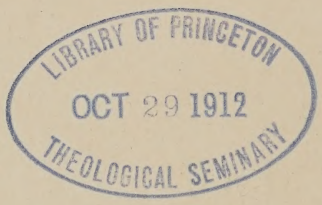


DC 112 .L6 A6
Amphoux, Henri, 1826-1915.
Michel de l'H opital et la
libert e de conscience au

Am 74

# MICHEL DE L'HOPITAL

ET

# LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

## AU XVI^e^ SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR

---

*Essai sur l'Histoire du Protestantisme au Havre et dans ses environs.*

---

IMPRIMERIE A.-G. LEMALE, HAVRE

# MICHEL DE L'HOPITAL

ET

# LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

## AU XVI$^{e}$ SIÈCLE

LIBRARY OF PRINCETON
OCT 29 1912
THEOLOGICAL SEMINARY

PAR

HENRI AMPHOUX

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

1900

Tous droits réservés.

# PREFACE

On a dit avec raison que le peuple qui perd la mémoire perdra bientôt la liberté.

Aussi rien ne peut-il être plus utile à une nation que d'évoquer son passé, et de l'interroger au point de vue de son avenir. Les générations se succèdent, les événements varient de siècle en siècle; mais ce qui ne change pas, ce sont les inclinations, les passions et les faiblesses du cœur humain. L'avantage que nous procure la lecture de toute étude historique, quand elle a été faite sérieusement, c'est de nous signaler tous les défauts dominants de la race à laquelle nous appartenons, en même temps que les circonstances qui les provoquent le plus habituellement. Elle nous indique, par conséquent, sur quels points nous devons diriger plus particulièrement nos efforts, si nous voulons échapper aux causes qui ont été si funestes à ceux qui nous ont précédés.

Nous sommes, personnellement, bien loin de nous attribuer toute l'expérience qu'il faudrait avoir pour se permettre de donner à ses compatriotes des avertissements et des conseils; et quant au droit de le faire, moins que tout autre, nous aurions la prétention de nous l'arroger. Mais absolument subjugué par l'admi-

rable figure de Michel de L'Hôpital, telle que nous l'ont révélée nos recherches sur le XVI^e^ siècle, nous nous sommes demandé si ce n'était pas un devoir d'attirer l'attention de nos contemporains sur un homme déjà honoré par eux sans doute, mais qui mériterait certainement d'être beaucoup mieux connu encore.

Ne pourrons-nous pas, d'ailleurs, puiser dans cette histoire, quoiqu'elle nous transporte à plus de trois siècles en arrière, des leçons et des exemples qui ne manqueront assurément pas d'actualité? L'éminent Président de notre Chambre des députés, M. Paul Deschanel, nous autorise à le penser, puisque, le 12 janvier dernier, il a cru pouvoir dire aux représentants de la France dans son discours présidentiel : « L'heure n'est-elle pas venue de suivre les magnifiques exemples que nous offre le glorieux passé de la patrie, et de nous orienter à la pure lumière qui éclaire les plus hautes cimes de notre histoire ? L'esprit qui devrait nous inspirer désormais, c'est celui du chancelier intègre et humain qui, dans la fureur des luttes civiles et religieuses du XVI^e^ siècle, s'écriait : « *Otons ces noms qui nous divisent, ces noms diaboliques de huguenots et de papistes.* »

Oui, à cette heure, *l'esprit qui devrait nous inspirer, c'est celui du chancelier intègre et humain !* C'est cet esprit que nous avons voulu mettre en évidence, non celui que les chroniqueurs et les historiens ont pu lui attribuer, mais l'esprit qui l'a véritablement animé.

Voilà pourquoi, au risque de rendre la lecture de ces

pages un peu plus difficile, nous avons tenu à faire parler, autant que possible, Michel de L'Hôpital lui-même, et à ne rien avancer qui ne fût appuyé d'une citation authentique.

C'était ce que M. Villemain appelait de ses vœux : « On a fait souvent le panégyrique du chancelier de L'Hôpital en lui prêtant des idées qu'il n'avait pas ; et l'on a caché sa véritable gloire sous les éloges qu'on lui donnait. Une meilleure étude serait de rechercher à la fois dans ses actions et dans ses écrits, les vrais sentiments de son âme : car, le succès ayant manqué au dessein de ce grand homme, l'histoire générale, qui ne tient guère compte que des entreprises heureuses, est loin de le présenter tel qu'il fut en effet. La France n'a rien produit dont elle doive plus s'honorer que cette antique magistrature qui, même sous le pouvoir absolu, conservait l'image de la liberté dans l'indépendance de la justice (1). »

Tel a été notre but.

Le Havre, juin 1900.

(1) Villemain. *Études d'histoire moderne*, « Vie de L'Hôpital ».

# INTRODUCTION

## LES DROITS DE LA CONSCIENCE

AVANT

## MICHEL DE L'HOPITAL

« L'Hospital a esté le plus grand chancellier, le plus sçavant, le plus digne, le plus universel qui fut jamais en France. C'était un autre censeur Caton, celuy là, et qui sçavait très bien censurer et corriger le monde corrompu. Il en avait du tout l'apparence avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dict à le voir que c'estait un vray pourtraict de saint Hyérosme. Aussi plusieurs le disaient à la Cour... Pour fin, quand il mourut, ses ennemys ne peurent luy oster ce los : qu'il ne fut le plus grand personnage de sa robe, qui fut ny qui sera jamais, comme je leur ay ouy dire, le calomniant toujours pourtant d'estre Huguenot. »

Ce jugement, porté il y a trois siècles par Brantôme, a été depuis lors confirmé par presque tous les historiens, quelle qu'ait été la tendance politique ou religieuse à laquelle ils aient appartenu. Dès la fin du XVI[e] siècle, le jurisconsulte Etienne Pasquier, présentant L'Hospital

comme le modèle des chanceliers, exprimait le vœu que tous ses successeurs « moulassent leur vie sur la sienne ». Et de nos jours, le procureur général, M. Mallevergne, pour ne citer qu'un exemple, le caractérisait en ces termes dans son discours de rentrée à la Cour de Limoges : « Un homme dont les idées et les mœurs formaient un vivant contraste avec les mœurs et les idées de son siècle ; philosophe au milieu d'une nation barbare, tolérant au milieu d'un peuple fanatique, fermement attaché aux vieilles institutions de son pays, et cependant défenseur intrépide des novateurs persécutés ; fortement dévoué à l'antique religion de ses pères, et cependant adversaire infatigable des supplices infligés aux Réformateurs ; homme qui fut grand aux yeux de son siècle, et qui grandira chaque jour aux yeux de la postérité. »

Cette unanimité persistante dans l'admiration suffira, nous l'espérons, à expliquer que nous ayons été tenté, non seulement d'étudier pour nous-même une si belle vie, mais encore d'attirer l'attention de quelques-uns de nos contemporains, sur ce grand magistrat qui est bien certainement une de nos plus pures gloires nationales.

A une époque aussi agitée que la nôtre, où les vrais patriotes se demandent parfois avec inquiétude quel est l'avenir que prépare à notre chère patrie l'absolutisme des opinions dans les questions politiques, sociales et religieuses, il n'est peut-être pas inutile d'évoquer le souvenir de l'éminent chancelier, lequel, sans s'être jamais inféodé à aucun parti, s'efforça de prévenir les guerres intestines en cherchant à faire admettre la souveraineté de la justice au-dessus de tous, et le respect de la conscience en chaque citoyen. Il est certain que si on l'eût écouté, il aurait fait proclamer par les États généraux

de son temps les *Droits de l'homme* qui ne l'ont été que deux cents ans plus tard.

Reconnaissant notre incompétence pour mettre en relief tous les traits distinctifs d'une personnalité si riche et si exceptionnelle, nous nous sommes décidé à l'étudier au point de vue spécial signalé dans le titre même de ce livre, et qui indique suffisamment pourquoi nous devons entourer sa mémoire de respect et de gratitude.

Michel de L'Hôpital, en effet, a été le vrai précurseur et l'apôtre zélé de la *liberté de conscience*, car nul, avant lui, ne nous semble avoir compris que la reconnaissance de cette liberté est la première condition de la paix sociale.

Conséquent dans sa conduite tant privée que publique, avec cette conviction, il tenta les efforts les plus persévérants pour faire accepter ce principe qui, s'il eût été reconnu, eût épargné à la France les guerres de religion et les malheurs qui, durant deux siècles, allaient fondre sur elle.

S'il a eu le chagrin de voir son rêve politique échouer, et ses efforts pour le réaliser demeurer impuissants, ce n'est pas qu'il se fût trompé sur l'excellence des idées qu'il avait embrassées, et auxquelles l'avait conduit la méditation des Saintes Écritures. La nation, troublée par l'esprit de parti, et aveuglée par le fanatisme des factions, n'était pas encore en état de comprendre que, pour préparer l'unité nationale, il fallait commencer, non par violenter la conscience, mais par reconnaître au contraire ses légitimes exigences en *s'efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix* (1).

Nous venons de dire que Michel de L'Hôpital a été le premier homme d'État qui ait réellement travaillé à poser

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 3.

comme base de l'organisation sociale, le grand principe de la liberté de conscience. L'histoire nous apprend en effet, que, quoique formellement énoncé dans l'Évangile, ce principe n'avait jamais encore été formulé ni appliqué.

Les persécutions dirigées jadis par les païens contre les premiers disciples du Christ, plus tard par l'Église chrétienne elle-même contre ceux qu'elle appelait *hérétiques*, provoquèrent sans doute de nombreux et éloquents appels à la tolérance, et de vives protestations contre les iniquités de l'intolérance, tous s'appuyant également sur les paroles et l'exemple du Sauveur ou de ses apôtres. Mais durant ces quinze cents années, il ne s'était pas levé un seul docteur de l'Église, pour démontrer que l'Évangile ne nous demande pas d'abdiquer toute individualité, et d'imposer silence à nos convictions les plus profondes, pour nous soumettre aveuglément à une certaine uniformité de pratique, de parole, et de pensée; qu'il nous recommande bien plutôt de « *rechercher les choses qui vont à la paix et à nous édifier les uns les autres, sans nous juger les uns les autres; car chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même* ». Saint Paul ajoute : « *Qui es-tu, toi qui condamnes le serviteur d'autrui ? S'il se tient ferme ou s'il tombe, c'est à son maître de le juger. Que chacun de nous donc ait de la condescendance pour son prochain, en vue du bien et de l'édification* » (1).

En écrivant ces exhortations qui sont l'explication de cette parole de Jésus : « *Laissez-les croître tous deux ensemble jusqu'à la moisson* » (2), saint Paul n'a-t-il pas voulu faire comprendre que la paix ne peut régner dans

(1) Épître aux Romains, XIV et XV.
(2) Év. selon saint Mathieu, XIII, 30.

une société, qu'autant que chacun de ceux qui la composent sait respecter les sentiments intimes du prochain, c'est-à-dire reconnaître les droits de la conscience ? Mais que de temps, que de siècles ne fallut-il pas, pour rendre évidente cette vérité !

Tant que les premiers chrétiens se sentirent plus ou moins isolés au milieu du monde païen, ils se contentèrent de s'élever contre les violences auxquelles ils étaient exposés. « C'est une impiété, dit Tertullien à Septime Sévère, d'ôter en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé » (1).

Constantin lui-même, au début de son règne, attiré par la supériorité de la doctrine et de la morale évangéliques, et aussi sous l'influence des philosophes platoniciens, se montra opposé à tout système de contrainte en matière religieuse. Ainsi, lorsqu'après la défaite de Licinius, il fut devenu le seul maître de l'Empire (323), il adressa aux provinces d'Orient une admirable proclamation où il recommande la plus large tolérance : « Que ceux qui sont dans l'erreur, dit-il, jouissent librement aussi bien que les fidèles, des avantages de la paix; car les relations réciproques de ce genre ont une influence salutaire pour amener les hommes au vrai chemin. Qu'aucun citoyen n'en tourmente un autre; que chacun agisse d'après ses propres sentiments. Ceux qui sont dans la vérité, doivent savoir que ceux-là seulement mèneront une vie sainte et pure que tu appelles à trouver la paix dans ta sainte loi. Quant à ceux qui la repoussent, ils n'ont qu'à, s'ils le veulent, continuer à fréquenter les temples de l'erreur » (2). On regrette

(1) Apologétique, XXIV.
(2) Eusèbe. Vit. Const. livr. II, 55.

que de si nobles principes, probablement inspirés à l'empereur par quelque fidèle disciple de Jésus-Christ, aient été si vite et si complètement oubliés dans la suite. Dès que Constantin, en effet, eut, pour servir son ambition, proclamé que le christianisme serait désormais la religion nationale de l'Empire romain, il fut entraîné à la substituer simplement à l'ancienne. Naturellement, il donna alors à cette Église, dont il entendait bien rester aussi le souverain Pontife, non seulement une position officielle, mais des droits, des biens et des honneurs qui en firent bientôt une puissance considérable. Et il en résulta que pour maintenir son autorité, l'Église fut conduite à traiter ceux qui lui résistaient, comme elle avait été jadis traitée elle-même par les empereurs et les proconsuls.

Je ne connais rien de plus humiliant pour la nature humaine, que la promptitude avec laquelle les persécutés d'hier devinrent à leur tour les persécuteurs de ceux qui ne partageaient pas toutes leurs convictions, méconnaissant ainsi les principes de l'Évangile dont ils s'étaient réclamés pour eux-mêmes. Le concile de Nicée (325) n'eut pas plutôt prononcé anathème contre la doctrine d'Arius, que Constantin, oubliant sa proclamation aux provinces orientales, expédia au prêtre condamné l'ordre de se rendre en Galatie, et d'y demeurer relégué avec tous ceux qui partageaient la même manière de voir. Il adressa en même temps aux évêques et aux peuples, un édit où nous lisons : « Arius ayant imité les hommes méchants et impies, il est juste qu'il subisse la même peine qu'eux. En outre, tous les livres écrits par Arius devront être brûlés par les flammes partout où ils se trouveront, afin que, non seulement son odieuse doctrine soit anéantie, mais que la mémoire même n'en passe pas à la postérité. Et je déclare de plus que,

si quelqu'un est surpris ayant caché un livre d'Arius et ne le brûle pas sur-le-champ, il subira la peine de mort. Le supplice capital suivra immédiatement la découverte de la faute. Que Dieu vous conserve ! » (1).

Ce fait prouve que si l'Église ne s'arrogea pas dès l'abord le droit de frapper elle-même avec le glaive ceux qu'elle venait de condamner comme hérétiques, elle en vint peu à peu à faire un devoir à ceux qui détenaient le pouvoir de l'Etat, de se servir des lois civiles et pénales pour arrêter l'hérésie, et pour la réprimer dès qu'elle se manifestait. Aussi vit-on bientôt couler le sang de ses hérétiques avec toutes les formes solennelles de la légalité ; car c'est en 385 que, sur la sollicitation de deux évêques, fut décapité à Trèves l'hérésiarque Priscillien. Il est vrai que quelques-uns des prélats les plus célèbres, saint Martin de Tours, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise de Milan, en exprimèrent publiquement leur désapprobation. Mais d'autres, non moins éminents, comme saint Augustin et saint Léon, évêque de Rome (440), n'hésitèrent pas à sanctionner de leur autorité, le système de la contrainte en matière religieuse, adopté désormais par l'Église.

On comprend dès lors que des empereurs tels que Constantin, Théodore, Honorius, Marcien, Justinien, qui avaient senti la nécessité de fortifier leur pouvoir en l'appuyant sur l'Église, et même que les conciles auxquels la reconnaissance officielle donnait tant de prestige et d'avantages, aient pu, dans leur zèle pour le christianisme, être entraînés à traiter comme coupables ceux qui ne le pratiquaient pas.

(1) Socrate. 1. 9. Sozom. 1. 30. — A. DE BROGLIE. *L'Église et l'Empire romain*, II, 42.

Mais on s'étonne que saint Augustin, le *docteur de la grâce*, ait pu soutenir cette doctrine anti-chrétienne, que la Vérité a le droit de recourir à la persécution pour forcer les hommes à la professer. Or, l'immense influence que ce père de l'Église a exercée dès le début du V^e^ siècle, par sa haute intelligence, sa foi vivante et sa profonde humilité, a été telle qu'on ne peut que lui attribuer une part prépondérante dans la direction qu'ont suivie l'Église, sa théologie et sa politique ecclésiastique. Lui-même nous a donné l'explication de ce mystère dans sa 48^e^ lettre à Vincent. Si nous avancions que, dans son ardent désir de voir tout le monde entrer dans l'Église, il s'était laissé aveugler jusqu'à se dire ce que répètent tant de gens, qu'après tout, la fin justifie les moyens, on nous accuserait de partialité. Nous préférons le laisser s'expliquer lui-même :

« J'étais autrefois dans ce sentiment, dit-il, qu'il ne fal-
« lait contraindre personne de se réunir avec l'Église; je
« croyais alors que la parole, les disputes et les raisons
« étaient les seuls moyens qu'il fallait employer pour
« vaincre ceux qui en étaient séparés ; de peur de faire de
« faux catholiques de ceux que nous connaissons être des
« hérétiques déclarés. » Voilà en effet le résultat que produira toujours la persécution; et ce qu'il avait eu soin de faire valoir avec succès au concile d'Afrique tenu contre les Donatistes. Mais comme il avait changé d'avis, il vaut la peine de citer la suite de sa lettre, puisque son point de vue est devenu celui de l'Église : « J'abandonnai cette
« première opinion, vaincu non pas tant par les discours
« de ceux qui la combattaient, que par les exemples qu'ils
« me mettaient sous les yeux. 1° On m'opposait ma
« propre ville d'Hippone, qui, ayant été tout entière dans
« le parti de Donat, s'était convertie et réunie à l'Église

« catholique par la crainte des lois impériales. 2° On m'al-
« léguait ensuite plusieurs autres villes dont l'exemple me
« faisait voir qu'on pouvait fort bien appliquer à ce sujet
« ce que dit l'Écriture : donne occasion au sage, et il
« deviendra plus sage. »

On sait que le grand Arnaud, qui était un fervent admirateur d'Augustin, appliqua aux protestants ce même raisonnement pour justifier les arrêts rendus contre eux par Louis XIV.

Écoutons enfin, pour comprendre qu'une telle manière de voir ait pu devenir générale, comment saint Augustin a établi que la seule Église catholique a le droit de recourir à la contrainte, et que lorsqu'elle le fait, ce n'est pas de sa part une vraie persécution :

« Vous croyez qu'on ne doit contraindre personne à bien
« faire; mais n'avez-vous pas vu que le père de famille
« commanda à ses gens de forcer d'entrer au festin tous
« ceux qu'ils rencontraient? N'avez-vous pas vu avec
« quelle violence Saul fut forcé par Jésus-Christ de recon-
« naître et d'embrasser la vérité?...

« Ne savez-vous pas que les bergers se servent parfois
« de la verge pour faire rentrer les brebis dans la bergerie?
« Ne savez-vous pas que Sara, selon le pouvoir qui lui
« avait été donné, domptait par un traitement plein de
« dureté l'esprit revêche de sa servante, non par aucune
« haine qu'elle eut pour Agar, mais pour abattre son
« orgueil? Or, vous n'ignorez pas que comme Sara et son
« fils Isaac sont la figure des spirituels, Agar et son fils
« Ismaël représentent les charnels. Cependant, quoique
« l'Écriture nous apprenne que Sara fit beaucoup souffrir
« Agar et Ismaël, saint Paul n'a pas laissé de dire que
« c'était Ismaël qui persécutait Isaac, donnant à entendre

« à ceux qui ont de l'intelligence, qu'encore que l'Église « catholique tâche de ramener les charnels par les peines « temporelles, ce sont eux qui la persécutent plutôt « qu'elle ne les persécute..... Les méchants n'ont jamais « cessé de persécuter les bons, ni les bons de persécuter « les méchants; mais ceux-ci agissent en cela injustement « et pour nuire, et ceux-là, charitablement et autant que « la nécessité de corriger le demande.....

« Vous voyez présentement, je m'assure, qu'il ne faut « pas regarder si l'on force, mais à quoi l'on force, c'est- « à-dire si c'est au bien ou au mal. Ce n'est pas que per- « sonne devienne bon par force, mais la crainte de ce « qu'on ne veut point souffrir, fait ouvrir les yeux à la « vérité. »

Telle fut la fascination que saint Augustin exerça, que ces principes, si peu dignes de l'esprit de ce grand chrétien, furent dès lors acceptés par le clergé de France comme exprimant la pensée même des Livres saints!

On peut dire que c'est à partir de cette époque que l'Église romaine, poussée par l'ambition avouée de réaliser l'unité extérieure et visible de tous les fidèles, refusa de tolérer dans son sein la diversité des convictions religieuses. Il faut bien reconnaître qu'en tant que société spirituelle, c'était son droit d'exclure de la communion ceux qui, en rejetant sa doctrine, s'en excluaient eux-mêmes par le fait. Mais il arriva fatalement que, par suite du besoin que la société civile et la société spirituelle avaient l'une de l'autre, elles en vinrent à une union si intime que leurs pouvoirs ne purent pas rester distincts, et que, par l'effet de cette confusion et des empiétements continuels de l'Église sur l'État, ce que la première appelait hérésie finit par être considéré comme un crime public.

Alors l'État fut peu à peu amené à adopter les peines et les sentences ecclésiastiques, à les inscrire dans ses codes, et à devenir ainsi l'humble exécuteur des jugements rendus par les tribunaux de l'Église. Aussi voyons-nous que pendant tout le moyen âge il n'y a pour le croyant ni garantie, ni liberté, ni justice impartiale.

Dès le milieu du V^e^ siècle, sous l'influence de saint Léon, qui avait démontré à Valentinien III qu'il était sage de rattacher également par le lien ecclésiastique toutes les provinces de l'empire, l'empereur avait rendu une loi par laquelle il conférait au siège apostolique l'autorité suprême, le pouvoir législatif et judiciaire sur toute l'Église.

Mais nous n'avons pas à raconter ici comment et au milieu de quelles circonstances la hiérarchie romaine, s'étendant et se fortifiant durant les siècles qui suivirent, arriva à être véritablement sécularisée. Contentons-nous de constater simplement qu'aux IX^e^ et X^e^ siècles, c'est le clergé qui rédige les premiers codes des Francs ; ce sont les prélats qui font décider la déposition, puis la réintégration de Louis le Débonnaire, plus tard celles de Charles le Chauve, l'avènement de Louis le Bègue, et encore eux qui gouvernent sous Charles le Gros et donnent la couronne de France à Hugues Capet.

Ce que nous nous proposions, en effet, de chercher, c'étaient les principes qui, en dépit de quelques rares protestations, avaient fini par s'établir en France, et qui subsistaient encore au XVI^e^ siècle. N'était-ce pas le meilleur moyen de faire ressortir, par le contraste, la merveilleuse intelligence et le profond sentiment chrétien qui distinguaient L'Hôpital, et lui ont inspiré ces belles paroles adressées par lui aux théologiens catholiques du colloque

de Poissy : « La conscience est de telle nature qu'elle ne peut être forcée, mais doit être enseignée. Et même la foi, si elle est forcée, elle n'est plus la foi. »

Et l'on sera d'autant plus frappé de la grandeur morale de l'homme qui, à cette époque, a pu tenir un pareil langage, qu'on verra que plus on s'éloigne de l'âge apostolique, moins on semble se douter de ce que c'est que la conscience et qu'elle puisse avoir des droits !

Or, l'histoire nous raconte qu'en 1022 de nombreux hérétiques furent brûlés en France ; et que Robert, dit le Pieux, ainsi que sa femme Constance assistèrent à l'une de ces exécutions à Orléans. Le moine Glaber (Raoul), après avoir donné dans sa chronique quelques détails sur cet autodafé, ajoute qu'ailleurs aussi les hérétiques furent *exterminés*, et qu'ainsi « Venerabilis catholicæ fidei cultus clarior emicuit » (1).

Lorsque Innocent III monta sur le trône pontifical (1198), il put dire, sans risquer de provoquer aucune protestation : « Le pape ne reconnaît personne, excepté Dieu, au-dessus de lui. Le pape est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes, au-dessous de Dieu, au-dessus des hommes, moins que Dieu, plus que l'homme. Nous sommes préposé aux peuples et aux royaumes. D'après la loi divine, les rois et les prêtres reçoivent l'onction ; le prêtre, cependant, donne l'onction au roi, et non le roi au prêtre. Or celui qui donne l'onction est placé plus haut que celui qui la reçoit... Le sacerdoce est aussi élevé au-dessus de la royauté, que l'âme est supérieure au corps. » Aussi, pour affirmer ces déclarations, mit-il la France en interdit (janvier 1200).

(1) *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, année 1857, p. 22. Henri Martin. *Hist. de France*, III, 54, 55.

Puis le grand concile œcuménique de Latran (1215), où près de cinq cents évêques furent réunis sous la présidence d'Innocent III, défendit au pouvoir temporel, de la manière la plus sévère, toute tolérance envers les chrétiens dévoyés de la foi de l'Église. Les rois et les magistrats furent, en conséquence, mis en demeure de jurer qu'ils s'appliqueraient à « exterminare de terris suæ juridictioni subjectis universos hæreticos ab Ecclesia denotatos », serment qui fut exigé, depuis lors, des rois de France jusqu'à Louis XVI.

Une fois que le terrain avait été ainsi préparé par les trop ingénieuses interprétations scripturaires de saint Augustin, puis par les ambitieuses prétentions de la papauté, il devait suffire de l'apparition d'un habile théologien de l'École scolastique, pour arrêter dans des formules précises les droits de l'Église dans ses rapports avec le monde. Ce théologien fut le dominicain Thomas, comte d'Aquin, auquel on décerna le titre de Docteur angélique, et dont, trois cents ans plus tard, les Pères du concile de Trente feront placer un des livres, *la Somme*, sur le bureau de leur secrétaire, à côté des Livres saints, comme devant éclairer toutes les questions discutées.

D'un esprit aussi sagace que profond, plein d'enthousiasme tout ensemble pour la doctrine ecclésiastique et pour la philosophie, Thomas d'Aquin aspirait à une sainte alliance entre Aristote, Platon et Augustin.

Nous ne pouvons songer à étudier ici les deux ouvrages qui nous permettraient le mieux de nous faire une idée de ses vrais principes, *De regimine principum*, et *Summa theologica*. Nous nous contenterons d'indiquer les réponses qu'il y a faites à quelques-unes des questions qui nous intéressent, leur simple énoncé devant suffire :

« Les hérétiques doivent être forcés corporellement à remplir les engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis de l'Église avant d'en sortir; car si l'acceptation de la foi est un fait de la volonté libre, le maintien de la foi acceptée est une nécessité » (1).

« L'hérésie est un péché; ceux qui le commettent ne méritent pas seulement d'être séparés de la communion de l'Église, mais aussi d'être retranchés du monde par la mort. C'est un crime bien plus grand de corrompre la foi par laquelle vivent les âmes, que de falsifier les monnaies par lesquelles on se procure les choses nécessaires à la vie du corps. Donc si les faux monnayeurs, ainsi que les autres malfaiteurs, sont justement mis à mort par les princes séculiers, à beaucoup plus forte raison est-il juste de faire périr les hérétiques. Quant à l'Église, elle est pleine de miséricorde; elle désire la conversion de ceux qui errent : c'est pour cela qu'elle ne condamne qu'après une première et une deuxième admonition, selon le précepte de l'Apôtre. Lorsque l'hérétique persiste avec opiniâtreté, l'Église, désespérant de sa conversion et par sollicitude pour le salut des fidèles, l'excommunie et le livre au tribunal séculier pour qu'il soit mis à mort. » Saint Thomas s'efforce à son tour de dénaturer le sens réel des paroles du Sauveur : « Si les hérétiques sont totalement exterminés par la mort, ce n'est pas contraire à ce précepte de Jésus-Christ, car ce précepte ne s'applique qu'au cas où les zizanies ne pourraient pas être extirpées sans extirper aussi le froment lui-même » (2).

Enfin, le célèbre docteur alla jusqu'à justifier, par ses

(1) *Summa theologica;* secunda secundæ II. Quæstio 10, art. 8.
(2) Quæstio 11, art. 3.

subtilités scolastiques, la prétention des papes de priver de leur puissance les princes hérétiques (1).

Thomas enseigna à Cologne, à Paris, à Rome, et dans d'autres villes; or pendant son séjour à Paris, où il résidait au couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, il soutint des relations intimes avec saint Louis.

Nous pouvons donc supposer que c'est à l'influence de ce docteur qu'il faut attribuer la haine que le pieux roi Louis IX manifesta contre les hérétiques. Aurait-il de lui-même promulgué une loi qui livrait aux flammes tous ceux que leurs évêques accuseraient d'hérésie (2), et donné l'office d'inquisiteur, par tout le royaume, au provincial des Prêcheurs et gardien des Mineurs de Paris ? (déc. 1255).

Ce fut aussi à cette époque qu'on commença à prêcher des croisades, dans le Midi, contre les Vaudois et les Albigeois, avec l'approbation des papes, des princes et des conciles; et à organiser toute une série de persécutions dirigées par des ordres religieux, dont plusieurs avaient été créés spécialement dans le but de détruire l'hérésie. Aussi ne devait-on pas tarder à en venir jusqu'aux massacres en masse, comme à Béziers et à Mérindol.

Inutile de poursuivre cette enquête historique ; les faits que nous venons de rappeler étant plus que suffisants pour attester combien l'opinion publique, au XVI$^{e}$ siècle, était encore éloignée d'admettre que l'homme est seul maître de ses pensées intimes, et que nulle puissance n'a, sur la terre, le droit de pénétrer dans son for intérieur.

Du reste, ce principe de la liberté de conscience, tenu

(1) Quæstio 12, art. 2.

(2) De Laurière. *Ordonnance des rois de France de la troisième race*, I, 175.

de nos jours pour l'un des plus sacrés, était alors si peu compris que les Réformateurs eux-mêmes, entraînés comme les autres par l'esprit général, le méconnurent dans plus d'une circonstance ; ce qui amena L'Hôpital à leur reprocher de chercher parfois à « planter leur religion avec épées et pistolets ». Le bûcher de Servet allumé en 1553, les persécutions dirigées à cette occasion contre Bolsec et Castaillon ; la publication, en 1554, par Théodore de Bèze du livre : *De hæreticis a civili magistratu puniendis* et, par Calvin, de sa : *Defensio orthodoxæ fidei... ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse*, l'ordonnance par laquelle Jeanne d'Albret supprima dans le Béarn l'exercice du culte catholique ; en un mot, tous les actes d'intolérance qu'on a tant de fois reprochés aux premiers protestants, ne viennent-ils pas confirmer que, sauf de très rares exceptions, personne, au XVI^e^ siècle, ne reconnaissait la liberté à tout homme de penser, de croire et d'adorer selon son sentiment !

C'est pourquoi, nous inspirant de l'exemple du Divin Crucifié priant pour ses bourreaux : *Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font*, nous voulons nous efforcer toujours de chercher dans l'ignorance la principale excuse des abominations provoquées par le fanatisme.

Mais, d'autre part, de quelle vénération ne devons-nous pas entourer le nom de Michel de L'Hôpital qui, malgré la coalition de toutes les passions politiques, sociales et religieuses, et sans jamais se laisser décourager par l'insuccès de ses efforts, a cherché avec une noble persévérance à établir que la première chose qu'il faut apprendre à respecter, en soi comme chez les autres, c'est la conscience. « Durant le XVI^e^ siècle, dit un historien anglais, des traités intervinrent bien entre les deux partis (catholique

et protestant) ; mais ils n'étaient conclus que pour être aussitôt brisés. A l'exception du seul L'Hôpital, l'idée de la tolérance ne semble être entrée dans la tête d'aucun homme d'État du temps. Il la prêche en vain. Ni ses talents éminents, ni son intrépidité sans tache ne purent tenir contre les préjugés dominants, et il finit par se retirer dans la vie privée sans avoir pu réaliser aucun de ses nobles projets » (1).

Tel est l'homme sur lequel nous voudrions pouvoir attirer les regards et la sympathie de notre génération.

Nous croyons avec Vinet que « rien n'est absolument à nous, et ne procède uniquement de nous ; que chacun de nous, dans son caractère propre et dans la forme de son existence, est la somme et l'expression d'innombrables éléments parmi lesquels figurent, à côté des faits domestiques et individuels les plus imperceptibles, les événements les plus vastes, tels que le bouleversement des empires et les grandes révolutions de l'esprit humain ». C'est pourquoi nous nous proposons de rechercher, soit dans les incidents de la vie privée ou publique de L'Hôpital, soit dans les circonstances politiques au milieu desquelles il a vécu, comment a dû se former ce grand caractère, naître et se développer en lui les fermes principes de justice et de liberté, qu'il a essayé de placer à la base de tout ordre moral et social.

Dans ce but, sans repousser le témoignage de ses contemporains et des nombreux admirateurs qu'il a acquis dans la suite, ce sont surtout ses actes, ses écrits et ses discours que nous voulons consulter. Le testament que le chancelier a tenu à dicter avant de mourir, la correspondance qu'il a échangée avec quelques-uns de ses amis ou des personnages de son temps, les poésies qu'il aimait à composer

(1) Buckle. *History of civilization of England*, I, 468.

pour se reposer ou exprimer ses impressions, les harangues qu'il a prononcées dans les occasions les plus solennelles de sa carrière, tels sont les documents authentiques qui vont nous permettre de découvrir la vraie pensée, comme les vrais sentiments de L'Hôpital, et de recueillir les salutaires leçons que notre époque peut puiser dans cette histoire.

# LIVRE PREMIER

## CIRCONSTANCES AU MILIEU DESQUELLES S'EST FORMÉ LE FUTUR CHANCELIER

---

### CHAPITRE PREMIER

#### MICHEL DE L'HOPITAL ENFANT ET ÉTUDIANT A TOULOUSE

« C'est le caractère du XVI^e^ siècle que les hommes y sont aussi grands que les événements », a dit Guizot. Considérons donc la suite des événements au milieu desquels a vécu L'Hôpital, dans l'espoir d'y trouver l'explication du développement extraordinaire qu'ont acquis ses facultés morales et intellectuelles.

Michel de L'Hôpital naquit à Aigueperse, petite ville de la Limagne, en Auvergne, en 1505 ou 1506. « J'ay toujours esté, nous dit-il dans son testament, en doubte de mon aage parceque mes amys disaient en avoir ouy tenir propos à mon père en diverses sortes, lequel maintenant disait que j'estais nay devant la guerre esmue contre les Genovois, tantost maintenait que j'avais pris naissance lorsqu'elle fut mise à fin par le feu roy Louis XII. »

Nous aurions désiré avoir quelques données authentiques qui nous permissent de nous représenter ce qu'avait été sa mère, et quelle part d'action il faut lui attribuer dans l'éducation première de son enfant ; mais nous n'avons pu recueillir, sur ce point, aucun renseignement certain.

Si nous nous étonnons que la tradition ne nous ait pas même conservé le vrai nom de la mère d'un tel homme, certains chroniqueurs l'appelant *Marie de la Guiole* et d'autres *Marguerite de Ladiot*, nous nous expliquons encore moins que Michel de L'Hôpital qui, dans ses écrits, parle si volontiers de son père, de ses amis et de tous ceux avec lesquels il avait eu affaire, n'ait jamais fait la moindre allusion à celle qui lui avait donné le jour ; nous n'avons pas pour cela le droit d'en tirer des conclusions plus ou moins défavorables. Tout ce que nous savons, par le procès-verbal de l'huissier qui, après la trahison du connétable, fut chargé de faire à Aigueperse une enquête sur la famille et les biens de Jean de L'Hôpital, c'est qu'à ce moment, il était déjà veuf.

Quant au père de Michel, Jean de L'Hôpital, nous pouvons aisément nous faire une idée de l'influence qu'il a dû exercer sur son fils.

Étant encore fort jeune, et après avoir obtenu les grades de *Maître ès arts* et de *Docteur en médecine,* il avait été attaché, en qualité de médecin, à la comtesse de Montpensier dont le fils, Charles, devint chef de la maison de Bourbon par la mort de son oncle Pierre (1503) dont il avait épousé la fille, Suzanne. Jean de L'Hôpital ne tarda pas à gagner la confiance du nouveau prince de Bourbon qui fit de lui un de ses conseillers, et le combla de titres et d'honneurs. Aussi, après la bataille de Marignan, lorsque Charles de Bourbon, qui avait reçu l'épée de connétable, dut se rendre

en Italie comme vice-roi du Milanais, et eut besoin de s'assurer le concours d'hommes capables en qui il pût se confier pendant ses absences; il n'hésita pas à nommer bailly du comté de Montpensier (1516) *Jehan de Lospital discret homme et saige maistre, Docteur en médecine, seigneur de la Roche, conseiller et premier médecin de mon dict Seigneur* (1). Enfin, le 14 décembre 1522, il fut nommé, par lettres datées du château de Chantelle, auditeur des comptes à la chambre ducale de Moulins.

C'est donc dans le comté de Montpensier que les 5 enfants de Jean, trois fils et deux filles, passèrent leur jeunesse; car, en père particulièrement tendre, il tint à veiller lui-même sur leur éducation, d'autant plus que leur mère paraît n'avoir plus été avec lui à cette époque : « Mon père a toujours aimé sa patrie, il m'aima aussi et beaucoup trop, beaucoup plus que lui-même. Il eût voulu me voir obtenir honorablement les récompenses distribuées à la vertu. Par qui voulait-il voir cueillir les fruits de ses longs travaux, de ses chagrins poignants ? Pourquoi aurait-il vaincu les tempêtes de la mer, escaladé des montagnes au milieu de tant de périls ? Crois-moi, les pères ne braveraient pas tant de maux, n'achèteraient pas par des dangers certains, d'incertains avantages, mais ils préféreraient la médiocrité de leur position, et le pain noir qu'ils peuvent manger en paix, si une tendresse naturelle n'exaltait leur cœur, et ne les portait à s'oublier eux-mêmes pour ne songer qu'à leurs enfants » (2).

L'enfance de Michel fut, sans doute, ce qu'est d'ordinaire celle de jeunes garçons de son âge et de sa condition, lorsqu'ils sont élevés sous l'œil de parents instruits et

(1) Dupré-Lasale. Michel de l'Hospital, p. 11.
(2) *Poésies* de L'Hôpital, traduction de M. de Nalèche. Liv. I, ép. XIX.

pieux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il reçut une éducation soignée, soit dans la maison paternelle, soit dans les écoles ou sous la direction des maîtres les plus distingués de la contrée, dont il conserva toujours un doux souvenir. Dans une épître, qu'il adressa plus tard à l'un de ses amis, André Tiraqueau, nous lisons en effet : « Tu m'as connu jeune et sauvage au temps où je m'évertuais à tromper la surveillance de mes professeurs. J'étais alors étourdi comme un jeune cheval qui s'élance de sa prison et galope librement dans les champs. Mon éducation s'est achevée, soit chez moi, soit en prison, soit dans les écoles, et le travail a absorbé tout mon temps... les années ont passé sur ma tête, et je diffère autant de l'écolier que tu as connu, que l'âge mûr peut différer de l'enfance » (1).

Nous avons peine à nous représenter que Michel de L'Hôpital, qui a toujours été un homme pondéré et même enclin à une certaine mélancolie, ait jamais pu être un élève étourdi et indiscipliné !

Mais n'oublions pas que ce qui imprime à notre individualité son caractère spécial, ce sont les milieux dans lesquels nous sommes appelés à vivre, et les circonstances qui ont provoqué nos premières impressions. Or, il faut avouer que les premières impressions que les événements firent éprouver au jeune Michel, dès qu'il fut en âge de se rendre compte des choses, étaient bien faites pour le rendre sérieux, d'autant plus qu'il était par nature porté à la rêverie, à l'enthousiasme et aux illusions d'une imagination éminemment poétique.

Lui-même nous révèle, dans une épître adressée à son ami Macrin, que son penchant vers la poésie s'était mani-

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. II, ép. XVI. Nous nous sommes servi de la traduction de M. de Nalèche.

festé dès ses premières années, et que s'il n'en a pas fait sa carrière, c'est uniquement par déférence pour les désirs de son père qui lui représenta que, s'occuper à faire des vers, c'était aller au-devant de la misère : « Voilà ce que me disait mon père quand il me voyait, encore enfant, me laisser emporter par l'ardeur de composer des vers. Il me montrait une foule de poètes avilis, misérables, sans position. J'ai donc, à l'ombre des forêts, dit adieu aux Muses pour m'adonner entièrement à l'étude des lois et à la pratique des affaires. Pendant quinze ans, j'ai trouvé à cet exercice plus d'honneur que de profit, soit parce que je regardais comme une honte de m'enrichir en interprétant les lois, et de dîner aux dépens des plaideurs, soit plutôt parce qu'il est impossible d'échapper aux maux que réserve la nature. Celui qui est né poète est éternellement voué à la pauvreté » (1).

On sent que Michel, lorsqu'il écrivait ces lignes, regrettait encore qu'on ne lui eût pas laissé suivre son inclination.

Mais, en fils soumis, il réserva ses compositions poétiques pour ses heures de loisir et de repos. On dirait que sa Muse, reconnaissante de sa fidélité, tint à lui prouver qu'elle pouvait rendre service même dans les carrières les plus arides, car on remarquera que plusieurs des avancements qui furent accordés à L'Hôpital dans sa vie de magistrat, eurent pour point de départ l'attention qu'avait attirée quelqu'une de ses pièces de vers d'un souffle moral toujours si élevé !

Ce fut à Toulouse que Michel de L'Hôpital se rendit pour commencer l'étude du droit.

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. II, ép. XI.

Pourquoi cette université plutôt que celles non moins célèbres d'Orléans et de Bourges, qui étaient plus rapprochées de son pays natal ? A Orléans, en effet, enseignaient alors Pierre de l'Etoile, « docteur régent en droit civil, avec un très grand auditoire pour être estimé le plus aigu jurisconsulte de tous les docteurs de France » (1). Reuchlin, Aléandre, Erasme même, disait-on, avaient professé dans cette ville (2). A Bourges professait au même moment André Alciati, Milanais estimé, aux brillantes leçons duquel la jeunesse académique accourait de toutes parts. Il est très possible que Jean L'Hôpital eut d'abord songé à envoyer son fils dans cette dernière ville, mais que des motifs d'économie l'aient ensuite déterminé à l'expédier à Toulouse, car la vie était si cher à Bourges qu'un pauvre étudiant suisse écrivait sardoniquement : *La France est vraiment un pays d'or ; sans or on n'y a rien* (3).

Quoi qu'il en soit, Michel arriva à Toulouse où professait « Jules Cesar de l'Escalle, issu de l'illustre maison de l'Escalle qui a longtemps dominé à Vérone, Vicence et autres villes, ayant véritablement ce personnage rendu sa maison encore plus illustre par l'excellence de son savoir » (4). Alors âgé de 18 ans, avec une instruction déjà très étendue, Michel avait l'esprit ouvert à l'enthousiasme qu'inspiraient à la jeunesse les idées nouvelles et les réformes généreuses qui commençaient à se faire jour de tous côtés. C'est à Toulouse qu'il se lia d'une tendre amitié avec plusieurs jeunes gens particulièrement sérieux, qu'il retrouvera plus tard à Padoue, entre autres Pierre Bunel et Émile Pérot, dont les

(1) Théodore de Bèze. *Hist. eccles.*, I, 6.
(2) Merle d'Aubigné. *Réform. au temps de Calvin*, II, 1.
(3) Merle d'Aubigné. *Réform. au temps de Calvin*, II, 33.
(4) Théodore de Bèze. *Hist. eccles.*, I, 7.

entretiens avec lui roulèrent souvent, dit Bunel, sur les sujets religieux (1).

On peut deviner quel travail intérieur dut se faire chez un jeune homme au cœur épris de justice, à l'imagination poétique, au caractère réfléchi, dans une ville où depuis des siècles se livraient les batailles les plus sanglantes et toujours renouvelées entre les prétentions, d'une part, de la liberté de penser, et, de l'autre, du despotisme de l'Église qui veut tout soumettre à son autorité exclusive ; dans une ville toute vibrante encore du souvenir des croisades contre les Vaudois et les Albigeois, et où le fanatisme semble tellement inné, que c'est dans ses murs que va être brûlé (1532) un des premiers martyrs de la Réforme, Jean Caturce, et que sera encore exécuté un des derniers, Jean Calas (1762).

Michel ne resta que deux ans à Toulouse ; mais l'atmosphère qu'il y respira, et le sentiment que le moindre incident pourrait suffire à rallumer les mêmes passions et engendrer les mêmes violences, firent sur lui une impression si profonde, que de ce séjour date l'invincible répulsion qu'il ressentira jusqu'à son dernier soupir, pour toute espèce d'intolérance. Il faut dire que c'est à ce moment que Michel apprit les horribles traitements qu'on avait fait subir à Jean Leclerc à Meaux (1523) ; à Jacques Pavanne, brûlé à Paris sur la place de Grève (1524), et au pasteur Schuch à Nancy (1525), ces premiers martyrs du protestantisme français.

L'impression sous laquelle il était déjà n'en devint que plus vive ! Mais d'autres préoccupations vinrent s'ajouter à celles-là.

Les événements politiques qu'entraîna la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, ainsi que certaines discus-

(1) *Bunelli Epistolæ*, ép. V.

sions survenues à la suite de dissentiments entre Charles de Bourbon et la famille royale, contribuèrent à remplir de tristesse le cœur de Michel, aussi bon patriote que fils respectueux. Peut-être faut-il attribuer en partie à cela le germe de la mélancolie qu'on a toujours retrouvé chez le chancelier.

Bien triste était alors la situation de la France qui venait non seulement de perdre le Milanais, mais encore de voir se former contre elle une ligue redoutable conclue entre le pape, l'Empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand archiduc d'Autriche, Venise, Florence, Gênes, etc. ; c'est-à-dire qui avait, comme sous Louis XII, à soutenir les efforts de toute l'Europe menaçant ses frontières (1523).

Telle était néanmoins la confiance de la nation dans la valeur de ses armées et l'héroïsme, déjà mis à l'épreuve, de plusieurs de ses chefs, qu'après un moment de crainte elle ne tarda pas à reprendre courage. Mais il eût fallu que tous les cœurs fussent unis pour faire face à l'ennemi, et la désunion se manifestait sans cesse ; la trahison même ne devait pas tarder à éclater.

On se rappelle que le Connétable avait épousé Suzanne, fille unique d'Anne de Beaujeu et de Pierre II, duc de Bourbon, et qu'elle lui avait apporté tous les domaines de cette illustre maison, la Marche, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, etc. Suzanne, il est vrai, venait de mourir (1521) ; mais elle avait eu soin de faire à son mari la donation de tous ses biens.

La mère du roi, Louise de Savoie, quoiqu'elle eût treize ans de plus que Charles de Bourbon, s'était depuis longtemps éprise de lui. Le voyant libre, elle n'hésita plus à lui faire comprendre qu'elle serait disposée à l'épouser.

Mais celui-ci lui ayant fait entendre qu'il n'y consenti-

rait jamais, elle lui voua une haine implacable, et, de concert avec Duprat, entreprit de le ruiner. D'abord elle excita contre lui la jalousie de François Ier qui donna au duc d'Alençon un commandement qui semblait revenir au Connétable; puis, elle réclama l'héritage de Suzanne, sous prétexte qu'elle était sa plus proche parente.

Naturellement, le Connétable protesta à titre de donataire de sa femme, soutenu du reste par la douairière de Bourbon qui confirma de son côté la donation de sa fille. La cause, portée devant le Parlement, allait être jugée le 11 août 1522, quand le procès se trouva suspendu par le décès d'Anne de France, qui léguait toute sa fortune à son gendre. Plusieurs fois encore l'affaire fut ajournée par les intrigues de la reine-mère.

C'est alors que Charles de Bourbon, aigri par ces mauvais procédés, se laissa entraîner à écouter les ouvertures de l'Empereur, et finit par traiter avec l'Espagne et l'Angleterre pour le partage de la France (1523).

François Ier était déjà en route pour l'Italie quand il fut averti du complot ; refusant d'y croire, il se rendit de suite à Moulins (17 août), où le Connétable, pour expliquer qu'il n'eût pas déjà rejoint son corps d'armée, se donna comme malade, et promit de se rendre sous peu de jours à son poste. Mais, le 7 septembre, il s'enfuit secrètement et alla en Italie trouver Charles-Quint.

Que devint à ce moment Jean de L'Hôpital qui, on ne l'a point oublié, venait d'être nommé (1522) *auditeur des comptes à la chambre ducale de Moulins ?*

« Mon père, dit Michel dans son testament, se trouva servant de médecin à Charles, duc de Bourbon, duquel alors le dict Charles se servait et s'est servy puis après plus de conseiller que de médecin, et n'avait affaire de si grande

importance qu'il ne la communiquât à mon père et ne la passât par son advis. »

On peut se figurer ce que dut éprouver le jeune étudiant de Toulouse lorsque, tout à coup, il apprit la trahison dont venait de se rendre coupable celui que depuis sa naissance il avait pris l'habitude de respecter, non seulement comme son seigneur, mais encore comme le bienfaiteur de toute sa famille; celui dont son vénéré père était le conseiller toujours écouté et presque le confident ! Il est dur de voir déchoir ceux qu'on avait toujours entourés de son estime ! Faudra-t-il donc se défier de tout et de tous, et fermer son âme à la confiance et à l'espérance ?

Mais pas moyen de conserver le moindre doute : la réalité est là devant lui ; le Connétable a bien trahi ; il s'est entendu avec l'Empereur, le pape et l'Angleterre pour combattre son pays et démembrer sa patrie !

Une nouvelle angoisse l'étreignit bientôt. Son père aurait-il laissé commettre une telle infamie ? aurait-il consenti à la trahison, puisqu'il ne l'avait point empêchée ? Un fils ne peut s'arrêter à une telle supposition ! Qu'a-t-il fait, du moins, pour s'y opposer ? Quelle douleur ! A côté des angoisses du citoyen, celles de la piété filiale !

Reconnaissons que, si de telles heures sont cruelles à traverser, elles peuvent être singulièrement bénies pour les âmes d'élite, et devenir fécondes en résolutions salutaires ! C'est ce qui arriva pour Michel de L'Hôpital.

Nous avons dit qu'avant la trahison du Connétable, Michel nourrissait pour son père l'affection la plus respectueuse. Après, rien n'a été changé dans ses sentiments. Écoutons dans quels termes dignes et simples il en a parlé plus tard dans son épître à Pierre Castellan, administrateur de la Bibliothèque royale : « A mes yeux, mon père (car

je veux passer sous silence les autres vertus dont il était doué) était constant dans ses affections, ferme dans ses volontés, prêt à exposer sa vie pour défendre ce qu'il avait résolu de protéger. Il a élévé son fils dans les mêmes sentiments; il les lui a conservés pendant sa jeunesse, et jusqu'à aujourd'huy; pauvre, il méprisa les richesses, et préféra toujours l'honorable à l'utile » (1).

Ce langage est sans doute celui d'un fils qui veut défendre la mémoire de son père, mais uniquement, qu'on y prenne garde, pour plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, non son innocence ; car Michel de L'Hôpital était trop droit pour consentir jamais et sous aucun prétexte à appeler le mal, bien. Qu'on lise l'épître tout entière, on verra qu'il reconnaît que la conduite de son père a été, comme il l'appelle lui-même, une *faute*, une *fatale erreur*. Mais avant de condamner, il veut, imitant le magistrat impartial, commencer par se rendre compte des circonstances qui ont précédé et suivi l'acte incriminé ; puis, des mobiles secrets qui ont pu pousser le prévenu. Lorsqu'il écrivit cette épître, Michel était donc arrivé à la conviction que son père avait fait, sinon tout ce qu'il aurait pu faire, du moins des efforts sincères et sérieux pour détourner, si possible, le Connétable de ses abominables projets. La preuve qu'il invoque à l'appui, c'est qu'il y eut dans le cœur du traître, jusqu'au dernier moment, d'incessantes hésitations et de douloureuses luttes intérieures. Qu'on se donne la peine de parcourir les dépêches de Sampson et de Jemingham à Wolsey, d'Adrien de Croy à Charles Quint, et de Knight à Wolsey (7 juillet 1523) (2).

On verra, en effet, que Charles de Bourbon, bien loin

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. XIX.
(2) *Letters and Papers*, t. III, p. 2, nos 3150, 3194 et 3203.

d'avoir pris son parti dès 1521, fut, jusqu'à la signature du traité (mai 1523), en proie aux plus cruelles incertitudes ; que même après la découverte de la trahison, à Chantelle, il eût été prêt à revenir au roi si seulement celui-ci eût voulu consentir à abandonner les poursuites dont nous avons parlé (1).

Dans la requête que Michel adressa à Pierre Castellan pour le prier de le recommander à François Ier, il n'hésite pas à lui dire pour prévenir des objections qu'il prévoyait : « Me chassera-t-il toujours pour une faute commise par mon père et dont je ne suis pas responsable ? » Il en coûte à son cœur de s'exprimer de la sorte, car « dans un noble cœur, les devoirs du citoyen passent avant les devoirs du fils ; mais personne ne doit préférer sa famille, malgré les plus grands avantages, au bonheur de sa patrie. L'honneur est là. » Qui donc, après cet aveu, oserait lui reprocher d'avoir essayé de prouver que si son père, égaré par une fausse conception des obligations de la reconnaissance, a cru devoir rejoindre dans l'exil son ancien bienfaiteur, il n'a pas, pour cela, approuvé sa conduite, et en tout cas n'a jamais voulu profiter d'un tel crime ? « Tout à coup, une chute terrible, la ruine d'une puissante maison, vient l'accabler ; sans raisonner, en proie à une erreur fatale, il embrasse un parti que détestaient les dieux ; il s'est trompé, je l'avoue, il a été frappé d'une longue aberration. Pourtant, il ne fit point la guerre, il ne prit point les armes contre la France, il fit profiter seulement un ennemi (et encore pas plus d'une année) des bienfaits de sa science, lui qui l'avait pendant trente ans soigné comme un ami. Aussitôt que la mort le lui eut enlevé, il songea à abandonner l'ennemi, et

(1) C. Coignet, article dans la *Revue bleue* de 1886.

à revenir dans son pays natal. Il ne voulut accepter ni les promesses, ni les avantages, ni le brillant avenir dont le flattait l'Empereur. Ne dépendant plus de personne, il suivit Montaigu, et satisfit son cœur en revenant au sein de sa patrie. Ce qu'il a été depuis ce temps-là, des témoins nombreux et dignes de foi pourraient le dire. Il seconda de ses conseils si nécessaires et de son argent l'ambassadeur récemment envoyé par le roy pour traiter de la paix, et cependant une cruelle maladie lui liait bras et jambes. Crois bien que ma piété filiale n'exagère rien, et que mes paroles sont aussi consciencieuses que possible (1).»

Dès qu'on connut la cause de la disparition du Connétable et la fuite de ses principaux conseillers et amis, le chancelier Duprat ordonna de procéder immédiatement aux poursuites les plus rigoureuses : commencées en septembre 1523, elles permirent de constater que les fugitifs, au nombre de dix-neuf, avaient gagné les uns l'Espagne, et les autres l'Italie. Mais ce ne fut que le 13 août 1524 que les contumaces, parmi lesquels se trouvaient Jean de L'Hôpital et son frère Georges, furent condamnés à mort et tous leurs biens à être saisis.

Il va sans dire que Michel, qui ne s'attendait pas à de semblables nouvelles, en fut absolument bouleversé, bien qu'il ne se rendît pas compte d'abord de toute leur gravité. Ce qui l'angoissait surtout, c'était de savoir que son père avait dû prendre la fuite, et cela avec une telle précipitation qu'il s'était éloigné de ses enfants sans pourvoir à leur protection. Mais quand Michel apprit le jugement qui les frappait, il ne put maîtriser ses sentiments de douleur indignée, et résister au besoin bien naturel de

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. XIX.

défendre la réputation de son père constamment maltraitée dans les conversations des habitants de Toulouse. Ce qui devait arriver, arriva. Ses récriminations, souvent véhémentes, le firent bientôt suspecter d'avoir été plus ou moins au courant du complot, de connaître tout au moins l'endroit où s'étaient retirés les condamnés, d'être même un de leurs complices, et on l'arrêta comme fils et neveu de conspirateurs. « Moy, dit-il dans son testament, qui estais pour lors à Tholoze, aagé de dix-huit ans, fus enlevé par le soupçon, et enfermé aux prisons publiques jusques à ce qu'on m'eut relasché et faict sortir par mandement exprès du roy, pour ce qu'on ne m'avait en rien trouvé coulpable. »

Nous regrettons que les documents relatifs à cette dernière enquête ne nous aient pas été conservés. Nous y aurions certainement trouvé les premières manifestations du noble caractère qui a valu plus tard au chancelier le respect et l'admiration de tous.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces jours de tristesse, d'angoisses et de souffrances imméritées ont contribué pour leur part à mûrir son esprit, à lui faire sentir le prix de la liberté, à lui inspirer l'amour de la justice, et à lui faire comprendre que, lorsqu'on est appelé à appliquer aux autres les sévérités de la loi, on ne doit procéder qu'avec la plus parfaite équité. La suite montrera que Michel de L'Hôpital n'a jamais oublié cette leçon.

## CHAPITRE II

### MICHEL DE L'HOPITAL A L'UNIVERSITÉ DE PADOUE

Reconnu innocent, Michel de L'Hôpital fut remis en liberté. Mais dès qu'il eut appris que l'armée française avait été battue à Pavie, et que François I^er^ avait été fait prisonnier (1525), il comprit qu'il ne pourrait prolonger son séjour à Toulouse, étant sans cesse exposé aux propos plus ou moins malveillants de ses condisciples ou des bourgeois de la ville. Il éprouvait d'ailleurs un irrésistible besoin de revoir son père, et de réaliser, du même coup, le vif désir, qu'il caressait depuis quelque temps, d'aller continuer ses études dans quelqu'une des célèbres universités d'Italie.

Or, pendant qu'il méditait ce projet, il apprit justement que François I^er^ avait été transporté en Espagne où se trouvait Charles-Quint, et que Charles de Bourbon, accompagné de son père, venait également d'arriver à Madrid pour traiter des conditions de la paix, avec les députés français envoyés auprès de l'Empereur. Aussitôt Michel se rendit à Madrid où il eut l'occasion de voir de près les ambassadeurs de France, François de Tournon, archevêque d'Embrun, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, Philippe Chabot-Brion, et Jean de Selve, premier président de Paris,

lesquels lui furent tous plus ou moins utiles dans la suite.

Lorsque le traité eut été signé (14 janvier 1426), François Ier s'empressa de rentrer dans ses États ; mais il chercha bientôt des prétextes pour en éluder les conditions, et la guerre recommença dans le Milanais.

Aussi, quand Michel arriva devant Milan où il devait rencontrer son père, il trouva la ville cernée par les troupes françaises dont il ne put parvenir à traverser les lignes qu'à la faveur d'un déguisement. N'étant venu à Milan que pour choisir, d'accord avec son père, l'université d'Italie dans laquelle il devrait poursuivre ses études, il n'eut besoin que de quelques jours pour arrêter son choix: « Alors mon père voyant que le siège semblait prendre trop long traict ; ne voulant pas que je perdisse mon temps, donna charge à quelques voituriers de m'emmener, avecque lesquels étant sorty de Milan en habit de muletier, je passai non sans danger de ma vie la rivière d'Adda au-dessoubs de la ville de Cassano, où il y avait une garnison de gens de guerre. Ayant passé la rivière d'Adda, j'arrivay en la ville de Martinengo qui est de la seigneurie des Vénitiens, et delà à Padoue où de toute antiquité les études de droit fleurissaient (1). »

Les circonstances au milieu desquelles s'était écoulée la jeunesse de L'Hôpital ont, sans contredit, contribué à lui donner ce caractère éminemment sérieux et réfléchi qui l'a toujours distingué. Mais le séjour de six années qu'il fit à Padoue nous semble avoir exercé l'action la plus considérable sur le développement de ses qualités natives, en favorisant l'épanouissement des facultés intellectuelles,

(1) Testament de L'Hôpital.

littéraires, philosophiques et morales qui ont fait de lui un type d'homme d'État accompli.

Il arrivait, en effet, en Italie à cet âge de vingt ans, où l'on est particulièrement disposé à subir les influences du milieu dans lequel on vit, et à s'enthousiasmer pour tout ce qui peut faire vibrer un jeune cœur. Or, dans ce pays plus que dans aucun autre, le grand mouvement de la Renaissance avait répandu, avec le goût des chefs-d'œuvre de la civilisation grecque, la connaissance de ses principaux systèmes de philosophie, qu'on aimait à relire dans les textes originaux.

On aurait presque pu, parfois, se croire transporté aux temps d'Aristote et de Platon, tant étaient ardentes les disputes entre les péripatéticiens et les néoplatoniciens. Et les moins ardents n'étaient pas toujours les prélats, les cardinaux, voire même les papes, lesquels, tout en cherchant les meilleurs arguments pour défendre leur point de vue philosophique, croyaient pouvoir laisser intacte l'autorité souveraine de l'Église en matière de foi.

Michel, déjà préparé par son instruction soignée à s'intéresser à ces joûtes intellectuelles, trouvait à Padoue une des universités les plus réputées de l'Italie et, par conséquent, une des plus fréquentées par les savants et les étudiants de tous les pays ; aussi eut-il l'occasion d'y nouer des relations avec une foule d'hommes distingués qu'il retrouva plus tard, mais qui déjà agirent puissamment sur lui.

Padoue, rattachée alors à la seigneurie de Venise, était située de manière à être constamment en rapport avec les grandes universités de Bologne, Pavie, Ferrare, Florence, Pise, Sienne et Rome. Aucune d'elles, tout en vivant de sa propre vie, ne restait étrangère à ce qui se passait dans les autres.

Michel se trouva donc jeté, dès son arrivée, dans un milieu sensiblement différent de celui qu'il avait connu en France. La jeunesse, en particulier, était encore sous l'empire de la contagieuse émotion qu'avaient produite les Dante, les Pétrarque, les Boccace, les Savonarole, les Machiavel, et qu'entretenaient nombre d'hommes distingués qui, entraînés malgré eux, enseignaient du haut des chaires soit des églises, soit des académies, ces idées nouvelles, sociales, scientifiques, littéraires ou morales qui devaient donner naissance au monde moderne.

Pendant les premiers temps, Michel, qui avait conservé jusqu'alors les sentiments religieux de son enfance, se sentit quelque peu troublé dans sa foi ; car l'esprit essentiellement critique des professeurs de Padoue avait peu à peu imprimé à leur platonisme une tendance plutôt sceptique, et légèrement épicurienne. Le plus illustre d'entre eux, Pierre Pomponace, en était venu à nier la Providence, et à démontrer qu'Aristote ne croyait pas à l'immortalité de l'âme, ce qui n'empêcha pas Pierre Bembo, qui fut cependant créé cardinal, de l'appuyer auprès du pape. Michel suivit encore, avec l'enthousiasme d'un jeune amant de la poésie, les cours de deux célèbres humanistes : Lazaro Bonamico, qu'Erasme appelait « un des plus illustres héros de la république des Lettres »,et le poète Lampridio, dont Paléario disait en écrivant à Maffei : « La renommée vous a sans doute appris avec quel éclat Lampridio nous explique les discours de Démosthène. On croit voir revivre, en l'écoutant, les personnages désignés dans ces immortelles harangues. Que dis-je ? C'est Démosthène lui-même, c'est sa voix, son geste, si merveilleusement assortis à son éloquence, son souffle tout puissant, son âme débordante

en exclamations passionnées ! On ne peut rien imaginer de plus beau » (1).

Outre ces maîtres éminents, il entra en rapport à Padoue avec une élite de jeunes gens qui sont devenus dans la suite aussi distingués par leurs vertus que par leurs talents, et avec lequels il se lia d'amitié. Citons entre autres : Pierre Martyr, le poète Flaminio, Paolo Vergerio, Antonio Vacca, Pierre Bunel, Émile Perrot, B. Faye, A. Du Ferrier, Jacques Du Faur, etc. La réputation de cette université était telle, en effet, qu'on y affluait non seulement de toutes les provinces d'Italie, mais encore de tous les pays de l'Europe. Les étudiants étrangers y étaient même si nombreux, qu'on les avait groupés en vingt-deux nations administrées chacune par un *consiliarius* élu, et gouvernées dans leur ensemble par deux recteurs, des *juristes* et des *artistes*, sous la surveillance de trois délégués du Sénat de Venise.

Les jeunes Français furent si frappés du caractère sérieux et sympathique de Michel qu'ils le nommèrent *consiliarius* de leur nation, ce qui le fit entrer en relations plus intimes avec un certain nombre d'entre eux ; et aussi avec l'ambassadeur de France près la république de Venise, savant déjà connu, Lazare de Baïf, qui venait de traduire en vers les tragiques grecs.

L'Hôpital et quelques-uns de ses condisciples, scandalisés de la vie licencieuse que menaient la plupart des étudiants, avaient pris la résolution de se réunir souvent entre eux, afin de s'encourager dans leurs études et de s'exhorter mutuellement au bien par l'exemple (2). Rien de plus intéressant que de surprendre, grâce aux lettres de

(1) J. Bonnet : Aonio Paleario, 43.
(2) *Bunelli Epistolæ*, V.

Bunel qui nous ont été conservées, les échanges de confidences qu'ils se faisaient. On y voit que, tandis que Michel et Perrot écoutaient avec ravissement à Padoue les leçons de Lazare Bonamico, Bunel, à Venise, lisait Démosthène avec son protecteur Lazare de Baïf, qui lui expliquait le texte original avec la plus aimable condescendance (1). On peut deviner que Michel L'Hôpital, qui aurait tant désiré se vouer à la poésie, jouissait sans réserve de ces entretiens littéraires, y développant encore ses goûts poétiques.

Parmi les questions qui revenaient souvent dans leurs entretiens, il faut citer celles qui touchaient à la religion. Ces questions, du reste, préoccupaient tellement alors tous les esprits en Italie, qu'on les retrouvait partout au premier rang, dans les délibérations des parlements, l'enseignement des universités, les publications de la littérature, et les inspirations de la poésie. Personne qui ne se laissât entraîner plus ou moins par ce courant, les princes comme le peuple, les prêtres comme les laïques, les savants comme les ignorants, les jeunes comme les vieillards.

Une opinion fort répandue, et cependant erronée pour qui s'en est sérieusement enquis, veut faire remonter le grand schisme qui a déchiré l'Église au XVI^e^ siècle, à la révolte d'un seul homme, le moine Luther. Nous avons eu déjà occasion, dans un ouvrage précédent (2), de montrer que la Réforme française était née en France avant que Luther n'eût publié ses fameuses thèses ; et qu'elle s'y était développée sous l'influence du génie national, ce qui explique qu'elle ait su se donner une organisation propre, distincte de la Réforme allemande. Nous pourrions également démontrer que ce même mouvement, en Italie, ne

(1) *Bunelli Ep.* III.
(2) *Hist. du protestantisme au Havre.*

saurait être attribué seulement à l'influence de quelques disciples des réformateurs de l'Allemagne et de la Suisse qui auraient franchi les Alpes. En effet, il s'y dessina bien avant les protestations de Luther. Sans avoir besoin de mentionner la présence des Vaudois, dans le midi comme dans le nord de l'Italie, nous rappellerons que partout on ne cessait de réclamer la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, depuis le concile de Constance (1414-1418), et que le vœu en fut renouvelé au concile de Latran (1512). Ce fut dans ce dernier que le général de l'ordre des Augustins, Egidius de Viterbe, ainsi que le pieux et savant Jean-François Pic, comte de la Mirandole, dénoncèrent avec une courageuse franchise les abus qui menaçaient d'entraîner la chute de l'Église, et l'extinction totale de la religion (1).

De telles plaintes n'ont réussi à se faire entendre dans les conciles, que parce qu'elles étaient l'expression des pensées de tout le monde, et que l'indignation bouillonnait dans tous les cœurs à la vue des vices et de la corruption du clergé. Le relâchement des mœurs, il est vrai, existait alors dans toutes les classes de la société. Il semble cependant, à écouter le témoignage des hommes qui ont illustré la Renaissance, que la cour de Rome était peut-être encore plus corrompue qu'aucune des cours de l'Europe, sous le pontificat d'hommes tels que les Sixte IV, les Alexandre VI, les Jules II, les Léon X, les Jules III.

Voilà ce qu'entendaient dire à Padoue Michel de L'Hôpital et ses condisciples ; voilà ce que leur rappelaient, avec le charme du plus sublime langage, Dante, Pétrarque, Boccace, Savonarole.

(1) Voir Gerdes. *Hist. Ref.* I, app. V, et Roscœ : *Vie de Léon X*, III, app. CXLVI.

Heureusement, les plus éloquentes de ces voix étaient inspirées, non par le mépris de la religion, mais par l'indignation que leur faisaient éprouver les abus de pouvoir et la conduite de ses ministres.

Des jeunes gens sérieux et instruits comme l'Hôpital, Bunel, Perrot, De Faye, Du Ferrier, Du Faur, avaient tout ce qu'il faut pour goûter l'incomparable poésie de Dante, et discerner que, si parfois il flagelle l'Église de Rome jusqu'à la présenter comme la Babylone dont parle l'Apocalypse (1), il n'a jamais l'arrière-pensée de détruire la foi religieuse. Ils étaient en état de comprendre, ce qu'a si bien exprimé depuis M. Gebhart, que « parmi tant de ruines, une chose était restée à Dante, qui fut son génie, sa foi, Dieu rédempteur et Esprit de vie, la Justice de Dieu, maîtresse suprême de l'histoire inique que font les hommes, consolatrice de ceux à qui le monde refuse le bonheur terrestre ; puis, les nobles certitudes dont Dieu a déposé le rayon dans la raison humaine, et les amours immortelles dont il enchante le cœur humain, Dante embrasse toutes ces vérités avec l'élan d'adoration du prêtre incliné sur l'hostie, et la conviction tranquille du géomètre qui prouve un théorème. Non seulement il croit, mais il voit, il se meut dans la région du surnaturel (2) ».

Mais les sublimes chants du Dante n'avaient pu suffire à arrêter le mal. Alors que le trône pontifical était occupé par Alexandre VI, on vit un dominicain, Girolamo Savonarola, se faire tribun et prophète tout à la fois, pour tenter de régénérer le catholicisme, en annonçant, de la part de Dieu, la nécessité de la repentance.

Tonnant contre toutes les infidélités et toutes les corrup-

(1) *Divine Comédie ; l'Enfer*, chant XIX.
(2) *Revue bleue*, 1er févr. 1890.

tions de l'Église, il s'écriait : « Allez à Rome et dans toute la chrétienté, vous verrez tous les prélats occupés de poésie et d'éloquence, consultant Virgile, Horace et Cicéron pour diriger les âmes... Nos prédicateurs ont abandonné l'Écriture sainte, pour se donner tout entiers à l'astrologie et à la philosophie qu'ils prêchent maintenant du haut des chaires. Ils font de la philosophie la maîtresse, et de l'Écriture la servante... L'on peut dire qu'auprès de ceux de nos jours, les prélats de l'Église primitive n'étaient que de pauvres petits prélats... Ils ne portaient pas des mitres chamarrées d'or... Dans l'Église primitive, les calices étaient de bois, et les prélats d'or... Aujourd'hui, l'Église a des prélats de bois, et des calices d'or. A ce propos voici ce que disait saint Thomas d'Aquin à un grand prélat qui était probablement de la trempe des nôtres. Ce prélat lui montrait un grand bassin, peut-être même plusieurs, rempli de ducats. « Voyez, maître Thomas, lui dit-il, maintenant l'Église ne « peut plus dire comme le fit Saint Pierre : Je n'ai ni argent « ni or. — Cela est vrai, répondit Thomas, mais aussi « elle ne peut pas davantage ajouter comme autrefois : « Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et « marche » (1).

Ces prédications qui, par leur violence, dépassaient souvent la mesure, avaient produit à Florence une telle impression, que Savonarole était devenu pendant quelque temps le maître et l'idole de cette grande cité ! Or, cette impression fut bientôt partagée au dehors, jusqu'aux extrémités de l'Italie. On tenta de la détruire par la mort ; mais le bûcher, au contraire, sur lequel on fit brûler Savonarole (1498), sans qu'il y eût eu aucun jugement qui satisfît l'opinion, con-

(1) Ch. Eynard. *Lucques et les Burlamachi*, 81.

tribua à graver plus profondément dans toutes les mémoires ses énergiques discours.

Une chose est certaine, c'est qu'en Italie, plus peut-être que dans les autres pays, nul ne songeait alors à créer un schisme, à organiser une nouvelle Église chrétienne. Ce que demandait l'opinion publique, dont Dante et Savonarole furent les plus vibrants organes, c'est qu'on réformât l'Église en revenant aux enseignements des Saintes Écritures, et au type de l'Église primitive. Voilà ce qui devait rester de tout ce mouvement, et ceux mêmes qui avaient versé dans un scepticisme plus ou moins matérialiste, reconnaissaient tous la nécessité d'avoir une religion et d'en pratiquer les rites.

Nous avons vu, par la correspondance de Bunel, que durant leur séjour à Padoue, les étudiants français les plus sérieux avaient résolu de se grouper autour de leur *consiliarius* pour s'entretenir ensemble, et se préserver de l'entraînement des mauvais exemples. Il suffit de parcourir ses lettres pour se rendre à peu près compte de l'esprit qui présidait à ces entretiens, et qui dirigeait Michel de L'Hôpital dans le choix de ses amis. Et il ne nous est pas indifférent de le savoir, car le dicton : *Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es*, a bien sa valeur.

Voici donc ce que cette correspondance nous permet d'affirmer : c'est que s'ils n'étaient pas tous des chrétiens vivants, du moins, ils étaient des hommes animés de sentiments élevés, toujours désireux de défendre les droits de la vérité, de la justice et de la morale, et franchement opposés aux négations religieuses dont ils reconnaissaient le danger. Nous les voyons presque tous, en effet, combattre le scepticisme de Pomponace, tout en rendant hommage à son mérite littéraire.

Depuis que Calvi, libraire de Pavie, s'était mis à répandre le *Testament* d'Erasme (1520) et les écrits de quelques réformateurs allemands, particulièrement ceux de Mélanchton ; depuis surtout que Bruccioli eut imprimé à Venise (1530) le *Nouveau Testament* qu'il venait de traduire, tous ceux qui étaient en état de le faire se mirent à étudier les écrits apostoliques dans leur texte original : c'est ce que firent nos jeunes étudiants de Padoue, en consacrant à la lecture des Livres Saints une grande partie de leurs réunions amicales. L'Hôpital semble même avoir puisé dans l'étude consciencieuse de la Bible, faite ainsi avec ses condiciples, une telle foi en son inspiration surnaturelle, qu'à partir de ce moment, comme nous aurons occasion de le constater, on le trouve toujours disposé, dans l'examen de n'importe quelle question, à en appeler aux enseignements scripturaires, et à s'incliner devant eux. Le respect de l'autorité normative, non d'une Église déterminée, mais de la parole de Dieu contenue dans les Saintes Écritures, voilà, selon lui le sentiment commun qui doit réunir tous les chrétiens dans la même foi, la même espérance, et le même amour. Ce fut, en tout cas, celui qui maintint l'union entre Michel et ses amis de Padoue, dont les uns étaient fermement attachés au catholicisme, alors que les autres inclinaient fortement vers le protestantisme. Sachant qu'ils avaient le même amour pour Dieu et le même désir de le glorifier, ils n'imaginaient pas de vouloir imposer à tous l'adhésion aux mêmes formules dogmatiques, et l'observation des mêmes formes ecclésiastiques. Étrangers à tout mouvement de fanatisme, préoccupés surtout du côté pratique de la vie chrétienne, ils trouvaient tout naturel de respecter les droits de la conscience individuelle.

Nous savons cependant que L'Hôpital et ses amis ne sont point restés indifférents aux graves débats soulevés

par la Réformation, et qu'il y eut parmi eux des adversaires et des partisans des idées nouvelles; tous seulement sont pénétrés d'un même respect pour les livres révélés.

Ainsi Pierre Bunel, qui fut l'un des membres les plus influents de ces réunions intimes, était resté catholique convaincu, et le resta jusqu'à sa mort. Mais sa piété sincère, entretenue par la méditation de l'Évangile, n'avait rien d'exclusif ni d'étroit : « Aristote et Platon, disait-il, ont mis dans leurs écrits de bien belles maximes ; mais, pour les mettre dans nos cœurs, il fallait une intervention divine » (1). Sans vouloir jamais contester l'importance des dogmes, il était de ceux qui estimaient que pour apaiser les luttes théologiques, la meilleure chose à faire, c'est de s'attacher à purifier les mœurs. Écrivant à Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, qui venait d'être envoyé en ambassade auprès de Charles-Quint, il lui disait : « S'il est beau d'être envoyé par le roi à César, il est encore plus beau d'être envoyé par le Christ à tous les hommes. Vous seriez plus utile en instruisant votre troupeau, qu'en sondant les secrets des cours. N'espérez pas guérir les Allemands d'une erreur qui leur procure le pillage des biens ecclésiastiques ; cherchez plutôt à nous convertir par vos discours et par vos exemples » (2).

D'un autre côté, nous pourrions citer Émile Perrot qui, lui, avait embrassé avec ardeur les croyances de la Réforme, et dont les deux fils furent pasteurs à Genève. Il n'en resta pas moins un fidèle ami de Bunel et de L'Hôpital, lesquels avaient refusé de se séparer de l'Église romaine. S'il différait d'eux sur certaines questions, il se sentait du moins en communion avec eux sur l'essentiel. Le 6 janvier 1529, il écrivait à Farel : « Ne regardons pas aux hommes, et montrons-nous toujours prêts à préférer l'Écriture

(1) Dupré-Lasale. *Michel de L'Hôpital*, 57.
(2) *Bunelli Epistolæ*, ép. 38.

à qui que ce soit. Il est vrai que, des deux côtés, on semble s'appuyer sur elle. Toutefois, sur le point capital, à savoir : la Rédemption par Jésus-Christ, ni eux ni nous ne sommes en désaccord » (1). Cette tendance à la largeur et à la tolérance pénétra si bien dans le cœur de son fils Charles, que celui-ci, en digne héritier de l'esprit de son père, exhortera à son tour un jeune étudiant « à bien prendre garde ne point condamner ni aider à condamner légèrement ceux qui pourraient lui paraître ne pas se conformer en tous points aux sentiments de l'Église réformée, du moins aussi longtemps qu'il les verrait fidèles aux articles principaux de la religion chrétienne » (2).

Ces renseignements, quoique ne concernant pas directement Michel de L'Hôpital, nous ont paru indispensables à rappeler, parce qu'ils nous révèlent quel a été le milieu dans lequel il a vécu de vingt à vingt-six ans, c'est-à-dire à cet âge où le caractère de l'homme commence à se former, son esprit à choisir sa direction, et ses principes de morale à prendre vie.

Ils nous apprennent, en tout cas, que la conduite du jeune homme a été digne de ce que fut plus tard celle du magistrat, et qu'après avoir été un enfant espiègle mais obéissant, il fut un écolier rêveur, mais scrupuleux, dans l'accomplissement du devoir ; un étudiant ardent au travail, mais pur dans ses goûts et dans ses mœurs ; un ami fidèle, mais toujours sincère ; un chrétien convaincu, mais d'une foi personnelle et indépendante.

Ils nous apprennent que Michel de L'Hôpital, nature admirablement équilibrée, a su, même avant de prendre part aux affaires publiques, se tenir en garde contre les extrêmes.

(1) Herminjard : *Corresp. des Réformateurs*, II, 167.
(2) *Bulletin du Protestantisme français*, déc. 1871, p. 567-568.

Appelé de bonne heure à rencontrer sur sa route les difficultés, les épreuves et les injustices, jamais cependant il ne s'abandonna au désespoir, s'efforçant, au contraire, de *surmonter le mal par le bien*. Poussé par ses goûts naturels vers les travaux littéraires et les rêveries du poète, on le vit apporter à l'étude du droit, qu'il n'aimait guère, une telle application, qu'il devint un des juristes les plus expérimentés de son siècle, si bien qu'avant la fin de ses études, il fut chargé (1531), comme professeur suppléant, de faire à Padoue un cours de droit civil (1).

Ayant enfin embrassé, dans son enfance, des croyances religieuses qui répondaient à ses aspirations intimes, il conserva la foi chrétienne, tout en reconnaissant ce qu'il y avait souvent de fondé dans les attaques contre l'Église.

Voilà ce qu'était Michel de L'Hôpital au moment où il allait quitter l'Italie pour entrer dans la vie active : un homme universellement estimé pour sa science et son caractère, par les lettrés, philosophes, poètes et docteurs ; par les politiques italiens, français et allemands ; par les croyants catholiques, réformés et luthériens, parce que, sans aucun préjugé, il s'inspirait vis-à-vis de tous du conseil de saint Paul : *Examinez toutes choses, et retenez ce qui est bon.*

En attribuant une immense et heureuse influence à ce long séjour à Padoue, nous n'avons fait que nous inspirer du propre sentiment de Michel de L'Hôpital qui s'écriait plus tard : « O temps fortuné où je vivais jeune, libre d'affaires sous un ciel pur, entouré d'objets d'études et conversant avec les grands hommes de l'antiquité, qui pour m'instruire paraissaient sortir de leurs tombeaux » (2).

(1) Facciolati. *Fasti gymnasii patavini*, III^e^ partie.
(2) Taillandier. *Chancelier de L'Hôpital*, 7.

## CHAPITRE III

### MICHEL DE L'HOPITAL AU BARREAU DE PARIS

Michel de L'Hôpital terminait à peine son année comme professeur suppléant à l'université de Padoue, lorsqu'il fut appelé à Bologne par son père qui, après la mort du connétable de Bourbon (1527), n'avait pas osé rentrer en France, dans la crainte des ressentiments du roi. Jean de L'Hôpital ne résidait pas à Bologne ; il venait seulement d'y arriver (1533) avec la suite de l'Empereur, lequel devait s'y rencontrer avec le pape pour conférer au sujet de plusieurs questions, entre autres de la convocation d'un concile général, et des moyens de réformer la Sainte-Ligue.

Charles-Quint, informé que François I^er^ avait fait à Clément VII la proposition de marier son fils Henri avec Catherine de Médicis, voulait saisir l'occasion pour offrir de la marier avec le duc de Sforza, car les deux souverains, toujours rivaux, cherchaient également à mettre le Saint-Père de leur côté. François I^er^ prévenu à son tour des intentions de l'Empereur, venait d'envoyer au pape les cardinaux de Tournon et de Grammont, les anciens négociateurs du traité de Madrid.

C'est alors que Jean de L'Hôpital, sachant combien grand était en France le crédit de ces deux prélats, et qui n'avait

point oublié l'accueil bienveillant fait par eux à lui et à son fils, lors de leur rencontre à Madrid, jugea qu'il ne fallait pas négliger cette occasion de remettre Michel en relation avec eux. C'est pourquoi il l'avait mandé aussitôt.

Michel quitta donc Padoue sans savoir encore ce qu'il ferait désormais, et où il lui conviendrait de se fixer. En attendant, et comme il n'était pas homme à rester inoccupé, il profita de ce passage à Bologne, pour suivre quelques cours dans une université qu'il connaissait de réputation. Il paraît même qu'il y aurait pris le grade de docteur (1).

Ne serait-ce pas également à ce séjour à Bologne sans but bien précis, qu'il faudrait rapporter l'essai qu'il fit pour s'adonner à la sculpture et à la peinture (2) ? Essai, du reste, auquel il renonça pour se livrer à la poésie et aux études sérieuses qu'il n'abandonnera plus jamais.

Quoi qu'il en soit, Michel put, à Bologne, comme l'avait espéré son père, renouer connaissance avec les cardinaux de Tournon et de Grammont ; peut-être même eut-il la bonne fortune de leur être utile dans leurs négociations délicates, puisque quelque temps après, il fut appelé à Rome où le cardinal de Grammont représentait la France, pour y occuper un siège au Tribunal de la Rote avec le titre d'auditeur. C'était pour lui un honneur et un bonheur que d'être, si jeune encore, chargé de telles fonctions ; mais il ne les remplit pas, car à peine arrivé à Rome, il donna sa démission sur les conseils mêmes de l'ambassadeur français. Le cardinal de Grammont, en effet, toujours plus convaincu des grands services que Michel serait en état de rendre plus tard à son pays, s'était engagé à lui faire obtenir en France une position qui lui

(1) Dupré-Lasale. *Michel de L'Hôpital*, p. 60.
(2) Guibert. *Eloge histor. de L'Hôpital*, p. 23.

permît d'espérer un brillant avenir; de plus, touché de voir le vif désir qu'avait Jean de L'Hôpital de rentrer dans sa patrie, le cardinal se montrait disposé à lui en faciliter les moyens. « Alors, estant à Rome, je fus tant honoré d'avoir une place des juges qu'on nomme les auditeurs de la Rothe, de laquelle m'estant défaict par l'advis de mon père, à cause des promesses que luy faisait le cardinal de Grammont de m'advancer au pays à plus grands estats » (1).

Jusqu'ici, Michel n'avait pas été gâté par le sort; il put croire un moment que la fortune allait changer, et qu'il pourrait désormais voir se réaliser en partie ses rêves de bonheur auxquels il ne demandait qu'à s'abandonner. Telle fut la joyeuse impression sous laquelle il quitta Rome, en compagnie de celui qui s'était fait son protecteur, et qui se rendait à Avignon au-devant de la cour. François Ier, qui avait réussi à détacher Clément VII de Charles-Quint en obtenant la main de Catherine de Médicis pour son fils Henri, était en route pour Marseille, où le pape devait bénir le mariage, le 28 octobre 1533.

Le cardinal de Grammont n'avait pas perdu de vue la promesse faite à Jean de L'Hôpital; et étant en ce moment dans les bonnes grâces du roi, puisqu'il venait de contribuer au succès de la conférence de Bologne, il profita du séjour de la cour à Avignon, pour parler à François Ier de son protégé.

Le sujet était délicat, car François Ier était loin d'avoir oublié la trahison du connétable de Bourbon, la défaite de Pavie, et la captivité qui en étaient résultées. Aussi comment oser solliciter la grâce de l'ancien conseiller du traître,

(1) *Testament de L'Hôpital.*

condamné comme son complice? Le cardinal, estimant qu'on a plus de chance de réussir auprès d'un monarque lorsqu'il est dans la joie, plaida chaleureusement les circonstances atténuantes en faveur de Jean de L'Hôpital. Il prouva éloquemment que l'ex-conseiller de Bourbon était toujours resté, malgré tout, attaché à son pays ; et que son fils Michel était, par sa valeur personnelle, dans le cas de rendre à la France les plus signalés services. Il obtint donc du roi une ordonnance (septembre 1533) qui remettait en vigueur l'amnistie accordée à Jean de L'Hôpital par le traité de Cambrai, et la restitution de ses biens. Le cœur plus joyeux que jamais, Michel retourna à Marseille avec le cardinal de Grammont, se doutant bien peu qu'il serait un jour le chancelier de cette Catherine de Médicis aux noces de laquelle il allait assister.

Mais sa joie fut de courte durée, car ce protecteur si puissant et si dévoué, et dont il avait encore tant besoin pour l'avenir, mourut subitement le 24 mars 1534 dans un château près de Toulouse, au moment où il venait d'être nommé archevêque.

Cette mort fut pour Michel et pour son père une véritable catastrophe, car elle renversait tous leurs plans et toutes leurs espérances. Privés de leur seul soutien, qu'allaient-ils devenir au moment où ils venaient de rentrer en France, après une si longue absence, sans position assurée et sans fortune ?

Nous trouvons, dans le *Testament* de L'Hôpital, les traces du regret qu'il eut d'avoir si imprudemment renoncé à la place à laquelle on l'avait naguère appelé à Rome : « Je fus frustré en même temps de l'espérance que j'avais d'une part et d'aultre; car l'état d'auditeur fut donné à un aultre, et estant demeuré en arrière par la mort du cardinal de Gram-

mont qui m'avait fait revenir en mon pays soubs cette espérance, je me mis à suivre le palais » (1).

Se trouvant donc tout à coup à Paris, sans appui, sans ressources, et séparé de son père qui, n'osant pas encore se fixer en France, s'était retiré auprès de la sœur du Connétable, la duchesse de Lorraine, Michel se vit contraint, en dépit de ses goûts naturels, de se faire inscrire au barreau.

Quoique son horizon se fût de nouveau assombri, il parvint à se ressaisir, grâce à sa foi qui ne l'abandonnait jamais, acceptant les devoirs qui s'imposaient à lui, et cherchant des distractions soit dans la culture des lettres, soit dans l'intimité de quelques amis. Parmi ceux dont la présence lui fut aussi agréable qu'utile, citons son ancien condisciple Émile Perrot. Celui-ci, après avoir quitté Padoue, avait publié à Lyon (1534), sur un point spécial de jurisprudence, un ouvrage qui l'avait de suite mis au rang des jurisconsultes les plus distingués (2), et finit par lui valoir (1535) un siège de conseiller au Parlement. Citons encore l'ex-ambassadeur de France à Venise, Lazare Baïf, le protecteur de Bunel et des étudiants français à Padoue, et Barthélemy Faye, tous deux également conseillers au Parlement; plusieurs autres enfin, dont les relations lui furent précieuses dans son isolement relatif.

Il avait d'autant plus besoin de rencontrer des cœurs sympathiques, qu'il se sentait comme perdu dans cette grande capitale, et probablement un peu aigri par ses récentes déceptions. Aussi, ses premières impressions, et par conséquent ses jugements furent-ils peu favorables à sa nouvelle résidence : « Pour moi, écrivait-il à Olivier, après avoir quitté Padoue, où pendant six ans j'avais étudié

(1) *Testament de L'Hôpital.*
(2) *Bunelli Ep.*, ép. XXIII.

les lois, je suis venu à Paris, ville de procès, de débauches et de luttes ; j'y ai repris ma place au milieu des cent juges ; ni la faveur, ni l'intimidation ne m'ont fait dévier du droit chemin » (1).

Nous avons vu que ce fut d'abord par obéissance, ensuite par nécessité, que Michel entra au barreau. Rien d'étonnant, dès lors, que des occupations qui le mettaient tous les jours en contact avec les petits côtés de la vie et des hommes, aient pu inspirer un peu de misanthropie à ce cœur naturellement droit et élevé, et qu'il ait donné parfois, dans ses poésies, libre carrière aux sentiments d'indignation qui s'éveillaient en lui : « J'aimerais mieux me lancer dans toute autre carrière, que de rouler l'éternel rocher des disputes, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et de voir le beau-père ou l'épouse accuser son gendre ou son époux de lui tendre des embûches, le mari chercher querelle à sa femme à propos d'une dot, ou en appeler pour un mot aux pactes, aux obligations et à toute la jurisprudence. N'est-il pas douloureux et pénible d'entendre de son siège des avocats enroués, aboyant comme des chiens, et n'épargnant pas même les juges dans les agressions d'un insolent verbiage ?... Affreux procès, exécrables chicanes des plaideurs, vous êtes les enfants des furies ; vous déchirez de vos continuelles morsures le cœur des infortunés mortels ! Jupin, dans sa colère, ne pouvait déchaîner contre la terre de fléau plus destructeur » (2).

Sans doute la constatation de toutes les misères morales que lui révéla l'exercice de ses nouvelles fonctions, le remplit de dégoût ; mais elle lui acquit une expérience qui ne devait être inutile ni pour lui, ni pour le bien général. Atten-

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. III, ép. 1.
(2) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. 1 ; liv. II, ép. 1.

dons seulement qu'il soit parvenu au pouvoir ; alors, nous le verrons se préoccuper d'introduire des réformes dans l'organisation si défectueuse de la justice, de diminuer, dans l'intérêt du Trésor, le nombre des tribunaux et des juges, d'empêcher enfin la vénalité des consciences, toutes choses dont il a tant souffert, et dont il se plaint sans cesse.

Nous ne nous arrêterons pas à tracer le tableau de ce qu'étaient les mœurs, à l'époque où Michel de L'Hôpital vint se fixer à Paris. Il les a stigmatisées en appelant Paris une ville de débauches ; jugement singulièrement sévère de la part d'un homme qui arrivait d'Italie, mais qui s'explique par le sentiment de tristesse que toute âme éprise d'idéal, éprouve à la vue des dégradations où peut entraîner l'immoralité.

« La corruption et toutes les turpitudes de la vie sont plus profondément invétérées dans nos mœurs, que notre législation sacrée. Nos débordements s'affichent dans les carrefours où la morale seule devrait se faire voir.... Si ces hommes qui blâmaient leur époque, avaient vécu par la suite, et vu ce qui se passe de nos jours, c'est-à-dire la dépravation partout et sous toutes les formes, que diraient-ils en nous comparant à eux ? La France croupit dans le marasme et, sur quelque point que nous portions les yeux ou l'esprit, nous ne trouvons à ce vaste corps rien de sain ni de solide, nul organe sans gangrène ; les nerfs sont affaiblis, les os privés de moelle, les muscles inertes, les membres énervés » (1).

Ah ! il faut que sa conscience morale eût été bien profondément soulevée, pour qu'il ait cru devoir dénoncer comme il le fit, à l'indignation publique, les causes prin-

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. IV.

cipales de cette corruption : la soif de l'or, la recherche du luxe dans les vêtements et le logement, la vanité des femmes, la légèreté des époux, le jeu, l'ignorance, et même l'alcoolisme déjà considéré comme un fléau :

« On boit des vins d'Espagne, d'Afrique, de Chypre ; les coupes de nos pères et les vins de France répugnent ; les festins se prolongent bien avant dans la nuit. On se parle tout haut, on chuchote à l'oreille, et la décence est bannie du regard, du visage, de la conversation, car les veines gonflées par le vin éclatent de débauche ; le poison pénètre jusqu'aux os » (1). Et cependant les lois étaient sévères. L'homme trouvé ivre était emprisonné et mis au pain et à l'eau ; on le fustigeait en cas de récidive et, à la troisième fois, on lui coupait une oreille et on le bannissait. (Ordonnance de François Ier pour la Bretagne, 1536.)

On peut dire que rien n'échappait à l'esprit observateur et honnête du jeune Michel de L'Hôpital. Il s'affligea, non seulement de l'*esprit processif,* de la *vénalité* et de la *débauche*, mais encore des divisions intestines, avec leur caractère particulièrement âpre et leurs conséquences si funestes.

Quand il arriva à Paris, la lutte entre les partis, récemment aggravée par les dissentiments religieux qu'enfanta la Réforme, semblait vouloir s'apaiser. Louise de Savoie venait de mourir, laissant à Marguerite de Navarre le champ libre pour exercer sur son frère une influence plus libérale, et vraiment capable de contrebalancer celle de Duprat et de Béda.

Ensuite, l'accord conclu à Bologne, et confirmé par le mariage d'Henri d'Orléans avec Catherine de Médicis,

(1) Voir la satire tout entière.

venait de détacher Clément VII de l'Empereur. Malheureusement, la mort imprévue du pape (septembre 1534) et l'avènement de son successeur, Paul III, dissipèrent les espérances de François Ier en relâchant ses relations avec le Saint-Siège. D'autre part, la nouvelle prise d'armes des anabaptistes, qui venaient de s'emparer de Munster en Westphalie, et le fanatisme, Théodore de Bèze dit : le *zèle indiscret* (1), de quelques protestants exaltés, qui affichèrent dans Paris (octobre 1534), et jusque sur la porte de la chambre du roi à Blois, de violents placards contre la messe, indisposèrent François Ier contre les réformés, dans lesquels il voyait déjà autant d'anabaptistes. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une nouvelle persécution, dans laquelle on eut recours aux mesures les plus arbitraires. En 1525, on avait institué une commission inquisitoriale spécialement chargée de juger les hérétiques. Désormais, on remit au soin du seul lieutenant-criminel du Châtelet de procéder à ces enquêtes, de juger sommairement les prévenus, et de soumettre enfin sa sentence au Parlement pour qu'il la confirmât. Qu'on lise, soit dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, soit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, soit dans le *Martyrologe* de Crespin, les détails de cette répression, et l'on comprendra quelle émotion durent produire dans Paris, les supplices qui se succédèrent de jour en jour, de novembre en juin. Cette émotion se traduisit, chez les uns, par un redoublement de fanatisme, chez les autres, par une indignation d'autant plus menaçante qu'elle était obligée de se contenir. Aussi les catholiques les plus fanatiques, craignant que l'impression ne fût pas encore assez profonde, déterminèrent-ils le roi à

(1) Th. de Bèze. *Histoire eccl.*, livre I, p. 10.

organiser une grande procession de réparation pour le 21 janvier: elle devait être conduite par la cour, les représentants du clergé et de l'Université, par tous les principaux fonctionnaires de la ville. Lorsque la procession arriva à l'évêché, le roi fit entendre le discours le mieux fait pour exciter la haine contre les hérétiques ; puis, avant de se dissoudre, le cortège dut assister au supplice de l'estrapade infligé successivement à plusieurs huguenots. En racontant ces horribles exécutions, Mézeray ajoute : « Mais pour deux qu'on faisait mourir, il en renaissait cent autres de leurs cendres. »

Voilà ce qui se passait à Paris, pendant les premières années qu'y résida Michel de L'Hôpital ; et ce sont là des faits qu'il ne pouvait ignorer, lui que ses fonctions amenaient tous les jours au palais, où il dut s'en entretenir souvent avec ses collègues et ses amis! Or, quand on se rappelle qu'il arrivait de Padoue, où il avait appris à aimer la liberté, à respecter les croyances et les opinions sincères, on devine quelle sainte colère dut s'amasser en son cœur, contre ceux qui prétendaient imposer la religion par les violences et la contrainte. A cette époque, s'il n'éleva pas la voix en faveur des persécutés, c'est que, n'étant revêtu d'aucun pouvoir, il ne se reconnaissait aucun droit de le faire. Il désirait déjà sans doute la réforme de l'Église, mais il ne pensait pas qu'on dût pour cela se séparer d'elle, car il espérait qu'un jour viendrait où cette réforme serait faite par l'Église elle-même.

Mais tout son être ne s'en révoltait pas moins contre les iniques traitements, qu'au nom de la religion, on faisait subir aux évangéliques. Sa sympathie pour eux allait donc en augmentant de jour en jour; peu à peu, le grand principe de la liberté de conscience se dégageait à ses

yeux, et lui apparaissait toujours plus clairement comme la condition de la dignité de l'homme, et comme l'un de ses droits les plus sacrés.

Qu'on nous permette de citer ici, quoiqu'elle ait été écrite à une époque bien postérieure, une partie d'une de ses épîtres au cardinal de Lorraine, qu'on dirait rédigée au lendemain des tristes événements que nous rappelions tout à l'heure. Elle nous révèle les sentiments chrétiens qui l'ont toujours animé :

« Nous sommes victimes d'une fatale erreur qui nous détourne du droit chemin. Jamais la guerre n'a rendu les hommes meilleurs... Nos villes n'ont besoin ni de murailles ni de citadelles; nous ne devons ni égorger nos frères, ni les pendre au gibet, ni les précipiter dans les eaux des fleuves. Étouffons nos discordes; la victoire ne serait pour nous d'aucun soulagement. Si nous mettons bas les armes, d'où viendra notre salut? Qui nous prêtera son assistance? Ce sera Jésus, Fils de Dieu ; Jésus qui prêcha ses enseignements aux Apôtres, pour qu'ils les transmissent à la postérité, et promissent en son nom les plus grandes et les plus douces récompenses. Pendant sa vie et après sa mort, Il unit ses disciples par une alliance éternelle ; Il apprit à ne demander qu'à Dieu le pardon et la paix de la vie, et comme Il était le Père commun des mortels, Il leur ordonna de se soutenir en frères, d'aimer leur prochain comme eux-mêmes, sans hésitation, sans découragement. Il voulut que le pauvre fût secouru par le riche, que l'aveugle fût conduit dans le droit chemin... Notre religion ainsi propagée ne subit aucune atteinte pendant de longues années ; la discorde ne troubla point les premiers chrétiens.

« Dans la simplicité de leurs cœurs, le culte était unique

et nul n'y contrevenait. Comment la parole d'un si auguste Maître a-t-elle été méconnue ? Dieu prévoyait nos futures divisions : Il savait, avant de monter au ciel, que des sectes diverses partageraient le genre humain. Ceux qui avaient écouté la parole des Apôtres, interprétèrent les dogmes à leur manière. Chacun discuta comme il fait toujours. Mais la sagesse des Pères de l'Église étouffa le germe des premiers dissentiments. Le siècle suivant enfanta des erreurs plus dangereuses ; on n'employa pour les abolir ni la violence, ni les armes, ni la ruse, ni le mensonge. Il suffit de bons exemples, de bons conseils, de sages allocutions.

« Les mesures les plus sévères furent, de défendre l'entrée des églises aux relaps, et de les exclure des pieuses assemblées. On jugea inutile et indigne du Dieu de paix, de se servir du glaive pour punir l'hérésie » (1).

Ce que Michel de L'Hôpital aurait voulu que le cardinal de Lorraine fît proclamer par le concile de Trente, c'est ce principe que posera Napoléon Ier : *L'empire de la loi s'arrête là où commence celui de la conscience ;* et qu'une Église visible n'a d'autre droit que celui d'exclure de son sein, ceux qui ne peuvent accepter ni ses doctrines ni ses rites.

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. IV.

## CHAPITRE IV

### MICHEL DE L'HOPITAL ÉPOUSE MARIE MORIN

Notre jeune et pieux avocat, plus ou moins dégoûté des procédés de la chicane, devait supporter plus difficilement qu'un autre la solitude relative dans laquelle il vivait. Aussi, sentant qu'*il n'est pas bon que l'homme soit seul*, rêva-t-il quelquefois dans ses soirées solitaires, d'avoir près de lui *cette aide semblable à lui*, dont parle l'Écriture. Mais pour songer à se marier, il eût fallu, non seulement trouver une femme sachant prendre au sérieux les devoirs de la vie, mais encore être soi-même en position de suffire à l'entretien d'un ménage.

Or, Michel de L'Hôpital était pauvre, c'est lui-même qui le dit ; et sa carrière d'avocat ne lui fournissait alors que de maigres ressources, et surtout pas certaines, car il n'aurait jamais voulu recourir aux moyens que ne craignaient pas d'employer la plupart de ses confrères pour provoquer les procès, ou les faire durer outre mesure : « Cet antre qui sait tout, t'apprendra les manœuvres destinées à obscurcir l'esprit des juges, et à faire traîner une affaire pendant de longues années ; il te dira par quel moyen une cause déplorable peut devenir la meilleure. C'est là que s'accrois-

sent les espérances et la scélérate audace des plaideurs » (1).

Il aurait pu, il est vrai, grâce à quelques bonnes recommandations, obtenir une place dans la magistrature, ce qui lui aurait valu un traitement fixe qui se fût augmenté selon les occasions. Malheureusement, les besoins toujours croissants de l'État avaient changé peu à peu la législation, et rendu successivement vénales presque toutes les charges publiques. Sous Louis XII, on avait commencé par vendre celles des finances. Sous François Ier, les guerres entreprises, puis les prodigalités du roi et de sa mère ayant mis le Trésor à sec, Duprat imagina de vendre également les offices de judicature, en sorte que lorsqu'on avait besoin d'argent, on n'hésitait pas à augmenter le nombre des magistrats. C'est ce qu'on avait fait par la déclaration du 21 janvier 1521, qui instituait vingt nouveaux offices de conseillers au Parlement de Paris. On y mit cependant une certaine hypocrisie, car on ne voulait pas avoir l'air de donner ces fonctions aux plus riches plutôt qu'aux plus capables. Les titulaires élus furent donc censés faire simplement une avance au Trésor. Le pape Léon X ne manqua pas de profiter de l'exemple donné par le chancelier de François Ier, en consentant à abroger la *pragmatique sanction*. Il en résulta que le droit d'élire aux évêchés et aux grands bénéfices n'appartint plus aux Églises de France, mais au roi, et que ces élections royales eurent besoin d'être confirmées par une bulle du pape, laquelle n'était délivrée que moyennant le paiement d'une année du produit du bénéfice. Ainsi le pape augmentait ses revenus, et le roi, sa préro-

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. II, ép. I.

gative. « Échange bizarre, dit Mézeray, où le pape, puissance spirituelle, prit le temporel pour lui, et donna le spirituel à un prince temporel. »

Michel de L'Hôpital ne pouvait, faute de ressources pécuniaires, postuler une place de conseiller au Parlement. Que faire donc ?

Il fut tiré d'embarras par un vieil ami et compatriote de son père, auquel il exposa la question, Pierre Le Filleul. C'était un ancien président de la Cour des comptes, actuellement archevêque d'Aix, et qui, malgré ses cent ans, était gouverneur de Paris.

Celui-ci, après l'avoir écouté, lui fit observer qu'on pourrait peut-être lui trouver une femme qui lui apporterait en dot la somme nécessaire pour acquérir la charge désirée.

Et, en effet, par l'intervention, ou peut-être sur les indications de Pierre Le Filleul, il épousa en 1537 Marie Morin dont le père, lieutenant-criminel à Paris, avait obtenu du roi, en reconnaissance de ses nombreux services, un office de conseiller pour servir de dot à sa fille.

Ce mariage est un des actes de la vie de L'Hôpital qui nous étonne le plus, parce que, étant donnée sa personnalité, nous nous demandons comment il a pu accepter de devenir le gendre de Jean Morin.

Qu'il ait pu être séduit et subjugué par les qualités morales, et la nature éminemment sympathique de Marie Morin, nous n'en sommes pas surpris. Mais comment a-t-il pu se résoudre à donner le nom de père à Jean Morin, et à observer vis-à-vis de lui les égards qui s'imposent à tout bon fils, et qu'il a, en effet, toujours observés sans la moindre réserve ?

Voici ce que nous dit, de cet homme, Théodore de Bèze : « Alors était en office de lieutenant-criminel Jean Morin, aussi grand adversaire de la religion que fort dissolu en sa vie, et renommé entre tous les juges de son temps pour la hardiesse qu'il avait à faire les captures, avec la subtilité à surprendre les criminels en leurs réponses. Celui-là donc ayant reçu commandement du roi de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux qu'il pouvait attraper, usa de toute diligence, de sorte qu'en peu de temps il remplit les prisons d'hommes et de femmes de toute qualité, se servant d'un misérable appelé ordinairement le *guainier*, à cause de son métier, lequel étant prêt d'être mis au feu, racheta sa malheureuse vie par la promesse qu'il fit, et qu'il tint depuis, de mener les sergents de maison en maison pour avoir été avertisseur des assemblées secrètes qui se faisaient seulement pour lire quelques passages de l'Écriture et pour prier Dieu.

.....

« Pour revenir à la persécution de Paris à cause des placards le roi, bien joyeux de la diligence de Jean Morin, vint à Paris au mois de janvier suivant commençant 1535, et ordonna le 29 du dit mois, une procession générale en laquelle il se trouva en personne avec ses enfants » (1).

Jean Morin, on le voit, était le lieutenant-criminel spécialement chargé de poursuivre tous les hérétiques dénoncés, et qui avait, deux ans auparavant, rempli ces fonctions lors de l'affaire des placards dont nous avons parlé, et qui *par son zèle avait réjoui le roi !*

Il y avait longtemps, du reste, que Morin s'était distingué

(1) Th. de Bèze. *Histoire eccléS.*, liv. I.

dans ces sortes de poursuites, car les chroniqueurs du XVI[e] siècle lui attribuent la mort d'un nombre considérable de huguenots, ce qui lui avait valu une véritable célébrité parmi ses contemporains, en même temps qu'un poste de conseiller pour servir de dot à sa fille (1).

Évidemment Michel de L'Hôpital ne jugeait pas, il y a trois siècles, les hommes et les choses comme nous le ferions de nos jours. Nous aurons plusieurs autres occasions de le remarquer. Mais il faut croire que, si les actes de Jean Morin comme lieutenant-criminel provoquaient sa désapprobation, il sut, d'autre part, lui découvrir des mérites qui nous échappent, faute de renseignements suffisants. Il est probable qu'étant, depuis trois ans, avocat à Paris, Michel de L'Hôpital eut quelquefois affaire avec le lieutenant-criminel, non seulement pour des questions de justice, mais encore par suite de leur goût commun pour les lettres. Jean Morin était, paraît-il, un lettré, puisque Hubert Suzanneau, docteur en droit et en médecine, dédia à Jean Morin un lexique supplémentaire de la langue latine, élicitant le beau-père et le gendre, d'être unis dans cet amour des lettres qui élève l'esprit des magistrats (2).

Si, d'ailleurs, la rigueur excessive du lieutenant-criminel paraissait condamnable à L'Hôpital, ne devait-il pas rendre hommage à l'éducation soignée que Morin avait su donner à sa fille, et qui en avait fait une femme aussi distinguée par le cœur que par l'esprit ? Nous lisons dans une lettre écrite plus tard par Michel à Anne d'Este, la fille de la duchesse de Ferrare : « S'il m'est permis de comparer les petits aux grands, ma femme aussi lorsqu'elle entra sous

(1) Voir : *Journal d'un Bourgeois de Paris* et les *Commentaires* du Président La Place, publiés en 1565.

(2) Dupré-Lasale. *Michel de L'Hôpital*, 70.

mon toit n'avait de goût qu'aux chants et aux instruments de musique. Son premier enfant lui fit tout quitter, et elle mit de côté les lettres grecques et latines où elle commençait à s'initier » (1).

Ce qui, enfin, a pu le rendre indulgent envers Jean Morin, c'est que, tout en blâmant ses rigueurs, il crut discerner chez lui, par-dessus tout, le désir de se montrer fidèle à la mission que lui avait confiée le roi.

La personne du monarque, en effet, était considérée par beaucoup au XVI^e^ siècle, comme autrefois chez les Israélites, *l'oint de l'Éternel* dont on ne devait pas se permettre de discuter l'autorité ni les ordres. Ne voyons-nous pas L'Hôpital lui-même traiter constamment François I^er^, Henri II, François II et Charles IX, comme s'ils avaient été des rois accomplis en toutes choses !

On pourrait, du reste, trouver l'indice de cette opinion, alors très répandue, dans la lettre que, par crainte de déplaire au roi, Jean Morin adressa au chancelier Du Bourg, à l'occasion du projet de mariage de sa fille.

« Monseigneur, je ne saurais condignement vous rendre grâces telles dont je suis tenu et obligé, que vostre bon plaisir a esté me faire faire un si grand bien dont j'ai eu le bref par Bochetel, et Monseigneur, je vous remercie très humblement, j'ai prié maistre Vital de supplier très humblement vous et Madame que s'il vous vient agréer pour quelque qui vous plaira, et la fille et les biens sont à vous. Et où ne vous plairait me faire commandement, il vous plaira entendre qu'entre aultres, Monseigneur l'Archevêque d'Aix me aurait parlé du dit même maistre Michel de Lospital que ne avais congneu sinon par réputation comme de avoir oy

(1) Dupré-Lasale. *Michel de L'Hôpital*, 132.

parler de son bon savoir qui estait tel pour me plus persuader, sans avoir esgard aux facultés ; mais, Monseigneur, sitôt que j'ai sçeu qu'il est fils de Lospital, medecin de Bourbon, la grande crainte que je doibs avoir et ay de faillir, vu que je aymerais mieulx la mort de moi et de ma fille que de courir icy la moindre suspition et me faire perdre tout bon vouloir qu'il plaist au Roi et à vous me porter ; cela me fait arrester, car je désire personnage qui vous soit agréable très fidèle et très bon serviteur à jamais... Jehan Morin » (1).

A ceux qui pourraient supposer que Michel de L'Hôpital s'est laissé guider par la question d'intérêt, dans son mariage, nous ferons observer qu'il y fit preuve, au contraire, du plus parfait désintéressement, comme, du reste, pendant toute sa vie.

Son père, retiré en Lorraine, lui donna à cette occasion la terre et la seigneurie de La Roche qui lui avaient été restituées en 1533. Mais L'Hôpital ne voulut les accepter que pour les faire servir « pour seureté et ypothèque des douaires et autres conventions matrimoniales entre luy et la dicte damoiselle sa femme ». Et, dès que sa situation lui permit de s'en passer, il la céda (1546) à son frère Pierre.

Toutes ces questions une fois réglées entre les parties, il ne restait plus qu'à y donner suite.

Comme Lazare de Baïf, l'ancien ambasseur à Venise, conseiller clerc depuis 1534, venait d'être nommé maître des requêtes par François Ier, la place fut donnée à Michel de L'Hôpital, bien que cette charge dût être, d'après les ordonnances, réservée à des clercs. On peut voir, dans l'exception faite en faveur de L'Hôpital, une preuve de la haute estime qu'on avait déjà pour ses capacités. En effet, le procès-

(1) Bibl. nat., départ. des man., fonds Dupuy.

verbal de son installation s'exprime ainsi : « Le 8 août 1537 ordonne que, jaçoit que L'Hôpital fust pourveu d'un office de conseiller clerc, et néantmoins soit notoire qu'il doibt de bref espouser la fille du lieutenant criminel de la prévosté de Paris Me Jehan Morin, en intérinant la lettre de dispence d'iceluy, L'Hospital, ayant esgard à la grande expectation que la cour a d'iceluy et sans tirer à conséquence le dict Me Michel de L'Hospital serait reçeu et il a presté serment. »

Le mariage eut lieu quelques jours plus tard, en septembre 1537.

Par ces deux événements, Michel de L'Hôpital vit exaucé le double vœu qu'il formait depuis longtemps : il avait trouvé une position assurée, et un intérieur de famille selon son cœur.

On se défie généralement des panégyriques, parce que ceux qui les font se laissent, la plupart du temps, entraîner à ne présenter ceux qui en sont l'objet que sous leurs beaux côtés, rappelant leurs vertus, mais ayant soin de dissimuler leurs défauts, quand ils ne s'efforcent pas de nous les faire envisager comme des mérites nouveaux. Quant à nous, nous n'avons pas l'intention d'écrire un panégyrique ; notre seule ambition est d'arriver à tracer un portrait fidèle et entièrement impartial, de Michel de L'Hôpital. En étudiant sa vie, nous avons été frappé de l'harmonie et de l'unité d'esprit dont elle est empreinte. Si nous ne parlons pas de ses fautes, c'est que l'histoire ne nous en a point conservé le souvenir. Mais nous restons bien convaincu qu'étant homme, rien de ce qui caractérise l'humaine nature ne lui a été étranger. Ce que nous pouvons néanmoins dire, c'est que, dans toute sa carrière, il ne s'est jamais laissé déterminer que par les principes. L'obéissance avant tout au

devoir, l'amour pour le bien, le vrai et le beau, la recherche de l'équité pour tous, le respect de la conscience, et la confiance la plus inébranlable en la Providence divine, voilà ce qui va plus que jamais inspirer la conduite de L'Hôpital comme homme, comme conseiller au Parlement, puis comme chancelier.

Dire : *plus que jamais*, à partir du moment où il vient de se marier, c'est constater que l'influence que Marie Morin exerça sur son mari a été éminemment bienfaisante (1), et que la fille du farouche lieutenant-criminel de Paris était animée par de tout autres sentiments que ceux qui avaient fait la réputation et la fortune de son père.

Michel de L'Hôpital l'a si bien reconnu, que jamais il n'a cessé de rendre hommage aux excellentes qualités de celle avec laquelle il a toujours vécu dans la plus complète sympathie. Elle sut toujours lui faire trouver au foyer domestique ce repos et cette tendresse dont il avait particulièrement besoin, au milieu des agitations de la vie publique. « Pour moi, écrit-il au cardinal de Tournon (2), pour qui pas un bœuf ne laboure les arpents d'une terre fertile, pour qui des troupeaux ne paissent sur aucune montagne, moi enfin qui ne puis appeler mienne aucune villa, je passais mes vacances à la riante habitation de mon beau-père où je me transportais en compagnie de mon épouse et de ma fille (la seule des trois, hélas, qui survive) ; ma famille représente mes véritables biens, mes plus solides richesses. Je ne la changerais pas contre son pesant d'or, contre la fortune de Crésus quelque grande qu'elle fût. Oh ! mes deux mois de souveraine jouissance ! » Et à la fin de sa vie, sa femme

(1) D'Argaud. *Histoire de la liberté religieuse*, I, p. 344-347.

(2) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. II.

lui paraissait si digne de confiance, que nous lisons dans le testament qu'il dicta avant de mourir : « Je veux oultre, que Marie Morin, ma très chère épouse et femme d'une singulière piété gouverne le tout en commun ; laquelle, je m'assure, ne diminuera rien des biens, ains plustost les conservera duement et les accroistra au profit des enfants ; et pour ce, je deffends qu'on ne luy demande aulcun compte ny raison de la tutelle et curatelle ; mais je veux que toutes ces choses se fascent, se rendent et se passent ainsy qu'il luy plaira. J'ordonne aussi que tout ce qu'elle aura passé soit non seulement tenu des héritiers pour faict mais pour agréable. »

Ce qui a surtout rapproché ces deux cœurs, c'est cette *singulière piété* que Michel de L'Hôpital avait su discerner en Marie Morin dès leurs premiers entretiens. Et comme il n'était pas homme à se laisser jamais dominer par les préventions sectaires, il ne tarda pas à se sentir attiré par la candeur du sentiment chrétien de la fille du lieutenant-criminel, si éloignée au fond du fanatisme officiel de son père. Le cœur droit et sensible de Marie Morin avait été ému d'une vive compassion pour ces pauvres hérétiques dont son père lui avait souvent raconté le martyre, l'ayant tant de fois présidé en personne. Le respect filial put pendant longtemps retenir sur ses lèvres l'expression de son indignation, mais un travail secret ne se faisait pas moins en elle. Aussi, dès qu'elle eut eu l'occasion d'entendre Michel de L'Hôpital exprimer avec chaleur ce qu'elle pensait en elle-même, se sentit-elle à son tour attirée vers le jeune avocat ; si bien que ce fut avec bonheur qu'elle accepta la proposition de devenir sa femme. On s'explique dès lors le rapide développement qui se fit, à partir de ce moment, dans la foi de la nouvelle épouse. Que d'occasions de s'éclairer ne dut-elle

pas trouver dans l'intimité de celui qui écrivait au cardinal de Tournon : « Rien ne me semble comparable aux Livres Saints ; il n'en est pas où l'âme trouve une plus suave quiétude, un port plus abrité des tempêtes. C'est à ce genre de lectures que je voudrais passer ma vie, soit à la ville, soit dans les champs » (1).

Cette épître adressée quelques années après le mariage de L'Hôpital, nous montre qu'il a été du nombre de ces hommes d'État qui ont su puiser dans la Parole de Dieu les nobles inspirations et les exemples de vertu. Thomas aurait pu dire de lui ce que nous lisons dans son éloge du sage et éloquent d'Aguesseau : « On peut assurer qu'il était un véritable philosophe chrétien. La religion était le fondement de toutes ses vertus. Jamais il ne passa un jour de sa vie sans lire l'Écriture sainte. Il éprouvait ce qu'on a déjà dit de ce Livre sacré, qu'on ne pouvait le lire sans devenir plus vertueux. »

M. Dupin, dans un discours qu'il prononça en audience solennelle, pour la rentrée de la Cour de cassation, n'hésite pas à attribuer à la méditation quotidienne de la Bible « la grandeur d'âme de Michel de L'Hôpital, son noble courage, son inaltérable intégrité, ses hautes idées de justice et de droiture politique ». C'est, en effet, pour avoir reconnu par une expérience personnelle la puissance consolatrice des Saintes Écritures, que L'Hôpital écrivait en novembre 1543 au cardinal de Tournon qu'elles nous offrent le meilleur *port abrité des tempêtes.*

De son mariage avec Marie Morin, trois filles lui étaient nées, Magdeleine en 1538, Jeanne en 1541 et Charlotte en 1542. De ces trois filles, il ne lui restait en 1543 que

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. II.

l'aînée, Magdeleine. Sentant, à la suite de ces deux pertes cruelles, l'insuffisance des consolations mondaines ou philosophiques pour soutenir son courage et celui de sa femme, il recourut avec elle aux Livres saints, dont la traduction en langue vulgaire mettait alors la lecture à la portée de tous : non seulement il y puisa des trésors d'encouragement, mais il ne tarda pas à constater qu'il en fut de même pour sa femme. Celle-ci, semblable à Rachel, refusa d'abord d'être consolée *parce que ses enfants n'étaient plus ;* mais sentant bientôt son cœur s'ouvrir au langage tout à la fois si humain et si divin de la parole de Dieu, sa douleur s'apaisa à l'ouïe des assurances de salut, d'immortalité et de revoir qu'elle y rencontra, jusqu'à ce que, illuminée peu à peu par une foi d'un caractère nouveau, elle fût rendue capable de tout accepter et de tout surmonter.

C'est à partir de ces premières épreuves de leur vie conjugale, que Marie Morin est devenue véritablement pour son mari *une aide semblable à lui.* Lisant et méditant désormais ensemble le Livre divin, et demandant tous les jours ensemble au Père céleste ses lumières et son secours, en vue de l'accomplissement fidèle de leur tâche, ils apprirent à s'aimer en Dieu, à partager leurs joies et leurs épreuves, assurés de trouver toujours l'un chez l'autre sympathie et bons conseils.

Mais, tout en devenant ainsi un cœur et une âme, ils surent cependant conserver chacun son individualité propre. Et ce n'est pas un des moindres témoignages du respect profond qu'éprouvait L'Hôpital pour toutes les convictions sincères, que de le voir admettre dans sa propre maison cette liberté de conscience qu'il s'efforcera plus tard de faire reconnaître dans le royaume tout entier.

Nous avons déjà dit que L'Hôpital n'avait jamais voulu

se séparer de l'Église catholique. Après son mariage, il persévéra dans cette manière de voir, mais sans prétendre exercer aucune contrainte sur sa femme qui venait d'embrasser les idées nouvelles. Il lui permit en conséquence de se rattacher ouvertement au culte réformé, et d'y faire élever leur fille unique.

Il put souffrir, au premier moment, d'une résolution qui contrariait ses idées ; mais une fois qu'il l'eut adoptée, il ne permit pas que cette divergence de vues vînt porter atteinte à leur paix intérieure, à leur respect mutuel, et à leur vive tendresse ; qu'on se rappelle le beau témoignage qu'il a rendu à sa femme dans son testament.

## CHAPITRE V

### MICHEL DE L'HOPITAL CONSEILLER AU PARLEMENT

L'Hôpital, par son mariage, avait donc acquis une charge de conseiller au Parlement. Comme nous l'avons dit précédemment, ses goûts naturels l'auraient poussé vers les travaux littéraires, la poésie en particulier, et ce fut uniquement pour obéir à son père dans sa jeunesse, plus tard aux devoirs de sa carrière, qu'il se consacra aux études juridiques. Ses inclinations, toutefois, restèrent toujours les mêmes : « Je voudrais, écrivait-il à Fr. Olivier, diviser mon temps de façon qu'une grande part, et de beaucoup la plus grande, fût consacrée à l'État, et le reste aux Muses, nobles filles du puissant Jupiter... ; que ces livres (de jurisprudence) couverts de poussière soient fermés à mes côtés pour l'éternité, et reposent ensevelis dans une longue paix » (1). Mais, pour lui, le devoir devait passer avant tout.

Malgré ses goûts intellectuels et les exemples que lui donnaient trop souvent ses collègues du Parlement, il se montra toujours plein de zèle, de scrupule et d'oubli de soi-même, dans l'accomplissement d'une tâche parfois singuliè-

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. I.

rement aride. Aussi pourra-t-il écrire en toute simplicité à Jean Morel, l'ami de Rabelais, et qui fut aussi un de ses amis les plus chers : « Jusqu'à présent, nul n'a été plus exact que moi à remplir ses fonctions à la satisfaction du roi et de la patrie. Tout le temps que j'ai été appelé à juger les procès, à tenir les audiences, j'arrivais au palais, le premier chaque matin, et comme le soleil n'était pas encore levé, un valet éclairait mes pas avec une lanterne ; le soir, je me retirais le dernier, lorsque le crieur public annonçait dix heures passées. Je ne me promenais pas, comme ils font presque tous, sous les arceaux des salles pour pester contre la longueur des audiences ; je restais, au contraire, constamment et presque immobile sur mon siège. Lorsque Quélen admonesta ses collègues, il me nomma pour leur apprendre que la patience était possible. A la cour, comme en tout autre lieu et en tout autre temps, j'ai apporté autant de sollicitude à signer les suppliques au roi, qu'à examiner les comptes dont la vérification était confiée à ma conscience. Et cela, tu le sais, toi et tous ceux qui me connaissent » (1).

Cet éloge mérité que le président Quélen fit de la consciencieuse exactitude qu'apportait Michel de L'Hôpital aux devoirs de sa charge, provoqua, comme cela arrive presque toujours en pareille occurrence, la jalousie d'un certain nombre de conseillers moins scrupuleux que lui. Aussi cherchèrent-ils des prétextes pour pouvoir l'accuser auprès de ses supérieurs, et de l'opinion publique.

L'Hôpital aimait, dans ses moments de liberté, à composer quelqu'une de ces poésies, auxquelles nous avons déjà emprunté plusieurs citations ; car c'est sous cette forme qu'il se plaisait à faire part à ses amis, soit de ses

(1) *Poésies*, liv. II, ép. XVIII.

impressions, soit de ses appréciations sur les hommes et les choses de son temps. « La nature me ramène vers mon ancienne passion. Je versifie pour me distraire », écrit-il à Salmon Macrin (1).

Ces poésies, composées en latin et sans aucune prétention, n'avaient point été écrites en vue d'être publiées. Elles n'auraient même jamais dépassé le cercle des amis personnels de L'Hôpital, si l'un d'eux, Jean Maurel, ne les eût, sans lui en demander l'autorisation, communiquées au public : « Cher Maurel, mes vers étaient soigneusement fermés dans une armoire et loin du jour, quand, bien malgré moi, tu as voulu les faire publier et mettre en lumière » (2). Jean Maurel l'avait fait dans un sentiment d'affectueuse admiration ; mais quelques conseillers, jaloux de la haute considération dont jouissait L'Hôpital, trouvèrent l'occasion bonne pour chercher à lui nuire, en insinuant qu'il s'occupait plus de poésie que de ses fonctions. Cette calomnie ne l'affligea pas outre mesure à ce moment-là, tant il avait conscience de n'avoir jamais négligé ses devoirs de magistrat, et de n'avoir usé de ses moments de loisir que dans les limites de son droit :

« Il paraît que l'emploi de mes loisirs fait jaser, que mes écrits ont été interprétés par des langues malveillantes. Est-ce que je dérobe indignement le temps que je dois aux affaires publiques, et fais passer les choses sérieuses après les jeux de mon esprit ?... Quand j'ai accompli les devoirs de ma charge, pourquoi, dans les loisirs que me laissent les intérêts de la chose publique, ne pas me livrer à d'honorables études ? J'écris, je lis, je médite, je fais des vers : sont-ce là des fautes qu'ont le droit de blâmer les élégants et les puissants du jour ? Vaut-il mieux rester oisif, les bras croisés, à

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. II, ép. XVIII.
(2) *Poésies*, liv. III, ép. XVI.

compter les briques de ma maison, ou à signaler les noms, les vêtements, la figure et la grâce des passants ! J'aimerais mieux, par ma foi, le métier de portefaix.....

« Mais moi, je n'aime pas à perdre mes journées dans les honteux plaisirs, et mes nuits à jouer aux dés ou à dormir ; j'aurais honte de ressembler aux satyres antiques, et de me mêler en chantant à ces infâmes troupeaux de courtisanes...

« Je déclare qu'il n'est pas indigne de moi de passer mes loisirs à composer même de mauvais vers ; que cet exercice est préférable à la poursuite des profits iniques, ou à la recherche des plaisirs. Ils font mon bonheur à moi, ils me délassent de mes travaux, et quand je reviens harassé des tribulations d'audience, je les savoure comme l'ombre propice d'un berceau de feuillage. » (1).

Nous n'hésitons pas à multiplier ces citations parce que rien ne nous semble pouvoir mieux révéler le véritable état d'âme de L'Hôpital, que ces poésies qu'il compose au fur et à mesure des divers incidents de sa vie. C'est une mine inépuisable que doit exploiter jusque dans ses moindre parties, celui qui veut apprendre à le bien connaître.

Le chancelier du royaume, François Olivier, qui avait reconnu sa grande valeur, ne tint aucun compte des perfides insinuations lancées par la jalousie de quelques conseillers, et ne craignit pas d'appeler L'Hôpital à la grand-chambre où lui fut confié l'examen de plusieurs affaires de première importance. Il y acquit bientôt, grâce à son esprit de sagesse et d'impartialité, une telle autorité morale, qu'on le choisit en 1542, 1546 et 1547 pour l'envoyer aux grands-jours de Riom et de Tours.

Il semble que les distinctions dont il fut honoré, et l'es-

(1) *Poésies*, liv. II, ép. XVIII.

time que lui témoignèrent la plupart de ses collègues du Parlement, auraient dû lui faire dédaigner les critiques des autres ; mais quand il vit qu'elles se renouvelaient, il ne put se défendre d'un sentiment de profonde irritation ; car, dans tout ce qu'il écrivit depuis cette époque, on découvre toujours un certain accent d'amertume.

Il s'y montre mécontent de sa position, plus ou moins dégoûté des hommes et des choses, et porté à les juger avec sévérité. Faut-il y voir les premières manifestations des maux physiques dont il commencait à souffrir, ou du regret persistant de se voir engagé dans une carrière qui contrariait ses inclinations, peut-être encore du froissement intérieur qu'il éprouvait en constatant combien le sens moral de ceux qui l'entouraient répondait peu au généreux idéal qu'il avait rêvé dans sa jeunesse ? Il est probable que ces diverses causes réunies ont contribué à lui inoculer un certain germe de pessimisme qu'on retrouve dans tous ses écrits, et à lui donner de plus en plus le goût de la solitude et de la campagne. Il aimait, en effet, à s'y retirer quand ses occupations le lui permettaient, entouré de sa femme, de sa fille et de quelques amis de choix. Combien différentes nous apparaissent alors ses dispositions ! « Il m'est si doux de saluer mes hôtes chéris, car ils ont bien voulu visiter ma modeste retraite. Il m'est doux de les recevoir à la campagne, surtout s'ils daignent, quelque temps, séjourner près de moi. O mes chers compagnons, comment pourrai-je vous plaire ? Vous ne cherchez pas les pompeuses jouissances de Paris, car vous en êtes rassasiés, et mon petit domaine ne produit rien d'assez bon pour flatter vos palais délicats. Je suis le maître peu fortuné de champs maigres et limités qui offriront à de modestes hôtes quelques mets vulgaires. La maison est assez grande pour son maître qui peut même

s'adjoindre trois ou quatre convives..... Ma table n'aura rien de rustique ; ma femme a apporté de Paris une salière d'argent qu'elle rapportera à notre retour ; les linges de table sont d'un tissu léger, et les lits sont très proprement ornés. Quant à ces héritages que vous voyez aujourd'hui plantés d'ormeaux, ils étaient sous l'ancien propriétaire laissés à la culture. Ma femme, en arrivant ici, a changé cette destination, pour avoir sous la main des bois plus considérables, et me donner plus d'ombre. C'est de ce côté que je dirige mes pas au lever du soleil ; c'est ici que j'écris mes poésies, ou que je relis des passages d'Horace et de Virgile ; je m'y promène seul en ruminant mes vers, jusqu'à ce que la voix de mon épouse m'apprenne que le dîner est servi. Si mes hôtes aiment la chasse, ils trouveront des lièvres qui se promènent en pleine sécurité au milieu des bois ; des oiseaux de toute espèce qui voltigent alentour, car pour moi je ne sais pas tendre d'embûches..... Si, telle qu'elle est, cette terre chérie ne m'est point enlevée, peut-être me résoudrai-je à y séjourner tout à fait, et à m'éloigner de la ville, du palais, de mes amis » (1).

Ainsi le calme de la vie des champs l'apaisait et le consolait des injustices humaines ; mais dès qu'il était rentré à Paris, et avait repris ses fonctions de conseiller au Parlement, le mécontentement s'emparait de nouveau de lui sous la forme d'une sorte d'inquiétude plus ou moins chagrine.

Devons-nous attribuer cette disposition à l'orgueil, ou à l'ambition ? Lorsqu'on considère attentivement ce grand caractère, on arrive à la conviction que sa tristesse vient, d'une part, de l'abaissement moral de la France à cette époque, et de l'autre, de son ardent désir de voir sa patrie recher-

(1) *Poésies*, liv. II, ép. XIX.

cher la vraie grandeur dans la vérité, la justice et la liberté.

Certes, aucune fonction publique ne pouvait mieux permettre à L'Hôpital d'apprécier l'état moral de la société française, que celle de conseiller au Parlement, puisqu'elle le mettait journellement en contact avec les passions humaines qui gouvernent les cœurs, savoir : l'envie, la jalousie, la sensualité, la servilité et l'ambition. Mais aussi, aucune ne pouvait mieux éveiller en lui le noble désir de travailler un jour à la réforme des abus, et à la réalisation des progrès qui acheminaient la France vers le sublime idéal qu'il avait rêvé pour elle.

Michel de L'Hôpital devait donc aspirer à avancer dans sa carrière, afin de hâter le jour où il lui serait possible de préparer les modifications que son expérience actuelle lui signalait comme indispensables, soit dans l'administration de la justice et des finances, soit dans l'organisation des institutions ecclésiastiques, sociales et politiques.

C'est pourquoi, comme il n'entrevoyait aucun avancement prochain, il s'enhardit jusqu'à solliciter une nouvelle position, par l'intermédiaire de ses amis les plus influents, entre autres le cardinal de Tournon et Pierre Castellan, tous deux très puissants à la cour. Mais ces premières tentatives demeurèrent sans résultat parce que François I$^{er}$ voyait toujours en lui le fils de celui qui avait été le conseiller et l'ami du connétable de Bourbon.

Revenant à la charge, il adressa en 1543 au cardinal de Tournon une seconde supplique :

« Loin de moi l'ambition qui assiège les faibles humains, et arrache de leur cœur toute liberté. Voilà pourquoi je ne suis point allé t'importuner et te fatiguer de mes demandes, autant de fois que j'aurais pu le faire. Est-il rien de plus désagréable et de plus honteux à voir, rien de plus

absurde à entendre qu'un suppliant qui débute : *Je suis, pour vous l'apprendre, de tous les citoyens le plus distingué savant jurisconsulte, sage administrateur, habile général; je demande la position, les dignités suprêmes de l'État.....* C'est ainsi que sont sollicitées chaque jour des fonctions qui échappent au mérite, et deviennent la proie de l'intrigue ou de l'ambition. Je ne me chagrine point de me voir dépassé et d'apprendre que d'autres ont été appelés à des charges suprêmes. Il me semble alors que tout est pour le mieux, et je me dis : *Un tel était plus capable*, ou : *Il l'emportait en services rendus sur son ancien ami*, ou enfin : *Tu me réserves un sort meilleur* » (1).

En 1544, c'est à l'évêque de Mâcon, Pierre Castellan, administrateur de la Bibliothèque royale et qui, grâce à sa rare érudition, était admis dans l'intimité de François Ier, que L'Hôpital adressa sa *requête* : « Ta douce voix conduit sa pensée (celle de François Ier auquel il donne le nom d'Apollon), charme ses oreilles en même temps qu'elle adoucit son esprit en proie à un soupçon injurieux qui peut nuire à ton ami absent. Mais Dieu est bon. Il souffre qu'on le prie, et il exauce les prières. Ta piété et les supplications d'un peuple l'ont amené à changer sa volonté et ses anciennes décisions à l'égard de ma famille (allusion à l'ordonnance de 1553 qui confirmait l'amnistie accordée à Jean de L'Hôpital et lui restituait ses biens). Me chassera-t-il toujours pour une faute commise par mon père, et dont je ne suis pas responsable ? Infligera-t-il un éternel châtiment pour une légère erreur ?..... Je m'étends un peu, cher ami, pour t'indiquer quelques arguments dont tu pourras te servir en les arrangeant..... Mon vœu le plus cher n'est pas

(1) *Poésies*, liv. I, ép. II.

de briller et de paraître grand entre tous, mais de rester confondu dans la foule des citoyens ; je ne rêve point le maniement des grandes affaires ; mon cœur n'est point gonflé d'une sourde ambition. Je te supplie seulement, et tu le peux avec l'aide de Dieu, fais que je me réchauffe aux rayons du soleil, dissipe les nuages pour que je regarde Apollon, et qu'Apollon me regarde à son tour, qu'il me place et me compte au nombre de ses sujets » (1).

Mais François Ier, déjà tourmenté par le mal qui devait l'emporter, irrité par les échecs que lui avaient fait subir Henri VIII et Charles-Quint, excité d'ailleurs contre les modérés par un entourage malveillant, ne voulut pas plus se rendre aux pressantes sollicitations de Castellan, qu'aux sages avis d'Olivier, président du Conseil. Il parut cependant ébranlé un moment dans sa résolution, car le bruit courut que Michel de L'Hôpital venait d'être appelé à la présidence du Sénat piémontais; mais cette nouvelle se trouva bientôt démentie. Alors le futur chancelier, comprenant qu'il n'avait rien à espérer du roi, attendit patiemment qu'il se présentât une occasion plus favorable à ses vœux.

Les caractères fortement trempés ont l'immense avantage de ne pas se laisser désemparer par les déceptions. On dirait que les contradictions et les épreuves, bien loin de briser les ressorts de leur âme, ont au contraire pour effet de les fortifier, et de les préparer pour les combats qu'ils auront encore à livrer.

Quand un capitaine de navire est averti qu'il aura à traverser des parages semés d'écueils, il ne se contente pas, pour tenir le gouvernail, d'un homme vigilant et énergique : il choisit un pilote qui, non seulement a déjà une

(1) *Poésies*, liv. I, ép. XV.

certaine expérience de la navigation, mais qui connaît son bâtiment et les mers sur lesquelles il devra naviguer. Il fallait donc qu'avant de prendre le timon de l'État, Michel de L'Hôpital eût eu le temps et les moyens de s'initier à l'art de gouverner. Or, rien n'était plus capable de lui apprendre à connaître les qualités et les défauts de son peuple et des institutions de son pays, les réformes à apporter, et les progrès à réaliser, que les relations qu'il fut appelé à soutenir, durant plusieurs années, avec les hommes les plus divers et les plus expérimentés de son temps.

Ce sens pratique exceptionnel, qui lui valut une si grande autorité morale sur ses contemporains, il l'acquit en apprenant à écouter avec bienveillance et respect les opinions de tous indistinctement, amis ou adversaires.

Quelquefois même sa largeur d'esprit nous paraît si extraordinaire, qu'on en vient à se demander si elle est bien sincère.

Quand on parcourt la liste de tous ceux avec lesquels Michel entretint des rapports d'amitié, et à plusieurs desquels il dédia quelques-unes de ses pièces de vers, il en est pour lesquels ce sentiment de sympathie se comprend ; par exemple : Du Bellay, François Olivier, le cardinal de Tournon, Claude d'Espence, Pierre Castellan, Macrin, Marillac, Jean Maurel, Du Faur, Barthélemy Faye, Du Ferrier et Marguerite de Savoye. Ce qui étonne, c'est qu'il ait pu conserver des sentiments réellement affectueux pour des hommes à l'esprit absolu et fanatique jusqu'à l'intolérance, tels que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise.

Mais c'est là justement ce qui prouve sa supériorité morale. Il était si peu dominé par les préventions, la passion, l'esprit de parti, qu'il veut toujours reconnaître le bon,

le beau, le vrai chez les autres, fussent-ils ses adversaires, et rendre justice à leurs mérites et à leurs vertus. Au lieu de ne s'arrêter qu'à ce qui les séparait de lui, il avait toujours soin de rechercher au contraire ce qui les en rapprochait. Aussi sommes-nous disposé à croire qu'il a été sincère dans les éloges ou les paroles d'affection qu'il leur a adressés, plutôt qu'à l'accuser, comme quelques historiens l'ont fait, de scepticisme, de basse flatterie et de diplomatie. Il est vrai qu'il a écrit, dans une épître au cardinal Odet de Chatillon, cette phrase qu'on pourrait aisément interpréter dans un sens peu moral : « Mon système déplaît aux courtisans qui écoutent plutôt la vanité qu'ils ne consultent la sécurité. A mes yeux, il vaut mieux rechercher tous les partis et s'en servir, malgré leurs dissemblances ; mais il ne faut pas les rechercher tous pour la même cause : les uns ont leurs titres, les autres leur vertu ; d'autres, et ce sont les meilleurs, une affection sincère qui permet un échange de services » (1). La pensée de l'écrivain aurait pu, sans doute, être exprimée d'une façon moins équivoque. Mais, enfin, comment supposer qu'un homme du caractère de Michel de L'Hôpital ait pu s'attribuer, devant son correspondant et les lecteurs de ses poésies, une tactique si égoïstement intéressée et si immorale ?

N'a-t-il pas d'ailleurs ajouté immédiatement après : « Tu vois quelle est mon ambition ; je ne veux me vouer à aucun parti ; quoique peut-être je semble flatteur, je n'en suis pas moins loyal, sincère et véridique. »

Ce fut, en effet, son principe directeur, celui qu'il mettra en pratique quand il sera au pouvoir ; celui qui caractérise son *opportunisme*, comme nous dirions de nos jours : n'ex-

(1) *Poésies*, liv. III, ép. III.

clure personne, laisser à chacun la responsabilité de ses actes et de ses croyances, et ne s'inféoder à aucun parti ; prendre enfin ce qu'il peut y avoir de bon dans chacun d'eux pour le bien de tous, sans jamais violenter la conscience de qui que ce soit.

## CHAPITRE VI

### MICHEL DE L'HOPITAL AMBASSADEUR PRÈS DU CONCILE A BOLOGNE

Le 31 mars 1547, le roi François I^er^ rendait le dernier soupir, laissant la couronne à son fils Henri II.

Nous lisons dans le testament de Michel de L'Hôpital :

« Ayant exercé la charge de conseiller au Parlement environ neuf ans, je fus envoyé pour ambassadeur à Boulogne par le roy Henry, auquel lieu le concile universel de tous les évesques avait esté estably et publié pour réformer la religion. »

Michel de L'Hôpital, plus que jamais désireux de quitter la magistrature pour entrer dans la vie publique, crut le moment favorable pour tenter dans ce but une nouvelle démarche auprès du nouveau gouvernement. Grâce à l'appui de ses amis et protecteurs Pierre Castellan, le cardinal de Tournon et le chancelier Olivier, il fut nommé, avec D'Urfé, bailli de Forest, ambassadeur du roi de France auprès du concile de Trente que Paul III venait de transférer à Bologne. Il leur fut adjoint, disent les lettres royales adressées le 15 août 1547 au cardinal del Monte qui présidait la sainte assemblée, « M^e^ Claude d'Espence, docteur en théologie, personnage de bonnes mœurs, suffisamment

édifié ès Saintes Lettres, au moyen de quoy il sera pour quelquefois servir, s'il est appelé en aucunes choses qui se pourront présenter ès propositions et déterminations du dit concile ».

L'Hôpital, par un profond sentiment des convenances s'était jusqu'ici tenu sur la réserve, comme on a dû déjà s'en apercevoir ; il va donc pouvoir maintenant commencer à exprimer son opinion, à donner ses avis, et à exercer sa petite part d'influence dans la discussion des grands intérêts publics. Et comme il savait qu'en toute carrière, comme en toutes choses du reste, c'est le premier pas qui est le plus difficile à franchir, il put espérer que ce poste le conduirait à d'autres plus importants encore.

Ce fut avec joie, on le devine, qu'il se dirigea sur Bologne, heureux tout à la fois de s'éloigner pour quelque temps des séances du Parlement qui n'avaient pas le don de l'intéresser, et de revoir cette Italie dont le souvenir flattait son imagination d'artiste et de poète. Si son premier séjour dans ce beau pays avait puissamment contribué à son développement intellectuel et moral, le second lui fut particulièrement utile pour son avenir.

Cette mission, en effet, auprès du concile, tout en lui permettant de se rendre compte de l'esprit du clergé, des questions ecclésiastiques et des rapports de l'Église avec l'État, lui fournit l'occasion d'entrer en relations avec une foule d'hommes distingués et de personnages de marque. Il arriva à Bologne, vers la fin d'octobre, après un voyage accidenté qu'il a lui-même raconté en détail dans une épître à son collègue Adrien Du Drac, conseiller au Parlement de Paris (1).

(1) *Poésies*, liv. I, ép. III.

Depuis que les idées nouvelles en matière de religion s'étaient répandues à peu près dans toute l'Europe, malgré les anathèmes de l'Église et les persécutions des gouvernements, on avait de toutes parts réclamé la convocation d'un concile œcuménique, dans l'espoir d'arriver par ce moyen à rétablir l'unité religieuse.

Charles-Quint et François Ier n'avaient cessé de le réclamer depuis longtemps, ainsi que la plupart des fidèles tant catholiques que protestants. Mais l'Église se rendait compte que, si elle consentait à laisser discuter quelques-unes de ses décisions dogmatiques ou disciplinaires, elle paraîtrait donner raison à ceux qui contestaient qu'elle eût reçu de Dieu l'autorité souveraine et infaillible sur la terre ; elle fit donc, aussi longtemps qu'elle le put, la sourde oreille, et quand elle céda, ce ne fut qu'à contre-cœur. Paul III qui, en 1535, avait promis le concile, montra bien en nommant aussitôt cardinaux ses deux petits-fils, Alexandre Farnèse et Gui Ascagne Sforce, âgés de 16 et 14 ans à peine, qu'il entendait que cette assemblée fût entièrement à sa dévotion ; mais il ne la convoqua qu'après beaucoup de tergiversations, d'abord à Mantoue (1537), puis à Vicence (1538) et finalement à Trente (1542).

Au début de son pontificat, ce pape avait paru vouloir chercher le salut de l'Église dans la voie de la modération et même de la conciliation : car, après avoir appelé dans le sacré collège des prêtres de science et de vertu, tels que Caraffa, Sadolet et Contarini, il avait été jusqu'à offrir le chapeau à Erasme, défenseur du *Libre arbitre*. Il avait également fait choix de Contarini, qu'on savait sympathique aux idées luthériennes, pour l'envoyer conférer avec les protestants d'Allemagne. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* prétend même qu'en juin 1535 « le pape Paul,

adverty de l'exécrable justice et horrible que le Roy faisait en son royaume sur les Luthériens, manda au Roy de France : Néant moins Dieu le créateur, luy étant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de rigoureuse Justice, et qu'il ne faut aucunes fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort de faire brusler vif un homme dont par ce il pourrait plus qu'autrement renoncer la foy et la loy » (1).

Mais plus tard, lorsque les faits eurent démontré à Paul que nulle concession ne pourrait désormais arrêter la propagation des idées évangéliques, il se rangea de l'avis de ceux qui estimaient qu'il fallait faire une guerre acharnée aux dissidents. — Paul, en conséquence, confirma par une bulle (1540) l'ordre récemment créé par Loyola, restaura (1542) l'institution d'un tribunal suprême d'inquisition chargé d'informer, juger, et condamner tous les hérétiques sans égard aux tribunaux civils ou ecclésiastiques, et convoqua un concile universel à Trente. Celui-ci, n'ayant pu se réunir pendant trois ans, à cause de la guerre qui suivit la nouvelle rupture entre François I^er^ et Charles-Quint, ne commença ses sessions qu'en décembre 1545.

Quoiqu'on eut attendu neuf mois pour donner aux membres du concile tout le temps d'arriver, il ne s'y présenta le jour de l'ouverture que vingt-cinq évêques. Plus tard, il est vrai, on en compta soixante, soixante-dix au plus, mais qui se trouvèrent rarement réunis ; dans plusieurs sessions même, ils furent inférieurs en nombre à cinquante. Ce fut pourtant durant cette période que se réglèrent les points fondamentaux : Écriture, tradition, péché originel, grâce, sacrements, etc. On peut se figurer l'impression d'étonnement du nouvel *ambassadeur du roi de France auprès du*

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458.

*concile universel de tous les Évêques établi pour réformer la religion*, quand il vit que cette assemblée, qui aurait dû se composer de plusieurs centaines de prélats, n'en comptait guère qu'une soixantaine. Il n'ignorait pas qu'à Nicée (325), alors que l'Église chrétienne était encore si restreinte, le nombre des seuls évêques, sans leurs assistants et leurs docteurs, avait dépassé trois cents; qu'à Pise (1409), il y eut vingt-quatre cardinaux, plus de deux cents archevêques ou évêques, trois cents abbés, quarante et un prieurs, et les généraux de la plupart des ordres, etc., qu'à Constance (1414), on compta trente cardinaux, vingt archevêques, cent cinquante évêques et autant de prélats, une multitude d'abbés, et dix-huit cents simples prêtres.

Nous avons dit que le séjour de Michel de L'Hôpital à Bologne lui fut particulièrement utile, et cependant nous devons ajouter que ce fut aussi pour lui un temps singulièrement pénible à passer, car il y souffrit tout à la fois moralement et physiquement. Ses désillusions et son inaction forcée, d'une part, son état de santé, de l'autre, ne tardèrent pas à le jeter dans le découragement.

Il s'attrista, d'abord, de voir le peu d'empressement que mirent les évêques à se rendre au concile, puis, d'avoir à constater de quel esprit étaient animés ceux qui y prirent part.

Ainsi que beaucoup d'autres, il s'était imaginé que la réunion d'un concile universel aurait pour effet d'apaiser les troubles qui menaçaient l'Europe, en préparant la réforme des abus les plus criants, sous l'inspiration des sentiments d'équité et de charité qui découlent de la foi. Il y a toujours un certain fond de candeur dans toute piété simple et sincère, comme était celle de L'Hôpital.

Il lui semblait impossible que les hauts dignitaires de

l'Église de Jésus-Christ, consultés par les souverains des diverses nations sur les meilleurs moyens de rétablir l'harmonie et la prospérité dans leurs pays respectifs, pussent faire entendre une autre voix que celle de l'Évangile, qui enseigne le respect de la vérité, de la justice et de la liberté, par la charité. Il n'ignorait pas, sans doute, ce qu'avaient été les conciles précédents, en particulier ceux de Constance et de Bâle. Mais un siècle s'était écoulé depuis le dernier, et il aimait à se faire illusion, ne voulant pas croire que les cardinaux, les archevêques, les évêques de la chrétienté, pourraient oublier que Jésus avait dit : *Mon règne n'est pas de ce monde*, c'est-à-dire ne peut pas être établi et défendu par les mêmes procédés que les royaumes de la terre. L'Hôpital fut frappé de voir, au contraire, que les prélats les plus éminents se souciaient plus de servir l'ambition du souverain de leur nation, et leurs intérêts personnels, que d'être les témoins de Jésus-Christ; que le pape lui-même se préoccupait moins de rendre hommage à la Vérité éternelle, que de profiter de la rivalité de la France et de l'Espagne pour maintenir les prétentions de sa souveraineté absolue. Il en éprouva une profonde désillusion et une grande tristesse; car il comprit qu'il fallait renoncer à l'espoir de voir la concorde se rétablir, et s'attendre, au contraire, à ce que les dissensions nationales et internationales s'envenimassent de plus en plus.

On s'étonnera peut-être qu'un homme aussi intelligent que L'Hôpital, et qui avait soutenu des relations souvent intimes avec tant d'évêques, n'ait pas su discerner le véritable état d'esprit du clergé, et ait pu nourrir des espérances d'autant plus incompréhensibles, qu'on ne se gênait guère alors pour dénoncer par la parole et par les livres la corruption de l'Église et de ses ministres. Mais, jusqu'à son

arrivée à Bologne, on peut dire que L'Hôpital n'avait connu les misères de l'Église que pour en avoir entendu parler, et que ses rapports avec plusieurs prélats avaient presque tous eu pour origine et pour but, l'amour des lettres ; c'est ce que prouvent les poésies auxquelles nous avons déjà fait plusieurs emprunts.

D'un caractère naturellement réservé, plutôt enclin à croire au bien qu'au mal, peut-être aussi par crainte qu'on ne lui rappelât qu'il était fils de l'ami du traître, il s'était toujours soigneusement abstenu de blâmer et de juger ceux qu'il considérait comme ses supérieurs. Ce n'est que plus tard qu'il saura user de son franc-parler, lorsque ses hautes fonctions et sa responsabilité lui en feront un devoir. Pour le moment, s'il nous semble quelquefois garder un silence par trop prudent en face de gens dont il désapprouvait les actes ou les paroles, disons-nous que c'était, chez lui, plutôt timidité que manque de sincérité.

Ne faut-il pas tenir compte à certains hommes de cette timidité de nature qu'on ne peut jamais surmonter complètement ?

« Une timidité lâche et contraire à toutes les grandes entreprises, timidité que je tiens de la nature, et que la réflexion est encore venue augmenter. C'est elle qui me paralyse en présence du roi » (et nous pourrions ajouter de tous ses supérieurs), écrivait-il de Bologne à Marguerite, sœur du roi, en 1549 (1).

Ce qui accrut le découragement de L'Hôpital, c'est que le souverain pontife ne cessait de chercher des prétextes pour arrêter les délibérations du concile.

Bientôt même il en ajourna les séances, tant il craignait

(1) *Poésies*, liv. I, ép. XIII.

que la sainte assemblée se prononçât dans un sens contraire à ses désirs.

Cette nouvelle suspension, qui allait laisser L'Hôpital dans l'inaction, mit le comble à ses regrets d'être éloigné de sa famille, dans un moment où il aurait eu un besoin tout spécial des soins dévoués de sa femme.

Il nous apprend en effet, dans une épître adressée au chancelier François Olivier, qu'il eut à souffrir, à son arrivée à Bologne, d'une crise du mal dont il était atteint : « D'ici je tourne mes regards du côté des Alpes sur les sommets desquels s'entrechoquent les vents ; je me console sous l'influence d'une saine température ; je prends aussi une plume dans le cas où l'envie me viendrait d'aligner des vers et de chercher par les récréations de l'esprit à calmer les cruelles souffrances qui me dévorent. Je ne te dirai point les causes auxquelles je les attribue : j'aime mieux les laisser dormir, puis, je ne saurais confier mes secrets à cette légère feuille de papier. Écoute pourtant, et tu verras à quel point je dois être accablé : d'abord des douleurs d'estomac, de reins et des côtés envahissent mon corps reposé et immobile..... Les crises sont si terribles que si elles m'assaillaient tous les jours, je ne pourrais sûrement pas y tenir. Mon imagination se frappe d'une terreur soudaine ; je crains de voir mon corps rester exsangue, et ma vie s'en aller par mon hydropisie ouverte..... Tu vois que je suis atteint au physique et au moral..... Mais une lettre du roi les guérirait..... Ne cherche pas ce qui trouble si fort mon âme : de ne pouvoir épancher dans le sein de personne les douleurs secrètes qui me rongent » (1).

1) *Poésies*, liv. I, ép. I.

La maladie, voilà ce qui achève de lui enlever toute son énergie. Si, du moins, une *lettre du roi* lui apportait la nomination à un poste qui l'intéressât ! car, dans son découragement il avait sollicité son rappel.

Il avait cependant rencontré, à Bologne, des cœurs sympathiques dans lesquels il avait pu *épancher les douleurs qui le rongeaient*, et les sentiments qui le remplissaient ; entre autres, Marc-Antoine Flaminius et Achille Bocchi qu'un amour de la poésie rapprocha de lui, ainsi qu'une même aspiration vers un christianisme vraiment large et spirituel.

Flaminius était un homme si connu pour sa piété, que le pape l'avait désigné pour être secrétaire du concile ; mais c'est lui qui déclina cet honneur, en déclarant loyalement qu'il se sentait trop attiré vers certaines des idées des Réformés, pour pouvoir accepter de défendre sur tous les points les opinions du souverain pontife. Il avait déjà employé ses talents à composer beaucoup de poésies sacrées, à traduire en vers le livre des Psaumes, et à écrire divers traités sur des questions religieuses. Plein d'admiration pour Savonarole, il n'avait jamais pu consentir à le considérer comme un adversaire de la foi chrétienne ; aussi avait-il fait sur son supplice cette épitaphe :

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus,
Relligio flevit, dilaniata comas :
Flevit, et ô, dixit, crudeles, parcite, flammæ ;
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo (1).

Et lorsqu'il eut constaté quel était l'esprit qui dominait la plupart des membres du concile, il eut la courageuse

(1) Cités par M. De Nalèche : *Poésies* de L'Hopital, p. 74, note.

fidélité d'adresser à ces derniers une pièce de vers, pour les conjurer d'avoir pitié de l'Église déjà si divisée, et de travailler à son relèvement, non en promulguant de sévères règlements, mais en donnant l'exemple des vertus apostoliques (1).

Quant à Achille Bocchi, c'était un gentilhomme de Bologne qui cultivait également la muse, et qui partageait les aspirations religieuses de Flaminius et de L'Hôpital. Celui-ci ne tarda pas à se lier avec un poète qu'il connaissait déjà de réputation : « Bocchi, lui dit-il dans une épître, ta renommée a depuis longtomps déjà passé les Alpes et le Rhône pour venir jusqu'ici. Je désire me lier avec toi et augmenter le nombre de tes disciples, parce que tes vers savent enflammer les âmes de l'amour de Dieu, et les guider dans le chemin de la vraie foi. J'espère, en les étudiant avec soin, prince des poètes sacrés, sinon arriver au premier ou second rang, mais n'être pas du moins rejeté au dernier » (2).

On avait envoyé à Bologne, comme adjoint aux ambassadeurs de la France, un autre des amis de L'Hôpital, Claude d'Espence, auquel ses connaissances et sa piété avaient valu le titre de docteur en Sorbonne ; qui, comme lui, aimait la paix et condamnait les exagérations religieuses, sans avoir été jamais soupçonné de protestantisme.

Quels entretiens ne durent pas avoir entre eux ces quatre hommes, animés du même esprit sur les grandes questions touchant la politique, la philosophie, la littérature et la religion ! Comme ils durent s'éclairer, s'encourager, se raffermir les uns les autres, dans l'amour de la

(1) Fonds latin 5138, Biblioth. nationale. Pièce citée par M. Dupré-Lasale.
(2) *Poésies* de L'Hôpital, liv. I, ép. X.

vérité et la poursuite de l'idéal dans tous les domaines !

Après avoir parcouru attentivement les poésies de Michel de L'Hôpital, en les classant autant que possible dans leur ordre chronologique, nous avons pu constater qu'à partir de cette rencontre avec ces trois amis, sa foi chrétienne s'est encore fortifiée et précisée. Qu'on relise ses Épîtres aux cardinaux d'Armagnac et de Lorraine, sur les fruits qu'on peut recueillir de la maladie ; à Claude d'Espence, sur la poésie chrétienne ; à Bocchi, sur la foi chrétienne, ou son hymne de Noël, et tant d'autres que nous ne pouvons énumérer, et l'on se convaincra que pour lui comme pour saint Paul : *La croix du Christ est la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu* (1).

« L'étendard du chrétien, dit-il, ce n'est ni un aigle, ni un minotaure ; c'est une simple croix tachée de sang, dernier trophée de Celui qui répandit les saintes croyances dans les cœurs. Par elle, nous croyons ce qui semble incroyable ; nous foulons aux pieds l'adversité et les chagrins de la vie ; nous méprisons l'or, la richesse et tous les biens que le sot vulgaire estime les premiers » (2).

Il est donc certain que, jusqu'à présent, chacune des étapes de la vie de Michel de L'Hôpital a contribué, pour sa part, à le préparer à devenir un jour le grand chancelier de France !

Les loisirs que lui laissaient les suspensions continuelles des séances du concile, lui permirent encore d'aller quelquefois à Ferrare où régnait Renée de France, la seconde fille de Louis XII. L'Hôpital eut ainsi l'occasion d'entrer en relation avec cette princesse qui, restée toujours très française par le cœur, accueillait avec la plus grande

(1) 1. *Cor.* I, 24.
(2) *Poésies*, liv. I, ép. X.

bienveillance tous les visiteurs arrivant de sa patrie, surtout ceux qui cultivaient comme elle les sciences, les lettres ou les arts. Née à Blois en 1510, fiancée d'abord à Charles-Quint, puis à l'électeur de Brandebourg, demandée plus tard en mariage par Henri VIII, elle avait fini par être accordée (1527) à Hercule d'Este, le fils d'Alphonse, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia.

Renée, négligée bientôt par son mari qui ne partageait ni son amour des lettres ni ses tendances religieuses, chercha naturellement une distraction à ses chagrins domestiques, en attirant à Ferrare tous les hommes éminents d'Italie, et en offrant un refuge aux persécutés arrivant de cette France qu'elle aimait tant. A son mari, qui lui reprochait un jour de faire accueil à des hérétiques, elle répondit : « Que voulez-vous que je fasse ? Ce sont de pauvres Français, de ma nation, lesquels, si Dieu m'eût donné barbe au menton, et que je fusse homme, seraient maintenant mes sujets ; voire même seraient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenait trop de rigueur. »

On devine avec quelle respectueuse sympathie, l'ambassadeur de France près le concile dut s'attacher à cette noble femme qu'on admire toujours plus, à mesure qu'on apprend à la connaître. Belle-sœur de François I^er^, belle-fille de Lucrèce Borgia, petite-fille par alliance d'Alexandre VI, nièce de Jean et de César Borgia, tante d'Henri II et de Catherine de Médicis, grand'tante de François II, de Charles IX, de Philippe II et d'Henri III, belle-mère de François de Guise, provocateur du massacre de Vassy, aïeule d'Henri de Guise, auteur de la Saint-Barthélemy, jamais femme, comme on l'a dit, ne compta dans sa famille tant de bourreaux couronnés, tant de persécuteurs acharnés et d'infâmes débauchés. Et, cependant, elle fut une

des femmes de son temps non seulement les plus remarquables par l'instruction, mais encore les plus pures par les mœurs, les plus chrétiennes et les plus fermes dans leur foi. Aussi des liens d'amitié et de confiance ne tardèrent pas à se former entre la duchesse de Ferrare et Michel de L'Hôpital, liens qui, dans l'avenir, seront utiles à celui-ci, et subsisteront jusqu'à la mort.

L'Hôpital venait enfin de recevoir les lettres de rappel qu'il avait sollicitées, et se disposait (1548) à rentrer en France, après seize mois de séjour à Bologne, lorsqu'il fut mandé et retenu à Ferrare par la duchesse qui venait de fiancer sa fille, Anne d'Este, avec le duc d'Aumale, le futur duc de Guise. Le duc de Ferrare avait bien ambitionné de la marier avec le roi de Pologne ; mais le cardinal de Lorraine, très en faveur auprès de Diane de Poitiers et par conséquent d'Henri II, qui savait d'ailleurs que la duchesse préférait donner sa fille à un Français, fit si bien qu'il l'obtint pour son frère François... Évidemment, les opinions ultra-catholiques des Guise, que des visées ambitieuses développeront si fort dans la suite, ne s'étaient point encore manifestées dans tout leur éclat ; sans cela ni Renée, ni L'Hôpital n'auraient, avec tant de complaisance, prêté la main à une telle union.

L'Hôpital assista (1549) à la signature du contrat de mariage, et comme représentant d'Henri II, et comme curateur de la fiancée ; car la jeune princesse, étant encore mineure, ne pouvait, sans tutelle, signer l'acte par lequel elle déclarait renoncer à tous ses droits à l'héritage paternel, en retour du douaire que son père lui assurait.

Ce fut immédiatement après, que L'Hôpital regagna la France, heureux d'être déchargé d'une ambassade sur laquelle il avait fondé de grandes espérances, mais qui ne lui

avait fourni aucune occasion de servir son pays. Il vint donc reprendre avec plus ou moins d'entrain ses fonctions de conseiller au Parlement, et put se rendre compte que son crédit n'avait point diminué pendant son éloignement. On lui en donna la preuve en le nommant de plusieurs commissions chargées, soit de reviser des décisions antérieures qui avaient soulevé de vives réclamations, soit d'étudier certaines questions de droit administratif d'autant plus délicates, qu'il s'y trouvait mêlées les prétentions de personnages importants. Malgré la satisfaction que lui donnèrent ces témoignages d'estime et de confiance, il nous apparaît alors, comme nous l'avons déjà vu, quelque peu triste et découragé, mais non désespéré. Sans doute, chaque nouvelle déception, chaque retard dans la réalisation de ses rêves le font souffrir ; mais on sent qu'il croit que son jour finira par arriver, et il saura attendre. Sa patience a même tellement frappé quelques-uns de ceux qui ont étudié son histoire, qu'ils ont été jusqu'à nous le présenter comme un peu fataliste. Son fatalisme, si fatalisme il y a eu, a été celui, non du sceptique, mais du chrétien qui croit que nous avons tous une œuvre à remplir ici-bas, et que *toutes choses concourent également au bien de ceux qui aiment Dieu* (1).

Voilà ce qui l'aida à surmonter les atteintes du mal cruel qui ne le quitta plus, et lui donna l'idée d'écrire, de Bologne, au cardinal de Lorraine une de ses plus belles épîtres : « A certains moments, la maladie vient pour nous avertir. Mon expérience m'a instruit à une époque où le sang coulait de mes veines, où une hydropisie me faisait craindre la mort, et, sans la protection céleste, me précipitait dans la

(1) *Rom.* VIII. 8. 28.

tombe. Dans combien de temples, au pied de combien d'autels je me suis agenouillé !

« Je regrettais mon passé ; je me préparais à mener une vie meilleure, et pesant tous mes actes, je me disais : Ceci est bien, cela est mal. . . . . .

. . . . . .

« Je puis supporter une douleur aiguë, si elle dure peu ; si elle se prolonge, elle épuise toutes les forces de mon être. Mais, mon ami, c'est à cette dernière condition seulement qu'elle est utile, car, trop courte, elle passe avant d'avoir pénétré efficacement. Une forte averse, qui tombe tout à coup sur le sol, ne le baigne pas à fond et s'écoule en arrosant seulement les surfaces, tandis qu'une pluie, même fine, qui tombe un certain temps, humecte les plus profondes entrailles de la terre » (1).

Tels sont les sentiments intimes si touchants qu'exprimait L'Hôpital, au moment où il quitta Bologne pour rentrer en France.

(1) *Poésies*, liv. II, ép. XII.

## CHAPITRE VII

### MICHEL DE L'HOPITAL CHANCELIER DE LA DUCHESSE DE BERRY

L'Hôpital eut raison de croire que son heure arriverait, et, dans cette attente, de ne point se laisser entraîner à quelqu'une de ces brusques déterminations qu'inspire parfois le découragement. « Ayant faict à Bologne séjour de seize mois entiers, nous dit-il, je trouvay, au lieu d'estre récompensé de l'estat que j'espérais, de grandes picques et altercations entre les princes et les grands seigneurs qui estaient près de la personne du roy, car, comme on dict vulgairement, la vertu rencontre beaucoup d'embusches et empeschements à sa naissance. Cependant, Marguerite, sœur du roy Henry, et princesse très vertueuse, me reçeut, n'estant pas seulement contente de m'avoir sauvé du danger, mais me donna un estat de souveraine authorité en sa maison et de grands moyens envers le prince » (1).

Ayant été signalé à la duchesse de Berry par sa réputation d'homme aussi honnête qu'intelligent et expérimenté en affaires, il fut, bientôt après son retour, appelé par elle à devenir son chancelier dans le gouvernement de l'important duché de Berry.

(1) *Testament* de L'Hôpital.

Cette belle province, érigée en duché-pairie par le roi Jean (1360), avait été, depuis, détachée de la couronne pour servir d'apanage aux princes et princesses du sang. C'est à ce titre que le Berry avait été possédé récemment par Jeanne de France, qui épousa Louis XII, ensuite par Marguerite de Navare, sœur de François Ier. Il appartenait maintenant à Marguerite, sœur de Henri II, et passera après elle au duc d'Anjou, le futur Henri III. Ce fut une heureuse chance pour L'Hôpital, non seulement de devenir chancelier de ce duché, ce qui devait le préparer à être plus tard le chancelier de tout le royaume, mais encore d'entrer en rapport suivi avec une femme aussi distinguée, à tous les points de vue, que Marguerite, sœur de Henri II, *si sage et vertueuse*, dit Brantôme, *si parfaite en sçavoir et sapience qu'on lui donna le nom de la Minerve ou Pallas de la France.*

Comme nous venons de le rappeler, le duché de Berry avait été administré dès 1518 par la sœur de François Ier, Marguerite, alors duchesse d'Alençon et plus tard reine de Navarre. Elle avait travaillé à évangéliser le pays (1), et à développer l'université de Bourges, déjà illustrée par Alciati, en lui adjoignant un professeur aussi pieux que savant, Melchior Wolmar, qui dans ses cours se plaisait à interpréter les Saintes Écritures. Placée sous ces diverses influences, Bourges n'avait pas tardé à devenir un des foyers de la Réforme. Ce fut même dans cette ville que Calvin, qui y était venu pour étudier, prit, à l'instigation de Wolmar, la détermination de se vouer à la prédication évangélique: « La théologie, lui avait dit le professeur, n'est-elle pas la reine de toutes les sciences, et Dieu ne vous appelle-t-il pas à expliquer

(1) Voir lettre de Farel dans Herminjard, I, 205, et Épître de De Bèze à Wolmar dans la préface de *Confessio fidei.*

les Saintes Écritures ? » (1). Après la mort de Marguerite de Navarre (1548), sa nièce, Marguerite de France, nommée à son tour duchesse de Berry, continua avec la même foi l'œuvre commencée par sa tante, œuvre à laquelle celle-ci l'avait préparée en veillant avec amour sur son éducation. Elle trouva, enfin, en son chancelier Michel de L'Hôpital le concours le plus éclairé.

Les années qu'il consacra à l'administration du duché de Berry, furent de celles qui lui laissèrent les meilleurs souvenirs. Il avait, il est vrai, conservé son titre de conseiller au Parlement, mais s'il intervenait comme tel de temps à autre dans les affaires importantes où l'on réclamait les lumières de sa grande expérience, il était dispensé par ses fonctions auprès de la Duchesse, du courant habituel de ces petites questions litigieuses toujours considérables et qui lui étaient particulièrement odieuses. Et puis, il jouissait de tout son cœur des séjours qu'il était appelé à faire à Bourges, y rencontrant, lui poète, d'autres poètes, entre autres, parmi les plus assidus à la petite cour de Marguerite : Ronsard, Du Bellay, Jodelle, Belleau, et Barthélemy d'Elbène, sans parler d'un groupe de savants qu'elle aimait à y attirer. Quelle vie douce, calme, réconfortante pour l'esprit et le cœur, comparée à celle toujours agitée que l'on menait à Paris, à Compiègne, à Fontainebleau, à Saint-Germain ou à Blois, au milieu des luttes irritantes provoquées par les convoitises de chacun, et l'esprit de parti de tous ! C'est ce que fait ressortir Ronsard dans une de ses odes :

A Madame Marguerite

Ainsi ces maisons tant prisées,
D'un or imagé lambrissées

(1) Florimond Remond. *Hist. de l'hérésie*, liv. VII, ch. IX.

Fontainebleau, Chambour, ne sont
Les séjours où tant tu t'amuses
Que parmi les autres, des muses
. . . . . .
Estimant trop meilleur de vivre
Coye et tranquille, que de suivre
Cet orgueil par toi rejeté ! (1).

Voici, d'autre part, comment L'Hôpital décrit les soirées de la duchesse, à Bourges : « Une liberté décente vous plaît mieux que toutes les flatteries ; vous êtes toujours affable pour ceux que vous admettez près de vous, gracieuse sans tromperie, noble sans hauteur, secourable aux malheureux ; votre maison est le refuge des hommes de bien ; elle est sainte et respectée, à votre table vient s'asseoir une réunion choisie d'hommes savants, qui charment la longueur du repas par la variété de leurs discours ; vous paraissez au milieu d'eux comme une reine, arbitre éclairé des paroles et juge du théâtre. Vous écoutez leurs entretiens, voue écoutez les bons et quelquefois les mauvais vers que viennent lire les poètes, vous accordez à tous de justes récompenses, ou, tandis que votre frère poursuit des guerres glorieuses, vous appelez sa faveur sur les muses adonnées aux travaux plus heureux de la paix » (2).

Ce milieu paisible où, dans un esprit vraiment libéral et respectueux des opinions de chacun, on cultivait les sciences et les lettres, ne pouvait qu'être agréable à Michel de L'Hôpital. Aussi semble-t-il s'y être affermi dans ses sentiments de largeur, et dans la persuasion que rien, après tout, n'est plus favorable au maintien et au développement

(1) *Ode* II, liv. V.
(2) Cité par la *France protestante de Haag*, VII, p. 235.

de l'ordre social, que le respect de la libre manifestation des convictions personnelles.

Bourges était une des villes du royaume où les discordes auraient pu bien facilement éclater, puisque c'est une de celles où les doctrines de la Réforme avaient mis de bonne heure en présence deux partis animés de la plus intraitable de toutes les passions, la passion religieuse.

Dès 1529, les idées nouvelles y avaient été enseignées par les célèbres professeurs de l'Université, André Alciati et Melchior Wolmar ; après eux, par des hommes tels que Calvin et Théodore de Bèze ; puis par deux moines, Chaponneau et Jean Michel, qui avaient à leur tour entraîné Jean Gamaire, Jean de Bournonville, Augustin Marlorat, Jean de L'Epine, Richard Vauville, Jean Loquet, Augustin et Jean Bosco, etc. (1529-1547), lesquels, dit de Bèze, « firent un très grand bruit, et depuis ont été excellents Ministres des Églises Réformées » (1). Admettons qu'on doive attribuer pour une bonne part le grand succès des premiers prédicateurs évangéliques, à la sympathie et à la protection de la reine de Navarre, alors duchesse de Berry. Ce qui nous frappe cependant, c'est de voir que cette œuvre a pu se poursuivre sinon sans causer quelques troubles, du moins sans enfanter de ces luttes qui ensanglantèrent tant d'autres provinces. — Catholiques et huguenots avaient pu jusqu'alors continuer à y vivre ensemble en se supportant mutuellement.

Il faut même que cet esprit de tolérance fût devenu général à Bourges pour que L'Hôpital, d'ordinaire si timide et si préoccupé d'éviter tout ce qui pouvait troubler la paix, ait osé encourager la duchesse à appeler dans son

(1) De Bèze. *Hist. ecclésiastique*, I, 1.

Université, des professeurs dont les sympathies pour la réforme n'étaient alors un mystère pour personne : Douaren, Doneau, Cujas et François Hotman.

Michel de L'Hôpital ne se laissa point absorber par ses occupations en Berry au point de devenir étranger ou indifférent aux événements qui venaient de se passer, et qui intéressaient la France.

Avec un patriotisme éclairé et le tact le plus délicat, on le vit saisir l'occasion de faire entendre des conseils de modération à ceux que le succès aurait pu facilement aveugler.

La ville de Metz, bien qu'appartenant aux empereurs d'Allemagne, formait un des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, qui jouissaient de certains privilèges de villes libres, celui, entre autres, de n'avoir jamais à recevoir de troupes dans ses murs, pas plus impériales que royales. Dans les luttes que suscita la rivalité de François I^er^ et de Charles-Quint, on conçoit de quelle importance pouvait être pour les deux monarques, la possession d'une place située sur leurs frontières respectives. Or le 10 avril 1552, le connétable de Montmorency était parvenu, par une sorte de machiavélisme qu'on traita d'habileté, à introduire dans Metz un corps d'armée assez important qu'il refusa ensuite d'en faire sortir. Ce fut ainsi que l'ancienne capitale d'Austrasie passa sous la domination du roi de France.

L'empereur, naturellement furieux de cette manière d'agir, résolut de reconquérir Metz à tout prix.

François de Guise, comprenant qu'il fallait conserver à la France une place indispensable à sa sécurité, se rendit aussitôt dans cette ville, résolu à ne reculer devant aucun sacrifice pour la mettre en état de défense. Il fit donc démo-

lir une certaine quantité d'édifices, et à l'approche du duc d'Albe qui venait assiéger la place avec plus de soixante mille hommes et une nombreuse artillerie, il n'hésita pas à expulser tous les habitants, à l'exception de quelques prêtres et de deux mille ouvriers en état de servir aux remparts et aux canons. Assiégeants et assiégés montrèrent autant de valeur que de patience. Mais après quarante-cinq jours de siège, Charles-Quint se vit dans la nécessité de retirer son armée plus que décimée par le fer, le froid et le typhus (1).

Michel de L'Hôpital, s'associant à l'enthousiasme général, se fit l'organe de la France entière, et célébra dans une ode patriotique la glorieuse victoire *sur l'armée allemande,* de François de Guise, l'heureux époux de sa chère pupille Anne d'Este.

« La Germanie a donc enfin cédé le vieux fleuron de sa couronne à la valeur de nos soldats ! Nous vainqueurs, concitoyens, et les armées qui menaçaient notre liberté ont abandonné le champ de bataille..... Une poignée d'hommes (qui pourrait le croire ?) a soutenu le choc des forces combinées de l'Europe, a foulé aux pieds l'orgueil espagnol et la fierté d'un souverain depuis longtemps accoutumé à la victoire.

« Il espérait venger ses récentes humiliations en cernant quelques Français dans une faible citadelle, et reconquérir ainsi son autorité perdue..... Maintenant les rives de la Moselle aussi bien que les plaines de la Lorraine sont soumises à notre roi. Le vieux Rhin tend les bras au vainqueur, et se résigne sans peine à rentrer dans ses anciennes limites. . . . . .

(1) Voir Henri Martin. *Hist. de France,* VIII, 423.

« Voyez maintenant le jeune héros qui s'avance à cheval, couvert des dépouilles de l'Empereur : une foule de gentilshommes français l'accompagne ; son habileté à la guerre lui a fait enlever les aigles et les drapeaux qu'il rapporte à son roi. Jetez à pleines mains des fleurs sur son passage, apportez des couronnes tressées de laurier et de feuillage. Et vous qui avez partagé ses travaux, vous ses compagnons de gloire, de quel nom vous appeler après tant de hauts faits ? »

Ce sont là des accents dithyrambiques répondant à l'enthousiasme avec lequel on apprit, dans toute la France, l'heureuse délivrance de Metz, et les exploits de François de Guise. Ils sont vibrants d'émotion et d'élan. Nous les comprenons et les admirons ; ce sont bien là ceux qu'on entend toujours retentir à l'occasion de toute grande victoire nationale.

Mais ce que nous admirons par-dessus tout dans cette ode, c'est ce qui suit immédiatement : « Mais toi, à qui la fortune a permis autant de triomphes qu'elle a établi de divisions de territoire en Europe ; toi, qui as eu l'honneur de repousser deux fois César, garde une juste modération en face de nouveaux dangers. Sache mettre un frein à tes passions, cherche à mériter la réputation de sauveur et de père du peuple, avant celle de monarque terrible ; car un sot orgueil perdit bien des rois et des empereurs qui auraient été grands, s'ils avaient été modestes. Ce n'est pas en remportant de glorieuses batailles que les rois se recommandent aux peuples conquis, mais en montrant qu'ils n'ont en vue ni les richesses, ni l'autorité, ni un but trompeur ; que leur seul mobile était de secourir et d'enrichir ceux qu'une puissance étrangère tenait dans l'es-

clavage ; aucun présent plus doux que la liberté ne peut être offert à l'homme » (1).

Célébrer une victoire, s'en réjouir avec le peuple qui en bénéficie, acclamer et louer le héros, nous est naturel et facile ; mais n'est pas toujours la preuve d'un réel patriotisme. Ce qui nous révèle dans l'auteur de cette ode le vrai patriote, c'est qu'après avoir exprimé en termes émus la légitime allégresse du pays tout entier au sujet de l'héroïque défense de Metz, il a eu le rare courage de rappeler aux Français dans la personne de leur roi, qu'il ne faut pas s'endormir dans l'ivresse du triomphe. Il y a quelque chose de plus beau que de prendre des villes, c'est de savoir se tenir en garde contre ses propres entraînements, de se souvenir que la vraie ambition doit avoir pour but, non d'accroître son pouvoir, ses trésors et son faste, mais de procurer à chacun la liberté de travailler, et de développer ses facultés morales. — C'est maintenant que Michel de L'Hôpital nous semble parvenu à la pleine maturité de sa belle nature, et digne d'être placé à la tête du gouvernement, quand les circonstances l'y appelleront.

Au commencement du règne de Henri II, L'Hôpital se figura que des temps meilleurs allaient enfin se lever. Étant donné le caractère plus doux et plus souple *du nouveau roi, on pouvait espérer voir* les partis se calmer, arriver même à se faire quelques concessions réciproques.

Henri ne venait-il pas, en effet, de maintenir dans ses fonctions de chancelier du royaume, François Olivier, alors que la plupart des autres grands dignitaires s'étaient vus remerciés ? Or, Olivier était non seulement un des meilleurs amis de L'Hôpital, mais encore un de ceux dont les idées

(1) *Poésies*, liv. II. Ode sur la prise de Metz.

politiques et religieuses se rapprochaient des siennes. Comme lui, Olivier, demeuré sincèrement attaché au catholicisme, voulait cependant travailler à reviser les nombreux abus ecclésiastiques qui avaient donné lieu à tant de légitimes réclamations. Comme lui, Olivier sentait le besoin d'une certaine réforme dans l'Église, mais désirait qu'elle s'accomplît par l'Église elle-même et sans schisme. Comme lui enfin, Olivier aspirait à réaliser la justice non seulement dans les questions ecclésiastiques, mais encore dans toutes celles qui intéressaient l'ordre social. Aussi, quand on lit les fréquentes épîtres que L'Hôpital adressa au chancelier Olivier, arrive-t-on à la conviction qu'un grand nombre des mesures nouvelles que celui-ci fit admettre sur le Parlement, le nombre de ses conseillers, l'organisation de la Justice, et l'administration des finances, doivent être considérées comme le résultat de leurs constants et patriotiques entretiens.

Mais les espérances de L'Hôpital furent bientôt démenties, parce que le pouvoir ne tarda pas à tomber entre les mains des favoris et des favorites, sous l'influence néfaste et dégradante de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, devant laquelle la reine Catherine de Médicis elle-même fut réduite à s'effacer.

Nul ne pouvait subsister contre le mauvais vouloir de la royale maîtresse. Se sentant reprise par certains articles de nouvelles lois somptuaires promulguées par ordre d'Olivier, elle obtint d'Henri II, lequel ne savait rien lui refuser, l'éloignement immédiat du chancelier qu'elle fit remplacer par Bertrandi, une de ses créatures. A partir de ce moment, recommença l'ère des persécutions contre tous ceux qui refusaient de s'incliner devant la toute-puissante favorite, et par conséquent contre les huguenots.

Nous avons vu que Michel de L'Hôpital, tout en remplissant les fonctions de chancelier de la duchesse de Berry, était resté cependant conseiller au Parlement du roi ; mais quand il vit la tournure que prenaient les événements, il trouva gênant de conserver un titre qui pouvait laisser supposer qu'il prenait son parti des jugements plus ou moins iniques prononcés journellement par le Parlement de Paris.

Prévoyant, enfin, que ce dernier ne saurait pas faire respecter la liberté de ses membres, ce que prouvera bientôt l'arrestation de Dubourg et de Du Faur, L'Hôpital se décida à résigner sa charge de conseiller (1553).

Cette démission fut-elle envoyée dans un moment de lâcheté en face de l'audace et du triomphe brutal de l'iniquité ? Nous n'oserions nous prononcer si longtemps après les faits, et dans l'ignorance des incidents qui ont pu peser sur sa détermination. En tout cas, nous ne saurions l'attribuer à la crainte égoïste qu'aurait eue L'Hôpital de compromettre son avenir, en s'exposant à devoir résister aux prétentions du parti qui dominait la cour. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas ne pas regretter qu'il l'ait donnée. Qui sait si, avec un peu plus d'énergie et de courage, et grâce à l'influence que lui avait acquise son expérience, il n'aurait pas eu l'occasion de réveiller la conscience de ses collègues ? Qui sait si, par quelques fiers appels à la justice et à la liberté, il ne serait pas arrivé à empêcher les indignes arrestations auxquelles nous venons de faire allusion, et les révoltantes exécutions qui les ont suivies ? S'il y a un temps de parler et un temps de se taire, on ne peut méconnaître que dans certaines circonstances, se taire, c'est reculer devant le plus saint des devoirs ; et qu'il en est même où, parler ne pouvant plus

suffire, il faut crier pour réveiller la conscience endormie des multitudes.

L'Hôpital ne craignit pas, du moins, de rendre hommage à celui qui venait d'être disgracié ; et la pensée du tort que cela pouvait lui faire à la cour ne l'empêcha pas d'adresser au chancelier renvoyé, de nobles et touchantes épîtres : « Ton courage, Olivier, a été plus puissant que la fortune ; satisfaite aujourd'hui de t'avoir enlevé une dignité suprême, de t'avoir dépouillé de tes insignes, elle te regarde habiter sans colère les domaines de tes pères..... Quiconque t'aura connu, t'admirera chaque jour davantage ; car tu supportes les destinées humaines avec une courageuse et invincible résignation. Tu as su montrer à tous même visage, mêmes sentiments, sans te laisser vaincre par l'adversité ou enivrer par le bonheur » (1).

(1) *Poésies*, liv. II, ép. IV. Voir aussi liv. III, ép. I.

## CHAPITRE VIII

### MICHEL DE L'HOPITAL, SURINTENDANT DES FINANCES, EST NOMMÉ CHANCELIER DE FRANCE

La démission de L'Hôpital comme conseiller au Parlement n'empêcha pas qu'il ne fût, peu de temps après, nommé, sur la recommandation du cardinal de Lorraine et de la sœur d'Henri II, maître des requêtes en remplacement de Jean de Longueil qui venait de mourir. Ces deux puissants protecteurs demandèrent pour lui cette charge, non sur ses propres sollicitations, mais uniquement à cause de la confiance qu'il leur inspirait sous tous les rapports. C'est lui-même qui le fait comprendre dans une épître adressée au cardinal de Lorraine : « L'an dernier, te souviens-tu, lui dit-il, que la mort de Longueil laissa vacante la charge de maître des requêtes. Henri était à Blois ; tu y cours sans rien dire à personne, et tu obtiens facilement pour moi une survivance que je ne t'avais point demandée. Je ne savais rien, et j'étais absent ; j'ai tout appris par des étrangers. C'est ainsi que tu fais valoir ta bienveillance, ton zèle et tes services envers tes amis ; je puis me citer comme un exemple » (1).

(1) *Poésies*, liv. III, ép. X.

Ses mérites personnels, du reste, étaient déjà si notoires que, le 6 février 1554, il fut promu aux fonctions, aussi délicates qu'honorables, de surintendant des finances du royaume, avec le titre de premier président de la Chambre des comptes. Il n'hésita pas à accepter, quoiqu'il eût vu de près ce qu'étaient les personnages influents à la cour, les courtisans de toutes classes, les fonctionnaires de tous ordres ; les membres mêmes du Parlement, du clergé et de la magistrature. Il prévoyait cependant que les mesures qu'il devrait prendre pour faire respecter l'ordre, le droit et l'économie dans la tenue des comptes, auraient pour résultat certain de soulever contre lui la haine de tous ceux qui ne cherchaient qu'à détourner habilement à leur profit les recettes de l'État.

Son intégrité était telle qu'elle lui donna même, raconte-t-on, le courage de refuser à Henri II une somme de vingt mille livres, que celui-ci lui réclamait un jour pour Diane de Poitiers : « *Songez*, dit-il au roi, *que c'est là le produit des contributions de vingt villages* ». Rien n'est plus triste et plus beau tout à la fois, que la correspondance qu'échangèrent alors le futur grand chancelier et celui qui venait de tomber dans la disgrâce.

« Le soin, écrit L'Hôpital à Olivier, avec lequel je protège les intérêts du Trésor, m'a encore donné pour ennemis les voleurs et les concussionnaires ; de même les larrons maudissaient le dragon vigilant et le monstre aux cent yeux. Il leur est pénible de voir qu'ils ne pillent plus impunément comme par le passé : ils se formalisent de ce qu'on leur demande des comptes aux époques régulières, de ce qu'on leur fait payer une amende pour les sommes détournées ; d'autres se plaignent de ce que les gratifications ne leur arrivent qu'au bout de l'année, et ils blâment

l'ancienne loi et son interprète. Tu sais combien est insolente et odieuse cette race de parasites que nous envoie la cour.

« Que faire ? La satisfaction particulière de chacun de ces citoyens doit-elle passer avant les intérêts de la patrie et l'attachement que je porte au roi ?... Si je puis détourner ou anéantir le mal, je m'inquiète peu de quelques misérables intérêts que je froisse. Je veille avant tout aux intérêts généraux » (1).

Dans la réponse que lui adressa Olivier, nous lisons : « Je sais, d'après ma propre expérience, jusqu'à quel point tu dois être accablé d'occupations plus embrouillées les unes que les autres. En temps de guerre, les affaires de l'État pèsent presque entièrement sur ceux qui sont chargés des règlements de comptes, du Trésor, et de l'administration du domaine. Un argus pourrait à peine suffire à les connaître et à les juger. En supposant même que les comptables du roi auxquels tu as affaire soient des prodiges de délicatesse, qui ne se rendent coupables d'aucun détournement (ce qui s'est vu rarement, ou plutôt ce qui ne s'est jamais vu), comment trouver l'argent nécessaire à un si grand nombre de soldats, et aux dépenses voilées sous une foule de prétextes ?

« Je m'étonne que cette hydre épouvantable ne t'ait pas encore attaqué, parce qu'elle siffle toujours contre les personnages les plus recommandables, et elle voue toute la haine à ceux qui administrent avec probité les deniers publics... Tu les vaincras, néanmoins, sans trop de peine, grâce à ton inébranlable fermeté et à ta constante justice. Rien de plus sûr et de mieux protégé que les actes inspirés par l'honneur. . . . . .

(1) *Poésies*, liv. III, ép. I.

« Dans tous ses emplois publics, le sage a besoin alternativement de prudence et d'habileté; mais jamais il ne doit s'écarter du sentier de l'honneur, ni blesser la conscience ; la conscience donne aux bons la plus douce des jouissances ; elle est pour les méchants le plus terrible des bourreaux. Que le Christ daigne te conserver, et augmenter encore, si c'est possible, ce courage énergique, ce loyal enthousiasme, ce zèle pour le bien public ; qu'il te fasse vivre de longues années pour le bonheur de la France » (1).

On peut voir, par ces citations, avec quel esprit de justice, de loyauté, de patriotisme Olivier et L'Hôpital remplissaient leurs hautes fonctions. Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'aussitôt après la mort de Henri II (1559), Catherine et le duc de Guise n'aient rien eu de plus pressé que de rappeler le chancelier Olivier, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires que la duchesse de Valentinois avait réussi à éloigner.

L'Hôpital suivit si bien les conseils d'Olivier: *de ne jamais s'écarter du sentier de l'honneur, ni blesser la conscience*, que quoique dans un poste où il lui eût été facile de s'enrichir comme tant d'autres, il resta si pauvre qu'il fut obligé de solliciter de l'aide pour pouvoir élever sa fille convenablement, puis la marier. Il écrira par exemple au cardinal de Lorraine : « C'est parce que ma pauvreté ne fut jamais souillée de pareilles rapines, parce que mes mains sont restées pures, que j'ose aujourd'hui regarder sans baisser les yeux et ton visage, noble prélat, et celui du roi lui-même. Je vous demande avec confiance une dot pour ma fille, et du pain pour son père. Ce sont là des récompenses que méritent les citoyens courageux et honnêtes, et

(1 *Poésies*, liv. III, réponse à L'Hôpital.

qui doivent embraser d'amour pour l'éternelle justice. Si la vertu et la beauté suffisaient seules pour gagner le cœur des jeunes gens, je ne te fatiguerais pas de mes demandes ; mais les jeunes filles sans dot n'ont jamais su plaire. Ce n'est pas toi seulement que cette triste perspective me fait importuner ; je m'adresse aussi au roi, à la sœur du roi. Il n'y a que les pères barbares qui séquestrent leurs filles, et laissent flétrir cette première jeunesse. Un mot de toi ferait cesser mes craintes » (1).

Grâce à l'intervention du cardinal, et surtout de la duchesse de Berry (2), il obtint, pour la dot de sa fille Madeleine, la promesse d'une charge de maître de requêtes en faveur du futur époux.

Quand il fit ces démarches, L'Hôpital avait en vue pour sa fille unique, un fils de son ancien ami et condisciple Jacques Du Faur. Mais ce jeune homme, Guy Du Faur, juge à Toulouse, qui était resté attaché de cœur à l'Église romaine, ne put se faire agréer par la femme et la fille de L'Hôpital, lesquelles s'étaient fait admettre définitivement dans l'Église réformée. Le père alors, toujours respectueux de la conscience d'autrui, céda aux résistances de la mère et de la fille, et finit par consentir au mariage de Madeleine avec un jeune protestant, Robert Hurault de Bélesbat, qu'*il ne laissa pourtant pas d'aimer et désirer son avancement.* Les deux familles Du Faur et L'Hôpital n'en continuèrent pas moins leurs relations amicales, car une fille de Guy Du Faur, du nom d'Olympe, épousa dans la suite le petit-fils du chancelier L'Hôpital, Michel Hurault, qui fut chancelier du roi de Navarre. L'Étoile nous dit qu'il était fort *entier en sa religion ;* mais il était si bien imbu de l'esprit

(1) *Poésies*, liv. II, ép. III.
(2) *Poésies*, liv. IV, ép. VI.

de son grand-père, qu'il se prêta de bonne grâce aux projets de réunion des deux Églises sous Henri IV (1).

Les petits conflits que la question religieuse suscita au moment du mariage de Madeleine, ne nuisirent du reste en rien à la douce intimité des divers membres de la famille, puisqu'un an après, Michel de L'Hôpital écrivait :

« J'avais dit que je ne donnerais pas plus de six jours à la campagne ; en voici déjà huit ou neuf, et je ne suis pas encore parti. Si les besoins de l'État, les devoirs de ma charge ou les fonctions que je remplis auprès du roi Henri ne me rappellent pas, je pourrai peut-être passer ici tout le mois d'août.

« Outre que je suis retenu par ma constante passion pour les champs, j'ai voulu amener avec moi tout ce qui pouvait me reposer des bruits de la ville, c'est-à-dire mon épouse, ma fille, mon gendre, et mon petit-fils. Je ne sais rien de plus gracieux que ce nouveau-né, si toutefois l'affection qui aveugle tous les pères ne vient pas aveugler un aïeul » (2).

Les sinistres prévisions qui, en 1553, avaient engagé L'Hôpital à se retirer du Parlement, ne furent, hélas, que trop tôt réalisées. Malgré les édits qui s'étaient succédé et les supplices qui s'étaient multipliés, les protestants « étaient si opiniâtres et résolus en leur religion, que lors même que l'on était le plus déterminé à les faire mourir, ils ne laissaient pour cela de s'assembler, et plus on en faisait punition, plus ils multipliaient » (3).

Le Parlement, qui en comptait plusieurs dans son sein, commença à se montrer plus indulgent dans ses jugements

(1) Haag. *France protestante*, VI, 16.
(2) *Poésies*, liv. III, ép. II.
(3) Castelnau. *Mémoires*, liv. I, ch. IV.

contre les hérétiques ; mais cette indulgence ne faisait pas le compte du parti ultra-catholique.

Aussi Henri II, poussé par le cardinal de Lorraine et Diane de Poitiers, se rendit-il en personne au Parlement, le 14 juin 1559, jour où l'on discutait sur la convenance d'adoucir les peines édictées contre les hérésies, et invita-t-il insidieusement les magistrats à exprimer librement leurs sentiments. Là-dessus deux conseillers, Anne Dubourg et Louis Du Faur, n'hésitèrent pas à demander la suspension de toutes les peines en attendant que le concile général eût pris une décision ; puis, tout en blâmant les vices de la cour, ils exprimèrent leur sympathie pour quelques-unes des idées nouvellement répandues. Alors le roi, exaspéré d'une telle audace, prit la parole et annonça que « par les rapports qu'on lui avait faits, il avait beaucoup de suspicion qu'il y eût en la cour des gens dévoyés de la foi, méprisant l'autorité du pape ainsi que la sienne, ce qui lui déplaisait grandement ; qu'il en avait pressentiment, ayant ouï parler les uns, et que sachant qu'il y en avait de bons, il entendait les maintenir, et faire punir les autres, comme il le devait pour servir d'exemple (1) ; après quoi, il fit arrêter, séance tenante, les deux conseillers. Si la condamnation de Dubourg ne fut pas aussitôt prononcée, et s'il ne fut brûlé sur la place de Grève qu'au mois de décembre suivant, c'est que, le 10 juillet, Henri II mourut inopinément des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournoi.

L'Hôpital dut se féliciter de n'avoir pas eu à prendre part dans ces lamentables et humiliantes séances. Profondément attristé de l'arrestation de Dubourg et de Du Faur, il résolut de se tenir le plus possible à l'écart jusqu'à nouvel ordre.

(1) *Commentaires sur l'état de la religion sous François II*, I, p. 25.

Aussi fut-ce avec empressement qu'il accepta la mission d'accompagner à Nice, où elle allait rejoindre son nouvel époux, la duchesse de Berry que son frère avait mariée, la veille même de sa mort, à Philibert, duc de Savoie. On sait déjà quelle affection L'Hôpital avait pour la duchesse, laquelle le lui rendait si bien, qu'elle voulut le conserver comme son chancelier particulier jusqu'au jour où le nouveau roi en eût fait le chancelier du royaume.

Au premier abord, le choix qu'on fit de L'Hôpital pour lui conférer la magistrature suprême ne peut que surprendre, étant donnée la personnalité que nous a révélée l'étude de sa vie jusqu'à ce moment. La France, depuis le traité de Cateau-Cambrésis et la mort prématurée d'Henri II, se trouvait, en effet, dans des conditions intérieures et extérieures de la plus haute gravité.

Le dernier règne avait été, malgré certains succès importants comme la reprise de Boulogne et de Calais, une époque malheureuse, car les guerres entreprises contre les Anglais, Charles-Quint et l'Espagne, avaient eu pour effet de jeter le pays dans la plus profonde misère.

Et cette misère avait été encore accrue par les luttes intestines résultant de la méfiance qu'inspirait à une partie de la noblesse et aux princes du sang, l'influence toujours plus prépondérante des Guise.

Ce fut alors que pour résister à ceux-ci, leurs adversaires commencèrent à opposer à la volonté du roi, que les Guise mettaient toujours en avant, l'opinion du peuple, dont on devait bien aussi tenir quelque compte, et à grouper autour d'eux tous les mécontents. Parmi ces derniers se trouvaient tout naturellement les protestants persécutés qui, pour pouvoir se maintenir et défendre leurs droits, venaient justement, dans leur *synode* constituant

réuni à Paris le 25 mai 1559, de s'organiser en corps d'Église, et de se donner pour cela une *confession de foi* et une *discipline* communes.

Tous ces mécontents furent unanimes à réclamer la convocation des *États généraux* pour mettre fin aux dissensions intestines.

Il semble qu'en de telles circonstances, le ministre qu'il aurait fallu placer auprès de François II, à peine âgé de 15 ans et dominé par sa femme, la nièce des Guise, eût dû être un de ces hommes décidés et énergiques en même temps qu'habile à ménager les partis, dont l'autorité personnelle finit toujours par se faire accepter de tous.

Or, rien, dans la conduite de Michel de L'Hôpital, ne pouvait jusqu'ici faire prévoir qu'il serait l'homme commandé par la situation.

Il avait bien, comme nous l'avons plus d'une fois remarqué, des principes arrêtés auxquels il entendait conformer ses actes; mais il était en même temps prompt à se laisser impressionner, dès que les résultats ne répondaient pas à ses espérances. Telle avait été la cause des nombreux moments d'abattement que nous avons eu l'occasion de constater, ainsi que de cette disposition à la tristesse qui l'a fait taxer de pessimiste. Or, le pessimisme nous enlève cette énergie morale qui aide à surmonter les obstacles, et celui qui s'y laisse aller ne tarde pas à renoncer à la lutte.

Michel de L'Hôpital a connu, sans doute, bien des déceptions, et en a profondément souffert; mais on ne peut pas dire pour cela qu'il ait été un pessimiste. Nous dirions bien plutôt que, grâce à sa foi chrétienne, il fut un optimiste. Il croyait fermement, d'une part, en une Providence qui, tout en laissant aux hommes la liberté, la responsabilité de leurs résolutions, ne leur permet cependant pas d'ar-

rêter ses desseins éternels ; de l'autre, en la présence, dans l'esprit de l'homme, de l'image divine dont il discernait les traits dans ces belles et nobles facultés qui font de nous des créatures morales. Voilà ce qui explique que nous le voyons, généralement, prompt à se ressaisir après chaque crise de découragement, jusqu'à *espérer contre toute espérance*.

C'est ce qui explique encore cette indulgence, qui nous semble souvent excessive, dans sa manière de juger certains personnages sur lesquels l'histoire se prononce avec une juste sévérité.

Aucun esprit impartial ne voudra cependant attribuer les éloges qu'il leur a donnés, dans certaines circonstances, à des arrière-pensées ambitieuses ; car s'il est un homme d'État qui soit resté étranger aux rêves de l'ambition, c'est bien certainement Michel de L'Hôpital.

Après tout, quand il aurait un jour rêvé de devenir chancelier du royaume de France ; quand il aurait caressé cette vision, quand il aurait manœuvré en vue d'y parvenir, qu'y aurait-il eu là qui ne fût pas parfaitement légitime ? Mais nous avons bien des raisons de croire que cette idée n'a jamais hanté son cerveau, car pas un mot, dans ses discours ou ses écrits, ne permet de le supposer.

Il est vrai qu'il sollicita un siège de conseiller au Parlement ; mais, depuis lors, qu'a-t-il fait pour attirer sur lui l'attention publique, et capter la popularité ? A-t-il jamais ménagé la susceptibilité des ministres ou des partis, cherché l'appui des princes, flatté les femmes plus ou moins respectables qui avaient une si grande influence à la cour ? En quoi le voyons-nous servir les intérêts et les passions de qui que ce soit ? N'est-ce pas volontairement qu'il est sorti du Parlement ? Ne savait-il pas qu'en s'exprimant

avec sa grande droiture, comme il le fit dans mainte commission et dans plusieurs des rapports dont il était chargé, il ne pouvait qu'indisposer contre lui la multitude des fonctionnaires en révélant leurs négligences, leur vénalité et leurs concussions ? N'était-ce pas justement pour se faire quelque peu oublier qu'il allait à Bourges auprès de la duchesse de Berry, toutes les fois qu'il le pouvait ?

S'il eût eu le moindre désir de monter au pouvoir, on ne l'aurait pas vu commettre l'impardonnable imprudence d'entourer publiquement de sa respectueuse sympathie le chancelier d'alors, François Olivier, que la toute-puissante duchesse de Valentinois cherchait à faire chasser, et à s'en déclarer le plus fidèle défenseur, lorsqu'elle y fut parvenue.

Enfin, à la mort d'Henri II, il songeait si peu à la possibilité d'occuper le poste de chancelier, qu'il n'hésita pas, au contraire, à supplier le nouveau roi de rappeler à la tête des affaires celui qui en avait été si injustement éloigné : « Puisses-tu, grand roi, garder à tes côtés ce vieillard (le chancelier Olivier) naguère exilé de la cour, aujourd'hui rappelé par tes soins. Tant qu'il sera près de toi, tu ne manqueras ni de bons conseillers ni de fidèles amis » (1).

N'ayant pour lui-même aucune arrière-pensée ambitieuse, il n'hésita pas à accompagner à Nice la nouvelle épouse de Philibert de Savoie, après s'être privé d'aller au sacre de François II pour remplir un des devoirs de sa charge qu'il aurait pu ajourner : « J'espérais, écrit-il à Olivier, aller à Reims avec vous tous, lorsque l'avocat général des comptes m'a rappelé à Paris pour entendre des affaires d'Italie, et pour présider les débats ouverts sur les con-

(1) *Poésies*, liv. V, disc. I.

cussions et les dilapidations des deniers publics..... Mais ce que je regrette surtout, c'est d'avoir été, sans motif, privé de tes entretiens ; je n'ai pas vu non plus le superbe panorama de la foule assemblée sur la place de Reims, des magnifiques processions de l'onction sainte..... Je n'ai jamais assisté et n'assisterai jamais à pareille solennité. Je souhaite que cette allégresse soit de longue durée, et que nulle calamité ne la change en désespoir » (1).

C'est, chez Michel de L'Hôpital, cette absence complète de toute préoccupation du pouvoir, le soin de se tenir toujours sur la réserve au risque de se faire oublier, qui nous expliquent ce que Michelet a pu écrire, à propos de sa nomination comme chancelier : *C'était un homme absolument inconnu de la magistrature, et qui avait cheminé sous terre. Personne ne devinait qu'il fût très honnête et très bon, excellent citoyen.* Car pour l'opinion publique, qui ne s'occupe que des personnalités très en vue, il n'était pas du nombre des *ministrables*, comme on dit de nos jours, et sa nomination fut pour tous un sujet de surprise.

Mais, pour n'avoir point été prévue ni cherchée, elle s'explique néanmoins par les sentiments de profonde estime que nourrissaient pour L'Hôpital tous ceux qui avaient eu affaire à lui. Il y a, en effet, des hommes qui, sans attirer l'attention ou provoquer l'enthousiasme, vous inspirent par leur caractère le respect le plus sincère et la confiance la plus absolue. Tel a été le cas de L'Hôpital. Ayant eu souvent l'occasion de s'élever contre des abus trop longtemps tolérés, il s'était fait des ennemis d'un certain nombre de fonctionnaires dont il avait froissé les

(1) *Poésies*, liv. V, ép. II.

intérêts égoïstes. N'importe ! ceux-là même qui se sentaient menacés dans leur position étaient forcés de reconnaître que ce qui le faisait agir ainsi, c'était uniquement l'amour de l'équité, du progrès social, et du bien public. Aussi, tout en essayant de résister, l'approuvaient-ils pour la plupart au fond de leur cœur, reconnaissant en lui un *homme de conscience*.

La conscience est cette faculté qui nous fait concevoir et poursuivre un idéal à la réalisation duquel elle nous apprend qu'il faut tout subordonner, et même tout sacrifier.

La France avait besoin, au XVI^e^ siècle, d'hommes de conscience, et c'est ce qu'elle trouva en Michel de L'Hôpital ; voilà pourquoi, comme d'instinct, sans qu'on puisse bien dire par quel enchaînement de circonstances, elle l'appela au poste suprême de son administration. Si elle eût su écouter ses conseils, elle eût été préservée des guerres de religion et des excès du fanatisme religieux qui vont retarder de plus de deux siècles son avènement à la liberté.

# LIVRE DEUXIÈME

## EFFORTS DU CHANCELIER L'HOPITAL POUR FAIRE RECONNAITRE LES DROITS DE LA CONSCIENCE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LE CHANCELIER OBTIENT DU PARLEMENT LES ÉDITS DE ROMORANTIN

Bien peu de vies humaines nous offrent, autant que celle de Michel de L'Hôpital, l'exemple d'une aussi parfaite unité d'esprit depuis le commencement jusqu'à la fin. La première partie de son histoire nous a permis de constater qu'il fut, avant tout, un homme de foi et de conscience ; il nous reste à montrer qu'il l'a été jusqu'à sa mort, en dépit des difficultés, des luttes acharnées, et des amères épreuves qu'il a rencontrées, du jour où il a été appelé au poste de chancelier. La violence et l'injustice des passions politiques et religieuses pourront l'émouvoir et le remplir de tristesse, mais jamais ébranler sa foi, ni troubler sa conscience ; car jamais il ne se départira dans ses actes, ses harangues ou ses écrits, de cette sérénité que nous voyons reflétée sur sa noble figure, véritable miroir de son âme.

A peine Henri II eut-il rendu le dernier soupir, qu'au milieu de la stupeur générale, L'Hôpital se mit à écrire, en attendant son départ pour Nice, cette admirable *Instruction à François II, roi de France, sur l'art de gouverner les peuples,* dont M. Villemain a dit : « Cet ouvrage n'est pas remarquable par le talent ; la diction en est souvent diffuse ; mais on y sent cette chaleur, cet enthousiasme d'un cœur droit, qui s'anime par la pensée du devoir et du bien public » (1). Nous ne pouvons songer à en donner de longues citations ; nous voudrions seulement montrer, par quelques passages, quelle était l'élévation morale de celui qui, n'étant que simple sujet, osait s'adresser au roi en ces termes, après les tristes exemples qu'avait offerts le règne qui venait de finir : « Le jeune prince a reçu l'onction sainte ; prions Dieu de verser sur lui ses bénédictions..... Qu'il aime à s'entendre appeler *le juste* et non *le puissant*, et qu'il évite tous les surnoms écrits avec du sang humain sur les champs de bataille ! Qu'il tienne sa parole, et observe la foi jurée, même envers ses ennemis ; qu'il ne cherche point la paix dans la guerre, ni la guerre dans la paix ! Pourquoi nous glorifier d'être disciples du Christ si nous ne suivons pas son exemple ? Qu'il aime donc, comme le Christ, sa patrie et ses concitoyens !.... S'il lui faut nommer des magistrats ou des prélats, il réfléchira longtemps afin de choisir le plus digne : il ne se laissera influencer ni par les prières, ni par l'argent, ni par les plus prompts solliciteurs..... Quelle prudence est assez efficace pour échapper aux embûches des faux amis qui sont en si grand nombre ?

« Un jour viendra où il faudra comparaître devant un juge redoutable, et ce jour sera le même pour les rois. Le monar-

(1) Villemain. *Vie de l'Hôpital.*

que rendra compte, non seulement de ses propres actes, ce qui serait trop peu, mais de tous les désastres causés par les malversations des juges, des prêtres et des fonctionnaires qui tiennent leur pouvoir de sa main..... Un prince n'a pas le droit de détourner de leur destination les deniers de l'État pour en gratifier des libertins, des infâmes et des parasites..... Un roi ne doit être ni efféminé, ni oisif, ni livré aux honteux excès de la débauche ; je demande un roi, et non un simulacre de roi ; que son entourage ne prenne pas plus d'autorité que ne lui accordent les lois..... » (1).

François II, au début de son règne, avait bien besoin d'entendre et de méditer de pareils conseils ! Le nouveau roi était si jeune, 15 ans et demi, et si faible de caractère, que tous les partis espérèrent l'attirer vers eux, ne doutant pas que le crédit des Guise ne dût baisser à la suite de l'éloignement de la favorite dont ces derniers n'avaient pas craint de se servir pour gouverner. Quant à L'Hôpital, en quittant la France pour accompagner à Nice la duchesse Marguerite, il prévoyait que ce serait toujours le même esprit qui dominerait la nouvelle cour, les princes lorrains ayant à leur dévotion leur nièce Marie Stuart, qu'ils avaient eu l'habileté de faire épouser à François II. Grâce à elle, le duc de Guise fut appelé au commandement de l'armée, et le cardinal à la direction des affaires civiles. Quant à la reine-mère, qu'il fallait ménager, elle reçut la surintendance du gouvernement. Il va sans dire qu'on n'eut rien de plus pressé que d'éloigner de la cour les princes de Bourbon, ainsi que les Châtillon.

Si Olivier se vit rappelé à la chancellerie, ce fut sur l'insistance de Catherine de Médicis qui lui conserva tou-

(1) *Poésies*, liv. V, disc. I.

jours une vive reconnaissance de la courageuse franchise avec laquelle il avait dénoncé, devant Henri II et le Parlement, l'impudence et les abus de pouvoir de sa rivale, Diane de Poitiers. Les Guise, d'ailleurs, sentaient alors le besoin de rapprocher de la cour, les plus considérés des personnages que les antipathies de la favorite en avaient fait chasser.

Ces différentes mesures eurent néanmoins les conséquences les plus graves, car en irritant les esprits déjà déçus dans leurs espérances, elles poussèrent les mécontents du royaume à s'unir pour combattre l'ennemi commun. Les huguenots, n'agissant plus isolément, mais avec un certain ensemble depuis qu'ils s'étaient donné leur constitution synodale représentative, se montrèrent plus hardis, on peut même dire parfois provocants, dans leurs assemblées et leurs manifestes. Partout où ils se trouvaient en nombre, ils célébrèrent leur culte en public et jusque dans les églises catholiques dont ils s'emparaient de force (1). Encouragés par cet exemple, beaucoup de nobles, de seigneurs et de princes n'hésitèrent plus à se tourner du côté des protestants, malgré les édits royaux plus rigoureux qui avaient paru de septembre 1559 à février 1560.

Il est évident qu'un tel état des esprits devait enfanter une série de soulèvements. Le plus célèbre d'entre eux, la conjuration d'Amboise, absolument désavouée par Calvin et par l'amiral de Coligny (2), fut l'œuvre, non des Réformés seuls, mais de tous les mécontents qui se proposaient d'enlever le roi pour le soustraire à la domination des

(1) *Archives curieuses de l'hist. de France*, IV, 45. — A. DE RUBLE. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, II, 241.

(2) BONNET. *Lettres de Calvin*, II, 382.

Guise ; car leur but était d'obtenir de lui, en même temps que la liberté du culte pour les dissidents, la convocation des États généraux, considérés comme pouvant seuls rétablir la paix dans le royaume. Nous ne saurions oublier, en effet, qu'après la mort d'Henri II, les princes du sang s'étaient réunis en août à Vendôme, pour examiner la situation ; que Coligny conseilla alors de ne pas sortir des voies de la persuasion et de la conciliation qu'il croyait encore possible, et que Condé, plus ardent, invoqua au contraire le recours à la force. Or ce fut l'avis de l'amiral qui cette fois l'emporta (1).

En réalité, la conspiration la plus menaçante fut celle qu'ourdirent alors le pape Paul IV en fortifiant l'Inquisition et en encourageant les jésuites dans l'espoir de rétablir par leur moyen sa souveraine autorité sur toute l'Europe, et Philippe II qui devint l'âme de cette conjuration, même en France. Il l'a reconnu lorsqu'il a écrit aux Guise pour les assurer de son zèle à les défendre, eux, le roi et la reine-mère : « Voire lui coûterait la vie, et à quarante mille hommes qu'il avait tout prêts si aucun était si hardi d'attenter au contraire » (2).

La conjuration d'Amboise ayant été découverte à temps, le duc de Guise en prit occasion pour consolider son pouvoir en se faisant nommer lieutenant général du royaume, *avec plein pouvoir et autorité*, disent les lettres patentes ; puis, repoussant les avis d'Olivier et de Coligny, lesquels conseillaient fortement de renoncer à l'extermination, et *de traiter les sujets du roi plutôt par douceur que par force*, il ordonna, au contraire, de tuer tous ceux qui seraient rencontrés en armes. Pendant plusieurs jours, sans aucun

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. LVIII.
(2) Regnier de la Planche, p. 61.

jugement, et sous les yeux du roi, on pendit, on noya, on décapita les prisonniers. Le chancelier Olivier fut tellement impressionné à la vue de tous ces massacres, qu'il mourut de honte et de douleur quelques jours après (30 mars 1560). Les chroniques du temps racontent que le cardinal de Lorraine étant venu voir le chancelier sur le point de mourir, celui-ci s'écria : « Ah, cardinal, tu nous fais tous damner ! »

Cette mort inattendue, et dans de telles circonstances, aurait dû, semble-t-il, rendre difficiles et interminables les négociations pour le choix d'un nouveau chancelier, puisqu'alors celui qui occupait ce poste concentrait entre ses mains les diverses fonctions du pouvoir exécutif.

La question fut cependant rapidement résolue. C'est que les deux partis, qui divisaient la cour et le pays, sentaient également que dans une situation aussi tendue, il importait d'user de ménagements. Les Guise eux-mêmes, précisément parce que l'échec de la tentative d'Amboise leur avait assuré la prépondérance dans les conseils du roi, comprirent qu'ils ne devaient pas prétendre remplacer le sage et pacifique Olivier, par un homme audacieux et cassant. Ils proposèrent donc Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, qui était assurément digne de l'honneur qu'on voulait lui faire, étant intelligent, modéré et prudent ; ils le savaient d'ailleurs susceptible de se laisser conduire par qui saurait le prendre.

Mais Catherine, qui regrettait le conciliant Olivier, et redoutait par-dessus tout l'esprit dominateur des Lorrains, devina qu'elle ne pourrait sauver son autorité qu'en suivant la voie de la modération ; aussi prêta-t-elle l'oreille aux conseils de la duchesse de Montpensier, laquelle, quoique protestante, avait une grande influence sur la reine. De Thou dit que cette duchesse, Jacqueline de Longwy, était une

femme « d'un courage et d'une prudence au-dessus de son sexe; qui ne cherchait que la paix et la tranquillité publiques, et qu'on croyait capable d'empêcher tous les troubles qui s'élevèrent après sa mort » (1), éloge confirmé par Sainte-Marthe et Davila ; aussi ne peut-on que regretter qu'elle soit morte peu après (28 août 1561), car elle serait peut-être parvenue à prévenir les erreurs et les crimes que Catherine de Médicis a commis plus tard. Toujours est-il que c'est elle qui « signala, comme le plus capable de succéder à Olivier, Michel de L'Hôpital, le chancelier si apprécié de la duchesse de Berry, en même temps que l'ami si cher du chancelier défunt » (2).

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir relever un passage des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, dont on pourrait inférer que Michel de L'Hôpital n'aurait pas été complètement étranger à la conjuration d'Amboise (3).

Hâtons-nous de dire qu'aucun autre témoignage ne peut être invoqué pour donner à cette insinuation la moindre apparence de probabilité ; nous ajouterons même que tout semble, au contraire, se réunir pour en montrer l'inanité. La conjuration d'Amboise éclata, en effet, en mars 1560. Or, L'Hôpital était parti en novembre 1559 pour accompagner à Nice la duchesse de Savoie, et nous allons voir que ce ne fut que le 11 avril 1560, qu'il quitta Nice pour rentrer en France où il venait d'être nommé chancelier du royaume. Rien, d'ailleurs, dans son passé et dans son caractère, ne nous permettrait de supposer qu'il ait pu encourager en quoi que ce soit un complot, s'étant toujours montré l'ami de la paix, et l'adversaire de

(1) Voir Haag. *France protestante*, II, 479.
(2) Mézeray. *Histoire de France*, IX, 428.
(3) Agrippa d'Aubigné. *Mémoires*, p. 478.

tous les moyens violents. Comment admettre, enfin, que des personnalités comme la duchesse de Montpensier, la duchesse de Savoie, l'évêque d'Orléans Morvilliers, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, eussent tous insisté auprès de Catherine de Médicis et de François II, pour appeler à la magistrature suprême un homme qui se serait compromis dans une telle aventure ? C'est donc justice que d'accepter le verdict de l'histoire qui le blanchit d'un pareil soupçon.

La reine-mère avait déjà parlé à son fils de Michel de L'Hôpital, avant que Morvilliers ne lui eût été proposé par les Guise. Aussi François II, qui savait par sa tante Marguerite de Savoie combien L'Hôpital était digne de confiance à tous les points de vue, qui, d'ailleurs, n'avait point encore oublié l'*Instruction sur l'art de gouverner*, se montra-t-il, dès sa première ouverture, favorable au projet de sa mère. En sorte que cette nomination fut arrêtée sans difficulté, puis aussitôt confirmée.

Le cardinal de Lorraine lui-même, lorsque le roi l'avait consulté sur la convenance d'un tel choix, n'avait soulevé aucune objection. Il connaissait L'Hôpital depuis longtemps, ayant été, ainsi que sa famille, dans le cas de lui rendre de nombreux services ! Ne pouvait-il pas considérer comme devant être plus ou moins à sa dévotion, celui qui lui avait adressé tant de poésies et d'épîtres, toutes également pleines des assurances de sa reconnaissance et de son dévouement ?

L'accord se fit donc aisément entre tous les personnages de la cour. Le cardinal et son frère, le duc de Guise, n'avaient pas encore su démêler en Michel de L'Hôpital, sous sa réserve habituelle et sa déférence quelque peu excessive vis-à-vis des grands, l'esclave de la conscience

et du devoir, capable, comme ils le verront, de leur résister quand il le faudra, quoi qu'il puisse lui en coûter.

Disons aussi que Morvilliers, qui connaissait et appréciait L'Hôpital, ne fut pas plutôt informé des projets de la reine-mère, qu'il consentit à décliner toute candidature, et à garder seulement les sceaux jusqu'à l'arrivée du nouveau chancelier.

Nous avons vu que Michel de L'Hôpital s'était, quatre mois auparavant, rendu à Nice où il continuait à remplir auprès de la nouvelle duchesse de Savoie, les modestes et relativement paisibles fonctions dont il était investi depuis plusieurs années. Déjà attristé par les nouvelles qui lui arrivaient de France, où les dissensions politiques et religieuses lui paraissaient de plus en plus menaçantes, il fut navré par les récits de la conjuration d'Amboise, et des épouvantables massacres qui en furent la suite. La mort inattendue de son vénérable ami, François Olivier, acheva de le consterner. On se rappelle qu'il avait soutenu avec lui les relations les plus intimes pendant bien des années, et qu'il avait placé en lui toute confiance pour l'avenir de sa patrie. Non seulement il le pleura comme un frère, mais il se demanda avec angoisse qui serait en état de prendre sa place. L'idée ne lui vint pas, un seul instant, qu'on pourrait penser à lui pour cela, lorsqu'un courrier, adressé au chancelier de la duchesse de Savoie, lui fit savoir qu'on venait de le nommer chancelier de France, et que les circonstances rendaient urgent son retour immédiat: « Là (à Nice) je fis tout debvoir estant près de la personne de ma maîtresse très illustre qui estait griefvement malade. En ces entrefaictes arriva un courrier en grande diligence de la part du roy François, qui m'appela pour estre chancelier qui est le premier et seul estat des gens de robe, vac-

quant par la mort de très noble personnage François Olivier » (1).

La duchesse Marguerite, qui était restée toujours une bonne Française, comprit aussi bien que L'Hôpital, qu'en présence d'un tel appel, il n'était pas permis de reculer. Aussi, malgré le désir qu'elle eût eu de le garder près d'elle, elle n'essaya pas de le retenir un seul jour. Et L'Hôpital, laissant pour le remplacer auprès de la duchesse son gendre, Hurault de Belesbat, put quitter Nice le 11 avril.

Ce fut en route qu'il adressa au cardinal de Lorraine sa lettre d'acceptation :

« Monseigneur !

« Je juge la perte que le roy a faicte en la mort de feu monseigneur le chancelier estre inestimable, et crains qu'à l'advenir paraisse plus grande par la comparaison de son successeur ; mais comme j'ai toujours eu en admiration ce bon et sainct homme en son vivant, aussi mettrai peine de approcher et imiter ses faicts après sa mort, le plus qu'il me sera possible ; ce que j'espère faire plus aisément, vous proposant en toutes mes actions comme mon chef, patron et conducteur. Je partis de Nice le 11 de ce mois, et continue mon chemin aux plus grandes et meilleures journées qu'il m'est possible pour vous aller trouver et remercier très humblement.

« De Saint-Valiers, ce XXIII avril 1560 (2). »

A son arrivée à Paris, dans les premiers jours de mai, il se sentit rempli d'espoir et de joie en se voyant accueilli par tous avec une égale sympathie ; mais cette joie ne fut pas de longue durée.

(1) *Testament* de L'Hôpital.

(2) Cité par TAILLANDIER. *Le chancelier de L'Hôpital*, p. 33.

Il ne lui fallut pas longtemps pour s'apercevoir que la situation politique, rendue déjà si difficile par les événements qui s'étaient passés en son absence, devenait de jour en jour plus inextricable, par suite des influences contraires qui s'agitaient autour d'un roi trop jeune et trop faible pour pouvoir les dominer.

L'acharnement des partis, ainsi que la jalousie des plus puissants personnages de la cour, cherchaient à se supplanter mutuellement ; voilà ce qui inspira à L'Hôpital le sombre tableau qu'il nous a tracé dans son *Testament*.

« J'arrivay à la cour fort troublée et esmeue d'un grand bruict de guerre, incontinant après le tumulte d'Amboise, qui ne fust pas tant de soy dangereux que pour le remeuement des partiaux qui bientôt après s'ensuyvit. Alors j'eus affaire à des personnages non moins audacieux que puissans, voire qui aimaient mieulx ordonner les choses par violence que par conseil et raison, dont pourront donner bon tesmoignage la royne mère du roy, laquelle fust lors réduite en tel estat qu'elle fust presque débouttée de toute l'administration ; à raison de quoy se complaignant souvent à moy je ne luy pouvais aultre chose proposer devant les yeux que l'authorité de sa Majesté de laquelle si elle se voulait dextrement servyr, elle pourrait aisément rabattre et affaiblir l'ambition et cupidité de ses adversaires » (1).

Le moment auquel L'Hôpital fut appelé à occuper son poste de chancelier, a été un des plus solennels de l'histoire de notre pays ; un de ceux qui devaient avoir les plus graves conséquences sur ses destinées futures. Les choses, en effet, étaient arrivées à ce point, qu'un duel à mort était inévitable entre le fanatisme et la liberté de conscience, le

(1) *Testament* de L'Hôpital.

premier représenté par les princes de Valois qui s'appuyaient sur le pape, le roi d'Espagne et le clergé ; la seconde, par les princes de Bourbon qui s'appuyaient sur une fraction importante de la noblesse, les Châtillon en tête, et sur une armée de savants, d'écrivains et d'artistes ayant soif de vérité, de justice et d'idéal.

Au fond, on était des deux côtés d'accord sur ce que nous appellerions la question constitutionnelle ; car nul, parmi eux, ne poursuivait le renversement de l'ordre établi, pas plus la modification de la forme du pouvoir, que le changement de la dynastie régnante.

Tous, également, voulaient conserver le gouvernement monarchique établi par leurs ancêtres, et déclaraient reconnaître la légitimité de la royauté des Valois. L'amiral de Coligny, en particulier, se montra toujours plein de respect pour l'autorité royale qu'il n'aurait, qu'il n'a jamais voulu laisser attaquer (1). Il n'y avait parmi eux ni révolutionnaires ni anarchistes. Ils n'étaient pas moins unanimes à proclamer la nécessité d'une religion, et, en particulier, de la religion du Christ dont ils reconnaissaient également l'éternelle divinité ; tous admettant que cette religion doit avoir, pour rassembler, instruire et édifier ses fidèles, une Église, un culte et un clergé.

Ce qui les distinguait, c'est que, tandis que les uns réclamaient le droit imprescriptible pour chacun d'adorer Dieu selon sa conscience, les autres, contestant l'exercice de ce droit, prétendaient que le citoyen doit se soumettre à la foi et au culte de l'Église reconnue par l'État, et que quiconque s'y refuse, devra être traité comme un rebelle.

Voilà la grande question que l'Évangile avait soulevée dès

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. lviii.

son apparition, qui, dans la suite, avait été plus ou moins étouffée, mais que la Renaissance, puis la Réforme avaient ressuscitée avec une nouvelle énergie, quoiqu'on ne comprît pas encore que la conscience, étant la puissance la plus irréductible, ne saurait jamais être violée. Si on l'eût compris au XVI[e] siècle, comme on y est arrivé de nos jours, on n'aurait pas eu à inscrire dans l'histoire de notre pays quelques-unes de ses pages les plus tristes et les plus humiliantes !

Quand Michel de L'Hôpital arriva, on put espérer un moment qu'un homme comme lui, absolument étranger par tempérament aux excitations du fanatisme, et qui n'avait jamais encore participé à la direction des affaires politiques, finirait par apaiser et rapprocher les esprits.

Il se produisit, alors, une sorte de détente qu'annonçait une certaine hésitation, nous pourrions même dire un certain revirement, dans les mesures prises par le roi.

Après la découverte de la conjuration d'Amboise, les Guise, malgré l'intercession de Coligny et de D'Andelot, et l'opinion de Catherine de Médicis, avaient réclamé les châtiments les plus rigoureux contre les coupables qu'ils accusaient de « semer et divulguer d'infâmes et injurieux propos contre la personne du roi afin d'inciter le peuple à mutinerie et sédition » et « contre tous ceux qui feront conventicules et assemblées illicites soit pour le fait de la religion ou pour quelque autre cause que ce soit » (1). Puis, comme l'opinion publique s'était montrée indignée de tout le sang versé, jusqu'à appeler le cardinal *le tigre de France*, Catherine, intimement froissée par l'orgueil que manifestaient vis-à-vis d'elle les frères lorrains, se rapprocha des protestants et

(1) Édit de Blois, 1559.

obtint de son fils une amnistie qui suivit de quelques mois seulement l'édit de Blois (1).

L'Hôpital arrivait donc juste à temps pour soutenir la reine-mère dans la voie de modération où elle cherchait à entraîner François II, et aussi pour déjouer les hypocrites menées du cardinal de Lorraine. Celui-ci, dans une entrevue avec Perrenot de Chantonnay, ministre de Philippe II et délégué du pape, avait promis de travailler à rétablir l'Inquisition, naguère repoussée par le Parlement, en instituant, mais sous un autre nom, un tribunal spécial chargé de poursuivre les hérétiques et de confisquer leurs biens.

Ce projet si désiré à Rome était sur le point d'être réalisé, lorsque le nouveau chancelier entra en fonctions dans les premiers jours de mai : le cardinal n'en conçut pas la moindre crainte, tant il se croyait sûr de réussir. N'était-il pas convaincu que, par souvenir des services reçus, L'Hôpital lui resterait toujours entièrement dévoué ?

Mais celui-ci allait prouver, une fois de plus, qu'aucune considération humaine ne pourrait jamais le faire transiger avec son devoir et sa foi ; et que ce n'était pas à la légère qu'il avait choisi pour devise cette fière parole qu'Horace a mise dans la bouche de l'honnête homme :

> Si fractus illabatur orbis,
> Impavidum ferient ruinæ.

Dès qu'il eut connaissance du projet que le cardinal se disposait à présenter à la signature du roi, il en entrevit toute la portée, et pour en prévenir les graves conséquences, il soumit et fit accepter aussitôt à François II les édits dits de Romorantin (mai 1560), dont le premier portait la sup-

(1) Édit d'Amboise dit d'abolition, mai 1560.

pression de tous les offices nouveaux et surnuméraires dans les parlements, chambres des comptes, présidiaux, bailliages, etc., et le second attribuait aux autorités ecclésiastiques la connaissance des crimes d'hérésie, et enjoignait aux prélats de résider dans leurs diocèses.

En rédigeant le second de ces édits, L'Hôpital faisait bien une concession, mais en vue d'éviter un fait qu'il redoutait par-dessus tout, l'établissement d'un *tribunal spécial* pour juger les hérétiques: « Il plaça, dit M. Dargaud, entre le protestantisme et l'Inquisition qui s'approchait, les évêques, c'est-à-dire des juges connus, accessibles à la pitié, à l'opinion; des juges dont beaucoup penchaient vers les idées nouvelles; des juges, d'ailleurs, qui se contentaient d'appliquer les peines canoniques » (1).

Après ce que nous avons vu du caractère de L'Hôpital, ne nous attendons pas à trouver dans sa conduite politique cette inflexible rigueur de logique qu'on rencontre plutôt chez les hommes de parti, ce qu'il n'a jamais été. Il ne veut être l'instrument de personne, pas plus des Bourbon que des Guise, des protestants que des catholiques, n'étant préoccupé que de prendre les mesures les plus salutaires pour le pays, tout en tenant compte des circonstances comme des exigences des partis. Aussi, pour éviter les plus funestes conséquences, se verra-t-il parfois forcé de céder quelque chose, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, ce qui pourra lui donner l'apparence de louvoyer, comme l'a toujours fait Catherine de Médicis. Régnier de La Planche, son contemporain, qui ne l'approuve pas toujours, l'avait si bien deviné, qu'il caractérise ainsi ce que nous appellerions son opportunisme :

(1) DARGAUD. *Hist. de la liberté religieuse*, I, p. 358.

« S'estant proposé si tost qu'il eust esté estably en sa charge de cheminer droict en homme politique, et de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains de servir au roy et à sa patrie, il lui fallait user de merveilleux stratagèmes pour contenir les Lorrains en leurs bornes, ce qu'il voulait toutefois exécuter en telle sorte qu'ils ne peussent apercevoir qu'il les voulust en rien contredire ny leur desplaire, sçachant bien que s'ils appréhendoyent une fois ceste opinion de luy, il ne pourrait rien faire qui vallust. Voilà comme avec une grande dissimulation beaucoup de choses passaient par ses mains que l'on jugeait très périlleuses. Ce néantmoins, il en donnait entre deux vertes une meure, donnant espérance à ceux qui aimaient le public que tout tournerait finalement en bien, pourvu qu'on le laissast faire. Peu de gens entendayent son intention, mais le temps fit cognaistre qu'il avait embrassé le service de son roy et le salut du peuple, autrement qu'on avait cuydé. Et à vray dire on ne sçaurait assez suffisamment descrire la prudence dont il usait » (1).

Pour devenir exécutoires, les édits royaux devaient avoir été enregistrés par le Parlement. Mais les Guise, qui se rendaient bien compte du véritable but des édits de Romorantin, poussèrent le Parlement, qui subissait leur pression, à ajourner de jour en jour leur enregistrement. Là-dessus, le roi lui adressa, le 2 juillet, une lettre close : « Nous avons bien voullus d'autant que nostre intention est que les dictz deux édictz sortent leur plein et entier effect, vous escripre ce mot de lettre, vous mandant et enjoignant que, incontinent icelle reçeue, vous procédiez à la lecture et publication des deux édictz. » Le Parlement,

(1) Regnier de la Planche. *État de France sous François II.*

néanmoins, après l'avoir renvoyée au lendemain, *parce que l'heure sonne*, se borna à la transcrire sur ses registres. L'Hôpital, dès qu'il fut informé de ce nouvel ajournement dont le prétexte était de la plus choquante inconvenance, se rendit le 3 juillet au Parlement, pour vaincre sa résistance et son mauvais vouloir.

C'était la première fois qu'il y paraissait à titre de chancelier ; et comme il savait que l'assemblée était entièrement dévouée aux Guise, et gagnée à leur plan, il lui en coûta de devoir inaugurer ses nouvelles fonctions en faisant entendre des paroles, non de bienvenue, mais de répréhension. Il le fit néanmoins avec un courage, un tact, une sérénité qui devaient convaincre tous les conseillers que ce qui l'animait, c'était non la passion qu'enfante l'esprit de parti, mais avant tout le sentiment d'un devoir supérieur à remplir.

A ceux, maintenant, qui s'étonneraient que Michel de L'Hôpital, partisan sincère de la tolérance, ait pu proposer au Parlement un édit attribuant aux prélats de l'Église catholique la connaissance et le jugement des crimes d'hérésie, nous rappellerions ce que nous disions tout à l'heure sur le caractère opportuniste qu'a toujours eu sa conduite politique. Il a pu parfois paraître quelque peu versatile dans ses opinions ; en réalité, il a toujours eu la même préoccupation, tenir compte des exigences du moment et de l'intérêt du pays, se souvenant sans doute de ces paroles de Cicéron qu'il avait en si grande estime : « Ce que j'ai appris, ce que j'ai vu, ce que j'ai lu dans les écrits célèbres ; ce que m'ont enseigné les hommes les plus sages, comme les plus illustres et de cette république et des autres cités, c'est qu'il ne convient pas que les mêmes personnes soutiennent constamment les mêmes avis, mais bien ceux que commandent

l'état des affaires, la disposition des temps et l'intérêt de la paix publique » (1).

S'il ne peut faire admettre la liberté de conscience selon son idéal, il fera du moins tout son possible pour empêcher les mesures les plus attentatoires à cette liberté que menaçaient de plus en plus le cardinal de Lorraine et le roi d'Espagne, en cherchant à introduire en France l'Inquisition.

Le chancelier eut donc la sagesse de borner pour le moment ses désirs, et d'amener le roi et sa mère à comprendre qu'il fallait se contenter de repousser, comme en 1557, la création de tout tribunal ressemblant à l'Inquisition, en permettant aux évêques, dans chaque diocèse, le droit de connaître des questions d'hérésie. En insistant sur ce point, il savait qu'à cette époque les tribunaux ecclésiastiques n'avaient pas légalement le droit d'infliger d'autres peines que des *peines canoniques*, et que le corps épiscopal français comptait dans son sein des esprits généreux, tels que Jean de Montluc et Charles de Marillac, qui sauraient respecter les droits de la conscience.

Il espérait même que l'exemple de tels prélats finirait par entraîner un certain nombre de leurs collègues, et par agir favorablement sur l'opinion publique.

Dans cette mémorable séance du 3 juillet 1560, L'Hôpital, tout en faisant entendre de sévères remontrances contre les divers abus qui s'étaient introduits à tous les degrés de l'administration, sut se faire écouter, et préparer les esprits aux réformes les plus urgentes qu'il comptait proposer successivement. Voici, du reste, quelques passages de son discours extraits du registre du Parlement : « Ce jour-

(1) Cicéron. *Pro C. Plancio*, ch. XXXIX.

d'huy M. le chancelier de France, messire Michel L'Hospital, chevalier, est venu en la Cour suivy de . . . . . .

« Et s'estant assis, a dict à la dicte Cour, toutes les Chambres assemblées : « Que luy ayant bonne envye de « venir cette compaignie en laquelle il a usé une bonne par- « tie de ses ans, l'occasion s'est offerte que le roy lui a « commandé pour dire de sa part ce qu'ils orront et sont « trois choses. L'une et principale, concerne le dict seigneur « et l'estat universel de ses subjectz ; la seconde touche « ceste ville qui est la capitalle du royaume, et la troisième « appartient à ce corps. »

« Après avoir exposé la triste situation du pays dont « les revenus diminuaient de jour en jour, tandis que les « dépenses augmentaient au contraire chaque année, il en « montra la cause dans l'état religieux et les mœurs cor- « rompues de la nation :

« Quant à la religion, chacun en temps de paix s'est « faict une religion à sa poste : les uns à bonne fin, les « aultres par erreur, les aultres par malice. Au regard des « mœurs, tous les estatz sont corrompeuz.

« Croyt que l'Église qui devrait préluyre est cause du « désordre de la religion, pour leurs mauvais exemples. « La noblesse et gens de guerre ne peuvent estre reteneus « pour estre bien payés, d'opprimer le peuple, et si leur « paiyement est reculé, y prennent excuse de leurs vio- « lences.

« De la justice, ceste compaignye, qui est le principal « siège, veoyt tous les jours les abbuz des subalternes et « n'est exempte de faultes. . . . . .

« Pour le regard de ses debtes, le roy a faict ce qu'il « a peu. . . . . .

« Quant à la religion, aussi est malaisé. Les uns sont

« mal contens de la paix, les aultres que l'Estat n'est gou-
« verné à leur appétit ; les aultres voudraient que leur reli-
« gion fuct reçeue ou que celle des autres fust chassée. Le
« remède doyt venir de plus grand lieu, par la main de Dieu
« et du Concile universel qui est acheminé. Jusque-là fault
« essayer vivre doulcement. Les roys François premier et
« Henri second et cestui-cy, voyant que les erreurs pullu-
« laient, ont faict comme à sarcler les bledz et estant néces-
« saire y mestre la justice pour en tirer les mauvaises
« herbes, mais depuis mesme ceste année, les herbes ont
« tant creu et multiplié qu'elles surpassent le nombre des
« épys tellement que l'on est contraint de laisser le bled
« en l'état qu'il est. . . . . Considérant que ce
« trouble de religion n'est seullement en son royaume,
« mais chez ses voisins où il a fallu pour y obvier
« prendre les armes et venir à la main, chose très dan-
« gereuse ainsy qu'on voyt par l'yssue, a recouru aux
« remèdes des anciens. Les malladies de l'esperit ne se guar-
« rissent comme celle du corps. Quand un homme ayant
« mauvaise opinion faict amende honorable et prononce les
« mots d'icelle, il ne change pour cela son cœur. L'opi-
« nion se mue par oraisons à Dieu, parole et raison per-
« suadée.

« Le roy a faict l'edict dont est question avec un bon
« zèle. Porte à admonester les prélatz de faire leur résí-
« dence et debvoir et préluyre aux autres. La cour, qui a
« commencé d'en délibérer, advisera s'il y a quelque chose
« à remonstrer pour y adjouster, déclarer ou dyminuer. »

Il annonça ensuite que toute résistance aux édits serait réprimée par la force, et que c'était à Paris à donner l'exemple de l'obéissance.

Il censura enfin le Parlement qui devrait être l'asile de

la justice et de la concorde, et où l'on voit quantité d'abus, de disputes et de prévarications.

Cette harangue n'a pas ce qui entraîne d'ordinaire les assemblées, la grande éloquence et la passion; et cependant, le Parlement ne put résister à ce langage si simple, si franc, si manifestement inspiré par le seul amour de la justice et du bien public. Aussi enregistra-t-il dans le mois, outre les édits de Romorantin, plusieurs autres qui avaient pour but de réformer certains abus tolérés.

L'importance capitale de cet enregistrement ne put échapper à la claivoyance de l'ambassadeur d'Espagne, qui sut y reconnaître, malgré les apparences, un premier pas vers la conciliation. Dans une lettre que Chantonnay écrivit alors à la duchesse de Parme, il présente en effet, comme devant être très favorable aux Réformés, la mesure qui faisait passer la connaissance du crime d'hérésie aux ecclésiastiques, et il en donne cette singulière raison *que par crainte de la haine que l'on a contre le clergé, les ecclésiastiques n'oseront pas sévir* (1).

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. lxxv.

## CHAPITRE II

### MICHEL DE L'HOPITAL A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE FONTAINEBLEAU

La reine-mère ne se fit pas d'illusion sur l'effet immédiat que devait avoir ce premier succès remporté par L'Hôpital sur le Parlement ; et comprenant qu'il ne suffirait pas à diminuer l'influence des Guise, pas plus qu'il ne ferait disparaître les causes des troubles, elle « envoya quérir le chancelier et l'admiral pour leur demander conseil comme les estimant très sages, et lors fort affectionnés à la conservation de l'estat. Ceux-ci conseillèrent d'assembler les princes et plus grands seigneurs pour prendre avec eux quelque bonne résolution » (1).

En donnant ce conseil, ils espéraient pouvoir ainsi rapprocher du roi et de sa mère, les princes de la maison de Bourbon, le roi de Navarre et le prince de Condé, qui, depuis l'affaire d'Amboise, s'étaient retirés en Guyenne dans la crainte que les Guise n'exécutassent leurs menaces contre eux.

Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise de leur côté, informés du projet de L'Hôpital et de Catherine, et bien

(1) CASTELNAU. *Mémoires*, liv. II, ch. VIII.

qu'ils se doutassent qu'on avait l'arrière-pensée de provoquer la convocation des États généraux et d'un concile national déjà réclamés par leurs adversaires, « y condescendirent aisément, car ils espéraient, par ce moyen, d'attirer en cour le roi de Navarre et le prince son frère, pour en faire à leur appétit » (1). Le chancelier, qui poursuivait toujours la réforme des abus les plus criants de l'Église, comme étant une des causes principales des dissensions religieuses, espérait bien faire réclamer par les notables la convocation d'un concile national jugé par lui indispensable, à défaut du concile général. Il s'en était ouvert au roi, et l'avait décidé à écrire (août 1560) à l'empereur Ferdinand : que les hésitations du pape l'amenaient à désespérer de la réunion du concile de Trente constamment suspendu. Il ajoutait : « Là où les choses iraient trop à la longue, la division, qui est bien grande et périlleuse en mon royaume au fait de la religion, me contraindrait de venir au national pour estre le seul remède qui me reste, défaillant le dit concile général » (2).

L'assemblée des notables fut donc convoquée pour le 15 août à Fontainebleau ; mais le roi de Navarre et le prince de Condé ne s'y rendirent point, sur les instances de quelques-uns de leurs amis et par défiance des Guise. Elle s'ouvrit lentement le 20 août dans la chambre de la reine-mère (3), en présence de Leurs Majestés, les frères du roi, des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, du duc de Guise, du connétable, du duc d'Aumale, du chancelier de L'Hôpital, des maréchaux de Saint-André et de Brissac,

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccl*és., liv. III.

(2) *Lettre de François II à l'évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'Empereur.*

(3) Pierre de La Place. *Commentaires*, liv. III.

de l'amiral de Châtillon, de l'archevêque de Vienne, Marillac ; de l'évêque d'Orléans, Morvilliers ; de l'évêque de Valence, Montluc ; de Du Mortier et Davanson, tous membres du conseil privé, plus un certain nombre de hauts fonctionnaires.

On se tromperait si on s'imaginait que L'Hôpital avait, en arrivant au pouvoir, des idées arrêtées sur ce que devaient être les rapports de l'Église avec l'État, et qu'il nourrissait déjà l'arrière-pensée d'établir en France la *liberté des cultes*. Sans doute il ne tardera pas à entrevoir que cette liberté pourrait seule assurer la paix ; pour le moment, il n'était préoccupé que d'une seule chose, faire respecter la conscience du citoyen qui, seul, a le droit de choisir entre croire ou ne pas croire, entre adorer ou ne pas adorer. Aussi, la *liberté de conscience*, voilà la grande, la vraie question dominante qu'il avait commencé à poser officiellement devant le Parlement, non comme simple conseiller, mais comme chef de l'administration du royaume.

Et il l'avait fait avec une telle netteté, une telle franchise, une telle élévation de langage, que, quoi qu'on fît, elle ne pouvait pas être écartée. Elle avait été l'événement saillant de la séance du 3 juillet au Parlement ; elle devait être aussi le sujet principal des discussions qui eurent lieu à Fontainebleau, du 21 au 26 août 1560.

Seulement n'oublions pas que, tandis qu'au Parlement Michel de L'Hôpital osa parler avec précision, surtout avec autorité, parce qu'il y était venu comme organe du gouvernement et chargé de représenter la majesté royale, à Fontainebleau, au contraire, il se tint soigneusement sur la réserve. Ce n'est pas qu'il craignît de faire connaître son opinion, il l'avait bien prouvé le mois précédent ; mais il se trouvait maintenant dans une assemblée purement

consultative, présidée par le roi assisté des deux reines et des princes, et dans laquelle se trouvaient plusieurs de ses amis auxquels il entendait laisser la liberté d'exprimer eux-mêmes leurs sentiments.

Ce fut donc à Coligny, puis à l'évêque de Valence, Jean de Montluc, et à l'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, qu'il confia le soin de défendre les conseils de la justice, de la modération et de la sagesse.

Après que le roi eut exposé en quelques mots ce qu'il attendait de cette réunion, L'Hôpital, en digne fils de médecin, fit observer que, lorsqu'on veut traiter un malade, il faut commencer par s'enquérir des causes probables de la maladie ; puis, ainsi que l'avait fait le roi, il engagea les assistants à signaler franchement d'où leur paraissait venir le mal dont souffrait le royaume. Comme il n'était pas venu pour donner son opinion, mais pour écouter celle des notables, il ne dit rien de plus ; et cette première séance se termina par les comptes rendus que présentèrent le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, l'un, de l'administration de la guerre, l'autre de celle des finances.

Le surlendemain, les esprits commencèrent à s'échauffer ; voici à quelle occasion : dès le début de la séance, l'amiral Coligny remit au roi une requête au nom des Réformés de Normandie : « Sire, dit-il, j'ai parcouru cette province selon vos commandements : je me suis enquis partout de la cause des émotions populaires, et je me suis assuré partout qu'on n'en voulait ni à votre personne ni à vos prérogatives, mais que l'unique source des troubles procédait des persécutions religieuses. Convaincu, comme je le suis, de l'injustice de ces persécutions, espérant d'ailleurs que Votre Majesté prendrait en bonne part ma conduite, je me suis chargé de déposer à vos pieds les supplications des oppri-

més. » Malgré l'irritation visible des Guise, le roi remercia Coligny de son zèle, et lui promit d'examiner la requête des Réformés. Il permit ensuite à chacun d'opiner selon son tour.

Montluc, Marillac, Mortvilliers, Davanson, Du Mortier parlèrent successivement sur la question religieuse que tous considéraient comme une des principales causes des troubles, réclamant de promptes réformes, recommandant la tolérance, et sollicitant pour cela la convocation prochaine des États généraux et d'un concile national.

« Estant escheu de parler à Marillac, dit Castelnau, il emporta la réputation, comme il était éloquent, d'avoir très bien dict. Son opinion estait de faire assembler un concile national de toutes les provinces de France, puisque le pape avait refusé à l'empereur Charles cinquiesme le concile général lorsqu'il fut à Boulogne la Grasse : Et après avoir déduit plusieurs moyens pour réformer les abus de l'Église et pour retenir le peuple en obéissance du roy, conclut qu'il serait nécessaire d'assembler les Estats de France pour ouyr les plaintes et doléances du peuple, et remonstrant les inconvénients qui adviendraient par faute d'assembler les dits Estats » (1).

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine se rendant bien compte, à la suite de ces discours, que la majorité inclinait en faveur de la tolérance, se déclarèrent prêts à accepter la convocation des États généraux, pourvu qu'on renonçât au concile national. Puis, après avoir défendu leur administration des attaques dirigées contre elle, ils se mirent à accuser les intentions des protestants.

Il fut, finalement, décidé qu'on convoquerait les États généraux pour le 13 décembre, à Meaux; puis, à défaut du

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. II, chap. VIII.

concile général, un concile national pour le 20 janvier. Quant à la requête des protestants présentée par l'amiral, on en ajourna l'examen après la réunion du concile national.

Ce résultat, plus ou moins inattendu, de l'assemblée de Fontainebleau pouvait être d'une immense importance, car il autorisait, s'il était loyalement accepté, les espérances les plus encourageantes pour l'apaisement des esprits. Lorsque dans un pays monarchique, des factions rivales ont réussi à se constituer, le roi ne doit-il pas chercher, non à les écraser les unes par les autres pour concentrer le pouvoir souverain en ses seules mains, mais à réunir les représentants de la nation dans de libres délibérations, pour l'aider à travailler au bien général, tout en respectant les droits légitimes de chacun ? C'est là ce que demandèrent à la royauté, au XIV^e^ siècle sous les rois Jean et Charles V, Étienne Marcel et Robert Lecoq, évêque de Laon ; puis, deux siècles après, Michel de L'Hôpital, Coligny et Marillac, archevêque de Vienne. Si on les eût écoutés, on eût peut-être épargné à la France les humiliations qu'elle eut à subir du règne de Philippe VI à celui de Louis XI ; puis les guerres de religion avec toutes leurs conséquences, du règne de François II à celui de Louis XVI !

Mais si les résolutions arrêtées par l'assemblée des notables étaient de nature à encourager Michel de L'Hôpital, elles ne pouvaient qu'exaspérer Philippe II et le pape, les véritables protecteurs des Guise et soutiens de leur gouvernement. Après avoir vu, en effet, déjouées toutes leurs machinations pour rétablir en France l'Inquisition, ils devaient voir maintenant plus ou moins compromis tout le plan qu'ils avaient habilement combiné en vue d'écraser toutes les résistances politiques et religieuses. Afin donc d'aviser au plus pressé, qui était de prévenir la réunion

d'un concile national, Pie IV publia (20 nov. 1560) une Bulle annonçant, pour *le jour de la résurrection de Notre Seigneur et sans délai*, la reprise du concile de Trente, déjà plusieurs fois interrompu.

Le crédit des Lorrains aurait infailliblement décliné à la suite du double échec qu'ils venaient de subir au Parlement et à Fontainebleau, si deux causes n'avaient contribué à relever leur courage et à provoquer leurs rigueurs.

La première fut l'absence des princes de Bourbon à l'assemblée des notables : absence qui semblait confirmer l'accusation portée contre eux, d'avoir organisé la conjuration d'Amboise dans le but de s'emparer de la personne du roi. Et, de fait, le refus de se rendre à l'invitation royale fut une faute, à leur point de vue. Leur présence à Fontainebleau n'eût fait que fortifier, d'une part, le parti modéré qui fut en majorité ; et elle eut prouvé, de l'autre, qu'ils n'avaient plus peur des Guise et de leurs menaces, confiants en la justice de leur cause et la fidélité de leurs partisans.

La seconde fut l'esprit de fanatisme qui gagna le peuple protestant, à son tour, dans les différentes régions de la France. Sous prétexte de défendre l'Évangile, ils commirent les actes les plus contraires aux préceptes du Christ, répondant par la violence aux iniquités dont on usait envers eux. En agissant de la sorte, ils donnèrent aux Guise un prétexte pour soutenir que les protestants étaient avant tout des séditieux, des ennemis du roi, qu'il fallait écraser sans merci. Des troubles eurent lieu dans plusieurs endroits, dans le Midi en particulier. Les chroniqueurs du temps nous rapportent que les protestants, rendus plus entreprenants par les adoucissements obtenus par L'Hôpital dans l'application des édits, s'étaient enhardis jusqu'à appeler de nouveaux pasteurs, jusqu'à tenir des assemblées publi-

ques en plein jour, et s'emparer même, quand ils le pouvaient, des églises catholiques, comme cela se vit à Montpellier et dans les Cévennes, de juillet à novembre 1560 (1). On apprit, au même moment, qu'un soulèvement des Réformés, sous la conduite de Mouvans et de Montbrun, venait d'éclater en Dauphiné ; que Maligny, enfin, avait tenté de s'emparer de Lyon. Les Guise ne manquèrent pas d'en profiter pour persuader à François II que le véritable instigateur de cette révolte était le prince de Condé, prétendant que c'était pour cela qu'il avait refusé de se rendre à l'assemblée de Fontainebleau. Il fallait donc que le roi, sous peine de perdre sa couronne, mît fin sans plus tarder à de telles entreprises.

Le roi de Navarre et son frère furent, en conséquence, mandés à la cour pour y expliquer leur conduite. Mais comme ils avaient lieu de se défier des intentions des Guise à leur égard, ils répondirent qu'ils ne pouvaient s'y rendre, « voyant leurs ennemys avoir l'authorité à la cour et abuser des forces de Sa Majesté ». Le roi se décida alors à « les asseurer par lettres de venir vers luy sans crainte, et qu'ils ne pourraient être plus seurement en leurs propres maisons, ny en aultre lieu où ils peussent aller. La reyne mère leur donna les mêmes asseurances » (2).

Ce qui n'empêcha pas qu'au mépris de ces promesses royales, le prince de Condé fut, dès son arrivée, arrêté et jugé par une commission spéciale nommée dans ce but par le roi ; puis, malgré ses appels au Parlement et les prières de sa femme et de ses amis, on le condamna à mort, le 24 novembre. Le roi de Navarre, par égard pour son titre, fut simplement gardé à vue.

(1) Voir les *Mémoires* de Jean Philippi.
(2) Castelnau. *Mémoires*, liv. II, chap. IX.

Mais que faisait L'Hôpital pendant ce temps ? Nous connaissons assez son caractère et ses sentiments pour être convaincus qu'il dut ignorer ce qui se tramait à la cour. Ayant eu toute sa vie, pour règle invariable, de ne point se mêler des choses qui ne lui incombaient pas, il ne put que faire entendre respectueusement des conseils de modération ; car on se garda bien de le consulter sur ce qu'on méditait en grand secret. Le complot une fois exécuté, que pouvait-il faire de plus que de le désapprouver ? Il était bien forcé de reconnaître qu'il y avait eu des imprudences commises du côté des Bourbon, et de regrettables excès accomplis par les protestants ; il est vrai que les catholiques les avaient provoqués, mais ils n'en tombaient pas moins sous les coups de la loi.

Il se demanda donc avec tristesse s'il n'était pas arrivé trop tard, si les passions politiques et les haines religieuses n'étaient pas trop invétérées, pour qu'il fût encore possible de prévenir des guerres intestines, et de ramener une ère de paix intérieure en faisant accepter les principes de la tolérance.

On doit lui rendre cette justice que, seul, il sut rester vraiment maître de lui. Seul en effet au milieu des hommes de sa génération, L'Hôpital ne se lia vis-à-vis d'aucun parti et plana au-dessus de tous, ne reconnaissant qu'un maître, son Dieu, qu'un monarque, le roi légitime, qu'une loi, sa conscience, qu'un but, le bien de son peuple ; qu'un idéal, le rêve de la justice.

Aussi, tandis que les diverses factions s'agitaient et s'excitaient en vue des prochaines assemblées décidées par la conférence de Fontainebleau, L'Hôpital faisait son possible pour y préparer des délibérations calmes, libérales et bienfaisantes, sans jamais essayer de provoquer

ce que nous appelons, de nos jours, des candidatures officielles. Il écrivit, au nom du roi, aux gouverneurs des provinces pour les exhorter à ne faire députer aux États généraux que « bons personnages il peut avoir en votre ressort, et en nommer jusqu'à huit ou dix des plus dignes, de grand savoir, vertu, expérience, et probité de vie que vous pourrez savoir, dont vous mettrez les noms et qualités par écrit, que vous envoirez incontinent et plus tôt que faire se pourra par devers notre cher et féal chancelier, pour d'iceux et autres qui nous seront nommés des autres provinces de notre royaume, faire par nous élection des plus sincères et suffisants pour satisfaire au désir que nous avons en cet endroit » (1).

Quant au concile national, auquel L'Hôpital tenait particulièrement, il fit décider que ne pourraient y prendre part que les archevêques, évêques et autres prélats du royaume, qui auparavant se seraient rendus dans leurs diocèses et aux lieux où ils doivent résider, « tant pour étudier que se préparer pour faire rapport des abus ; et les gouverneurs, baillis et sénéchaux de même pour informer du tout et tenir le peuple en union, sans procéder par voie de punition contre aucun des susdicts suspects d'hérésie, sinon contre ceux qui s'élèveront en armes et feront les séditieux » (2).

L'audace des Guise allait toujours grandissant, mais elle ne parvint pas à en imposer à L'Hôpital, quoiqu'ils fussent encore tout-puissants. Ainsi, lorsqu'on voulut obtenir de lui, et d'un certain nombre des membres du conseil privé et des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, de contresigner l'arrêt de mort prononcé contre le prince de Condé,

(1) MAYER. *Collection des États généraux*, cité par Taillandier, p. 49.
(2) MAYER. *Collection des États généraux*, cité par Taillandier, p. 49.

il s'y refusa obstinément, à cause de l'irrégularité du jugement, en disant : *Je sais mourir, mais non me déshonorer ;* et son exemple fut suivi par quelques autres conseillers.

Au risque, enfin, de provoquer la malveillance des frères lorrains plus influents que jamais sur François II, L'Hôpital refusa encore d'exiger des magistrats l'adhésion à une confession de foi que venaient de rédiger les docteurs de Sorbonne, et qu'on prétendait même imposer à tous les fonctionnaires, sous peine d'être convaincus d'hérésie, et condamnés au feu.

Il fallait que L'Hôpital eut une bien robuste confiance dans les principes qu'il avait adoptés, pour continuer à combattre la détestable politique du cardinal et de son frère. Son contemporain Regnier de La Planche, qui le connaissait bien, dit en effet de lui : « Bref quand on luy remonstrait quelque playe prochaine, il avait toujours ce mot à la bouche : patience ! patience ! tout ira bien » (1). C'est que, grâce à sa foi, il avait la conviction que tout effort sincère et persévérant dans la poursuite du bien doit finir par être efficace.

Pendant longtemps, il conserva quelques illusions sur le compte des Guise pour lesquels il avait jadis éprouvé tant de reconnaissance et d'admiration, et il refusa de croire aux abominables desseins qu'on leur attribuait à l'égard des Bourbon ; mais, du jour où Catherine de Médicis elle-même vint les lui révéler, il ne lui fut plus possible d'en douter.

Le cardinal de Lorraine, poussé par son mauvais génie, Philippe II, avait enfin compris que le moment de l'action était venu, et qu'ajourner l'exécution de ses plans, c'était

(1) Regnier de La Planche. *Hist. de l'Estat de France*, I, 256.

s'exposer à manquer leur réussite. Aussi était-il bien décidé à ne reculer devant aucun moyen capable de lui faire atteindre son but.

Il ne restait donc, selon le cardinal, qu'une chose à faire : anéantir ses adversaires en faisant disparaître leurs chefs, les Bourbon et les Châtillon. La première tentative ayant échoué à Fontainebleau, il fallait la renouveler aux États généraux qui allaient se réunir à Orléans. C'est à quoi l'on se prépara sans délai.

On commença par concentrer de nombreuses troupes dans cette ville et dans tous les environs, soi-disant pour assurer le service de la garde du roi, de la cour et des députés de la nation. On insista, ensuite, auprès des princes du sang et des Châtillon pour les déterminer à s'y rendre, et on alla jusqu'à leur faire les promesses les plus solennelles de respecter leurs personnes et leur liberté, sachant bien qu'une fois qu'on les tiendrait à Orléans, on ne manquerait pas de moyens pour se débarrasser d'eux, et terroriser par là leurs partisans.

Nous avons vu comment on s'y prit avec Condé qui, sans autre forme de procès, fut arrêté, puis condamné, et dont on fixa l'exécution au 10 décembre, jour de l'ouverture des États.

Il restait encore à trouver le moyen de faire disparaître, à son tour, le roi de Navarre : ce qui était bien plus difficile, à cause de son titre de premier prince du sang. Comme on n'avait pas de charges suffisantes pour obtenir contre lui une sentence capitale, même d'une commission spéciale, on ourdit les machinations les plus expéditives. Deux tentatives, une d'empoisonnement et une autre de meurtre, au sortir de chez le roi, ayant échoué, il fut convenu que François II, déjà malade, le manderait pour un entretien,

en présence du duc de Guise, du cardinal, du maréchal de Saint-André et de quelques autres : « Ceux-ci avaient été avertis de ce qu'ils auraient à faire; que le roi, prenant une querelle d'Allemand, comme on dit, contre le dit seigneur, lui devrait donner un coup de dague et les autres l'achever » (1).

La reine-mère, à laquelle les Guise n'avaient communiqué de leurs desseins que ce qui leur plaisait, en fut avertie par le roi lui-même ; elle en informa aussitôt son fidèle conseiller, Michel de L'Hôpital, qui l'engagea fortement à en détourner son fils. Puis, se rendant compte que ce dernier n'était plus en état de résister aux Lorrains, il insista pour qu'elle fît avertir de ce qui se tramait le roi de Navarre, par son amie, la duchesse de Montpensier. Mis ainsi sur ses gardes, Antoine de Bourbon n'eut pas de peine à déjouer encore une fois le complot.

Les Guise, voyant que la maladie de François II prenait une mauvaise tournure, et craignant, s'il venait à mourir, de perdre le pouvoir qu'ils tenaient de lui, mirent alors de côté tous les scrupules. S'adressant directement à Catherine, ils la pressèrent de faire périr les deux Bourbon en lui laissant entendre que, si elle ne savait pas s'emparer de la régence, le roi de Navarre, à la mort de son fils, ne manquerait pas de se la faire attribuer comme premier prince du sang. Ils allèrent même jusqu'à lui promettre, si elle se prêtait à leur projet, le concours des forces catholiques (2).

Mais le sage chancelier, mis par elle au courant de tout ce qui se préparait, n'eut pas de peine à lui faire comprendre qu'une fois les Bourbon disparus, elle tomberait infailliblement à la merci du cardinal et du duc de Guise, et

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccl*és., liv. III.
(2) De Thou. *Hist. de France*, liv. XXV.

que ceux-ci, par leur politique intolérante, risqueraient d'entraîner le pays dans les plus graves aventures. Les choses en étaient là lorsque François II mourut, le 5 décembre, des suites d'un abcès dans l'oreille.

Cet événement prématuré, qui allait bouleverser toutes les combinaisons des partis, inspira à Michel de Castelnau ces nobles paroles : « Les hommes ayant ainsi proposé de leur part, Dieu disposa de la sienne tout autrement par un nouveau roy et nouveau règne en France, qui apporta l'occasion de nouveaux desseins » (1).

Ne pouvait-on pas espérer, en effet, qu'avec une régente qui inclinait vers une politique de modération et de tolérance, et un tel chancelier, dont les circonstances semblaient devoir accroître l'influence, la France allait enfin entrer dans une ère d'apaisement ?

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. II, ch. XII.

## CHAPITRE III

### L'HOPITAL AUX ÉTATS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS, DE PONTOISE ET DE SAINT-GERMAIN

Michel de L'Hôpital voyait une fois de plus s'aplanir devant lui les difficultés, et son courage renaissait avec l'espoir de temps meilleurs !

Dès que les Guise eurent été prévenus, par Ambroise Paré, qu'il n'y avait plus aucune chance de sauver le roi, ils comprirent que tous leurs projets allaient être déjoués. Aussi les vit-on se renfermer dans leurs demeures, n'osant plus se montrer, ni parler à personne, et attendant avec anxiété ce qui allait se passer.

Ils avaient bien raison d'être inquiets, car la reine-mère, avertie de son côté par le chancelier, avait eu soin, avant que son fils ne rendît le dernier soupir, de traiter avec le roi de Navarre. Le sachant plus vaniteux qu'ambitieux, elle lui avait offert de s'allier avec lui s'il voulait s'engager à décliner toute prétention à la régence.

Calvin, qui se défiait surtout de Catherine, n'approuva pas ce pacte, et écrivit alors (déc. 1560) *aux ministres de Paris :* « Le second poinct est le principal, pour ce que d'iceluy tout despend, c'est d'establir conseil pour gouverner, en quoy si le dit roy (de Navarre) ne se porte virile-

ment du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir que une femme veuve, une estrangère et Italienne domine, non seulement il luy tournerait à grand déshonneur, mais à un tel préjudice à la couronne qu'il en serait blasmé à jamais » (1).

Mais L'Hôpital, qui jugeait les événements et les hommes de plus près, fut d'un avis contraire, parce que ni lui ni Coligny n'avaient la moindre confiance dans le caractère d'Antoine de Bourbon. Ce sentiment ne semble pas s'être modifié dans la suite, puisque nous lisons dans le *Testament* de L'Hôpital : « Advint que le roy Charles succéda au royaulme. Le party de ceux qui pouvaient le plus du temps du roi François fut affaibly et la puissance de la reyne mère du tout augmentée ; et néanmoins pour tout cela l'envie ne cessa point, car le roy de Navarre induict par fausse opinion tirait à soy toute puissance de commander, s'usurpant le nom de tuteur de jeune roy, selon les loix des Gaulois. Au contraire, la reyne mère se deffendait par mêmes loix. Ce débat estant rapporté aux Estats du royaulme et iceux induicts par équité (car qui est plus équitable que de donner la charge et tutelle du fils à la mère ?) ou nostre continuelle poursuite donnarent à la reyne mère la charge et tutelle du roy et de ses biens luy associant pour ayde et conseil le roy de Navarre. Il nous semblait par ce moyen avoir réuny les cœurs des princes et restably en tout le royaulme ung vray repos et tranquillité. Mais la faction et ligue, qui avait manié les affaires du temps du règne du roy François, ne pouvait endurer que d'autres maniassent les affaires. Partant ils suscitaient le roy de Navarre et les autres sei-

(1) Bonnlt. *Lettres de Calvin*, II, p. 346.

gneurs de la cour à prendre les armes soubs prétexte de religion » (1).

Catherine de Médicis s'empara donc, sans contestation, du pouvoir en attendant de se faire confirmer par les États généraux le titre de régente. Elle nomma le roi de Navarre lieutenant général du royaume, et remit en liberté le prince de Condé, dont l'innocence devrait être proclamée par le Parlement, sur la demande du nouveau roi.

Les Guise, d'autre part, rassurés par les intentions conciliantes hautement manifestées par la reine-mère, s'empressèrent de renvoyer en Écosse leur nièce, Marie Stuart, qui ne s'entendait guère avec elle. Puis, sur les instances mêmes de Catherine, qui leur conserva leurs charges, au duc de chef de la maison du roi, au cardinal, de directeur des finances, ils feignirent de se rapprocher des Bourbon, car il semble difficile de croire que ce fût, de leur part, un mouvement sincère.

Enfin, dans son désir de faire disparaître tous germes de séditions nouvelles, Catherine n'hésita pas à accorder quelques concessions. Des lettres de grâce furent, entre autres, remises à tous les prévenus pour cause de religion, ce qui décida une foule de fugitifs huguenots à rentrer dans leur pays (2).

Tout semblait donc annoncer l'aurore de cette ère nouvelle de rapprochement, de tolérance, de paix intérieure, qu'avait fait entrevoir le chancelier et dont la seule perspective faisait battre bien des cœurs !

Si Catherine de Médicis avait été retirée de ce monde après les premiers actes de sa régence, l'histoire aurait certainement porté sur elle un jugement bien différent de

(1) *Testament* de L'Hôpital.
(2) Klipfel. *Le colloque de Poissy*, p. 30.

celui qu'elle a prononcé. Ne la voyons-nous pas rechercher les conseils du grave et sage L'Hôpital, dans le désir de travailler à l'apaisement des partis, et à rapprocher les cœurs ? mais la suite de son histoire n'a malheureusement que trop justifié les sévères appréciations portées sur elle, et nous force de suspecter la pureté des sentiments qui dictèrent la conduite de la mère de Charles IX, au commencement de ce règne.

L'Hôpital, qui ne la connaissait pas encore à fond, semble s'être laissé prendre à ses belles paroles. Étant lui-même homme de principes, il avait peine à se figurer qu'on pût n'en point avoir. Or, voilà justement ce qui manquait complètement à Catherine de Médicis : des principes qui dirigeassent sa conduite.

Froissée, depuis son mariage, dans sa dignité d'épouse, de reine et de mère ; obligée de se taire devant l'insolente puissance de sa rivale, plus tard de sa belle-fille et des Guise, elle avait pris, depuis vingt-cinq ans, l'habitude de dissimuler ce qui se passait en elle, pour sauvegarder certaine apparence et éviter des scandales déjà trop éclatants.

Mais lorsque les circonstances lui permirent de faire valoir ses droits au gouvernement du royaume, elle n'eut plus qu'une pensée : conquérir, puis conserver le pouvoir, en se faisant des amis dans tous les partis, et se servant tour à tour des uns contre les autres, sans jamais se livrer complètement à aucun, à moins qu'elle n'y vît une nécessité. Sa seule règle de conduite était son intérêt. Tant qu'elle craignit l'ambition effrénée des frères lorrains, elle leur opposa les Bourbon et les Châtillon, leurs adversaires déclarés ; et pour ne pas risquer de tomber sous l'influence exclusive de ceux-ci, elle eut soin de maintenir les pre-

miers dans leur haute situation à la cour, malgré leurs indignes et criminelles machinations. C'est ce qui explique que tout en proclamant qu'elle voulait maintenir les privilèges de l'Église, elle accorda cependant aux protestants certains adoucissements dans l'exécution des Édits, et attira même à la cour les prédicateurs de la Réforme.

On la vit donc recourir volontiers pendant quelque temps aux conseils éclairés et impartiaux de L'Hôpital, de Coligny et de la duchesse de Montpensier dont elle appréciait la sagesse. Mais il était évident que ses dispositions devaient se modifier selon les péripéties de la lutte des partis. N'oublions pas, d'ailleurs, que Philippe II, assisté de son ministre le duc d'Albe, était là, guettant, par l'intermédiaire des Guise, l'occasion de persuader à Catherine que la glorieuse mission réservée à la couronne de France, devait être d'exterminer définitivement l'hérésie.

Les États généraux avaient été convoqués à Orléans pour le 10 décembre, malgré l'opposition du parti lorrain qui aurait voulu les ajourner sous prétexte de la mort inopinée de François II. Ils furent maintenus pour cette date. Ils s'ouvrirent, le 13 décembre, en présence du jeune roi, de la reine-mère, de l'évêque d'Orléans, de M^me^ Marguerite, du roi de Navarre, de M^me^ la duchesse de Ferrare ; des cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon et de Guise ; de M. le prince de La Roche-sur-Yon, du connétable, du duc de Guise, de l'amiral Coligny, du chancelier, des maréchaux de Brissac et de Saint-André ; de plusieurs chevaliers de l'ordre, etc.

L'assemblée comptait donc d'illustres et habiles représentants des deux grands partis, qui l'un et l'autre cherchaient à accaparer le roi, et devaient se montrer d'autant plus entreprenants que la couronne, cette fois, était placée

sur le front d'un enfant de 11 ans à peine. Aussi combien difficile à atteindre était le but qu'allait poursuivre L'Hôpital : faire tomber toutes les rivalités, et faire converger toutes les volontés et tous les efforts vers un même but, le vrai bien et la vraie grandeur de la patrie !

Mais c'est justement là une entreprise qui devait tenter un esprit aussi élevé que celui du chancelier. Il montra dès l'abord qu'il entendait s'y employer, non par de vulgaires intrigues, mais par les moyens que peuvent inspirer ces sentiments de *justice* et de *piété*, qu'il avait déjà signalés à François II dans l'*Instruction sur l'art de gouverner*.

Ces mêmes sentiments, il les recommanda aussi à Charles IX, encore trop jeune pour le comprendre, mais auquel il proposa de prendre pour devise de son règne : *Pietate et Justiciâ*.

Le discours que Michel de L'Hôpital prononça comme chancelier au nom du gouvernement, à l'ouverture des États généraux d'Orléans, nous révèle toutes ses préoccupations patriotiques, et la ligne de conduite qui lui paraissait commandée par les circonstances dans lesquelles se trouvait alors la France. Il mériterait d'être lu tout entier ; mais, comme nous ne pouvons songer à le reproduire ici, nous nous contenterons d'en donner l'esquisse et d'en indiquer les idées principales.

Convaincu que l'union des cœurs est la condition la plus indispensable à la prospérité et à la grandeur d'un royaume, il commença par montrer que la première bénédiction accordée par Dieu au nouveau règne, avait été de rétablir la concorde entre les différentes branches naguère divisées de la famille royale, les Valois, les Guise et les Bourbon : « Ainsi le visage de notre jeune roi, ayant

percé jusqu'au fond des cœurs des princes du sang et autres seigneurs, a chassé et ôté tous soupçons, passions et affections qu'ils pouvaient avoir, les a pacifiés, liés et unis tellement ensemble qu'il n'y a maison privée où des frères soient si bien unis, accordans et obéissans à leurs pères, comme sont les dits princes et seigneurs avec le roi leur seigneur et la reine sa mère..... En quoi s'est montrée grande la vertu du roi de Navarre lequel, comme premier prince du sang, a le premier montré le chemin aux autres..... Donc, étant le gouvernement tel, nous devons espérer tout bien, toute paix, repos, et tranquillité. »

Il prouva ensuite que cette précieuse union ne pouvait que se consolider par la tenue des États généraux trop longtemps suspendus, lesquels, en rapprochant le roi de son peuple, resserreront les liens qui les attachent l'un à l'autre, et affirmeront le pouvoir du premier en lui fournissant l'occasion d'entendre tant les plaintes que les désirs de ses sujets, et de pouvoir prévenir les motifs de révolte : « Tenir les États n'est autre chose que communiquer par le roi avec ses sujets de ses plus grandes affaires, prendre leur avis et conseil, ouir aussi leurs plaintes et doléances et leur pourvoir ainsi que de raison..... Les rois tenant les États entendent la voix de la vérité qui leur est souvent cachée par leurs serviteurs..... Ceux qui disent que le roi diminue par là sa puissance, ne le prennent pas bien : car encore que le roi ne soit contraint et nécessité de prendre conseil des siens, toutefois il est bon et honnête qu'il fasse les choses par conseil, autrement il faut oter toute espèce de conseil comme le conseil privé, parlement et autres. »

Il aborda enfin la vraie cause des troubles qui avaient agité les populations, et des séditions survenues en plu-

sieurs provinces, lesquelles, dit-il, avaient été provoquées par les « mal contents de la religion ; pour leur ôter ce mauvais vouloir, les évêques furent exhortés à faire résidence en leurs évêchés, pour là, par prières et oraisons, et exemple de bonne vie, retirer ceux qui sont dévoyés ».

Il nous semble, dans ce qui va suivre, que le chancelier se laissa entraîner, par un élan de patriotisme exagéré, à outrepasser les principes qu'il avait professés sur les droits supérieurs de la conscience. Peu s'en faut, en effet, qu'il ne fasse aux citoyens un devoir d'immoler leurs convictions individuelles pour faciliter l'établissement de l'unité religieuse, lorsque le prochain concile aura réformé certains abus : « Si la diversité de religion sépare et dijoint les personnes qui sont liées de liens intimes, que peut-elle faire entre ceux qui ne se touchent de si près ? La division des langues ne fait pas la séparation des royaumes. Mais celle de la religion et des lois d'un royaume en fait deux. De là est sorti le vieux proverbe : *une foi*, *une loi*, *un roi*, et il est difficile que les hommes étant en telle diversité et contrariété d'opinions se puissent tenir de venir aux armes..... Messieurs, gardons et conservons l'obéissance à notre jeune roi. Ne soyons pas si prompts et si faciles à prendre et suivre nouvelles opinions..... Ne changeons rien légèrement, ne mettons pas la guerre en notre royaume. Je vous promets et assure que les roi et reine n'oublieront rien pour avancer le concile..... Considérons que la dissolution de notre Église a été cause de la naissance des hérésies, et la réformation pourra être cause de les éteindre. »

Évidemment les circonstances ne tarderont pas à l'éclairer sur les conséquences pratiques des principes qui lui étaient chers, puisque nous le verrons, moins de neuf mois

après, soutenir, à Saint-Germain et à Poissy, que la *liberte des cultes* seule peut procurer la paix; alors il comprit que si la *liberté de conscience* est le droit de l'individu, la *liberté des cultes* est le droit des communautés.

Mais c'est lorsque, se plaçant en face des divisions intestines suscitées par la diversité des croyances, il se demande comment on peut le mieux les apaiser, qu'il s'élève le plus haut et devance son siècle : « Si cette religion est chrétienne, ceux qui la veulent planter avec armes, épées et pistolets font bien contre leur profession qui est de souffrir la force, non de la faire. « C'est en cela, dit Chrysostome, « que nous sommes différents des Gentils qui usent de « force et contrainte ; les chrétiens, de paroles et persua- « sion. L'argument dont ils s'aident ne vaut rien, qu'ils « prennent les armes pour la cause de Dieu, car la cause « de Dieu ne veut être défendue avec les armes : *Mitte « gladium tuum in vaginam*. Notre religion n'a pas pris « son commencement par les armes. »

Pour le moment, l'assemblée de Fontainebleau ayant demandé la réunion d'un concile national, il faut attendre jusque-là : « Il nous faut dorénavent garnir de vertu et de bonnes mœurs et puis assaillir avec les armes de charité, prières, persuasion, paroles de Dieu qui sont propres à tel combat. La bonne vie, comme dit le proverbe, persuade plus que la parole. Le couteau vaut peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'âme avec le corps... La douceur profitera plus que la rigueur. Otons ces mots diaboliques, noms qui portent factions et séditions, *Luthériens*, *Huguenots*, *Papistes*, ne changeons le nom de *Chrétien*. »

Et il termina en ces mots : « La dernière partie de notre propos sera que le roi et la reine entendent qu'avec toute sûreté et liberté vous lui proposiez vos plaintes, doléances

et autres requêtes qu'ils recevront bénignement et gracieusement ; y pourvoiront en telle sorte que vous connaîtrez qu'ils auront plus d'égard à votre profit qu'au leur propre, ce qui est l'office d'un bon roi » (1).

Nous ne sommes pas étonné que Théodore de Bèze, auquel nous avons emprunté ces citations, n'ait, pas plus que ses coreligionnaires, été pleinement satisfait du langage tenu par le chancelier, puisqu'il contenait un blâme à l'adresse des protestants qui, pour être fidèles à l'esprit de leur Divin Maître, auraient dû selon lui *plutôt souffrir la force que la faire*. Comme L'Hôpital continuait à aller à la messe, il n'en fallait pas davantage pour que les Réformés le considérassent comme un partisan du pape et un ennemi de la Réformation.

Les catholiques, de leur côté, ne se montrèrent pas plus satisfaits de la harangue du chancelier. Son esprit trop strict dans les questions d'administration, et ses critiques sévères sur les mœurs et les procédés de l'Église, leur paraissaient une attaque contre eux. Aussi disait-on parmi eux : *Défions-nous de la messe du chancelier; sa femme, sa fille, son gendre vont au prêche ; il sent le huguenot.*

Ainsi, Michel de l'Hôpital se trouvait être également suspect aux deux partis ; nous sommes convaincu néanmoins que, grâce à l'élévation de son esprit, à la droiture de son caractère et à la parfaite pureté de sa vie, il serait parvenu à vaincre toutes ces défiances, si à ce moment le fanatisme religieux ou politique n'avait aveuglé à peu près tout le monde. En présence de telles dispositions, comment espérer que des conseils de modération et d'équité pourraient être écoutés ?

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccles.*

Dès le lendemain de la séance d'ouverture, lorsque chacun des trois ordres qui siégaient aux États se réunit dans la salle particulière pour nommer son orateur, on put voir que la concorde était bien loin d'être obtenue. Le cardinal, il est vrai, usant de son influence, se fit aisément élire par le clergé.

Mais, pour assurer sa prépondérance, il aurait voulu que les deux autres ordres le choisissent également, ce qui aurait fait de lui l'orateur unique des trois ordres. Ce fut en vain qu'il décida l'assemblée du clergé à écrire à celle du tiers état, pour l'engager à le désigner à son tour. C'est pourquoi, ne voulant pas être l'élu d'un seul des ordres, il préféra décliner l'honneur que venaient de lui conférer ses propres collègues.

L'Hôpital, se souvenant qu'il représentait le gouvernement, s'était imposé comme règle de ne parler que du but que devaient poursuivre les États, et de l'esprit dans lequel les députés devraient examiner les questions soumises à leurs délibérations. Mais l'opposition anti-cléricale était telle, que les débats prirent un caractère passionnné, dès que Jean Lange, orateur du tiers, et le baron de Rochefort, orateur de la noblesse, eurent pris la parole, et fait entendre de véhéments réquisitoires contre les abus qui existaient dans l'Église, et les mœurs dissolues de ses ministres, afin de montrer la nécessité de convoquer un concile, et, en attendant, d'autoriser les protestants à avoir leurs temples.

L'orateur du clergé, Jean Quintin, au lieu de se contenter, en leur répondant, de défendre les évêques, commit l'imprudence d'attaquer ses adversaires, et Coligny, en particulier, de la façon la plus inconvenante. Aussi, la séance aurait-elle dégénéré en tumulte, si l'amiral, gardant son

calme et sa dignité, n'eût rallié les suffrages de l'assemblée, et obtenu, grâce à l'intervention du roi, une rétractation des insultes proférées contre lui. Enfin, le 2 janvier, les trois ordres, réunis chacun dans un local différent, s'occupèrent de formuler leurs vœux respectifs.

Le clergé, plus irrité qu'humilié, se plaignit vivement qu'on ne se montrât pas plus rigoureux à l'égard de l'hérésie dont il demanda l'extirpation.

Par contre, les nobles et le tiers état réclamèrent un peu plus d'indulgence vis-à-vis des protestants. Dénonçant enfin certaines influences beaucoup trop tolérées à la cour, ils firent quelques allusions plus ou moins hostiles à la reine-mère, et ne craignirent même pas de mettre en lumière le triste état des finances, et de solliciter pour l'avenir une plus stricte surveillance sur l'emploi des deniers publics. Évidemment le tiers état, encore peu influent, aspirait déjà à devenir ce qu'il a été plus tard. Lors donc que les délégués du conseil royal eurent présenté leur rapport sur les cahiers des États et démontré la complète insuffisance des recettes publiques, les députés exigèrent qu'avant de voter de nouveaux subsides, on ajournât la suite des séances, sous prétexte qu'ils avaient besoin de se faire donner de nouveaux pouvoirs par leurs bailliages. Aussi se sépara-t-on le 31 janvier 1561, sans s'être occupé de la requête des protestants que l'amiral avait présentée à Fontainebleau, bien que les États généraux eussent été réunis en partie pour l'examiner. En attendant, les dispositions qu'avaient manifestées les États d'Orléans ne pouvaient guère laisser espérer un prochain apaisement; car s'ils avaient consenti à donner à Catherine de Médicis la tutelle de son fils Charles IX, ils lui avaient refusé, d'autre part, le titre de régente qu'elle

revendiquait, et lui avaient adjoint le roi de Navarre comme lieutenant général. Reconnaissons, cependant, que les États ont provoqué l'importante ordonnance dite d'Orléans, rédigée par L'Hôpital, sur les matières ecclésiastiques et l'administration de la justice et de la police, ordonnance dans laquelle il avait eu soin d'introduire quelques réformes urgentes ; il y ajouta un essai de pacification entre les deux partis catholique et protestant.

Ce dernier édit (22 février 1561), qui ordonnait de surseoir à toutes poursuites et jugements pour faits de religion, même si les prévenus avaient été trouvés assemblés en armes, prouve que le chancelier, toujours confiant dans ses principes, ne cessait d'agir, malgré les difficultés qu'il avait rencontrées.

Il eut la chance de trouver en Coligny l'appui le plus sympathique et le concours le plus éclairé ; mais le malheur voulut que ces deux hommes dussent compter avec Catherine de Médicis, dépositaire alors de l'autorité d'une monarchie qui était non point constitutionnelle, mais à peu près absolue. C'était, en effet, une femme incapable d'envisager les questions par leurs grands côtés, étant avant tout préoccupée de se rendre indépendante des princes lorrains qui, pendant tant d'années, l'avaient humiliée et tenue à l'écart des affaires.

Pour le moment, Catherine pouvait s'apercevoir que le gouvernement des Guise inspirait toujours plus de répulsion au pays ; que si les plaintes, élevées contre le clergé par la noblesse et le tiers état à Orléans, avaient été si vives, c'est qu'on commençait à se lasser de la trop grande puissance de l'Église, de Philippe II et du pape dans les affaires publiques du pays ; et que si, d'autre part, la Réforme, en dépit des édits et des persécutions,

voyait s'accroître de jour en jour le nombre de ses partisans, c'est que la nation se détachait de plus en plus du catholicisme traditionnel. Elle fut confirmée dans cette impression par ses fréquents entretiens avec l'amiral qui répéta, comme il l'avait déclaré à Fontainebleau, que, pour peu qu'on le désirât, il ferait signer par *cinquante mille fidèles de la seule province de Normandie*, la requête présentée au roi au nom des protestants.

On ne manqua pas non plus de citer devant Catherine l'exemple de l'Angleterre et de la Suède, où les populations avaient embrassé les idées nouvelles à la suite de la conversion de leurs rois, ajoutant que le même fait pourrait aussi bien se produire en France, si la reine-mère avait le courage de se déclarer ouvertement. Bien des indices semblent prouver qu'elle n'aurait pas demandé mieux que de le faire, si elle eût été sûre du résultat ! Mais n'ayant pas de convictions religieuses personnelles, elle ne voulut pas risquer de se perdre, et préféra tâter auparavant l'opinion publique, quitte à revenir en arrière si celle-ci l'y engageait. Elle fit, en conséquence, plusieurs avances bien significatives au parti protestant.

Ainsi, comme c'était l'usage à l'époque des fêtes de Pâques, de faire venir des prédicateurs de renom à la cour pour y prêcher le carême, Catherine, voulant tenir la balance égale, permit à l'amiral et à sa femme, au prince et à la princesse de Condé, de faire célébrer le culte réformé à Fontainebleau, dans leurs appartements. Et comme il devint bientôt de mode d'assister à ces prêches que chacun désirait connaître, le roi, la reine et leur entourage eurent de la sorte l'occasion d'y entendre, entre autres, l'évêque de Valence « parler, dit l'ambassadeur de Venise, de tous les points aussi clairement que s'il était en pleine

Genève » (1); *attaquer obliquement*, dit De Thou, l'autorité du pape, prêcher sur la nécessité de prier Dieu en français, et de mettre les Saintes Écritures en langue vulgaire » (2). Au même moment l'évêque de Beauvais, cardinal de Châtillon, osa dans son propre palais faire célébrer la Cène selon le rite protestant par le théologien Louis Bouteiller, et même y participa avec quelques habitants et ses propres domestiques (3). Et cela se faisait si ouvertement, qu'on ne se gêna pas pour placarder à Saint-Germain et à Paris des libelles qui prouvent que ce que la cour laissait faire, agaçait singulièrement les catholiques. Voici quelques pauvres vers d'un de ces libelles adressé à Catherine de Médicis elle-même, et intitulé :

RÉGIME DE SANTÉ

..... pour longtemps estre saine,
Les grands citez et les lieux peuplez habite ;
Et, ce faisant, les *Chastillon* évite ;
Mais par sus tout *L'Hospital* ne fréquente
Car de ce lieu le vent pestilent vente.
Fuys des hauts lieux de peur que d'*Tonnerre*
Ne sois touchée où bien souvent on erre.
Ne suys celui qui en la gauche *Roye*
S'est abusé, pas n'est la bonne voye (4).

Profitant des bonnes dispositions de la reine-mère, L'Hôpital fit rendre le 19 avril, malgré l'opposition de l'ambassadeur d'Espagne, un édit qui défendait, sous peine de la hart, de s'entre-injurier « par les mots de papistes, huguenots ou autres semblables, d'abattre croix ou images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager mai-

(1) Castelnau. Addit. aux *Mémoires* par Laboureur.
(2) Taillandier, p. 66.
(3) De Thou. *Hist. univ.*, IV, 67.
(4) Le Laboureur. Addit. I, p. 476.

sons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient ». Il renouvelait l'ordre de mettre en liberté les détenus pour cause de religion, et autorisait les fugitifs à rentrer, pourvu qu'ils vécussent désormais *catholiquement* et sans scandale; ceux qui refuseraient pourraient vendre et emporter leurs biens.

Et dans sa correspondance avec les gouverneurs des provinces, le chancelier leur commande d'apporter toujours dans le règlement des conflits qui surgissaient constamment, le plus grand esprit de tolérance et de conciliation.

Des troubles ayant éclaté en Guyenne, il écrit au nom du roi au gouverneur Burrie : « Vous ferez bien entendre aux principaux, que vous ne venez point pour les châtier, pour le fait de la religion qu'ils tiennent; que vous n'êtes envoyé et n'avez commission de moi que de punir ceux qui abusent du nom de la religion à une infinité de scandales, violences, meurtres et séditions, qui ne sentent rien moins que la profession qu'ils font et le nom de chrétiens qu'ils portent...

« Qu'ils soient certains et assurés que pour leur religion vous ne les molesterez ni travaillerez aucunement, pourvu aussi que de leur part ils se comportent avec discrétion et modestie » (1).

L'esprit éminemment tolérant du chancelier devait naturellement avoir pour effet de mécontenter les Guise, et d'irriter les catholiques fanatiques; d'autant plus que certains huguenots, rassurés par la présence des Bourbon dans le gouvernement, se montrèrent plus hardis à réclamer leurs droits, plus empressés à se réunir, et plus provocants par les moyens auxquels ils recoururent pour se

(1) Lettre citée par P. Stapfer. *Étude de Montaigne*, p. 137.

défendre. Aussi vit-on bientôt de nouveaux troubles éclater dans le royaume. A Paris, au mois d'avril, les Réformés eurent l'audace de tenir une assemblée jusque dans les salles du Parlement, au faubourg Saint-Marcel, et hors de la porte Saint-Antoine. Mais ce n'était là que des explosions accidentelles de l'indignation populaire, condamnées franchement par les synodes des Églises réformées. Le synode national tenu à Poitiers le 10 mars 1561, formula, en effet, en ces termes sa décision XIV : « Toutes les violences et paroles injurieuses contre les papistes et même contre les chapelains, prêtres et moines, seront non seulement empêchées, mais aussi réprimées autant qu'il sera possible. »

Le chef de la grande ligue catholique, Philippe II, tenu fidèlement au courant par les Guise de ce qui se passait en France, ne voulut pas rester inactif, et chercha à mettre obstacle à ce que Montmorency appelait déjà l'*apostasie de la reine*. On se rappelle que le connétable était rentré en grâce auprès de Catherine, à l'avènement de Charles IX. Mais dès qu'il s'aperçut que la reine-mère favorisait trop ouvertement les protestants, il se détacha d'elle. Bien plus, il se réconcilia, malgré ses neveux, les Châtillon, avec les Guise, et froissé d'avoir dû assister avec la cour à la prédication de l'évêque de Valence, dont nous avons parlé plus haut, il forma avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André ce fameux triumvirat qui va bientôt forcer les protestants à se liguer fortement de leur côté.

La fatalité semble vraiment avoir pris plaisir à précipiter les événements qui devaient inévitablement aboutir à la guerre intestine tant redoutée par L'Hôpital.

Les ultra-catholiques, irrités de voir le nombre des protestants s'accroître de jour en jour en France, et ne pouvant

admettre qu'une minorité puisse finir par avoir raison de la masse de la nation ; les catholiques, dis-je, ne concevaient plus qu'un moyen pour arriver à anéantir l'hérésie, s'emparer sans retard du pouvoir, et réduire par la force toutes les tentatives de résistance.

Aussi ne se gênait-on plus pour condamner hautement la conduite de la régente et même du roi, que plusieurs parlaient de faire déposer par le pape comme suspect d'hérésie. Le Parlement gagné à son tour n'hésita pas à suspendre la publication de l'édit du 19 avril : « Quiconque, affirma-t-il, s'attend que de la permission des deux religions advienne tranquillité, il a un dessein contraire à toute raison » (1). C'était évidemment une attaque personnelle contre le chancelier.

Les Réformés, de leur côté, avertis par l'expérience du passé, furent plus que jamais convaincus qu'ils n'avaient rien à attendre du vieil esprit catholique. Ils estimèrent qu'il fallait profiter de la chance, qui ne se reproduirait peut-être pas de longtemps, d'avoir à la tête des affaires une reine et quelques hommes mieux disposés à reconnaître leurs droits, et à les laisser jouir d'une certaine liberté relative. Aussi se mirent-ils immédiatement à installer partout où cela se pouvait leurs temples, leurs assemblées, et leurs institutions. Ayant reconnu, dit Michel de Castelnau, « que ceux de Guise n'avaient plus tant d'autorité au Conseil, et que le roy de Navarre et le prince de Condé, le chancelier de L'Hôpital et autres au dit Conseil estaient mieux amis avec la reyne mère du roy, ils commencèrent à reprendre courage et se rallier en leurs assemblées, en espérance que le temps leur serait favo-

(1) Lavisse. V, 122.

rable pour reprendre leurs premières erres, et se remettre au chemin de leur requête et demander des temples et l'exercice de leur religion » (1).

Cette requête, d'abord présentée par Coligny, puis qui avait été ajournée à l'assemblée de Fontainebleau et passée sous silence à celle d'Orléans, fut en conséquence présentée de nouveau au roi (11 juin), et enfin au Parlement où elle fut débattue du 23 juin au 11 juillet. Mais, à la majorité de trois voix seulement, on refusa d'accorder des temples aux protestants et d'autoriser leurs assemblées. Tout ce que put obtenir le chancelier, de cet édit rétrograde dit de juillet, c'est qu'on adoucît les peines prononcées par les édits antérieurs, et que l'on confirmât celui de Romorantin. Il faut croire que L'Hôpital, pressé par les objections de ses adversaires qui se rendaient bien compte des conséquences logiques des principes posés par lui, fut beaucoup plus précis qu'il n'avait été à Orléans. C'est du moins ce que nous permet de supposer le passage suivant d'une des lettres d'Etienne Pasquier, relatif à l'édit de juillet : « Les Huguenots ont présenté requeste au roy afin qu'il leur fust permis de *faire une Église séparée* de la nostre. Le roy a renvoyé cette requeste au Parlement pour avec les seigneurs de son conseil y adviser. Là il a esté opiné fort librement d'une part et d'autre. Les uns pour le parti catholic, les autres pour cause de la religion. Le catholic a emporté le dessus de trois voix, estant la résolution qu'il fallait ou suivre l'Église romaine comme nos ancêtres, ou vuider le royaume avec permission de vendre ses biens. Quand on est venu à la rellection des voix, le murmure n'a pas été petit, parce que les autres soutenayent qu'en

(1) Michel Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. II.

matière de telle importance n'estait pas la raison qu'à l'apétit de trois voix toute la France entrast en combustion. Depuis, pour contenter les uns et les autres par forme de neutralité, l'on a fait publier un Édit au mois de juillet dernier » (1).

Cet édit, dont la disposition principale défendait aux protestants de s'assembler pour prier et pour prêcher, causa au chancelier une amère déception, mais ne le découragea pas ; car il savait que les États généraux allaient se réunir de nouveau à Pontoise, et que la requête concernant les temples pourrait y être représentée avec de sérieuses chances de succès. Et en cela il ne se trompait pas.

L'assemblée des États généraux appelée à continuer l'œuvre commencée à Orléans, se réunit en effet le 1er août à Pontoise, et non en mai à Melun comme cela avait été convenu à Orléans, parce qu'à cette dernière date avait eu lieu le sacre de Charles IX à Reims.

On se souvient qu'à Orléans la noblesse et le tiers s'étaient exprimé, lors de la réunion des trois ordres, avec une grande sévérité contre les mœurs et les prétentions du clergé. On jugea donc cette fois plus prudent de réunir les ordres séparément à Poissy, près de Saint-Germain qu'habitait en ce moment le roi, pour les faire d'abord délibérer sur l'allocation demandée au clergé, afin d'aider à payer les dettes du roi, puis préparer les propositions de réformes qu'il conviendrait de soumettre au concile général, suspendu depuis 1552, mais convoqué de nouveau pour le mois de novembre.

La rédaction des cahiers de chaque ordre une fois termi-

(1) Cité dans *France protestante*, VII, 75.

née, le tiers et la noblesse se transportèrent le 26 août à Saint-Germain où se rendirent également les députés du clergé, pour faire connaître, en séance des États généraux et en présence du roi et de la cour, le résultat de leurs délibérations.

Le procès-verbal de cette mémorable séance mériterait d'être donné sans coupures ; mais ne pouvant y songer, nous emprunterons à Théodore de Bèze quelques citations du premier discours qui y fut prononcé au nom du tiers état par Bretagne, *lieutenant général en la chancellerie et premier magistrat de la ville d'Autun sur ce qui touche à la religion :*

« L'état, qui revendique et s'attribue le nom ecclésiastique, doit être de bonne vie et mœurs, bien versé aux saintes Lettres, entendu et érudit, non affectionné aux biens et possessions. Amples preuves, témoignages et autorités nous sont laissés de ce que dessus dans les Écritures saintes et profanes. . . . . .

« En cela qui ne voit la loi du Seigneur être polluée et méprisée, et que le nom ecclésiastique n'est propre ni convient aux ignorants ? Ils ont entre leur main et puissance toutes juridictions, haute, moyenne et basse, la moindre desquelles est étrangère à leur profession pour ce qu'elle est due entièrement au magistrat qu'il nous appartient de constituer, et non à autres. . . . . .

. . . . . .

« Le devoir principal plus précieux et salutaire consiste en l'instruction et prédication de la parole de Dieu qui est la viande et nourriture de l'âme . . . . . .

« Les opinions diverses qui tiennent vos sujets ne proviennent que du grand zèle qu'ils ont au salut de leurs âmes. Les deux parties dont l'une fait l'Église romaine,

l'autre se dit suivre l'Évangile en sa pureté, confessent un seul Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ, son fils ; mais le reconnaissent par moyens divers. D'autant que ceux qui se disent tenir le parti de l'Évangile croient ne pouvoir communiquer aux cérémonies introduites en la dite Église romaine.

« A cela, Sire, donnerez ordre facilement, s'il plait à Votre Majesté faire cesser toutes persécutions contre les prévenus et accusés pour le fait de la dite religion ; ne permettant qu'ils soient travaillés et molestés en leurs biens, offices ou personnes . . . . . .

« Mais comme, Sire, il ne suffit pas donner ordre pour l'avenir s'il n'est pourvu au mal présent, vos très humbles sujets sont d'avis qu'il est expédient de permettre à ceux de votre peuple qui croient ne pouvoir communiquer en saine conscience aux cérémonies de l'Église romaine, qu'ils se puissent assembler en toute modestie en un temple ou autre lieu à part soit privé ou public, en plein jour et lumière ; pour là être instruits et enseignés en la parole de Dieu, faire prières et oraisons en langue vulgaire et intelligible, pour la rémission des péchés, union de l'Église, prospérité et manutention de votre état royal, la reine votre mère, le roi de Navarre votre oncle, nos seigneurs les princes du sang, et pour la nécessité de vos sujets. Par ce moyen chacun sera conduit à bonne fin, formera sa vie et ses mœurs selon l'Évangile et à repos et tranquillité . . . . . .

« . . . . Autre raison peut mouvoir, Sire, pour ne permettre les consciences de vos sujets être contraintes : que de toutes ses créatures raisonnables l'Éternel demande le cœur et affection intérieure principalement, lequel ne peut intervenir, ni être offert et présenté quand il est contraint.

« Il est de l'office du prince, autant que nature humaine le comporte imiter et ensuivre la douceur et mansuétude de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel nous commande venir à lui et apprendre qu'il est doux et clément . . . . . .

« Quant à la permission de s'assembler dans les temples, Sire, aucune division et tumulte n'en adviendra entre vos sujets, mais bien un repos public et extinction de toute sédition populaire.

. . . . . .

« Je concluerai, prince souverain, que toute réformation sera bien et duement faite si les ministres de l'Église se contiennent en leurs offices et annoncent la parole de Dieu en sa pureté..... Pareillement commanderez que tous gentilshommes se comportent en toute modestie et douceur, que tous les magistrats et juges ne se laissent vaincre et corrompre d'ambition, vaine gloire et présents » (1).

Voilà bien la revanche espérée par L'Hôpital des récents et douloureux débats qui avaient abouti au triste édit de juillet. Il suffit de lire cet admirable discours, pour arriver à la conviction qu'il avait été soigneusement préparé à l'avance, et inspiré à Bretagne par ses entretiens intimes avec le chancelier dont on peut dire qu'il a été le fidèle écho.

Si L'Hôpital ne fit pas entendre sa voix, c'est qu'il s'était fait une loi de ne jamais se départir de l'attidude que lui imposait sa charge, en présence des représentants du pays. Les États généraux étaient, selon lui, convoqués pour fournir au gouvernement du roi l'occasion, non de faire entendre des ordres, mais de recevoir les plaintes, les avis et les vœux de la nation. Le chancelier devait donc laisser la

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccléa.*

parole aux orateurs des trois ordres. En s'exprimant comme il le fit, Jean Bretagne, d'ailleurs, ne faisait que répéter ce qui avait été déjà dit, soit par le chancelier au Parlement de 1560, soit par l'archevêque de Vienne et l'évêque de Valence à l'assemblée de Fontainebleau, soit par l'amiral aux États d'Orléans. Et l'effet qu'il produisit, fut la meilleure preuve que les idées avaient singulièrement marché depuis un an. Quoi qu'il en soit, cette harangue provoqua une impression d'autant plus grande, qu'elle répondait directement aux questions posées par le roi sur la cause des troubles religieux ; réponse faite non plus cette fois par des personnalités plus ou moins considérables, mais par les deux ordres de la noblesse et du tiers qui venaient d'en délibérer à Pontoise. La franchise, la clarté, la hardiesse du langage, la chaleur du ton produisirent une telle émotion, que la reine elle-même, ainsi que la plupart des personnages de la cour, ne purent retenir la manifestation de leur sympathie. Plusieurs des décisions qui furent prises sous l'empire d'un entraînement irrésistible, dépassèrent ce que L'Hôpital et Coligny avaient pu souhaiter. Il y eut là quelque chose de ce qu'on a vu en 1789, et, sans l'épouvantable réaction qui a suivi, la Révolution française aurait pu éclater deux siècles plus tôt.

Les députés de la noblesse et du tiers état en effet, ne réclamèrent rien moins que : la convocation des États tous les deux ans, l'abolition de l'édit de juillet et de tous ceux qui étaient contraires à la liberté religieuse, la convocation d'un concile national, la réforme du clergé, l'exercice du culte protestant dans toutes les villes, l'abolition de plusieurs ordres religieux, l'inamovibilité des magistrats.

Ils désiraient, en outre, que les princes étrangers et les cardinaux fussent exclus du Conseil, et que le clergé fût

privé d'une partie de ses biens pour éteindre la dette et alléger les impôts (1).

L'impression fut même si considérable, que le clergé, pour prévenir la vente de ses biens qu'il jugeait inévitable, finit par offrir, après un long débat, de payer quinze millions en douze annuités.

Quant au gouvernement, il consentit à accorder alors l'abolition de l'édit de juillet, et l'exercice du culte réformé dans tout le royaume.

(1) Voir LAVALLÉE. *Hist. de France*, II, sect. V, ch. 11.

## CHAPITRE IV

### L'HOPITAL ET LE COLLOQUE DE POISSY

La tentative de conciliation entre les catholiques et les protestants, qui aboutit à la convocation du colloque de Poissy, n'est pas un des symptômes les moins curieux de l'état d'esprit qui régnait en France au début du règne de Charles IX. On a attribué successivement l'idée première de ce colloque à Coligny qui le conseilla, à Catherine de Médicis qui le convoqua, à L'Hôpital qui l'encouragea, ou au cardinal de Lorraine qui l'accepta.

Celui qui eut, avant tout autre, la pensée d'essayer d'une conférence entre les théologiens catholiques et réformés, ce fut l'amiral, ce vaillant capitaine, cet intrépide défenseur de Saint-Quentin, qui sera pourtant le dernier de tous les chefs du parti protestant à vouloir prendre les armes, tant il est convaincu que ce n'est pas par les armes que la vérité religieuse doit être répandue ou défendue.

Doué d'un caractère naturellement sérieux et méditatif, il avait employé le temps de sa réclusion au fort de l'Écluse, puis au château de Gand, à étudier la Bible et quelques traités de controverse, afin d'éclairer des doutes déjà anciens chez lui ; puis, profondément impressionné par l'indomptable courage qu'avaient manifesté tant de mar-

tyrs huguenots, il avait fini par embrasser la foi nouvelle, pour laquelle il se déclara ouvertement dès qu'il eut recouvré la liberté par le traité de Cateau-Cambrésis (1559). L'amiral avait donc été converti par l'action directe et irrésistible de l'esprit de Dieu parlant dans les Saintes Écritures, et persuadé par l'autorité subjective que la vérité révélée avait exercée sur lui sans l'intermédiaire d'aucun docteur.

De là sa conviction que, pour faire éclater la supériorité des idées évangéliques et leur gagner les cœurs, il suffisait de placer ceux-ci en présence de l'Évangile, sans chercher à exercer sur eux aucune espèce de contrainte. Tel fut le secret de la respectueuse sympathie qu'il inspirait à tous ceux qui l'approchaient ; ceux mêmes qui ne partageaient pas ses convictions, étaient frappés de l'harmonie qu'il y avait entre l'austère pureté de sa vie, et les principes religieux dont il faisait profession.

Grande fut, en particulier, l'influence qu'il exerça dès 1559 sur la cour, spécialement sur la reine-mère, que l'ambition des Guise avait si profondément froissée ; aussi quoique Catherine de Médicis fût parfaitement indifférente, au fond, à la vérité religieuse, elle se rapprocha toujours plus de l'amiral, estimant qu'il pourrait, par son crédit auprès du parti protestant, lui obtenir un appui qui, alors, n'était pas à dédaigner.

Elle alla même jusqu'à lui offrir de prendre les églises réformées sous sa protection, mais aux conditions suivantes : premièrement, qu'il engagerait le roi de Navarre à ne point revenir sur la promesse qu'il avait faite à la mort de François II, mais qu'il commençait à regretter, d'abdiquer toute prétention à la régence ; en second lieu, qu'il insisterait auprès des États de Pontoise pour qu'on lui confirmât à elle ce pouvoir, comme étant la mère du roi mineur.

On peut s'étonner que Coligny ait consenti à se prêter à une telle transaction contre laquelle il avait été mis en garde par Calvin (1), puis par le synode national de Poitiers (mars 1561).

Nul cependant ne pourrait suspecter son patriotisme désintéressé. Il était difficile, sans doute, d'avoir grande confiance en la parole de Catherine de Médicis ; mais pouvait-il se fier davantage au roi de Navarre si faible de caractère, et généralement guidé par son intérêt personnel, plutôt que par ses principes ?

Ce que l'amiral poursuivait avant tout, c'était l'éloignement des Guise qu'il considérait comme le plus grand obstacle à la tranquillité du royaume et à la liberté religieuse. Aussi se laissa-t-il persuader par L'Hôpital, qu'il fallait confier l'autorité suprême, non à un chef de parti, mais à la personne la plus intéressée à la conservation du monarque et des prérogatives de la couronne, c'est-à-dire à la mère du roi. Il savait d'ailleurs que Catherine était animée, alors, des intentions les plus conciliantes à l'égard des Réformés. C'est pourquoi, insistant auprès d'elle sur ce fait, que les doctrines évangéliques gagnaient toujours plus de terrain en dépit des édits, il lui fit entrevoir qu'elles pourraient bien finir par l'emporter, puisque déjà un grand nombre des représentants les plus distingués de la noblesse, de l'armée, de l'Université, des savants, des artistes et même de la bourgeoisie, s'étaient déclarés en leur faveur. Il réussit enfin à la décider à tenter la réforme des abus existant dans l'Église, en appelant les docteurs les plus éminents des deux partis à examiner librement ensemble, et à la clarté des Écritures, ce qu'il y au-

(1) Voir plus haut, p. 160.

rait à faire pour rétablir le christianisme apostolique.

Par ces conseils, Coligny avait en vue de prévenir ce qu'il redoutait par-dessus tout, les guerres de religion; et de mettre en évidence la puissance supérieure de la vérité révélée, en la plaçant en face des formules et des traditions de la théologie de Rome.

Il va sans dire que le projet de l'amiral fut fortement appuyé par le prince de Condé, la reine de Navarre, les duchesses de Ferrare, de Savoie, de Montpensier, et plusieurs autres personnes qui jouissaient d'un grand crédit auprès de la reine-mère.

Catherine de Médicis, qui ne pouvait oublier que c'était à l'insistance de l'amiral auprès des États de Pontoise qu'elle devait d'avoir obtenu les pouvoirs, sinon le titre de régente, se demandait à part elle si sa conversion ne pourrait pas avoir en France les mêmes conséquences que celles d'Henri VIII en Angleterre, de Gustave Wasa en Suède, et de l'Électeur de Saxe. Elle se montra même disposée à embrasser, et à faire embrasser par ses enfants, les idées dites évangéliques : c'est du moins ce que nous autorise à supposer sa fille Marguerite de Valois, alors enfant, quand elle nous dit : « Je feis aussi résistance pour conserver ma religion du temps du colloque de Poissy, où toute la cour estait infestée d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et seigneurs de la cour, et même de mon frère d'Anjou, depuis roy de France, de qui l'enfance n'avait pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me criait de changer de religion, jettant souvent mes Heures dans le feu, et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes me contraignant les porter » (1).

(1) Marguerite de Valois. *Mémoires*, p. 507.

On pourrait cependant attribuer à des mobiles d'un ordre plus relevé la sympathie de Catherine pour les Réformés ; car dans les jours d'angoisses que lui avaient fait traverser ses chagrins domestiques, c'est dans la lecture de la Bible qu'elle avait puisé les quelques consolations qui l'avaient soutenue : « Quand vous aviez une plaie saignante au cœur, lui écrivit un jour Villemadon, et que cherchiez par larmes et prières le Seigneur, en ce temps-là vous le reconnaissiez honorant sa sainte Bible qui était dans vos coffres ou sur votre table, en laquelle regardiez et lisiez quelques fois, et vos femmes et serviteurs avaient cette heureuse commodité d'y lire » (1). Aussi, parmi les personnes dont elle aimait à s'entourer alors trouvons-nous : M^me^ de Crussol, la duchesse de Montpensier, et M^me^ du Goguier, qui toutes inclinaient vers le protestantisme ; et parmi ses conseillers habituels, outre L'Hôpital et Coligny, on comptait l'évêque de Valence Jean de Montluc, l'archevêque de Vienne Charles de Marillac, et l'évêque d'Orléans Morvilliers, tous à demi convertis.

Elle cherchait même si peu à cacher ses sentiments sur la question religieuse, qu'elle ne craignit pas de faire venir à Saint-Germain plusieurs prédicateurs huguenots, aux instructions desquels elle se plaisait à assister avec son entourage. Elle alla jusqu'à offrir des sauf-conduits à tous ceux d'entre eux qui désireraient assister à l'*assemblée du clergé* alors réunie à Poissy, pour faire connaître aux prélats leurs vues concernant les réformes à introduire dans le culte.

Bref, la reine-mère, pour des motifs assurément moins désintéressés que ceux de l'amiral, approuva le projet

(1) CIMBER et DANJOU. *Archives curieuses de l'hist. de France*, 1^re^ série, III, 319.

de conférence dont l'entretint celui-ci, et, sur le conseil de L'Hôpital, elle écrivit au pape (4 août 1561) une lettre que les uns disent avoir été rédigée par l'évêque de Valence, et les autres par L'Hôpital. Dans cette lettre, elle faisait observer à Sa Sainteté que le nombre des protestants s'était tellement accru, qu'il ne pouvait plus être question de les persécuter ; qu'il ne restait plus qu'à tâcher, au contraire, de les ramener à l'Église pour éviter un schisme, et que, dans ce but, on allait travailler à réformer les abus, simplifier les formes du culte, accorder la communion sous les deux espèces, et rétablir les prières en langue vulgaire, car « si on n'entend ce qui se dict, comment peut-on répondre avec intention : *amen !* ou *ainsi soit-il !*

« Au reste tous les gens de bien veulent que le Saint Pontife ne perde rien de son autorité, que l'on conserve le respect et l'obéissance qui lui sont dus..... Mais, après avoir pourvu à la conservation et à la sureté de ces objets si importants, il est juste et raisonnable de s'appliquer avec autant de soin que de charité à corriger dans tout le reste ce qui mérite d'être réformé, pour ne plus laisser aux âmes d'occasions de chute et de scandale » (1).

Comme on devait s'y attendre, cette lettre provoqua l'irritation de Pie IV qui venait de décréter (20 nov. 1560) la reprise du concile de Trente pour 1561, en vue d'empêcher cette convocation d'un concile national en France.

Pour faire réussir un plan qui ne pouvait que déplaire à l'Escurial comme au Saint-Siège, il fallait au moins obtenir l'adhésion du chancelier, l'homme sage et prudent entre tous, et enfin conjurer, si possible, l'opposition du cardinal

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXVIII, 79.

de Lorraine ! Quelle attitude prirent dans cette conjoncture ces deux importants personnages ?

Michel de L'Hôpital avait, naturellement, été tenu au courant de ce qu'on projetait, soit par la reine-mère qui, à ce moment, ne faisait rien sans le consulter ; soit par Coligny qui aimait à s'entretenir avec lui, connaissant sa droiture et sa sagesse. Il ne témoigna pas grand enthousiasme au premier abord ; car, sans désapprouver le colloque, il commença par parler de prudence et de modération. Comme il l'avait fait récemment entendre, il estimait que, si l'on voulait arriver à ramener la paix religieuse, il fallait, non pas tant chercher à rétablir, par quelques réformes, l'unité de culte, mais reconnaître à chacune des deux Églises existantes le droit de l'organiser, et de célébrer son culte comme elle l'entendrait, sous les garanties de la loi commune et de l'autorité légitime du roi. Le gouvernement devait, selon lui, rester en dehors et au-dessus des dogmes.

Dans la pensée du chancelier, le colloque pourrait avoir les résultats les plus satisfaisants, si les théologiens appelés à y prendre part étaient d'avance résolus à respecter les droits de la conscience de chacun, et, tout en cherchant à réformer les erreurs et les abus, à renoncer à vouloir imposer à qui que ce soit des formules ou des pratiques auxquelles il répugnerait. Il n'y avait qu'une nuance qui distinguât le point de vue de L'Hôpital de celui de Coligny ; mais cette nuance avait, dans l'état des choses, son importance. On sentait que celui-ci, en tant que protestant déclaré, était avant tout préoccupé de défendre les droits de ses coreligionnaires persécutés, et de l'Église à laquelle il s'était rattaché. D'autre part Michel de L'Hôpital, comme homme d'État, était surtout préoccupé des principes

qui pourraient assurer la paix dans le pays tout entier, sans violer les exigences de la justice ; et ces principes, il ne les trouvait que dans la liberté accordée à chaque Église, mais tempérée par un sincère esprit de respect et de charité. Il avait fait cette expérience dans sa propre famille où la concorde n'avait jamais cessé de régner, quoiqu'il fût resté catholique alors que sa femme, ses enfants et petits-enfants s'étaient fait recevoir membres de l'Église réformée. L'unité favorable à la paix était, selon lui, celle qui émane, non des mêmes formes ou des mêmes cadres extérieurs, mais du même esprit.

Personnellement étranger à toute passion, naturellement confiant dans la sincérité des autres, connaissant d'ailleurs de nobles cœurs dans les deux Églises également, L'Hôpital appuya le projet de Coligny. Il espérait un effet salutaire, d'entretiens auxquels prendraient part des hommes tels que Montluc, d'Espence, Morvilliers et même le cardinal de Lorraine, d'un côté ; Théodore de Bèze, Pierre Marty, Marlorat, Merlin, Morel, de l'autre. C'est dans cet espoir qu'il encouragea Catherine de Médicis à convoquer le colloque de Poissy.

Mais le cardinal de Lorraine ? pouvait-on s'attendre à ce qu'il acceptât le projet d'un colloque, étant donnée l'attitude qu'il avait prise, ainsi que plusieurs dignitaires du clergé, et à Orléans, et à Pontoise et à Saint-Germain ?

Ceux qui ne le connaissaient pas à fond furent peut-être étonnés qu'il eût accepté le projet de la reine ; mais ceux qui l'avaient suivi dans la vie publique, savaient qu'il y avait souvent de l'inattendu dans ses actes ou ses discours. La fin lui paraissait toujours devoir indiquer les moyens à mettre en pratique, et les justifier.

Celui qui avait récemment essayé de se faire conférer

en France les pouvoirs de grand inquisiteur, afin d'arriver à exterminer l'hérésie, et qui, peu après, avait déclaré qu'il ne serait pas éloigné de faire adhésion à la confession dite d'Augsbourg, pouvait bien sans surprendre personne, consentir à la réunion d'une simple conférence entre théologiens des deux Églises.

Le cardinal, n'aimant pas à se voir désavoué par des majorités, avait su toujours découvrir au dernier moment des expédients qui lui permissent d'admettre les mesures qu'il avait commencé par combattre, quitte à tirer, dans la pratique, des conclusions favorables à son point de vue. Ne l'avait-on pas vu déjà s'opposer, d'abord à la convocation des États généraux, à la réunion d'un concile national, et à l'abandon de certains privilèges dont jouissait le clergé ; puis, y donner enfin son consentement quand il avait compris qu'on ne tiendrait aucun compte de son opposition ?

Ainsi, lorsqu'il eut la conviction que le colloque proposé tout à la fois par la reine-mère, les Bourbon, les Châtillon et le chancelier, était inévitable, il y acquiesça, mais pour de tout autres raisons qu'eux, et de manière à ne point avoir l'air de se mettre en contradiction avec ses collègues du clergé de France qui, en général, y étaient contraires.

Il se dit que la convocation du colloque pourrait fournir un excellent moyen de rendre inutile la réunion du concile national, tout en déférant aux vœux exprimés par les États d'Orléans et de Pontoise. C'est sous ce jour, en effet, qu'il présenta les choses à l'ambassadeur d'Espagne Perrenot de Chantonnay, qui écrivait le 7 août 1561 : « Les évêques de Poissy sont jusqu'à cette heure constants de ne vouloir entrer à faire un concile national, ains seulement aviser

sur la réformation des abus et le tout sous le bon vouloir du pape et du Saint-Siège apostolique » (1).

De plus le cardinal, instruit des luttes inconciliables que n'avait pu apaiser, depuis trente ans, le colloque de Marbourg entre les disciples de Luther, de Calvin et de Zwingle, se réservait, pour annuler le colloque de Poissy, d'en transporter les débats sur le terrain des sacrements. Il était sûr ainsi de faire naître la division entre les théologiens protestants ; et pour y arriver, il comptait faire venir d'Allemagne plusieurs docteurs luthériens qui lui savaient gré d'avoir quelquefois exprimé sa respectueuse sympathie pour la confession d'Augsbourg.

Le curé Haton, dans son langage quelque peu brutal, explique ainsi l'adhésion du cardinal : « Il se décida pour le colloque, tenant nécessaire de rembarrer l'audace de ces coquins (les Réformés) » (2).

Dès que la réunion du colloque eut été définitivement décidée, les chefs du parti réformé songèrent, pendant que les évêques continuaient leur assemblée de Poissy, à faire venir les théologiens les plus capables, non seulement de France, mais aussi de Suisse, d'Allemagne et d'Italie. Telle était néanmoins la confiance du cardinal en sa réputation d'orateur habile et éloquent, qu'il se réjouissait d'avance de la perspective de confondre par sa parole les plus fameux docteurs du protestantisme.

Les protestants s'attendaient à voir au nombre de ces derniers le plus illustre de tous, Jean Calvin ; et, plus que tout autre, Théodore de Bèze eût désiré sa présence au colloque. Mais le consistoire de Genève refusa d'accorder au grand Réformateur le congé nécessaire pour qu'il pût se

(1) *Mémoires de Condé*, II, 10.
(2) *Mémoires de Haton*, I, 158. — KLIPFEL, 50.

rendre en France, dans la crainte qu'on ne lui fît un mauvais parti. Ce fut Théodore de Bèze qu'on envoya à sa place. Cette défiance des Genevois était si bien partagée par les pasteurs de Paris eux-mêmes, que nous lisons dans une lettre que l'un d'eux, nommé La Rivière, écrivit à Calvin le 31 juillet 1561 :

« Nous ne voyons pas moyen qu'y puissiez estre sans graves périls veu la raige que tous les ennemis de l'Évangile ont conçue contre vous, et les troubles que vostre seul nom exciterait en ce pays, si on vous y sentait. De faict, Monsieur l'admiral n'est nullement d'advis qu'entrepreniez le voyage, et avons bien congnu que la Royne ne aurait pas à cueur de vous y veoir aussi, et dict franchement qu'elle ne se voudrait pas assurer de vous conserver par deça comme les autres ; et les ennemis de l'Évangile de l'autre costé disent qu'ils entendraient volontiers parler tous les autres, mais quant à vous qu'ils ne vous sauraient ouyr ne voir. Voilà, monsieur, en quelle estime vous estes à l'endroit de ces vénérables prélats..... » (1). Ces lignes montrent bien ce qu'était l'état des esprits, à cette époque, en France.

On put espérer, néanmoins, au début du colloque, que les idées de tolérance si éloquemment exposées par le chancelier à Orléans et à Pontoise ramèneraient l'apaisement. Il est vrai que le pape et Philippe II avaient hautement protesté contre la convocation de ce colloque à la veille de la réouverture du concile de Trente, et que la plupart des membres du clergé, appuyés par les docteurs de la Sorbonne, avaient tenté d'obtenir au moins du roi et de sa mère qu'ils ne sanctionneraient pas par leur pré-

(1) *Bulletin de l'hist. du protest.* du 15 déc. 1867, p. 602.

sence une rencontre avec des sectaires hérétiques (1).

Mais rien n'avait réussi à ébranler la résolution de Catherine de Médicis. Le cardinal de Lorraine lui-même n'avait-il pas donné son adhésion ? Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à consulter la correspondance de Chantonnay, dont le témoignage ne saurait être suspect, et qui affirme dans une lettre adressée, en 1561, à la duchesse de Parme « que la reine régente lui a dit elle-même que le cardinal avait été un des principaux auteurs du colloque de Poissy » (2).

Quoi qu'il en soit, le 9 septembre, vers midi, Charles IX arriva à Poissy, et se rendit de suite au grand réfectoire des Nonains où étaient déjà réunis les prélats du royaume, « lesquels, dit d'Espence, devaient estre au nombre de cent treize et pour lesquels les fourriers, par le commandement du roy, avaient marqué les logis, quoy qu'il ne s'en soit trouvé audit Poissy que cinquante ou environ ».

Le roi fit placer à sa droite son frère, le duc d'Orléans, et le roi de Navarre ; à sa gauche, sa mère et la reine de Navarre ; puis, tous les princes et seigneurs de la cour. Dans la salle, il y avait six cardinaux, trente-six évêques et archevêques ; et derrière eux, enfin, une fort grande troupe de gens d'église, docteurs et députés.

Le roi ouvrit la séance avant qu'on eût introduit les théologiens protestants, et prononça les paroles suivantes que nous croyons devoir citer, parce que, ne pouvant venir d'un enfant de onze ans, on doit les considérer comme exprimant la pensée de celui qui, en tant que chancelier, était son organe officiel : « Messieurs, je vous ai fait

(1) *Journal de* D'ESPENCE.

(2) *Archives de Vienne :* Lettres de Chantonnay. — LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. CVII.

assembler de divers lieux de mon royaume pour me donner conseil sur ce que vous proposera mon chancelier, vous priant de mettre toute passion bas, afin que nous puissions en recueillir quelque fruit qui tourne au repos de tous mes sujets, à l'honneur de Dieu, de l'acquit des consciences, et du repos public. Ce que je désire tant, que j'ai délibéré que vous ne bougiez de ce lieu jusqu'à ce que vous y ayez donné bon ordre; que mes sujets puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres comme j'espère que vous ferez » (1).

Le roi ayant ensuite commandé au chancelier de faire connaître plus au long son intention, celui-ci prit la parole, et pour légitimer la réunion du colloque, commença par poser en principe que c'était, pour tous les princes, un droit et un devoir que de *subvenir chacun chez soi, à défaut d'un concile général, aux besoins et aux défauts de l'Église.* « Et quand il y aurait à l'heure même un concile général, serait-ce une raison pour renoncer à la présente assemblée, ou à telle autre que le roi pourrait intimer dans le même but ? Non; un concile général se composant en majorité de gens étrangers à la France, incapables, par conséquent, de bien apprécier les vœux et les besoins du royaume. N'a-t-on pas vu sous Charlemagne plusieurs conciles en même temps ? N'a-t-on pas vu un concile général, celui de Rimini où avait triomphé l'arianisme, condamné en France par un synode que présidait Hilaire de Poitiers ? Et c'est la doctrine de ce synode qui, en dépit du concile général, est devenue celle de l'Église. » Il fit ensuite appel à la tolérance et à la modération, rappelant « qu'on n'a pas besoin de beaucoup de livres, il ne faut

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccles.*, I, 314.

que la parole de Dieu..... La conscience est de telle nature qu'elle ne peut être forcée, mais doit être persuadée par vraies et suffisantes raisons..... » Enfin, après avoir montré quels seraient les funestes effets d'une guerre civile, dont l'issue douteuse non seulement appauvrirait le pays, mais risquait encore de provoquer une intervention étrangère, il conjura les prélats d'opérer les réformes désirables, sans attendre les décisions du concile, et d'accueillir désormais avec douceur ceux de la nouvelle religion « comme le père fait ses enfants », puisqu'ils étaient aussi bien qu'eux *chrétiens* et *baptisés*. Ce que le roi désirait, c'était en effet non de détruire l'Église, mais de la fortifier, « promettant Sa Majesté comme ses prédécesseurs rois l'avaient été aussi, serait-il en tout et partout protecteur et défenseur de son Église » (1).

Ce langage si correct et si impartial était bien celui que devait tenir, dans une circonstance aussi solennelle, Michel de L'Hôpital parlant comme organe officiel du gouvernement en vue de l'intérêt général du royaume, sans se permettre la moindre incursion sur le terrain brûlant de la théologie.

Laissant aux docteurs des deux Églises représentées dans le colloque, le soin de traiter les points de doctrine ou de discipline ecclésiastique, il se contenta de leur rappeler qu'ils pouvaient les aborder en toute liberté; mais sans oublier que, quelles que pussent être leurs opinions respectives, ils étaient les uns comme les autres des *chrétiens* qui avaient été *baptisés* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

On sent que depuis le discours aux États généraux,

(1) Voir Th. de Bèze, I, 315; Lavisse, V, 123; De Thou, liv. XXVIII, *Mémoires de Condé*, II, 490; Klipfel, 87.

L'Hôpital avait acquis une vue toujours plus claire des limites que l'État ne devrait jamais dépasser, dans ses rapports, soit avec l'Église qui a des droits incontestables, soit avec la conscience des citoyens qui a également les siens. Aussi lorsque le cardinal de Tournon, qui présidait comme doyen des cardinaux et primats de France, eut remercié le roi et la reine de leur présence, puis le chancelier d'avoir parlé « tant doctement, sagement et bien qu'il n'était possible de mieux », demanda au chancelier de lui remettre par écrit ses propositions, afin qu'il pût les transmettre aux évêques, L'Hôpital s'y refusa. Il voulait, par ce refus, faire comprendre qu'il n'avait été préoccupé, en parlant, que d'indiquer l'esprit dans lequel les deux partis devaient chercher à se rapprocher, et non de formuler les conditions d'un accord que, selon lui, l'autorité civile n'était pas apte à établir.

Si les membres, tant catholiques que protestants, du colloque de Poissy avaient été pénétrés de ces principes et avaient su se maintenir dans cette atmosphère élevée, leur rencontre et leurs discussions auraient pu certainement avoir les résultats les plus heureux pour la pacification du pays et de l'Église ! Malheureusement, le point de vue du chancelier ne fut compris, si même il le fut, que par un bien petit nombre de ceux qui siégeaient ; il fut, au contraire, combattu avec passion par le cardinal de Lorraine qui ne tarda pas à dévoiler sa véritable pensée, jusqu'ici plus ou moins dissimulée.

Le cardinal, en effet, avait cet art de savoir dissimuler et attendre, qu'on retrouve chez tous les grands ambitieux qui guettent le moment favorable où ils pourront enfin donner satisfaction à leur ambition. Profondément irrité de s'être vu éloigné du pouvoir à la mort de François II, lui qui, nommé

archevêque de Reims à 15 ans, avait osé rêver pour lui-même la tiare pontificale, et pour son frère François la couronne de France, il nourrissait une haine mortelle contre les chefs du parti protestant. Il leur en voulait d'avoir su non seulement grouper autour d'eux tous les mécontents, mais encore gagner la confiance de la reine-mère et de son fils. Au lieu donc d'imiter le chancelier, et de chercher à mettre avant tout en relief ce qu'il y avait de commun dans la foi des catholiques et des protestants, il fit tout, au contraire, pour les indisposer les uns contre les autres. Il provoqua la discussion sur les dogmes qui les séparaient, et sur lesquels les Luthériens eux-mêmes n'avaient pu s'entendre avec les Réformés.

Il eut soin, seulement, de ne pas laisser deviner dès l'abord ses vrais sentiments. Ainsi, lorsque les prélats se réunirent en août 1561 pour préparer le programme des séances du colloque, le cardinal, voulant calmer les scrupules exprimés par les religieuses de l'abbaye de Poissy, « fit protestation de ne rien attenter contre le bon vouloir et consentement de notre saint père le Pape, chef de l'Église catholique. Et fut conclu qu'on ne parlerait point de doctrine et matière de foy, et que l'on remettrait cela au concile, lequel estait déjà ouvert, mais seulement de la réformation des mœurs et des moyens d'oster les abus de l'Église » (1).

Quand on lit attentivement les documents contemporains les plus sérieux sur ce qui se passa avant, pendant et après le colloque de Poissy, on arrive à la conviction que si cette suprême tentative de pacification religieuse a échoué, la plus grande part de responsabilité en revient au cardinal de Lorraine, et non à l'imprudence qu'aurait commise Théo-

(1) *Journal de* D'Espence. *Mém. de la Société de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 15.

dore de Bèze en abordant, dès son premier discours, la question de la Sainte-Cène. Cette imprudence, qui a mis le feu aux poudres, fut, hâtons-nous de le dire, inspirée au théologien de Genève, non par son orgueilleuse témérité, mais par l'hypocrite habileté du cardinal qui s'appliqua à la provoquer, parce qu'il en avait besoin pour soulever les passions de l'assemblée.

Lorsque le duc de Guise eut introduit, en présence de cette imposante et brillante réunion de princes et de prélats, les humbles députés des Églises protestantes, il se produisit un premier mouvement de curiosité plus ou moins railleuse ; mais il fut bientôt remplacé par une irrésistible contagion d'émotion, lorsqu'on vit ce groupe de huguenots se mettre à genoux selon leur habitude, pour écouter cette admirable confession des péchés répétée au commencement de tous leurs prêches, et que prononça à haute voix en leur nom Théodore de Bèze. On écouta dès lors avec une attention presque sympathique sa belle et simple exposition de la foi évangélique, qu'il termina par cette conclusion : « Ainsi donc nous recevons l'Écriture Sainte pour une entière déclaration de tout ce qui est requis à notre salut. Et quant à ce qui se trouvera aux conciles ou livres des docteurs, nous ne pouvons ni devons empêcher que vous ne vous en puissiez aider, et nous aussi, pourvu qu'il soit fondé sur exprès témoignages de l'Écriture. Mais, pour l'honneur de Dieu, ne nous amenez point leur nue autorité sans que le tout soit examiné sur cette pierre de touche ; car nous disons avec saint Augustin que s'il y a quelque difficulté en l'interprétation d'un passage, le Saint-Esprit a tellement tempéré les Saintes Écritures, que ce qui est dit plus obscurément en un endroit, est dit ailleurs très clairement. Voilà quant à ce point lequel

j'ai déduit un peu plus complètement, afin que chacun entende que nous ne sommes ennemis ni des conciles ni des Anciens Pères, par lesquels il a plu à Dieu enseigner son Église » (1).

On s'était attendu à entendre des paroles provocatrices, des hérésies et des négations ; et l'on n'entendait sortir de la bouche du docteur réfugié à Genève, que de saintes affirmations à la gloire de Dieu, le Père tout-puissant, du Christ le divin Rédempteur, du Saint-Esprit et des Saintes Écritures ! Aussi se regardait-on avec un air d'étonnement qui semblait dire : Eh quoi ! Ce sont là les croyances qu'ont professées ces huguenots qu'on a persécutés avec tant d'acharnement ? Mais s'il en est ainsi, combien vrais et acceptables sont alors les conseils du chancelier !

Pour se convaincre que telle fut bien l'impression que produisit la première partie du discours de Théodore de Bèze, on n'a qu'à relire tous les écrivains contemporains qui en ont parlé, et en particulier les *Mémoires* de Michel Castelnau (2).

Théodore de Bèze ajouta, malheureusement, à cet éloquent exposé de la foi évangélique, une seconde partie dans laquelle il crut devoir aborder la question des sacrements, et, en particulier, celle de la Sainte-Cène ! Comment un homme aussi intelligent que lui ne comprit-il pas qu'il allait effacer l'impression favorable qu'il venait de produire, s'il attaquait, alors que l'union des cœurs n'était pas encore cimentée, l'interprétation que l'Église de Rome donnait depuis des siècles à ces paroles du Sauveur : *Ceci est mon corps*, et qui aboutissait au dogme de la transsubstantiation ?

S'il crut devoir alors s'expliquer franchement sur la

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccles.* I, p. 323.
(2) Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. IV.

manière dont il comprenait ces mots sacramentels, c'est que, les jours précédents, le cardinal lui en avait fait sentir la convenance, en le questionnant justement sur ce point, et en lui déclarant, après avoir entendu ses explications, qu'au fond ils n'étaient pas loin de s'entendre ; que ce ne pouvait être, en tout cas, une cause de division entre les Catholiques et les Réformés. C'est là un fait qui n'a pas été toujours suffisamment remarqué !

Les témoins les plus sérieux de l'époque (1) nous racontent que Théodore de Bèze, mandé par le roi de Navarre et le prince de Condé, arriva à Saint-Germain le 23 août ; que, le lendemain, il prêcha au château en présence d'une très grande et notable assemblée, sans qu'il se produisît aucun tumulte ; que le même jour il fut appelé, dans la soirée, en la chambre du roi de Navarre où se trouvaient déjà la reine, le prince de Condé, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, le duc d'Étampes et M^me^ de Crussol ; et qu'il y eut, à la demande du cardinal de Lorraine, une longue et franche discussion sur la Sainte-Cène ; enfin que ce dernier, au moment de se retirer, dit à la reine en présence des assistants : « qu'il avait fort grand contentement de ce qu'il entendait, avec espérance certaine que l'issue de cette conférence serait heureuse en y procédant ainsi doucement et par raison ; et même le dit cardinal caressant de Bèze, prononça ces mots : « Je suis bien « aise de vous avoir vu et entendu ; je vous adjure, au nom « de Dieu, que vous conférez avec moi afin que j'entende « vos raisons et vous les miennes, et vous trouverez que je « ne suis pas si noir qu'on m'a fait. » De Bèze, sur cela le

(1) Le *Manuscrit de Saint-Germain*, n° 129, vol. II, fol. 5 de la Bibl. nat. — Les *Commentaires* de La Place, l.VI. — Th. de Bèze. *Hist.eccles.*, I, 309. Les *Mémoires* de Condé, etc.

remerciant, le supplia de « poursuivre en cette voie de concorde, offrant tout ce que Dieu lui donnerait de moyen de servir à une œuvre tant sainte et nécessaire » (1).

Ainsi, le cardinal de Lorraine, le 24 août, provoqua un entretien sur la transsubstantiation avec le ministre de Genève, se déclara satisfait de ce que ce dernier lui avait dit sur ce sujet, l'engagea même à revenir le voir pour qu'ils pussent arriver à se bien comprendre et préparer l'accord en vue duquel le colloque avait été convoqué. Et néanmoins, le 9 septembre, il laissa ses collègues du colloque crier au blasphème, à l'ouïe de ces mêmes explications qu'il avait approuvées les jours précédents ! Puis, quand le colloque ayant été ajourné à la suite du tumulte, les prélats se réunirent entre eux pour aviser à ce qu'il faudrait faire, le cardinal de Lorraine, prenant le premier la parole sur l'incident, s'écria avec un ton d'indignation : *A la mienne volonté que celui-là eût été muet ou que nous eussions été sourds*, et se fit enfin déléguer pour prendre la défense de la foi de l'Église outragée !

En réalité, le cardinal avait obtenu ce qu'il avait peut-être comploté avec le cardinal de Tournon ; en tout cas, ce qu'il avait préparé par son hypocrite approbation, un scandale qui devait empêcher la continuation du colloque !

Plusieurs n'en furent point étonnés ; car ceux qui le connaissaient intimement savaient quel degré de confiance on pouvait avoir en lui. Il nous est, en effet, rapporté que la dame de Crussol, qui avait assisté à l'entretien chez le roi de Navarre, observa après la sortie du cardinal « qu'il aurait fallu avoir de l'encre et du papier pour faire signer

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccles.*, I, 312.

au cardinal ce qu'il avait dit et avoué, car, ajouta-t-elle, demain, il dira tout le contraire » (1).

L'habitude de dissimuler était si bien devenue une seconde nature chez le cardinal de Lorraine, que c'est là qu'il faut chercher le secret de l'habileté qu'on lui attribue ; mais nulle part elle ne nous apparaît plus méprisable que dans ses agissements à l'occasion du colloque de Poissy. Comme il savait que la reine-mère était très désireuse de le voir réussir, et que, journellement en rapport avec le chancelier et l'amiral qu'elle aimait à consulter, elle inclinait vers les idées de conciliation, il jugea prudent de dissimuler encore quelque temps devant elle, tenant en sa présence un langage bien différent de celui qu'il faisait entendre aux évêques. Il attendit, pour se démasquer, l'arrivée du légat du pape; et, surtout, celle de François Beaudoin qu'il avait chargé d'aller chercher, pour les ramener à Poissy, des théologiens allemands qui, partisans des idées de Luther sur la *présence réelle*, devaient lui fournir l'occasion de confondre les Réformés.

Ce Beaudoin, ancien ami de L'Hôpital, et qui avait plusieurs fois passé itérativement d'une Église à l'autre, était tout récemment rentré en France. Froissé du peu de confiance que lui témoignèrent les protestants, et pour se venger, il donna au cardinal de Lorraine le conseil de mettre aux prises les théologiens calvinistes et quelques ministres luthériens. C'est, du moins, ce qu'affirment Basnage et Varillas : « Il faut avouer que les catholiques ne reçurent jamais de conseil plus salutaire, car s'il eût été exécuté avec autant de diligence qu'il en était besoin pour le succès d'une intrigue si délicate, on eût prévenu tous

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccles.*, I, 312.

les meaux qu'on vit depuis naître de la conférence de Poissy » (1).

Le cardinal ayant besoin de temps après cette première séance tumultueuse, se contenta de faire suspendre les débats pendant quelques jours, sous prétexte de fournir à chacun le moyen de bien examiner les questions, et de préparer le texte de propositions pouvant être acceptées par tous. Cet ajournement fut de part et d'autre approuvé, quelque fâcheux qu'eût été l'incident qui avait troublé la fin de la première réunion. D'aucun côté, cependant, on ne se sentait découragé, et l'on attendait, plein d'espoir, l'issue des prochaines délibérations.

L'Hôpital avait trop de tact pour ne pas se rendre compte qu'en tant que chancelier, il ne pouvait intervenir directement dans les graves débats du colloque ; mais comme il sentait que c'était peut-être la dernière tentative de pacification, il ne ménagea en dehors des séances ses conseils à personne, en particulier à la reine qui se montrait alors disposée à les suivre autant, du moins, qu'ils ne menaceraient pas ses visées ambitieuses. Sur l'avis du chancelier, le lendemain soir, elle fit venir l'un des députés protestants les plus illustres, Pierre Martyr, pour lui demander de lui faire connaître son impression sur la séance de la veille, et ce qui pourrait être proposé pour ramener le calme : « Ce serait, répondit Pierre Martyr, de réserver l'article de l'Eucharistie dans le cas où l'on ne pourrait s'entendre, et de permettre à chacun de croire et de prêcher la doctrine qu'il jugerait conforme à la parole de Dieu. La diversité des croyances ne doit pas faire oublier ici à des chrétiens la charité fraternelle, et les

(1) Cité dans *la France protestante* de Haag, II, 30.

pousser à se flétrir réciproquement du nom injurieux d'hérétiques. » Puis se rapprochant de la cheminée où le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral causaient avec Théodore de Bèze, elle exhorta les deux ministres à travailler de nouveau à la réconciliation des Réformés et des Catholiques (1).

Or, ce que proposait Pierre Martyr, réserver la question dogmatique sur laquelle il était impossible que l'on s'entendît, et traiter celle des principes qui les intéressaient les uns et les autres, pour établir le droit de chacun de croire et de prêcher la doctrine qu'il jugerait le plus conforme à la parole de Dieu, c'était justement ce que le chancelier avait exposé à l'ouverture du colloque, comme pouvant seul sauvegarder la liberté de conscience et, par suite, la paix de l'Église et du royaume. Il est évident que L'Hôpital, qui ne pouvait se désintéresser de la question, avait dû s'en entretenir d'avance avec les docteurs les plus en vue, pour se mettre d'accord avec la solution à soutenir.

Mais le cardinal de Lorraine, devinant la tactique de ses adversaires, travailla à la déjouer.

Il connaissait trop bien la régente pour ne pas savoir qu'elle finirait par se tourner du côté où seraient à la fois le nombre et son intérêt. Il eut soin, dès lors, pour empêcher que l'entente qu'il redoutait ne s'accomplît, de ramener sur le tapis la question des sacrements, et d'en appeler à l'exemple des luthériens pour montrer que, si les protestants n'avaient pu arriver à s'entendre entre eux sur ce sujet, ce serait encore plus difficile entre les Catholiques et les Réformés.

Les membres du colloque furent de nouveau réunis à

(1) *Lettre de Pierre Martyr*, 19 sept. 1561. Bibl. de Berne. — KLIPFEL, *le Colloque de Poissy*, 99.

Poissy, le 16 septembre, avec le même cérémonial, pour entendre la réponse du clergé au discours de Théodore de Bèze. « Il y avait à la dite assemblée si grand nombre de gens qu'on ne pouvait se tourner. La prieure de Poissy estait en haut, où on lit la Bible, avec d'autres religieuses, au treillis fait tout exprès pour elles. Les autres religieuses estaient sur les côtés de l'église où elles voyaient par les verrières » (1).

Le cardinal de Lorraine commença par déclarer que, puisque les protestants avaient demandé que les séances fussent présidées par le roi, et que le chancelier avait rappelé que l'empereur Constantin avait présidé au concile de Nicée, il tenait à déclarer dès l'abord que le roi n'était pas le chef, mais un simple membre de l'Église ; et en cette qualité il était obligé, avant toutes choses, de la soutenir et de la défendre.

Cette réserve faite, au nom des prélats dont il était l'organe, il se contenta d'affirmer l'infaillibilité de l'Église, dont la souveraineté réside dans le Saint-Siège, et la réalité d ela *présence réelle* dans la Cène, qui est proclamée par les Évangiles, les Pères de l'Église, les conciles, en même temps que par ceux qui croient à « la consubstantiation, laquelle, pour n'être reçue en notre Église gallicane, nous laisserons soutenir aux princes et prédicants du Saint Empire qu'on appelle protestants qui, pour le moins en ce, conviennent avec nous contre ceux que la Germanie comme nous appelle *sacramentaires*, qui jouxte et selon et suivant les très claires, très vraies, et les très puissantes paroles de Notre Seigneur, jusques aujourd'hui constamment ils retiennent et maintiennent en ce sacrement la présence et

(1) *Journal de* D'ESPENCE. *Mém. de la Société de l'hist.*, p. 32.

communication du corps et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ ».

Puis, après avoir exprimé le chagrin qu'il éprouvait de devoir constater « que le très saint et très sacré sacrement de l'Eucharistie que Notre Seigneur nous a laissé pour un lien d'union et de sa paix » est devenu un sujet de discorde, il se tourna vers le roi et la reine, et les adjura solennellement de ne point abandonner la foi que les rois de France ont toujours professée depuis Clovis et Clotilde (1).

Cette seconde séance du colloque se termina, comme celle du 9 septembre, au milieu de la plus grande agitation. La harangue éloquente, surtout habile, du cardinal de Lorraine, produisit une profonde émotion. Le cardinal de Tournon se leva aussitôt, suivi de la plupart des évêques, afin de faire comprendre qu'ils ne pouvaient continuer à délibérer avec des hommes qui méconnaissaient les plus saints mystères du christianisme, acceptés même par les luthériens d'Allemagne. Et lorsque Théodore de Bèze sollicita la permission de répondre immédiatement, le président s'écria au milieu d'un grand tumulte : « Si ceux qui se sont séparés veulent souscrire à ce qui a été dit par M. de Lorraine, ils seront plus amplement entendus dans les autres points. Sinon, que toute audience leur soit déniée ; que votre Majesté les renvoie, et en purge son royaume. C'est ce que vous demande humblement l'assemblée des prélats, afin que, dans ce royaume très chrétien, il n'y ait qu'une foi, une loi et un roi » (2). Tout ce que put obtenir Théodore de Bèze du roi et de la reine fortement impressionnés par cette scène, c'est la promesse que le roi leur ferait

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccl*és., liv. IV ; De Thou, liv. XXVIII.
(2) De Félice. *Hist. des protestants*, p. 137.

savoir le jour qu'il aurait fixé pour que de Bèze pût leur faire entendre sa réponse.

L'émotion se communiqua aussitôt au dehors de l'assemblée, et agita si fort l'opinion publique qu'un poète, dont le nom est resté inconnu, mais dont les sympathies pour les protestants sont manifestes, composa et fit imprimer, en placards, six sonnets qui furent affichés sur les murs de Paris pendant la tenue même du colloque, malgré le danger qu'il y avait, en 1551, à parler si irrévérencieusement des dignitaires du clergé. Nous n'en citerons qu'un pour la curiosité du fait :

POUR QUELLE CAUSE LES PRÉLATS NYÈRENT SEULLEMENT CE QU'AVAIT ESTÉ DICT PAR BÈZE SANS VOULOIR DISPUTER PAR L'ÉCRIPTURE

Mais quel malheur a fait que les prélats de France
N'ont voulu contre Bèze à Poissy disputer ?
Craignaient-ils qu'à l'essay on leur veuille imputer,
Que leur sçavoir caché passe nostre espérance ?

Pensaient-ils, les couars, par leur feinte assurance
Faire encorres des feux les bons persécuter ?
Non certes ; ils voulaient se faire réputer
Les premiers de ce monde en extrême ignorance.

Que ne parlaient-ils donc ? car parler ils pouvaient
Tesmoignant à chascun que rien ils ne sçavaient.
L'on cognoist, comme on dit, l'homme par son ouvrage.

Ils se sont advisez, les Pères révérends,
Qu'ils pourraient aussy bien se montrer ignorans
En se taisant du tout qu'en parlant d'aventage (1).

On peut s'expliquer le tumulte qui éclata à la fin de la première séance du colloque, par le sentiment spontané

(1) Ces sonnets se trouvent cités, ainsi que plusieurs autres poésies inspirées par le colloque, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVI (1889), p. 50-56.

d'indignation que purent éprouver les évêques, lorsqu'ils entendirent Théodore de Bèze attaquer le dogme de la *présence réelle*.

On ne saurait se rendre compte de ce qui a pu provoquer un nouveau tumulte dans la seconde séance, puisque, lorsqu'il se produisit, le cardinal de Lorraine était le seul qui eût parlé, et qu'il l'avait fait non seulement avec éloquence, mais de manière à satisfaire les convictions catholiques les plus ardentes. On est donc en droit de supposer que ce fut l'exécution d'un plan arrêté d'avance.

Les Guise et les prélats, avertis par ce qui s'était passé dans les récentes assemblées de Fontainebleau, d'Orléans, de Pontoise et de Saint-Germain, des sentiments qui animaient la noblesse et le tiers-état vis-à-vis du clergé, comprirent qu'il fallait éviter, désormais, tous débats nouveaux sur la question religieuse, surtout en présence du roi et de la reine-mère qui n'inclinaient déjà que trop du côté des Réformés. Ils cherchèrent alors par quel moyen, par quel scandale ils pourraient bien empêcher le colloque de continuer à délibérer comme s'il était un concile national.

Et quand ils virent que les choses risquaient de ne pas marcher selon leurs désirs, ils résolurent de brusquer les événements en retirant la parole à leurs contradicteurs. Ce que nous rapporte l'Évangile, lors de la comparution de Jésus devant Caïphe, se reproduisit : « Le souverain sacrificateur déchira ses vêtements disant : « Il a blasphémé ! « Qu'avons-nous plus besoin de témoins ? Vous venez d'en- « tendre son blasphème, que vous en semble ? » (1).

Mais il est un détail qu'il est bon de ne pas passer sous silence, et qui peut expliquer encore le mouvement de colère

(1) *Ev.* de saint Mathieu, XXVI, 65.

qui poussa la plupart des prélats à quitter d'une manière si brusque la salle du colloque.

On se rappelle que le cardinal de Lorraine avait envoyé le renégat Beaudoin en Allemagne pour y chercher et en ramener avec lui quelques docteurs luthériens. Ceux-ci devaient être introduits à la séance du colloque le jour où le cardinal répondrait à Théodore de Bèze, et seraient alors chargés du soin de défendre eux-mêmes le dogme de la présence réelle contre les théologiens réformés. Ce petit complot avait été préparé avec habileté et discrétion ; et l'on escomptait à l'avance l'effet que ne manquerait pas de produire l'apparition soudaine de ces disciples de Luther, puis le malaise qu'éprouveraient les Réformés à se voir, devant la cour et les évêques, combattus par d'autres protestants. L'on ne doutait pas, enfin, que dans leur confusion, les Réformés ne prissent alors d'eux-mêmes la résolution de se retirer. Mais voilà qu'au moment décisif, ce coup de théâtre si bien et si secrètement arrangé vint échouer complètement. Laissons à Théodore de Bèze le soin de raconter les faits : « Étaient cependant arrivés à Paris les théologiens d'Allemagne que nous avons dit avoir été finement envoyés quérir pour faire heurter sur le point de la Cène ceux de la confession de France contre ceux de la confession d'Augsbourg ; mais Dieu en dispose tout autrement, car l'un d'eux, nommé Jacques Buclin, étant arrivé à Paris avec ses compagnons Jacques André et Balthasar Bidenbach, envoyés de Tubingue, il y mourut de peste incontinent, ce qui fut cause de ne les faire si tôt venir à la cour. Outre cela, le cardinal entendit (comme aussi il était vrai) que les deux autres théologiens, à savoir Michel Diller et Jean Boquin, envoyés de Heidelberg par M. le comte palatin, ne s'accordaient pas avec les deux autres ; ains maintenaient la confession des

Églises de France. Cela fut cause que les prélats de Poissy ne s'en servirent point, et qu'ayant, le 13 octobre, remercié et renvoyé leurs docteurs, finalement ils se retirèrent » (1).

Après ces deux séances plénières des 9 et 16 septembre, on peut dire que, quoiqu'il n'eût pas été dissous, le colloque fut terminé ; car entravé de toutes façons, privé de la présence du roi, de la reine et de la cour, il languit et ne consista plus qu'en des entretiens particuliers où la diplomatie eut souvent plus de part que la théologie, et qui n'aboutirent à aucune résolution acceptée de part et d'autre.

Ces deux séances tumultueuses suffirent sans doute à convaincre le chancelier, que si le désir d'une conciliation animait quelques cœurs généreux, ce n'était pas, en tout cas, la préoccupation de la masse du peuple sur laquelle le fanatisme politique et religieux n'avait encore que trop d'empire.

Devons-nous, pour cela, supposer que Michel de L'Hôpital renonça à poursuivre le but qu'il s'était assigné ? et que, n'apportant plus la même énergie dans la défense des principes du vrai libéralisme, il facilita, sans le vouloir, le mouvement de réaction qui allait s'abattre sur la France, et provoquer l'épouvantable régime de massacres, depuis celui de Vassy jusqu'à celui de la Saint-Barthélemy ? Nul n'a jamais songé à faire peser sur lui l'ombre d'une pareille responsabilité. Aussi longtemps qu'il occupa le poste de chancelier, malgré les lâchetés, les menaces ou les pièges dont il était entouré, malgré les dégoûts et les rancœurs qu'il ressentait, il persévéra dans la ligne de conduite qu'il avait adoptée ; il s'inspira toujours des mêmes idées de justice et de liberté dans ses actes comme dans ses harangues, ainsi que dans les conseils qu'il était appelé à donner à la

(1) Th. de Bèze. *Hist. ecclés.*, liv. IV. — La Place. *Commentaires de l'Estat de la relig.*, liv. VII.

reine-mère souvent hésitante. Il n'avait pas craint, dans les récents édits d'avril et de juillet, et au risque de provoquer la malveillance du Parlement déjà mal disposé à son égard, de faire quelques concessions aux protestants, et d'adoucir, dans l'application, quelques-unes des mesures les plus rigoureuses prises contre eux. Maintenant encore il saura user de son pouvoir pour refuser de sceller les lettres patentes nécessaires pour la réception du nouveau légat du pape, le cardinal de Ferrare ; et pour forcer les évêques à renoncer à leur prétention d'exiger de tous les membres du colloque, l'adhésion à une déclaration de foi rédigée par le clergé. Lorsqu'il vit, enfin, que le colloque ne pourrait plus, sans nouveaux scandales, tenir d'assemblées plénières, il engagea Catherine à remettre à dix théologiens choisis par moitié dans les deux partis, le soin de chercher, dans des conférences restreintes, s'il ne serait pas possible de trouver un terrain d'accord. Nous pouvons donc dire que dans son désir de faire triompher ses principes libéraux, il fit tout pour empêcher que la paix ne fût rompue. On peut toutefois se demander si le chancelier ne s'est pas exagéré la réserve que lui imposait son titre officiel, dans les questions de religion, et s'il ne s'est pas tenu par trop à l'écart. Connaissant l'influence déjà considérable qu'il exerçait sur les États généraux, et, à ce moment, sur Catherine de Médicis, n'aurait-il pas pu intervenir plus directement et même personnellement dans les délibérations du colloque ? n'aurait-il pas pu y faire entendre, à certaines heures, un langage qui révélât que la volonté du gouvernement était, non seulement de faire réformer les abus les plus criants, mais encore qu'on travaillât à opérer la pacification par les mesures les plus équitables, en même temps que respectueuses des droits de la conscience. On a vu quelquefois,

dans l'histoire de notre pays, des hommes d'État arriver à se rendre maîtres d'une crise politique par leur ténacité, à imposer silence à leurs adversaires par leur infatigable énergie, et à entraîner les indécis, toujours si nombreux, par l'autorité de leur parole ! Mais, outre que L'Hôpital était loin d'avoir le tempérament d'un autoritaire, il s'est trouvé, au début du règne de Charles IX, il faut bien le reconnaître, en présence du fanatisme le plus indomptable, des divisions les plus invétérées, et des adversaires les plus irréconciliables.

Nous avons dit que le chancelier, dont personne ne saurait mettre en doute le pur patriotisme, avait besoin de paix pour poser les principes de justice et de liberté à la base de l'ordre social ; il aspirait donc de tout son cœur à rétablir l'accord, afin de prévenir les terribles guerres de religion qu'il redoutait. Mais tout le monde sait qu'un accord n'est réalisable qu'autant qu'il est de part et d'autre sincèrement désiré ; et si ce n'est pas le cas, tous les pactes, tous les compromis, même les plus habilement rédigés, viendront inévitablement se briser contre le plus petit froissement d'intérêt ou d'amour-propre.

Pour que le projet de pacification tenté au colloque de Poissy pût réussir, il fallait donc qu'il répondît aux vœux sincères des deux partis en présence.

Or, ce que nous révèle l'étude attentive de la situation, c'est que ceux qui étaient à la tête de la fraction catholique en France, savoir les triumvirs et les Lorrains, étaient alors absolument soumis aux chefs du grand parti catholique en Europe, le pape et Philippe II. Et l'on sait que la pensée dominante de Philippe II était d'exécuter sans ménagements la politique intolérante de son père. Il n'oublia jamais que, quelques jours avant sa mort (1558),

Charles-Quint avait ajouté à son testament un codicille où il disait au roi, son fils : « Je lui ordonne, en ma qualité de père et par l'obéissance qu'il me doit, de travailler soigneusement à ce que les hérétiques soient poursuivis et châtiés avec tout l'éclat et toute la sévérité que mérite leur crime, sans permettre d'excepter aucun coupable, et sans égard pour les prières, le rang et la qualité de personne. Et afin que mes intentions puissent avoir leur plein et entier effet, je l'engage à faire partout protéger le saint-office de l'Inquisition..... Il se rendra digne par là que Notre Seigneur assure la prospérité de son règne, conduise lui-même ses affaires, et le protège contre ses ennemis pour ma plus grande consolation. »

Ainsi, dit M. Guizot (1), « le châtiment et l'extirpation de l'hérésie, le maintien ou le rétablissement, ou l'extension par le fer et le feu de l'unité de la foi, fut sa préoccupation constante et ardente, la règle et le but suprême de sa politique et de sa conduite au dehors comme au dedans, dans sa famille comme dans ses États ». Que pouvait-on, par conséquent, attendre d'hommes qui n'avaient pour ainsi dire qu'un but, détruire l'hérésie par n'importe quels moyens ?

L'erreur de Michel de L'Hôpital fut de ne pas assez se défier des Guise malgré les avertissements réitérés de l'amiral, et de ne pas avoir assez surveillé leurs agissements. S'il l'eût fait, il eût bientôt découvert tout ce qu'ils tramaient sous la haute direction de l'Escurial et du Vatican, en vue d'affaiblir, puis de ruiner l'influence des modérés, en leur enlevant tout crédit et tout pouvoir à la cour de France. De Thou nous raconte (2) que le capitaine Nicolas

(1) Guizot. *Mélanges biographiques et littéraires*, p. 423.
(2) De Thou. *Hist. univ.*, t. IV, liv. XXVIII.

arrêta, un jour, un nommé Didier, envoyé par les Guise pour remettre au roi d'Espagne une requête du clergé de France, où il était dit : « Puisque le roy enfant et faible et ses ministres ne prennent pas les mesures nécessaires pour les réprimer, le premier ordre du royaulme de France s'adresse à Votre Majesté comme au prince le plus puissant et le plus religieux, et il vous prye de prendre soubz vostre protection leurs dignitez, leurs vies, leurs fortunes, et leurs biens qu'ilz mettent à voz piedz, et qu'ils confient sans réserve aux soingz de Vostre Majesté. »

Il faut bien reconnaître que, autant le chancelier s'était appliqué à chercher tout ce qui serait de nature à rapprocher les cœurs, autant les Lorrains avaient travaillé, au contraire, à creuser toujours plus le fossé qui séparait les partisans et les adversaires des idées nouvelles.

Sans doute l'opinion publique était encore trop peu favorable aux idées de tolérance, en France, pour qu'on pût espérer voir réussir le colloque de Poissy. Mais ce qui le fit avorter, ce fut surtout l'incroyable complot que formèrent contre lui ses ennemis. Comment, en effet, ne pas trouver les indices d'un complot dans la coïncidence de quelques-uns des événements qui eurent lieu en 1561, juste au moment du colloque ?

Rappelons que, cette année-là, à la fête de Pâques, l'oncle des Châtillon, Anne de Montmorency, avait consenti à recevoir à Saint-Germain le sacrement de l'Eucharistie, en même temps que le duc de Guise, afin de consacrer sa rupture avec les princes de Bourbon et leur parti. Or, pour obtenir de lui cette rupture dont on devine l'importance, il n'avait pas fallu moins que l'intervention combinée du cardinal et de son frère, de Madeleine de Savoie, femme du connétable, et de la vieille favorite Diane de Poitiers ; enfin,

de l'ambassadeur de Philippe II, qu'on retrouve toujours mêlé à toutes les intrigues qui s'agitaient autour de la cour. C'est là ce qui permit de former le fameux triumvirat du duc de Guise, du maréchal de Saint-André et du connétable de Montmorency, dont le but était de soustraire le roi à l'influence des modérés, de Michel de L'Hôpital en particulier.

Une autre défection, plus grave encore, fut celle du chef naturel du parti protestant, le roi de Navarre lui-même, premier prince du sang. Après avoir joué, d'abord, un double jeu au colloque de Poissy, il finit par s'allier avec les Guise, ses adversaires, et même par se convertir au catholicisme, au moment où sa femme venait de se rattacher au protestantisme. Ce prince au caractère faible avait été circonvenu à son tour, d'un côté par les Guise qui le séduisirent en lui donnant l'espoir de lui faire épouser la reine d'Écosse lorsqu'il aurait divorcé avec Jeanne d'Albret; de l'autre, par le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne qui le leurrèrent de la perspective d'obtenir la Sardaigne en échange de la Navarre espagnole (1). Résistant alors à toutes les remontrances de Calvin, de Théodore de Bèze et de ses anciens amis, Antoine de Bourbon « se mit, dit Varillas, à la tête du parti catholique; et tout ce que les larmes de sa femme purent obtenir de lui fut la permission d'aller dans la principauté de Béarn vivre à la calviniste » (2).

On voit que dans cette lutte acharnée de pression et d'influences personnelles, les chefs du parti ultramontain ont tout prévu, même les guerres qui pourraient surgir.

(1) *Négociations ou Lettres politiques d'Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare*, p. 156.

(2) Bonnet. *Lettres de Calvin*, II, 441.

Non contents de travailler, comme nous venons de le voir, à affaiblir le parti de la tolérance en cherchant à en détacher quelques-uns des membres les plus haut placés, ils s'occupèrent en même temps de lui enlever les sympathies des princes étrangers, de ceux d'Allemagne en particulier, sur lesquels les protestants croyaient pouvoir compter à l'occasion.

Il existe, en effet, dans les archives royales de Stuttgard, une correspondance qui peut nous édifier sur ce sujet, entre le duc Christophe de Wurtemberg et le duc de Guise, François de Lorraine ; correspondance qui va du 2 juillet 1561 jusqu'au 27 février 1562, c'est-à-dire pendant la période de temps qui aboutit au drame de Vassy. Ces lettres nous révèlent la duplicité des sentiments qui animaient le duc de Guise à l'égard des protestants français, malgré l'effort manifeste qu'il fait, pour en atténuer l'expression, auprès de princes eux-mêmes protestants ! Le but évident du duc de Guise en écrivant ces lettres (1), était d'exploiter le désaccord qui subsistait entre les luthériens et les calvinistes sur la question des sacrements. Dans l'espoir d'enlever aux Réformés, qui la sollicitaient, la protection éventuelle des princes allemands, il laissait croire à ces derniers que les catholiques français étaient prêts à accepter la confession d'Augsbourg. C'était un moyen de préparer l'hypocrite entrevue de Saverne. Dans sa lettre datée de Paris, 2 juillet 1561, le duc de Guise écrit : « Je scay que vostre vertu et sagesse est si grande qu'elle cognaistra assez la malice d'aucuns personnaiges courans par l'Allemaigne, qui vouldraient bien mettre en trouble et division les princes par quelques faux rapports. Et comme

(1) Voir ces lettres dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 févr. et du 15 mars 1875.

j'estime qu'il vous sera aysé de préveoir la dangereuse conséquence, je croy fermement que serez le premier qui s'opposera à cette entreprise comme estant prince d'honneur, de vertu et de paix, aymant le repoz de la chrestienté et de ce roiaume.

« Il est vrai que telz sédicieux se couvrent du tittre de la religion dont vous estes amateur. Mais leur hypocrisie est si évidente qu'il sera tousiours facile de cognaistre combien ilz se monstrent traîtres à vous-même de la bonté ilz se glorifient pouvoir abuser, et qu'ilz ne tâchent que à vous embrouiller par leur desloiauté, estant le secret de leur entreprise publié non seullement à moy, mais par eulx encore à tous ceulx qui ne vouldraient et pourraient esmouvoir grandes tempestes ; comme le temps juge de touttes choses vous en pourra tousiours y après mieulx esclaircir.

« Et ne se soucyent ces malheureux que de pescher en eau trouble, oultre ce qu'ilz osent si avant abuser de vostre nom et auctorité, selon ce que j'en ay entendu, qu'ilz ne font non plus de cas de vostre confession et forme d'Église que de celle du Pape, dont ilz parlent comme je croy qu'avez sceu par ci-devant, plustost par mocquerie et mesprice que autrement. Et si je désire que telz personnages soient loing de vos aureilles, j'estime que vous jugerez que ce n'est pas sans juste occasion. »

Ce fut justement le 16 septembre, le jour de la seconde séance du colloque, qu'arrivèrent à Paris les deux nouveaux envoyés de la cour de Rome, le cardinal de Ferrare et Iago Lainez, général des jésuites. Le pape, en effet, tenu soigneusement au courant des événements, était de plus en plus convaincu qu'il ne pourrait compter désormais ni sur Catherine de Médicis, ni sur la reine de Navarre, ni sur les

États généraux, qui tous suivaient, de préférence, les conseils de L'Hôpital et de Coligny. C'est pourquoi sentant la nécessité d'envoyer en France des hommes énergiques pour soutenir la cause du catholicisme singulièrement menacé, il choisit le cardinal de Ferrare et le général des jésuites, rendus d'autant plus ardents, que le rétablissement, dans le royaume, de l'Inquisition, venait d'être rejeté. Ils reçurent pour mission, de travailler par tous les moyens à détacher du parti protestant Antoine de Bourbon, et à mettre fin au colloque de Poissy, pour renvoyer toutes les questions religieuses au concile de Trente, seul compétent en pareille matière. Nous avons déjà raconté par quelles séductions ils parvinrent à gagner l'ambitieux et voluptueux roi de Navarre.

Quant au colloque qui avait déjà tenu les deux séances du 9 et du 16 septembre, ils ne purent en obtenir la clôture immédiate, parce que L'Hôpital, Montluc et Coligny, qui jouissaient encore d'un grand crédit auprès de Catherine de Médicis, espéraient toujours que, malgré tout, on arriverait à faire triompher les idées et les mesures de tolérance.

Le légat, Hippolyte d'Este, en homme habile, commença par affecter une attitude modeste. Il comprit, à la froideur de l'accueil qu'il trouva auprès du roi et de la reine, quoiqu'il fût de maison princière, étant propre oncle de la duchesse de Guise, et au refus que fit le chancelier d'apposer son sceau sur ses lettres de créance, qu'il devait se faire aussi humble que possible, éviter toute allusion au colloque, et ne parler que du rétablissement des annates, impôt que le Saint-Siège prélevait jadis sur les bénéfices vacants. Mais lorsqu'il vit que par cette attitude effacée, il calmait les préventions de Catherine de Médicis, il s'enhardit peu

à peu jusqu'à présenter le colloque comme étant une menace contre les pouvoirs civils, la discussion des dogmes ayant toujours pour effet de provoquer celle des droits de la royauté, comme cela s'était vu en Allemagne. Ces considérations suggestives, rendues plus frappantes par le tumulte qui avait éclaté dans les séances des 9 et 16 septembre, ne laissèrent pas que d'émouvoir la régente qui était, on se le rappelle, sans convictions religieuses personnelles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de ce moment, et grâce aussi aux insinuations habilement calculées du général des jésuites, Lainez, qui ne ménagea ni ses visites, ni ses intrigues, ni ses injures contre les huguenots, Catherine commença à se montrer moins décidée à appuyer les partisans des idées évangéliques.

Ce Lainez, qu'Ignace de Loyola avait lui-même désigné pour son successeur, ne craignit pas de se répandre alors en outrages contre les protestants qu'il traitait de *singes*, de *renards* et de *monstres*. Il blâma ensuite la reine de s'être mêlée d'une affaire dont la connaissance et le jugement ne lui appartenaient pas, ainsi que le lui avait rappelé le cardinal de Lorraine dans la séance du 16 septembre. Il ajouta enfin qu'il n'était pas permis à un gouvernement chrétien de convoquer un colloque national, au moment où allait se réunir un concile général (1).

Tout en irritant Catherine, ce langage arrogant ne manqua pas de l'impressionner. Bientôt même, intimidée par l'audace croissante de ses adversaires, elle s'apprêtait à refuser d'écouter les réponses et les requêtes que Théodore de Bèze avait été chargé de soumettre au roi au nom des Réformés. L'Hôpital, heureusement, était là pour lui faire

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXVIII.

sentir quelle grave responsabilité elle allait assumer, et quel redoutable danger elle ferait courir à la royauté, en fermant la porte, de son autorité personnelle, à la dernière chance de pacification.

Fidèle, jusqu'au bout, aux principes qu'il avait adoptés, comme aux devoirs de sa charge, il insista auprès de la régente, quoiqu'il n'eût plus la même confiance dans le succès du colloque, pour qu'elle laissât tout entière aux exaltés, la responsabilité d'avoir rejeté toutes les offres de transaction. Il lui démontra enfin que, si l'état des esprits ne permettait plus de tenir des conférences générales, on pouvait essayer de s'entendre dans des entretiens particuliers, en présence de quelques personnes autorisées, quitte, ensuite, à faire approuver par l'assemblée des évêques, ce qui l'aurait été par les dix représentants choisis par moitié dans les deux partis.

Catherine consentit à mettre ce conseil à exécution ; et, du samedi 20 septembre au jeudi 9 octobre, cinq théologiens catholiques : les évêques de Valence et de Sées avec Salignac, Bouteiller et d'Espence, et cinq théologiens protestants : Pierre Martyr, Théodore de Bèze, de Saint-Paul, Marlorat et de Spina, tinrent réunion sur réunion. C'est Catherine elle-même, dans une lettre adressée à l'évêque de Rennes, qui nous raconte qu'elle avait approuvé les prélats d'entrer *en colloque gracieux* avec les ministres ; mais que, voyant qu'il n'en sortirait *que confusion de disputes sur disputes norrisses de discussions et discordes*, elle avait réduit l'assemblée à cinq ou six d'entre eux (1).

Ces conférences restreintes, conseillées par L'Hôpital, mais auxquelles il ne prit aucune part, la théologie n'étant

(1) LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. 239.

pas de sa compétence, aboutirent à deux propositions successives, ainsi que Claude d'Espence le rapporte dans son journal (1) :

« Le même jour (1er octobre) audit Saint-Germain, les évêques de Valence et de Sées avec Salignac, Bouteiller et d'Espence, par commandement de la reine-mère, sans exprès commandement des prélats, conférèrent avec cinq des sectaires, à sçavoir Pierre Martyr, Théodore de Bèze, de Saint-Paul, Marlorat et de Spina, pour tascher à les réduire et à leur faire confesser la vraye existence et réelle présence de Nostre Seigneur Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'Autel ; lesquels après la dite conférence baillèrent la dite confession qui s'en suit à la reine-mère :

« *En tant que la foy appréhende ce qui nous est promis, et rend présentes les choses absentes, et que ceste foy prend très véritablement le sang et le corps de Jésus-Christ par la vertu du Saint-Esprit, en cet égard nous confessons la présence du corps et du sang d'iceluy en la Sainte-Cène, en laquelle il nous présente et exhibe très véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit, et nous y mangeons spirituellement et par foy ce propre corps qui est mort pour nous, pour estre os de ses os et chair de sa chair, afin d'en estre vivifiés et percevoir tout ce qui est requis et nécessaire à nostre salut.*

« Laquelle confession des susdits dévoyés de nostre religion, la reine-mère envoya à Poissy à messieurs les prélats, pour la voir et examiner ; laquelle par l'avis de messieurs les prélats et autres docteurs appelés d'iceux,

(1) *Journal de* D'ESPENCE. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVI (1889).

ne fut pas trouvée bonne, mais fort pernicieuse et damnable, ce qui fut rapporté à la reine-mère à Saint-Germain. Laquelle fit encore conférer les susdits ensemble, croyant toujours leur faire confesser la vérité du Saint-Sacrement par allégations et remontrances qu'on leur faisait en conférant avec eux; en sorte qu'ils firent encore (2 octobre) une autre forme de confession, laquelle ils baillèrent à la reine-mère dont la teneur en suit :

« *Nous confessons que Jésus-Christ dans la Sainte-Cène nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit; que nous mangeons sacramentellement et par foy ce propre corps qui est mort pour nous pour estre os de ses os et chair de sa chair affin d'en estre vivifiés et rassasiés et percevoir tout ce qui est requis à nostre salut. Et pour ce que la foy appuyée sur la parole de Dieu fait et rend présentes les choses promises et que par cette foy nous prenons très véritablement et de fait*, seu realiter et re ipsâ, *le vray et naturel corps et sang de Nostre Seigneur Jésus-Christ par la vertu du Saint-Esprit, en cet égard nous confessons la présence du corps et du sang d'iceluy en la Sainte-Cène.* »

Il est impossible de ne pas reconnaître, en lisant cette dernière formule, que Théodore de Bèze et ses collègues, probablement sur les instances du chancelier, avaient, en vue de la paix religieuse, poussé l'esprit de concession jusqu'à ses dernières limites. C'est, du reste, ce dont convinrent les cinq commissaires catholiques en exprimant l'espoir que cette formule pourrait enfin être acceptée, sinon par tous, du moins par la majorité des prélats. Mais, durant toutes ces transactions, Lainez, uniquement préoccupé de prévenir les moindres chances de conciliation, ne cessait

de visiter les membres les plus influents du clergé et leur conseillait de consulter, avant de se prononcer sur les termes de l'accord, les pieux et savants docteurs de la Sorbonne.

En conséquence « le samedy 4 au matin, par le commandement des prélats, furent assemblés certains docteurs, à sçavoir nos maistres M. Le Pelletier, grand maistre de Navarre, De Mouchy, Vigor, Du Pré, Brochot et De Saintes, pour dresser certains articles, lesquels ils communiqueraient à leurs autres confrères, docteurs en théologie ; et puis après, à Messieurs les prélats, lesquels dressèrent une confession contraire à celle de Bèze, de laquelle la teneur en suit :

« *Nous croyons et confessons que, au Saint-Sacrement de l'autel, le vray corps et Sang de Jésus-Christ sont réellement et substantiellement sous les espèces du pain et du vin, par la puissance de la divine parolle prononcée par le prestre, seul ministre ordonné à cet effet selon l'institution et commandement de Nostre Seigneur Jésus-Christ.* »

Enfin, le jeudi 9 octobre, les prélats se réunirent à Poissy, et vinrent les uns après les autres déclarer qu'ils approuvaient le texte rédigé par les docteurs de Sorbonne. D'Espence, l'un des cinq théologiens catholiques qui avaient collaboré au travail de la transaction, et auquel nous avons emprunté les citations ci-dessus, nous rapporte que lorsque ce fut le tour du cardinal de Lorraine d'opiner, celui-ci « à teste découverte lisant aussy en singulier la dite confession adjousta : *Qui croira autrement* anathema esto *et que telles gens ne fussent plus doresnavant ouis.* Autant en dirent tous les autres prélats, fors quelques-uns que l'assemblée a toujours eus pour suspects ».

Ainsi se termina définitivement le colloque de Poissy.

En apparence, la vraie cause de l'avortement de ses délibérations a été l'impossibilité de s'entendre sur la manière de concevoir la *présence réelle* dans le sacrement de la Sainte-Cène. En réalité, elle nous apparaît dans l'intransigeance des membres du clergé et des chefs du parti ultra-catholique qui, bien loin de désirer la conciliation et la tolérance, avaient juré d'extirper ce qu'ils appelaient l'hérésie, et de briser dès l'abord toute velléité de résistance à l'autorité souveraine de l'Église.

## CHAPITRE V

### L'HOPITAL FAIT ADOPTER L'ÉDIT DE JANVIER

On devine aisément quels tristes pressentiments dut éveiller dans le cœur de Michel de L'Hôpital, l'issue de cet essai de pacification tenté au colloque de Poissy. Il suffit, pour s'en rendre compte, de relire ce qu'il en dit, malgré la réserve qu'il crut devoir observer à ce sujet, dans son *Testament* écrit bien des années après : « Ce n'est pas icy lieu ny nostre intention de dire comment les choses ont esté trasmées et conduites, et quelles issues elles ont eues. Je puis seulement assurer que jaçoit que les armes ayent esté prises par quatre ou cinq fois, j'ay toujours conseillé et persuadé la paix, estimant qu'il n'y avait rien si dangereux en un pays qu'une guerre civile, ny plus profitable qu'une paix à quelque condition que ce fust. De là tous se prindrent presque à se mocquer de moy, qui ne demandaient que nouveaux changements d'affaires, et qui disaient haut et clair que ceste guerre se pouvait mettre à fin sans difficulté. Pour cela ils incitarent contre moy toute la noblesse, les princes, magistrats et juges... »

Mais les grands caractères connaissent trop l'éternelle valeur des principes supérieurs qu'ils ont embrassés, pour se laisser arrêter, soit par l'emportement des partis, soit par l'insuccès de leurs efforts.

Le résultat du colloque de Poissy pouvait donc attrister un partisan convaincu de la liberté de conscience tel que L'Hôpital, mais non le décourager dans la poursuite de ce noble but.

L'occasion d'intervenir pour la défendre se présentait tous les jours, tant les esprits étaient surexcités de part et d'autre ; car, si les catholiques trouvaient l'édit de juillet qui, on s'en souvient, n'avait été adopté qu'à trois voix de majorité, absolument insuffisant pour arrêter les progrès toujours croissants de la Réforme, les protestants de leur côté, ne pouvant se résoudre à renoncer à leurs assemblées religieuses, continuaient néanmoins à s'y rendre, mais en armes et en nombre. C'est en présence d'un tel état de choses, de tant de difficultés et de dangers, que se manifeste avec éclat l'incomparable grandeur morale de Michel de L'Hôpital ! Type accompli du magistrat qui sait imposer silence à toutes les suggestions de la passion, il prouva qu'il n'avait qu'un désir dominant : servir fidèlement son Dieu, en s'inclinant devant la souveraineté de sa loi ; son pays, en s'efforçant d'y établir le règne de la paix par celui de la vraie justice ; ses semblables, en proclamant le respect de la personnalité humaine et des droits sacrés de la conscience. Que d'autres, à sa place, eussent été entraînés, en désespoir de cause, à des compromis, c'est-à-dire à faire des concessions aux exigences des partis, ce qui, dans certains cas, peut être légitime et désirable ! Mais, à ses yeux, sacrifier dans un intérêt quelconque les droits imprescriptibles de la conscience, c'était, non seulement commettre un crime contre le Dieu qui nous l'a donnée, mais encore pousser inévitablement la société vers l'abîme, en ouvrant la porte aux iniquités de l'anarchie comme au despotisme. Cette tentation n'a donc jamais eu sur lui la moindre prise.

Et cependant, à l'époque où nous sommes parvenus, combien l'horizon politique devait lui paraître plus sombre que dix-huit mois auparavant, lorsqu'il avait été appelé à la magistrature suprême ! Alors, l'influence des Guise sur la cour avait fait place à celle des modérés, des Bourbon, des Châtillon, des Montmorency, des duchesses de Savoie et de Montpensier, qui tous partageaient les vues du nouveau chancelier. Alors, les délibérations franchement libérales des États généraux empêchaient l'application trop rigoureuse des mesures d'intolérance votées par le Parlement. Alors, les hardies réclamations des députés de la noblesse et du tiers s'unissaient dans un commun désir de protester contre les prétentions de l'Église. Alors, Catherine de Médicis, qui avait réussi à se faire attribuer les pouvoirs de régente, semblait toute prête à se prononcer pour les protestants !

Mais, maintenant, comme tout semblait changé ! Les Guise n'avaient-ils pas réussi à reprendre leurs anciennes positions, et à établir à côté du gouvernement, pour ne pas dire au-dessus, le fameux triumvirat ? Le roi de Navarre et le connétable de Montmorency, pour les motifs les moins relevés, n'avaient-ils pas abandonné la cause des protestants pour embrasser le catholicisme ? L'essai de conciliation, soi-disant tenté au colloque de Poissy, n'avait-il pas eu pour seul résultat d'exaspérer le fanatisme des catholiques ?

N'importe ! Michel de L'Hôpital, comme un soldat qui ne veut connaître que sa consigne, restant étranger aux passions diverses qui s'agitent autour de lui, ne se prêtera à aucune transaction qui ne reposerait pas sur la reconnaissance préalable de la liberté de conscience, dût-il même y perdre sa position et sa vie. Vouloir lui attribuer la for-

mation de je ne sais quel parti « hermaphrodite » qui, ne se prononçant ni pour les catholiques ni pour les protestants, pût servir de trait d'union entre les deux extrêmes, ce serait se méprendre complètement sur son caractère et sur ses vrais sentiments.

A la fin de 1561, l'exaspération des deux partis était assurément bien grande, si grande que dans quelques semaines vont commencer, en France, ces horribles massacres dont celui de Vassy est un des plus célèbres. Le chancelier avait l'esprit et le cœur trop perspicaces pour ne pas voir s'amasser à l'horizon et se rapprocher peu à peu la tempête qu'il avait toujours redoutée. Mais au point où en étaient les choses, pouvait-il encore la conjurer ? Consentira-t-il, comme cela se pratique souvent dans un grand incendie, à faire la part du feu ? Ou, pour ne pas risquer d'être lui-même emporté dans l'ardeur de la lutte, se prononcera-t-il pour le parti qui lui semble avoir le plus de chance de vaincre ? Non ! Il laissera ceux qui l'entourent, Catherine de Médicis en particulier, suivre seuls les conseils de la passion ou de l'intérêt. Croyant chrétien, quoique renié tout à la fois par les protestants et par les catholiques, il se tournera vers Dieu, et persuadé que

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Peut aussi des méchants arrêter les complots,

il lui remettra l'issue des événements, non en se croisant les bras comme les fatalistes, mais en s'appliquant à faire son devoir, le devoir de sa charge ; et à le faire simplement, fidèlement, complètement. Rien ne nous paraît plus beau que la dignité, le calme, l'impartialité avec lesquels il accomplit sa tâche, malgré la profonde tristesse de son cœur. Dans sa pensée, la magistrature suprême dont il est

revêtu l'appelle, non à descendre sur le terrain, mais à exercer entre ces frères ennemis un ministère de paix ; à être, selon le noble titre que les Réformés donnaient alors aux présidents de leurs synodes, un *modérateur*. Un modérateur ! voilà, en effet, ce que voulut être alors le chancelier L'Hôpital, et, quoiqu'il n'ait pas réussi, il n'en est pas moins digne d'être admiré et présenté en modèle à tous les chefs de gouvernement. *Celui qui est lent à la colère vaut mieux qu'un héros, et celui qui est maître de lui-même, que celui qui prend des villes*, dit le Livre des Proverbes.

S'il n'est pas parvenu à faire reconnaître dès le XVI^e^ siècle, en France, le principe fondamental de la liberté religieuse, c'est, non qu'il fût par lui-même impossible à mettre en pratique, mais parce que la notion même de ce que nous appelons les *droits de la conscience* n'existait, pour ainsi dire, pas encore. L'habitude séculaire de considérer la foi comme n'étant qu'une soumission sans réserve à l'Église qui se dit l'organe, sur la terre, du Dieu tout-puissant, était peu propre, il faut l'avouer, à provoquer les efforts individuels de l'âme pour entrer en communion toujours plus intime avec *Celui par qui et pour qui toutes choses existent.*

Ce qui devait s'opposer encore à la reconnaissance de cette liberté, c'est que les chrétiens, comme nous l'avons montré au début de ce livre, avaient méconnu, depuis Constantin, l'indépendance qu'auraient dû conserver l'un vis-à-vis de l'autre le *spirituel* et le *temporel*. En les liant jusqu'à les confondre, on en était venu, au XVI^e^ siècle, à voir dans toute résistance aux enseignements de l'église, un acte de révolte contre la loi, c'est-à-dire une insurrection contre les pouvoirs établis.

Nous ne voyons guère, à cette époque, que L'Hôpital et

Coligny qui aient su se dégager peu à peu d'une erreur qu'ils avaient eux-mêmes précédemment partagée avec leurs contemporains.

En relisant attentivement les discours du chancelier, on peut constater, en effet, qu'il s'était fait dans son esprit, sous l'influence des circonstances, un travail qui modifia peu à peu ses idées. Évidemment lorsqu'il se présenta, la première fois, devant le Parlement, le 3 juillet 1560, et, quelques mois après, à l'assemblée de Fontainebleau et aux États d'Orléans, il était encore plein d'illusions. Il ne considérait pas comme impossible d'arriver par quelques concessions, et moyennant la réforme de quelques abus, à rétablir la paix entre les catholiques et les Réformés, sinon à les maintenir dans le cadre de la même Église. Mais à partir des États de Pontoise et après le colloque de Poissy, on devine qu'il n'a plus les mêmes espérances. Éclairé par les faits, il pressent qu'il n'y a plus qu'un moyen d'arrêter la guerre religieuse, moyen qu'il aurait repoussé peu de temps auparavant : organiser une Église réformée à côté de l'Église de Rome, par une sorte de séparation de l'Église avec l'État.

Tant qu'il lui resta le moindre espoir de pouvoir détourner de son pays l'horrible calamité de la guerre civile, il poursuivit sans défaillance sa mission de modérateur, malgré les provocations du clergé, les menaces du pape, et même les violences de ceux qu'il s'efforçait de défendre. Il semble vraiment que seul, en ces temps si profondément troublés, il ait su demeurer étranger aux entraînements de la passion.

Le colloque une fois dissous, la cour consentit, après beaucoup d'hésitation, à autoriser le départ des délégués pour le concile général, qu'après dix années de suspension le pape venait de convoquer pour le 18 janvier 1562. Elle

avait, d'autre part, cru devoir retenir plusieurs des ministres réformés venus à Poissy, entre autres Théodore de Bèze dont la reine-mère et le chancelier appréciaient les conseils. Les chefs du parti catholique, déjà irrités qu'on eût permis aux protestants de tenir leurs prêches pendant le colloque, en prirent occasion pour provoquer le fanatisme du clergé, des ordres religieux et du peuple.

Michel de L'Hôpital, avec sa sereine et impartiale fermeté, parvint, sinon à empêcher les émeutes, du moins à retarder de quelques mois les massacres qui vont bientôt enfanter les guerres de religion. Les esprits étaient si montés que, pour intimider le gouvernement, on ne reculait devant aucun excès de langage ni dans les discours ni dans les livres.

Ainsi, un jeune théologien nommé Tanquerel poussa l'audace jusqu'à soutenir en pleine Sorbonne « que le pape, comme seul vicaire de Jésus-Christ et monarque de l'Église, avait pour le temporel comme pour le spirituel une puissance souveraine et absolue sur tous les fidèles, et qu'il pouvait dépouiller de leurs royaumes les princes qui refuseraient de se soumettre à ses décrets ». Le chancelier, en présence d'un tel mépris de l'autorité royale, ne craignit pas de charger le président Christophe de Thou de poursuivre le délit ; et, comme le clergé avait réussi à faire disparaître à temps le coupable, L'Hôpital exigea que le président de la cour et les conseillers se transportassent avec le procureur du roi à la Sorbonne, afin de bien établir que nul ne saurait s'élever impunément au-dessus de la loi. Là, le bedeau de la Faculté devrait déclarer en présence du doyen, des docteurs et de tous ceux qu'on avait réunis par ordre : « Que Tanquerel se repentait d'avoir mis dans sa thèse la proposition ci-dessus rapportée ; qu'il l'avait

témérairement et inconsidérément insérée ; qu'il pensait absolument le contraire, et qu'ainsi il suppliait très humblement le roi de lui pardonner sa faute. » Cet arrêt du 2 décembre fut exécuté le 12, car Pierre de Goust, debout et tête nue, abjura au nom de Tanquerel l'erreur qu'il avait soutenue (1).

Michel de L'Hôpital n'hésita pas à remplir fidèlement son devoir en cette circonstance, bien qu'il eût été récemment menacé d'excommunication par le Saint-Siège. Pie IV, en effet, avait aussitôt écrit à son légat d'offrir au roi, qui était alors pressé d'argent, une Bulle permettant d'aliéner pour trois cent mille écus de biens-fonds ecclésiatiques, si on voulait mettre en prison le chancelier et son ami Montluc, évêque de Valence. Le légat, mieux avisé, fit observer au Souverain Pontife, que le résultat le plus certain de cette offre serait de fournir au roi de France l'occasion de s'emparer des biens ecclésiatiques, sans avoir besoin de la Bulle ; et il se garda dès lors de faire la proposition (2).

Malheureusement, les manifestations du fanatisme ne furent pas seulement le fait de quelques esprits exaltés, ou de quelques prêtres surexcités ; elles se produisirent presque partout en France. Les prédicateurs ne craignaient pas, du haut de leurs chaires, de semer l'esprit de haine et de pousser même leurs auditeurs, au nom de leur foi, aux dilapidations et au meurtre. On entendit à Évreux, Vigor, grand-vicaire, s'écrier entre autres : « Notre noblesse ne veut frapper ! n'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le couteau contre son oncle, contre son frère ? — Viens ça ! Lequel t'est le plus proche, ton frère catholique et chrétien, ou bien ton

(1) Crévier. *Hist. de l'Université*, VI, 120. — De Thou. *Hist. univ.*, livre XXVIII.

(2) Taillandier. *Michel de L'Hôpital*, p. 85. — De Fay, I, 165.

frère charnel huguenot ? La conjonction spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et, partant, je dis que puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi quelque matin, Dieu en fera justice et permettra que cette bâtarde noblesse soit accablée par la commune » (1).

L'impartialité nous fait un devoir de dire que l'intolérance ne se manifesta pas seulement d'un seul côté. N'avons-nous pas eu déjà, dans un précédent ouvrage (2), l'occasion de citer deux lettres de Calvin dans lesquelles le Réformateur adressait les répréhensions les plus sévères aux consistoires de Sauve (juillet 1561), et de Lyon (avril 1562), parce que les pasteurs avaient laissé leurs paroissiens commettre, dans les églises catholiques, des actes de pillage et de destruction? Aussi le chancelier fut-il souvent gêné dans ses efforts persévérants pour protéger les Réformés, par leurs actes de fanatisme qui fournissaient de redoutables arguments aux ennemis de la liberté de conscience.

Ces derniers ne manquaient pas de les relever et de dire avec Gabriel de Saconnai : « Ce serait un crime capital à Genève de faire aucun exercice de la religion catholique ; tant s'en faut qu'on y voulût tolérer la liberté de conscience, pour autant qu'ils estiment d'endurer deux religions contraires être clause contrevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande que toute idolâtrie en fausse religion soit exterminée. On ne permettrait donc à Genève non pas qu'en un temple, mais seulement en une maison privée, l'on y célébrât une messe, sous peine de la vie ; et un roi de France

(1) Ch. Labitte. *De la démocratie chez les prédicateurs.* — Henri Martin. *Hist. de France*, IX, 105.

(2) *Essai sur l'histoire du protestantisme au Havre*, p. 45-47.

sera forcé de permettre, outre son gré, et contre sa conscience, qu'on bâtisse, en son royaume, théâtres et autres lieux, en ses villes et faubourgs, pour l'exercice de la superstition nouvellement formée par un sien sujet (Calvin), banni et contraire à sa religion ancienne ! » (1).

Le chancelier, nous l'avons vu, en avait appelé contre l'audace de Tanquerel à l'autorité de la loi ; les chefs du parti catholique ne manquèrent pas d'en appeler, à leur tour, contre l'audace des huguenots de la capitale, à cette même autorité.

« Les catholiques, dit Castelnau, portaient impatiemment de voir que contre l'édict de juillet, les protestans fissent assemblées publiques, preschans et baptisans en divers lieux mesmement aux fauxbourgs de Paris ; qui fut cause que les prestres irrités de cela s'assemblèrent en l'église Sainct-Médard, au fauxbourg Sainct-Marcel, et si tost que le ministre eut commencé de prescher, ils sonnèrent les cloches le plus fort qu'ils peurent, de sorte que les protestans, qui estaient en fort grand nombre en un jardin près du temple, ne pouvaient rien entendre, qui fut cause que deux ou trois de l'assemblée des protestans allèrent par devers les prestres pour les faire taire, ce qu'ils ne peurent obtenir, et de là vinrent aux paroles et aux prises dont il y en eut un qui mourut. Les prestres, incontinent, fermèrent leur église et, montans au clocher, sonnèrent le tocsin pour esmouvoir le peuple catholique, qui accourut soudain au lieu où se faisait le presche. Mais les protestans s'y trouvèrent les plus forts, et avec grande violence rompirent les portes de l'église où ils trouvèrent un des leurs battu et blessé à mort, ne se pouvant mou-

(1) CIMBER et DANJOU. *Archives curieuses*, t. IV, p. 329.

voir, lequel ils avaient envoyé dire aux prestres qu'ils cessassent de sonner les cloches ; irrités de cela, ils pillèrent l'église et abattirent et rompirent les images en menaçant de mettre le feu au clocher. Il y eut plusieurs prestres blessés et quelques autres emprisonnés par les sergents et chevaliers du guet. Le jour d'après, les catholiques brulèrent les bancs et les sièges des protestans et voulaient brusler la maison où se faisait le presche, s'il n'y fut arrivé des officiers de justice et des forces pour les empescher » (1).

Évidemment, l'édit de juillet, qui tolérait les réunions particulières mais défendait les assemblées publiques, ne pouvait que provoquer de continuelles et sanglantes émeutes, comme cela arriva dans un grand nombre de villes.

L'Hôpital sentit donc que pour prévenir ces perpétuelles causes de guerres civiles, il n'y avait plus qu'une seule chose possible : introduire une légère modification dans l'édit de juillet, de manière à faire sa part à chaque parti, c'est-à-dire de sanctionner les droits de la conscience, en permettant aux Réformés de tenir des assemblées publiques sous certaines conditions, tout en maintenant la suprématie à l'Église catholique.

Pour entourer la décision à prendre de toute l'autorité nécessaire, le chancelier, après s'en être entretenu avec Catherine de Médicis, convoqua à Saint-Germain, pour le 3 janvier 1562, une assemblée de notables (2) qui, présidée par le roi, devrait comprendre, outre les membres du conseil privé, les présidents et deux conseillers des huit Parlements de France.

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. V. — De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXVIII.

(2) La Ferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, lettre du 22 janvier 1568, adressée à M. de Rennes, I, p. 71.

Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise qui venaient de s'allier avec le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le roi de Navarre, se doutant du but qui avait inspiré cet acte d'initiative gouvernementale, quittèrent aussitôt la cour pour ne pas prendre part aux délibérations de cette assemblée.

En lisant le discours que Michel de L'Hôpital prononça à l'ouverture de la première séance, on peut se rendre compte à quel point ses idées sur la liberté religieuse avaient progressé depuis la séance du 13 décembre 1560 aux États d'Orléans; car, après avoir rappelé les différentes mesures adoptées depuis qu'il était chancelier, il ajouta : « Pour ce qui concerne l'édit de juillet, voici quel est mon sentiment. Il faut distinguer entre les loix. Il y en a auxquelles on ne peut déroger sans offenser Dieu, et que, par conséquent, il n'est jamais permis d'enfreindre..... Il y a d'autres loix qui dépendent de la volonté des rois, et dont ils peuvent sans danger dispenser leurs sujets. L'expérience nous a fait voir que l'édit de juillet était de cette espèce..... Je crois donc, pour me servir d'une comparaison familière, que comme on fait le soulier pour le pied qui doit s'en servir, il faut faire ces sortes de loix pour les hommes qui doivent les observer, et les faire de façon qu'elles puissent convenir et aux temps et aux lieux pour lesquels elles sont faites..... Ce sont ces raisons qui ont engagé le roi à vous consulter..... Il y en a qui disent que le roi devrait montrer qu'il est d'un côté ou d'autre, et que, par là, on pourrait apaiser la division : autant dire, à mon sens, que le roi, s'étant déclaré d'un côté, devrait assembler une armée pour ruiner l'autre : chose qui est non seulement répugnante au nom de chrétien que nous portons, mais à toute humanité..... Je ne veux mettre en

dispute les controverses de la religion, en appartenant le jugement aux dits gens d'Église, qui a été traité à Poissy ; mais seulement ce qui appartient à la police pour contenir le peuple en repos et tranquillité..... A cause de quoi le roi veut que lui donniez avis s'il permettra les assemblées ou non. Le roi ne veut pas que vous entriez en dispute quelle opinion est la meilleure ; car il n'est pas ici question *de constituendâ religione*, *sed de constituendâ republicâ*, et plusieurs peuvent être *cives qui non erunt christiani*, même l'excommunié qui ne laisse pas d'être citoyen. Et l'on peut vivre en repos avec ceux qui sont de diverses opinions, comme nous voyons en une famille où ceux qui sont catholiques ne laissent pas de vivre en paix, aimer ceux de la religion nouvelle. S'il y a aussi quelque chose de particulier qui concerne les provinces d'où vous êtes, vous le pouvez faire entendre au roi, et dire tous autres moyens que vous y considérez être commodes pour apaiser la religion » (1).

Les avis furent partagés; la majorité, cependant, finit, grâce à l'influence de Catherine qui parla la dernière, par approuver les modifications proposées par L'Hôpital à l'édit de juillet. Elle s'exprima, paraît-il, avec tant d'éloquence que le nonce lui-même fut sous le charme de sa parole, car il écrivit au Saint-Père : « On n'a jamais entendu orateur qui se soit exprimé avec plus d'éloquence, ni avec plus d'énergie et de succès. Sa Majesté a dit elle-même que, dans cet instant-là, il lui semblait que Dieu lui dictait les paroles qu'elle prononçait » (2). Ce qui toucha particulièrement le nonce Prosper de Sainte-Croix, c'est

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXIX.

(2) Cimber et Danjou. *Archives curieuses*. Lettre du nonce Sainte-Croix, 1re série, t. VI, p. 29. — Laferrière. *Lettres de Catherine*, I, p. cxv.

qu'en terminant, Catherine eut soin de déclarer hautement, et non sans une certaine habileté, qu'elle, ses enfants et les membres du conseil entendaient rester et vivre toujours dans la religion catholique.

Mais, connaissant la duplicité de la reine, n'est-on pas en droit de se demander si, déjà quelque peu ébranlée par l'insuccès du colloque de Poissy, elle ne cherchait pas tout simplement à se ménager une retraite du côté des plus forts, dans le duel où se mesuraient catholiques et protestants? Hubert Longuet, qui la connaissait bien, faisant allusion aux fréquentes entrevues qu'elle avait alors avec les docteurs protestants, entre autres Pierre Martyr, a écrit : « Pierre Martyr est très prudent, mais elle est florentine » ; et il ajoute : « Que dirai-je d'elle ? Vraiment je ne le sais ; mais ce dont je ne doute pas, c'est que de quelque côté que tourne la fortune, son principal soin, c'est de gouverner ; et ni pour les papistes ni pour les Réformés, elle n'est disposée à jouer sa destinée. » La suite prouvera combien juste était son appréciation.

L'édit dit de pacification, du 17 janvier 1562, le plus libéral de ceux que les protestants eussent encore obtenus, sortit de ces délibérations.

Vu l'importance de cet édit qui est l'œuvre capitale de Michel de L'Hôpital et le résultat le plus glorieux de ses persévérants efforts, nous croyons devoir en résumer les principaux articles :

« Disons et ordonnons ce qui s'ensuit :

« I. — A savoir que tous ceux de la nouvelle religion ou autres qui se sont *emparez de temples*, seront tenus après la publication de ces présentes d'en vuider et s'en départir, ... et défendons d'abattre et démolir croix, images et faire autres actes séditieux et scandaleux sur peine de la vie.

« II. — Et semblablement de ne *s'assembler* dedans les dites villes pour y faire prêches et prédications soit en public ou en privé ni de jour ni de nuit.

« III. — Et néantmoins, pour entretenir nos sujets en paix, et en attendant que Dieu nous face la grâce de les pouvoir réunir et remettre en une même bergerie, ... avons par provision, ... *sursis* suspendu et supercedé les défenses et *peines* apposées tant au dit édit de juillet qu'autres précédents, pour le regard des *assemblées* qui se feront de jour hors des dites villes pour faire leurs prêches, prières et autres exercices de leur religion.

« IV. — Deffendant sur les dites peines à tous juges, magistrats et autres personnes, ... que lorsque ceux de la dite religion nouvelle iront, viendront et *s'assembleront* hors des dites villes pour le fait de leur dite religion, ils n'ayent à les y empêcher, inquiéter, molester...

« V. — Enjoignant de nouveau à tous nos dits sujets de quelque religion, état, qualité qu'ils soient, qu'ils n'ayent à faire aucunes *assemblées à port d'armes* et à ne s'entre injurier, reprocher, ne provoquer pour le fait de la religion...

« VI. — Deffendons en outre aux ministres et principaux de la dite religion nouvelle qu'ils ne *reçoivent en leurs dites assemblées*, *aucunes personnes* sans premièrement s'estre bien informez de leurs vies, mœurs et conditions... Et toutes et quantes fois que nos dits *officiers* voudront *aller esdites assemblées* pour assister à leurs prêches et voir quelle doctrine y sera annoncée, qu'ils les y reçoivent et respectent selon la dignité de leurs charges et offices...

« VII. — Qu'ils ne facent aucuns *synodes* ne *consistoires* si ce n'est par congé ou en présence de l'un de nos dits officiers, ne semblablement aucune création de magis-

trats entre eux, lois, statuts, ordonnances, pour être chose qui appartient à nous seul. Mais s'ils estiment être nécessaire de constituer entre eux quelques règlements pour l'exercice de leur dite religion, qu'ils les montrent à nos dits officiers qui les authoriseront s'ils voient que ce soit chose qu'ils puissent et doivent raisonnablement faire, si non nous en avertir pour en avoir notre permission. . . .

« VIII. — Ne pourront, en semblable, faire *aucuns enrollements de gens* soit pour fortifier et aider les uns les autres, ou pour offencer autruy. . . . . Et quant à leurs *charitez et aumônes*, non par imposition mais volontairement.

« IX. — Seront ceux de la dite nouvelle religion tenus garder nos loix *politiques*, même celles qui sont reçues en notre Église catholique, en fait de *festes* et *jours chômables* et de *mariage* pour les degrés de consanguinité. . . .

« X. — Les *ministres* seront tenus se retirer par devers nos officiers des lieux, pour *jurer* en leurs mains l'observation de ces présentes, et promettre de *ne prêcher doctrine* qui contrevienne à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenue au symbole du concile de Nicène, et es-livres du Vieil et Nouveau Testament. . . . . .

. . . . . .

« XI. — Et en semblable à tous *prêcheurs* de n'user en leurs sermons et prédications d'injures et invectives contre les dits ministres et leurs sectateurs. . . . . .

. . . . . .

« XII. — Et à toute personne. . . . . de ne recevoir, *recéler* ni retirer en sa maison aucun *accusé* poursuivi ou condamné pour sédition. . . . . .

. . . . . .

« XIII. — Voulons, en outre, que tous *imprimeurs*,

semeurs et vendeurs de placards et *libelles diffamatoires* soient punis pour la première fois du fouet et, pour la seconde, de la vie. . . . . »

Assurément ce n'était pas là tout ce que les Réformés avaient réclamé ; c'était, du moins, la reconnaissance officielle, non de l'égalité entre les Églises catholique et protestante, mais de l'existence légale d'une *nouvelle religion* ayant ses ministres, son culte et sa discipline en dehors de *l'ancienne*.

Quand on songe à ce qu'étaient, au XVI^e^ siècle, les idées et les habitudes religieuses, au rôle et à l'autorité du clergé dans la société française, et qu'on arrive à se rendre un compte exact de la vraie portée de chacun des articles de l'édit de janvier ; quand on se rappelle qu'à la mort d'Henri II, on traitait de fous ceux qui rêvaient la liberté religieuse, et de criminels ceux qui osaient la réclamer, on ne peut s'empêcher d'admirer profondément ce que cet homme extraordinaire était parvenu à obtenir, depuis deux ans seulement qu'il était chancelier du royaume. Dès 1562, il fit proclamer pour la première fois en France, au nom du gouvernement, les droits de la conscience individuelle, et, comme conséquence pratique, la liberté relative des cultes.

Il est vrai que cette proclamation fut presque aussitôt déchirée par la nation fanatisée puisqu'elle n'a pu être confirmée que 227 ans plus tard, et on sait après quelles guerres intestines, quelles iniquités, quels exils, quelles ruines, quels torrents de sang répandus ! Il n'en reste pas moins que, grâce à L'Hôpital, la France a été le premier pays qui ait proclamé la liberté de conscience et de culte !

# LIVRE TROISIÈME

## VIOLENTE OPPOSITION DU PARTI ULTRAMONTAIN. — GUERRES DE RELIGION.

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LES PROTESTANTS SONT FORCÉS DE S'ARMER

Dès que l'édit de janvier eut été promulgué, les députés des Églises évangéliques qui étaient encore à Saint-Germain, parmi lesquels se trouvait Théodore de Bèze, se réunirent immédiatement pour échanger leurs impressions. Puis, « après s'être adressés à Monsieur le chancelier pour entendre de lui l'interprétation de quelques ambiguïtés » (1) qui les avaient frappés dans l'énoncé de certains articles, ils adressèrent aux Églises réformées (février 1562) une lettre où, tout en avouant qu'on aurait pu espérer davantage, ils engageaient les fidèles à se conformer à l'édit : « Il faut considérer que si nous sommes privés pour un temps de quelque commodité, le grand bien qui s'offre de

(1) Th. de Bèze. *Hist. eccles.*, liv. IV.

l'autre côté doit effacer l'ennui que plusieurs pourront avoir de ce qu'ils perdent, joint que ce n'est pas ici le dernier bénéfice que nous espérons de notre roi, moyennant la grâce de Dieu, lequel roi, étant persuadé de notre obéissance et submission, sera de plus en plus enclin à nous faire droit et raison de tout ce que nous proposerons à Sa Majesté » (1).

Les Réformés se mirent donc en mesure d'exécuter aussitôt les prescriptions de l'édit.

Mais les Guise, convaincus que si on laissait s'établir ce nouveau régime de liberté relative, les protestants continueraient à gagner tous les jours de nouveaux adhérents, firent tout ce qu'ils purent pour soulever l'opinion publique contre le nouvel édit de tolérance. Ils firent, à cet effet, circuler dans Paris, soi-disant au nom du peuple, un manifeste conçu dans les termes les plus violents. On y lisait entre autres : « Certainement c'est une imposture, la plus pernicieuse qui fut oncques, d'avoir voullu imprimer au Conseil qu'il était facile et loysible, voire honneste et utile, de tenir en paix et tranquillité les mesmes subjects d'un mesme prince en un mesme royaulme, mesmes villes et mesmes maisons, tenans relligion diverse : car il ne fault, pour monstrer le contraire, que l'expérience que nous en faisons à nostre très grand préjudice et dommaige. » Ce manifeste se terminait par ces paroles où l'on trouve comme un avant-goût prophétique de la Saint-Barthélemy : « Les anciens et catholiques ont toujours obéy à leur prince, et n'ont rien innové. Les autres tout au contraire. Laissant donc les habitants de Paris à penser lesquels plus tôt doivent vuyder, ou les anciens ou les autres. Que cela ne se peult faire sans grand trouble ; aussy la femme n'enfante sans

(1) Th. de Bèze. *Id.*

douleurs. Que le royaulme ja affligé y aura grande perte, aussi corps n'a mal sans endurer playe et perte de sang pour recouvrer santé. Le royaulme qui est un corps politique ne peult estre remis sans que la partie d'iceluy en souffre mal. Que l'on juge sur qui ce mal doibt tomber, sur celui qui vict bien ou mal faict » (1).

Les Guise, en conséquence, ne craignirent pas de brusquer les événements en se préparant à s'opposer, fût-ce même par les armes, à l'exécution d'un édit qui, disaient-ils, approuvait deux religions. Tandis qu'ils traitaient hypocritement à Saverne avec Christophe de Wurtemberg (février 1562), se faisant toujours passer pour partisans des idées de Luther afin d'obtenir l'appui de ce duc, ils travaillaient à provoquer la résistance de plusieurs parlements. Celui de Paris, en particulier, ne consentit à enregistrer l'édit qu'après que le chancelier eut envoyé trois lettres de jussion. Le président De Thou et le conseiller Viole ayant alors été chargés de présenter des remontrances au nom du Parlement, L'Hôpital dut leur répondre, et le fit avec le calme, la netteté et le haut sens qui le caractérisent.

Laissant soigneusement de côté tout ce qui eût été de nature à envenimer le débat, il se contenta de leur exposer que, dans la situation où se trouvait la France, le roi ne pouvait avoir recours, pour le rétablissement de la paix, qu'à ces trois moyens : ou exterminer tous les protestants, ou les bannir à perpétuité du royaume en leur permettant de vendre et emporter leurs biens, ou, enfin, leur accorder le libre exercice de leur religion ; que le premier de ces partis faisait horreur et était impraticable, que le second porterait un coup mortel à l'État, et que le troisième était

(1) Ce curieux document est à la Bibliothèque du protestantisme français. Voir *Bulletin de 1868*, p. 534.

le seul auquel l'humanité, la raison, la religion même permettaient de s'arrêter (1). Pourquoi, hélas ! a-t-il fallu que, dix ans après, on s'arrêtât au premier, cent ans plus tard au second, et qu'on ne se décidât à recourir au dernier que 227 ans après?

La réponse du chancelier étant toutefois restée sans effet, Catherine, qui commençait à hésiter entre les deux partis, se rendit le 1er mars en personne au Parlement, et consentit, pour le vaincre, à ce que fût ajoutée à l'édit cette clause restrictive : « *Jusqu'à ce que le concile général ait décidé sur les points contestés, ou que le roi en ait autrement ordonné.* » Malgré cette addition, le connétable et les Guise refusèrent d'y mettre leur seing et protestèrent ouvertement qu'ils maintiendraient toujours, quant à eux, l'édit de juillet. L'on entendit même le duc de Guise s'écrier « que son épée était assez tranchante pour couper l'attache du sceau que le chancelier y avait injustement apposé » (2).

Comme tout le monde savait que l'édit de janvier et les lettres de jussion, qui avaient forcé la main au Parlement, étaient l'œuvre du chancelier, et que son influence sur la reine était encore puissante, rien ne fut épargné pour l'éloigner de la cour, ainsi que ses amis.

La conversion, maintenant avouée, d'Antoine de Bourbon avait naturellement accru l'influence et l'arrogance du parti catholique ; aussi les Châtillon, qui se voyaient les objets d'une certaine défiance, préférèrent-ils quitter Saint-Germain, et Coligny se retirer dans sa propriété de Châtillon-sur-Loing. Quant à Condé, qu'on affectait de laisser à l'écart, c'est à Paris qu'il se rendit. Le parti exalté put

(1) Voir : Pasquier, liv. IV et XIII ; De Thou, liv. XXXIX ; *Mémoires de Condé*, t. III ; Levesque de Pouilly, 364 ; Taillandier, p. 88.

(2) Mézeray. *Hist. de France*, X, 64.

donc à son aise conclure une alliance avec Philippe II et le duc de Savoie, en vue de leur ouvrir les portes du royaume pour l'extermination des hérétiques.

Michel de L'Hôpital, resté à peu près seul de son opinion à la cour, ne s'abandonna pas pour cela au découragement, ne doutant pas que l'opinion publique reviendrait peu à peu sur l'opposition que l'édit avait tout d'abord rencontrée. Pour le moment, sentant qu'il importait de ne pas laisser se former, dans l'entourage du roi, un courant par trop contraire à la cause libérale, il chercha, les Châtillon une fois partis, à rétablir l'équilibre en proposant au Conseil le renvoi des gouverneurs de provinces dans leurs gouvernements, puis des évêques dans leurs diocèses, ce qui eût écarté bien des chefs de faction.

Mais ceux-ci, déjà engagés dans le complot dont le massacre de Vassy devait être le signal, refusèrent de s'éloigner de Paris où les protestants, devenus très nombreux, paraissaient résolus à jouir largement des avantages que leur avait reconnus l'édit de janvier. « Alors, dit Castelnau, les ministres preschèrent plus hardiment, qui ça, qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins et à découvert, partout où l'affection ou la passion les guidait, et où ils pouvaient trouver du couvert, comme ès vieilles sales et masures et jusqu'aux granges; d'autant qu'il leur était deffendu de bastir temples et prendre aucune chose d'église. Les peuples curieux de voir chose nouvelle, y allaient de toutes parts, les uns pour voir seulement les façons de ceste nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, et quelques autres pour cognaistre et remarquer ceux qui étaient protestants. Ils preschaient en français sans alléguer aucun latin et peu souvent les textes de l'Évangile; et commençaient ordinairement leurs

sermons contre les abus de l'Église qu'aucun catholique prudent ne voudrait deffendre. Mais delà ils entraient pour la plupart en invectives, et à la fin de leurs presches, faisaient des prières et chantaient des psaumes en rythme française avec la musique et quantité de bonnes voix dont plusieurs demeuraient bien édifiés comme désireux de chose nouvelle, de sorte que le nombre croissait tous les jours » (1).

Dans un tel état de choses, il devait suffire d'une étincelle pour mettre le feu à cet amas de passions inflammables que renfermaient les deux partis en présence. Cette étincelle, le duc de Guise se chargea de la faire jaillir.

Quand le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, qu'il avait laissés à Paris pour lui donner le signal, eurent définitivement rallié à leur cause Antoine de Bourbon ; quand l'opinion publique soigneusement surexcitée leur parut suffisamment préparée à s'insurger contre l'édit de janvier ; quand ils virent les modérés privés de la présence de plusieurs de leurs chefs les plus autorisés, ils sollicitèrent le duc de Guise de venir à Paris.

Celui-ci quitta aussitôt Joinville où il s'était retiré chez sa mère. La duchesse douairière de Lorraine nourrissait depuis quelque temps une certaine irritation contre ses sujets de Vassy dont un nombre, relativement important, avait embrassé la religion réformée, sans qu'aucune menace eût pu les ramener dans le giron de l'Église. Le duc François, qui partageait l'irritation de sa mère, arriva à Vassy avec une troupe en armes, le dimanche matin 1er mars 1562. C'était l'heure où les calvinistes célébraient leur prêche dans la grange où ils avaient l'habitude de se réunir. Il

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. V.

entendit de loin leurs chants, et transporté de colère. . . On sait ce qui s'ensuivit ! Il nous répugnerait de raconter les horribles détails de ce trop célèbre massacre où soixante personnes furent tuées et deux cents et quelques blessées, et dont les conséquences ont été incalculables !

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut là, selon la phrase lapidaire du président De Thou, « le premier son de la trompette guerrière qui, dans toute la France, appelait les séditieux à prendre les armes ».

On peut dire qu'en ce jour néfaste furent mortellement frappées, non seulement les pieuses victimes si lâchement assassinées dans les rues de Vassy, mais encore toute l'œuvre poursuivie par L'Hôpital et Coligny ; car ces deux nobles cœurs, le premier resté catholique sincère, le second devenu protestant zélé, purent voir s'effondrer en un jour l'espoir généreux qui avait inspiré tant de nobles et persévérants efforts.

A partir de ce moment, Catherine de Médicis, voulant à tout prix conserver le pouvoir entre ses mains, et voyant que la force brutale finit toujours par l'emporter, commença à se tourner du côté de ceux qu'elle avait d'abord combattus. Puis subissant l'influence toujours grandissante des princes lorrains, elle finit par essayer à son tour de vaincre ces entêtés de huguenots par un massacre mille fois plus horrible que celui de Vassy.

Les récits rédigés par des témoins ou des contemporains des événements qui nous occupent, sont la meilleure source à laquelle les historiens de nos jours doivent puiser, tout en s'efforçant de les contrôler les uns par les autres. En écrivant ces pages, nous avons les principaux d'entre eux sous les yeux : les *Mémoires* de Condé et de Castelnau, la *Correspondance* de Catherine de Médicis et

de Prosper de Sainte-Croix, l'*Histoire* de De Thou, de Théodore de Bèze, de Mézeray ; les archives curieuses de l'histoire de France, etc., qui sont presque toujours d'accord dans l'exposé des faits. Mais nous n'avons pas oublié, en les consultant, que leurs auteurs ont pu, tout en étant parfaitement sincères, se laisser influencer par leurs sympathies personnelles dans la manière d'apprécier les actes, les mobiles, les sentiments des hommes dont ils nous entretiennent. Notre devoir était donc de chercher avec la plus scrupuleuse impartialité, à dégager la vérité vraie de tout ce qu'ont pu y ajouter, à leur insu, le préjugé ou l'esprit de parti. C'est pourquoi, nous souvenant qu'il s'agit des luttes qui ont eu lieu, il y a plus de trois cents ans, au sujet de la liberté religieuse, et que les auteurs de ces différents documents ont été les uns catholiques, et les autres protestants, nous continuerons, tout en les comparant les uns aux autres, et sans en exclure aucun, à suivre de préférence celui qui nous paraît être le moins accessible à la partialité, quoique sincèrement catholique, savoir Michel de Castelnau.

En apprenant ce qui venait de se passer à Vassy, les protestants, encore sous l'illusion des espérances que leur permettait de concevoir l'édit de janvier, furent exaspérés d'un bout à l'autre du royaume, et à Paris, en particulier, où les esprits avaient été excités par les récents tumultes dont nous avons parlé.

Catherine se trouvait alors à Monceaux, près de Meaux, l'une de ses résidences favorites. Elle vit accourir vers elle de divers côtés : le prince de Condé, l'amiral de Coligny, le chancelier de L'Hôpital ; puis Théodore de Bèze, au nom des Églises, et Francourt, au nom de la noblesse réformée, pressés de réclamer justice et de la violation de l'édit de

janvier, et du sang versé. La reine, déjà moins ferme, on se le rappelle, dans sa résistance aux prétentions du parti ultra-catholique, ne sut faire entendre que de timides et vagues paroles, se contentant de promettre qu'on allait faire une sérieuse enquête.

Mais Condé indigné la poursuivit de ses réclamations, démontrant que le massacre de Vassy n'avait pas été le résultat involontaire d'un concours fortuit de circonstances, comme essayaient de le faire croire d'imprudents prédicateurs. Ceux-ci pour légitimer la conduite de Guise, avaient « allégué l'exemple de Moïse qui commanda à tous ceux qui aimaient Dieu de tuer, sans exception de personne, tous ceux qui avaient plié les genoux devant l'image d'or..... et après qu'ils en eurent tué trois mille, il leur dit qu'il leur donnait sa bénédiction et la prélature de tout le peuple pour avoir consacré leurs mains au sang de leurs frères pour le service de Dieu » (1). Condé déclara enfin à la reine que, le temps des atermoiements étant passé, elle devait se prononcer entre les deux partis, et, pour l'y aider, il offrit de mettre cinquante mille hommes à la disposition du roi. C'est à ce moment que le roi de Navarre, présent à l'entretien, se laissa emporter et s'écria plein de colère que « qui toucherait du bout du doigt le duc de Guise, il le toucherait au corps » ; ce qui lui valut cette véhémente réplique de Théodore de Bèze : « Sire, c'est à la vérité, à l'Église de Dieu au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner, mais souvenez-vous que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. »

Il devenait évident que les deux partis allaient fatale-

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. VII.

ment se déclarer la guerre. Le duc de Guise, du moins, prouva qu'il la voulait, car le 20 mars, au moment où il venait d'accomplir son forfait à Vassy, refusant d'obéir à la reine qui l'avait mandé auprès d'elle en le suppliant de ne point aller à Paris, il ne craignit pas d'entrer dans la capitale comme eût fait un triomphateur, accompagné des maréchaux de Saint-André, Brissac et de Termes, et escorté de deux mille gentilshommes. La lutte eût infailliblement commencé dans les rues de Paris ce jour-là, si le prince de Condé, occupé à défendre avec ses troupes les assemblées des protestants, n'eût, pour l'éviter, préféré sortir de la ville. Il se dirigea sur Orléans où ses coreligionnaires étaient encore les maîtres, et où il put s'entendre avec les chefs du parti pour organiser leur défense.

Sur sa route, il s'arrêta à la Ferté-sous-Jouarre, près de Meaux, où il avait un donjon. C'est de là qu'il envoya un de ses gentilshommes à Coligny, retiré dans son château de Châtillon-sur-Loing, pour faire appel à son concours. Il s'agissait de lever une armée pour défendre les droits, les biens et la vie des protestants, puisque le massacre de Vassy, jusqu'alors demeuré impuni, se renouvelait à Sens, à Cahors, à Auxerre, à Tours, à Aurillac, à Carcassonne, et que les huguenots se voyaient dans l'obligation de prendre les armes. Auprès de l'amiral se trouvaient réunis, quand arriva le messager de Condé, ses frères, D'Andelot et le cardinal de Châtillon avec quelques amis. On sait que ceux-ci pressèrent Coligny de répondre favorablement à l'appel du prince, mais qu'il résista à leurs instances, disant : « Les maux actuels sont grands et j'en suis navré ; mais la guerre civile est mille fois plus terrible qu'eux; elle est le mal des maux, et je ne la commencerai pas », et qu'il ne se rendit qu'après trois semaines d'in-

cessantes et généreuses sollicitations de sa femme, Charlotte de Laval. Le prince de Condé écrivit bientôt après à toutes les Églises protestantes, pour leur demander leur contingent en hommes et en argent ; le 8 avril, il lança un manifeste solennel adressé à la France et à l'Europe, et le 11 avril, les seigneurs protestants conclurent à Orléans un traité d'association défensive et offensive, jurant de mourir pour l'honneur de la foi, le libre exercice de leur culte, et la délivrance du jeune roi, captif des Guise.

Les guerres de religion allaient donc commencer sous le commandement du prince de Condé nommé généralissime, et de son lieutenant, l'amiral de Coligny.

## CHAPITRE II

### DISGRACE ET RETRAITE MOMENTANÉE DE L'HOPITAL

L'Hôpital, se voyant débordé par ces graves événements, n'eut plus qu'un but : chercher, par son influence, à empêcher la reine, alors fort effrayée, de se rendre à Paris où on la pressait d'amener le jeune roi ; car il devinait qu'elle ne tarderait pas à y devenir prisonnière. Mais Catherine, plus que jamais hésitante entre les deux partis, se laissa enlever par celui qui lui paraissait le plus fort. Elle fut conduite d'abord à Vincennes, d'où quelques jours après elle rentra au Louvre, sur l'ordre du triumvirat maintenant maître de la situation.

Ce fut un moment singulièrement douloureux que celui où Michel de L'Hôpital, sentant qu'il n'avait plus qu'une autorité purement nominale, celle que lui conféraient les sceaux dont il était le détenteur, dut constater qu'il était non seulement à peu près impuissant, mais de plus en plus isolé. Il se voyait, en effet, d'un côté l'objet de la défiance de ceux qui dominaient la cour, et de l'autre séparé des Bourbon et des Châtillon, depuis que ceux-ci avaient signé la charte d'association conclue par le prince de Condé avec les seigneurs calvinistes ; cet acte, le chancelier ne pouvait l'approuver, puisqu'il devait avoir pour

effet de créer une sorte d'État dans l'État, et d'armer les uns contre les autres les sujets du roi.

Cet isolement moral lui fut d'autant plus pénible qu'étant homme de devoir, il se sentait obligé par sa charge de rester avec ceux dont les principes étaient l'opposé des siens, et de se séparer de ceux dont il avait toujours eu à cœur de défendre les droits. Mais fidèle à sa conscience et tant que les circonstances le lui permirent, il continua à saisir toutes les occasions de travailler à ramener l'unité dans le pays. Profitant donc de la confiance que la reine lui avait témoignée jusqu'alors, il ne cessa de la presser de revenir aux idées libérales qui l'avaient dirigée au commencement du règne de Charles IX. C'est sous cette influence, sans doute, qu'elle écrivit au prince de Condé cette lettre du 26 mars : « Mon cousin, je voy tant de choses qui me déplaisent que si ce n'était la fiance que j'ay en Dieu et l'assurance en vous qui m'ayderez à conserver ce royaume et le service du roy mon fils, en despit de ceux qui veullent tout perdre, je serays encore plus faschée ; mais j'espère que nous remédierons bien à tout avec vostre bon conseil et ayde » (1).

Et nous trouvons quatre lettres de Catherine au prince de Condé dans un seul mois, de mars à avril 1562.

Les huguenots, une fois soulevés, s'emparèrent coup sur coup de Blois, Poitiers, Orléans, Tours, Angers, Mâcon, La Rochelle, Rouen, Dieppe, Le Havre, Bourges, Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Béziers, Agen, Orange, Avignon, Lyon, Grenoble, Montélimar, Vienne, Gap, Valence, pour ne citer que les villes les plus importantes. Puis, quand le chancelier vit que la prise de tant de places avait impressionné Catherine et les catholiques,

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. 282.

il jugea que le moment était arrivé de revenir à la charge: « Cela occasionna la reyne, par meur et prudent conseil mesmement du chancelier de L'Hospital, d'escrire au prince de Condé pour le prier de venir à la cour où elle espérait que toutes choses se pacifieraient à son contentement et pour le bien du royaume » (1).

On savait si bien à Paris quel était celui qui inspirait à la reine ces velléités de conciliation, que la vie même du chancelier n'y paraissait plus en sûreté, si nous en croyons l'ambassadeur anglais Trokmorton, qui écrit dans une lettre du 23 juillet à Elisabeth : « Le chancelier de France n'est pas à l'abri du danger ; il loge dans un village tout près de la cour, et il est obligé de s'y faire garder par les Suisses, car non seulement on a armé le peuple de Paris, mais encore tous les villages environnants » (2). Il faut dire qu'à la cour, on n'avait plus guère d'égard pour les avis et la personne du chancelier dont on ne demandait pas mieux que de se débarrasser, quoique sa fonction le rendît inamovible. De Thou nous raconte « qu'alors on assembla le conseil au Louvre où le roi logeait, et qu'on y proposa de déclarer la guerre au prince de Condé, et à ceux de son parti. Le chancelier de L'Hôpital s'y opposant fortement, le connétable dit qu'un homme de robe ne devait pas assister aux conseils de guerre. Le chancelier répliqua que si lui et ses semblables ne sçavaient pas faire la guerre, ils sçavaient au moins parfaitement décider quand il la fallait faire. Cependant, comme les conseils violents du triumvirat l'emportaient sur les raisons, le chancelier fut exclu du conseil où l'on délibérait sur cette affaire » (3).

Le roi, depuis lors, fut si bien circonvenu que lorsque

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. III, ch. IX.
(2) Vieilleville. *Mémoires*, 1re série, t. IX, p. 299.
(3) De Thou. *Hist. univ.*, t. IV, liv. XXIX.

L'Hôpital lui fit demander, comme il avait l'habitude de le faire, quand il devrait se rendre auprès de lui, la seule réponse qui lui fut faite fut qu'il eût à attendre de nouveaux ordres.

« On tient, lisons-nous dans une lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix, pour une chose très assurée que les affaires du chancelier vont si mal qu'on parle déjà d'établir un autre garde du sceau. Le bruit commun est que cette charge sera donnée à M. De Thou, président du Parlement de cette ville, qui est un fort bon catholique. Il est certain qu'on ne saurait rien faire de meilleur en ce temps ici, que de prendre la résolution de dégrader celui-là pour mettre celui-ci à sa place..... Quelques-uns disent que le sceau sera donné au très illustre cardinal d'Armagnac » (1).

On n'osa cependant pas encore retirer le titre de chancelier à un homme universellement considéré, et auquel le prince de Condé, dans sa réplique du 20 mai adressée aux triumvirs, avait pu rendre ce témoignage : « Michel de L'Hôpital, ministre si distingué qu'il en est peu qui puissent lui être comparés, si l'on considère sa sagesse, sa prudence, son sçavoir et la pureté de ses mœurs » (2).

Michel de L'Hôpital, s'inclinant devant la disgrâce que le roi lui infligeait sous l'impulsion des Guise, se retira dans sa terre du Vignay où il attendit patiemment qu'on voulût bien le rappeler à la cour et réclamer ses services.

« Quant à moy, dit-il dans son *Testament*, voyant que mon labeur n'estait agréable au roy et à la reyne, et que le roy estait tellement pressé qu'il n'avait plus de puissance, voire qu'il n'osait dire ce qu'il pensait, j'advisay qu'il me

(1) *Archives curieuses de l'hist. de France*, 1re série, t. VI, p. 51.
(2) De Thou. *Hist.*, IV, liv. XXIX.

serait par trop plus expédient de céder volontairement à la nécessité de la république, et aux nouveaux gouverneurs, que le desbattre avecque eulx avecque lesquelz je ne pouvais plus demeurer.

« Je fis place aux armes lesquelles étaient les plus fortes, et me retiray aux champs avec ma femme, ma fille et petits enfants, priant le roy et la reyne, à mon partement, de ceste seule chose, que, puisqu'ilz avaient arresté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avecque lesquelz peu auparavant ils avaient traité la paix, et qu'ils me reculaient de la court pour ce qu'ils avaient entendu que j'étais contraire et mal content de leur entreprise, je les priay, dis-je, s'ilz n'acquiesçaient à mon conseil, à tout le moins quelque temps après qu'ils auraient saoullé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs subjects, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose fust réduicte à une extresme ruine. Ayant faict ceste remonstrance avant que de partir de la court en vain, je m'en allay avec une grandissime tristesse. »

Cette *grandissime tristesse* dont son cœur était alors rempli, on la sentira dans tout ce qu'il fera ou dira désormais; tristesse profonde, mais sans amertume, car elle a pour origine, non les déceptions de l'égoïsme ou des convoitises, mais les désillusions d'une âme généreuse et patriote.

Il suffit de lire tout ce que le chancelier a écrit à cette époque pour être convaincu que ce qui l'affligeait, c'était moins l'ingratitude et l'injustice de ses anciens amis, que le spectacle des discordes, des haines, des crimes, des luttes fratricides que lui offrait sa chère et malheureuse patrie.

Et il n'était pas le seul à éprouver cette douloureuse impression. Hubert Languet, un de ses contemporains, qui

fut sans contredit un des meilleurs esprits, un des plus nobles caractères de ces temps, ne s'est-il pas écrié au moment de quitter la France : « Il n'y a pas un coin de terre qui échappe à la dévastation ; je quitte la France à regret, et si elle doit périr, je voudrais m'ensevelir sous ses cendres ! (1) »

Le fanatisme, en effet, s'était propagé à tel point que la France tout entière était partagée en deux camps ennemis, dont chacun également avait fait appel à l'étranger. Non contents d'avoir ensanglanté toutes les provinces tour à tour, ils avaient encore semé la désunion jusque dans les familles autrefois les plus unies.

Quelle douleur, pour L'Hôpital qui avait rêvé pour sa patrie un idéal de paix, de concorde, de justice et de vraie prospérité, de ne plus entendre, de toutes parts, que des cris de vengeance et de haine ! de voir les Condé, les Coligny, les D'Andelot contre les Antoine de Bourbon, les Montmorency, les Guise ! Jean de Montluc contre son propre frère Blaise, qui s'était distingué entre les chefs catholiques par sa férocité à l'égard des huguenots !

Quelle humiliation, pour un catholique fidèle qui croyait encore à l'autorité spirituelle du Saint-Siège, d'apprendre que le pape avait pu écrire (1562) à ce Blaise de Montluc : « Ayant entendeu et cogneu combien et de quel désir et très grande affection tu défends la cause de la religion catholique, et de quels soins et diligence tu t'efforces à réprimer les vies des hommes d'hérésie, qui sont œuvres d'un homme vraiment chrestien et catholique et sans doute excellents bénéfices conférés du ciel, nous ne pouvons que nous n'en rendions grâces à Dieu tout bon et tout puis-

(1) H. LANGUET. *Arcana seculi decimi sexti*, t. II, p. 227.

sant, lequel t'a donné un si clair et souverain entendement, et mesme que nous ne nous en réjouissions de tout nostre cœur de ta grande vertu et piété, et singulièrement de ce que tu exerces avec gloire, honneur et réputation la guerre du Roi des rois Jésus-Christ ; en quoi il te faut asseurer que sa faveur éternelle ne te manquera pas ! (1) »

Telles furent les circonstances qui poussèrent L'Hôpital, à peu près congédié, à se retirer pour quelque temps « avec sa femme, sa fille et ses petits enfants dans sa modeste propriété du Vignay près d'Étampes, où nous avons vu qu'il aimait tant à recevoir ses amis » (2). Après l'avoir augmentée en 1560, il venait justement d'y faire reconstruire une habitation plus moderne et plusvaste.

« Le château du chancelier s'y voit encore, dit M. Taillandier, mais non pas tel qu'il le fit rebâtir en 1562. Il n'y a d'intact que l'escalier en forme ogivale et une galerie avec arceaux au rez-de-chaussée. Le pays est triste et consiste maintenant en grandes plaines labourables où il n'y a plus trace des vignes auxquelles le *Vignay* devait son nom » (3).

Là, du moins, il put jouir d'un peu de repos au milieu du calme des champs, dans la chaude atmosphère de la vie domestique que lui ménageait la tendresse d'une femme bien-aimée, et qu'égayait la présence de sa fille et de ses petits-enfants. Il put retremper ses forces morales affaiblies par les épreuves et les luttes de la vie publique, dans les entretiens qu'il aimait à avoir avec les habitants du pays, et en s'abandonnant librement à ses goûts littéraires et poétiques.

Nous trouvons dans le recueil de ses poésies quelques

(1) Voir *Harangues de L'Hôpital*, par DUFAY, I, 199.
(2) Voir page 76.
(3) TAILLANDIER. *Michel de L'Hôpital*, 98.

pièces qui datent de cette époque de sa vie, et qui nous révèlent ses pensées et ses sentiments d'alors.

« Aussitôt, dit-il dans une épître adressée à Guy Du Faur, que ton poète a reconnu qu'il était de trop à la cour, il a regagné sa retraite et les sentiers déserts de son domaine. Là, du moins, il n'est plus contraint de vivre chaque jour face à face avec les Pélopides. Je te rends mille actions de grâces, Apollon, à toi comme aux neuf Muses qui ont calmé mon cœur et endormi mes agitations. Avec vous, je puis errer seul et sans crainte. L'effroi de me sentir isolé, abandonné de mes amis, ne clouera plus mes pieds à la terre et ne m'empêchera plus de rentrer chez moi, la nuit comme le jour ; car vous m'avez appris, Muses, que la poésie aide à passer le temps. A la campagne aussi bien qu'à la ville, ma maison est pourvue de livres, mes plus fidèles amis. Quand je veux, après mes récréations, m'adonner aux choses sérieuses, je consulte Platon ou les philosophes qu'il a inspirés. J'aime par-dessus tout saint Paul dont les ouvrages m'apprennent à connaître et adorer mon Dieu (1) ».

Mais L'Hôpital, s'il s'était mis momentanément à l'écart, n'avait point envoyé sa démission; car il savait que le roi n'était pas d'âge à oser signifier sa volonté aux triumvirs, et que Catherine de Médicis, versatile par nature, pouvait revenir à lui pour peu qu'elle y vît son intérêt. Il attendait avec dignité que s'offrît l'occasion où il lui serait possible de faire entendre de nouveau ses conseils.

Cette occasion s'étant présentée, il en profita pour écrire au roi et à la reine-mère, et se justifier des accusations qu'on avait dirigées contre lui : « Si j'estais personne privée, je

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. VIII.

vivrais en paix avecque chacung comme je faics avecque mes amis, avecque mes voysins, aux champs et à la ville. Estant chancelier qui est chef de la justice de France, conseiller premier du roy, conservateur de vos droicts, de vostre grandeur et Majesté, de vos loyx et ordonnances, de vos subjectz, ne peult estre que faisant mon estat, je n'offense tous ceulx qui entreprennent sur vostre Majesté, droictz, domaines, loix et ordonnances ; et en cest endroict, je n'ay jamais eu craincte de leur desplaire et encourir leur inimytié, estant résoleu vous servyr, Sire, non à leur gré mais au vostre, et sçachant qu'il est mal aisé complaire à Dieu ensemble et au monde. Je n'ay jamais cherché tant ce nom de bon homme faisant plaisir à tous, que d'estre ferme, sachant que la définition de justice est une constante et perpétuelle volonté de garder et bailler à chacung le sien en ce qui lui appartient . . . . . Cela faict que je ne suis partial, comme souvent advient au conseil des princes, ne du pape, ne de l'Empereur, ne du roy d'Espagne, ne de la reyne d'Angleterre car ez choses qui touchent le roy, je regarde plus à choisir les choses profitables que agréables » (1).

Catherine de Médicis commençait à être effrayée de voir avec quel acharnement les deux partis se faisaient la guerre. Sa frayeur augmenta encore lorsqu'elle apprit que Philippe II d'une part, offrait d'envoyer trente mille hommes pour anéantir les hérétiques, et qu'Élisabeth, de l'autre, proposait au prince de Condé de faire occuper pour lui, la place du Havre.

Aussi Jean de Montluc, consulté par elle dans cette occurrence, lui conseilla-t-il d'engager le chancelier à

(1) Dufey. *Harangues de L'Hôpital*, II, p. 253.

venir au château de Talcy pour s'entretenir avec elle.

C'est à cet incident que L'Hôpital fait allusion quand il ajoute dans son épître à Guy Du Faur, que nous citions tout à l'heure : « Ici (au Vignai) je puis librement réfléchir, lire et écrire. Content du peu que j'ai amassé, entouré d'enfants soumis, aimé d'une digne épouse, je jouis de la paix. Mais voici, les nuages sont dissipés (les motifs de sa disgrâce), le soleil est de retour, la mer semble calmée, et je songe à quitter le port, et, sans un souvenir du danger passé, je réfléchis aux moyens de m'embarquer encore sur la mer orageuse » (1).

L'Hôpital partit donc pour Talcy (25 juin) plein d'espoir, heureux aussi de s'y rencontrer avec le prince de Condé et l'amiral. Mais son espoir fut promptement déçu, car les passions étaient de part et d'autre si ardentes, et la duplicité de Catherine si déconcertante, que les conférences finirent par échouer (2). Et en rentrant au Vignay il écrivit à Arnould Du Ferrier : « Je puis donc encore jouir de la liberté que je tiens du ciel. Les méchants et les égoïstes en plaisantent, mais les sincères amis du roi gémissent. Ah ! il en est bien peu qui s'inquiètent de la patrie et des affaires publiques ! Si tu voyais (et je rougis de l'écrire) les rouages secrets du pouvoir, si tu connaissais les entrevues qui ont lieu avec les éternels ennemis de la France, tu pousserais les hauts cris, toi et tous ceux qui chérissent le roi, et demandent au ciel le bonheur de la patrie. Si ta maison de campagne était près de la mienne, s'il m'était permis de t'avoir pour compagnon, je supporterais tout sans me plaindre et ma vieillesse me serait douce et

(1) Dufey. *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. VIII.

(2) Voir *Lettre de Chantonnay à la duchesse de Parme*, juin 1562, *Archives de Vienne*. — De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXX.

légère. Nous suivrions plus gaiement ensemble le chemin qui nous reste à faire pour arriver au ciel où les justes ont le droit d'espérer une éternelle félicité » (1).

Un redoublement de persécutions suivit l'échec de la conférence de Talcy, car le Parlement rendit un arrêt qui permettait de tuer tous les hérétiques. Réduits à la dernière extrémité, les calvinistes se décidèrent alors à faire venir des lansquenets d'Allemagne, et à conclure avec Élisabeth le traité de Hamptoncourt (20 sept. 1562).

Michel de L'Hôpital connut le manifeste par lequel la reine d'Angleterre déclarait que les six mille hommes envoyés par elle au Havre, avaient pour mission, non de s'emparer de cette ville, mais d'aider à délivrer Charles IX et sa mère considérés comme prisonniers du triumvirat, et de défendre les droits des huguenots opprimés. Il ne put, toutefois, prendre son parti de voir des Français appeler pour vider leurs querelles, les uns des soldats espagnols et italiens, les autres des soldats allemands et Anglais. « Non contents de faire combattre les forces du pays les unes contre les autres, dit-il dans son testament, ils firent approcher jusqu'au cœur du royaume des étrangers des diverses parties de l'Espaigne, Italie, Allemaigne. Hélas ! nous avons vu ce que je ne puis dire presque sans larmes et sans gémissements, que les soldats étrangers se jouaient de nous, de nos corps et de nos biens, quand ceux qui les devaient empescher les premiers en estaient eux-mêmes les autheurs et conducteurs. » Et le 4 octobre, il eut la douleur d'apprendre que les Anglais étaient entrés au Havre.

Ce qui est digne de remarque et témoigne une fois de

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. IX.

plus de la grande élévation morale de Michel de L'Hôpital, c'est qu'après sa disgrâce il sut se contenir, et ne laissa jamais percer les froissements d'un amour-propre blessé, ou d'une personnalité méconnue. Semblant inaccessible à la colère, jamais on ne surprit sur ses lèvres ou sous sa plume, de ces expressions d'outrage et de violence si fréquentes alors dans les discours comme dans les livres, et dont on fut au contraire prodigue vis-à-vis de lui.

Ayant appris, par exemple, que ses adversaires avaient dénaturé ses intentions auprès du Saint-Père, il lui écrira, *le III^e^ des Kalendes d'août 1562*, cette lettre si simple et si digne :

« Je sais tous les faux bruits que mes détracteurs, que des malvoulants (malivolis) ou mes ennemis s'opiniâtrent à répandre contre moi à Rome, dans toute l'Italie et en Espagne, et auxquels les princes et vous-même avez ouvert une oreille trop complaisante. Je ne m'en serais nullement inquiété, si vous n'aviez fait que les entendre ; mais dès que j'ai appris que vous aviez écrit aux vôtres d'exciter la reine à ne point croire à mes paroles et à se garder de moi comme d'un pestiféré, j'ai cru que je ne devais différer plus long temps de me justifier dans votre opinion. Il me serait bien plus facile de le faire, si je connaissais les griefs que l'on m'impute et auxquels je dois répondre. Néanmoins je suis réduit à combattre dans l'ombre. Oui, je le déclare hautement, mes accusateurs sont tous ceux qui repoussent le culte du vrai Dieu, la piété sincère ; qui violent les saints devoirs du sacerdoce ; qui ne s'occupent que de leur intérêt personnel, qui ne cherchent qu'argent et profit : entre eux et moi, c'est une guerre éternelle ; telle est ma destinée. Je ne leur ai opposé d'autres armes que les lois et les édits ; je n'ai jamais rendu haine pour haine, inimitié pour inimitié.

Je me suis parfois montré trop acerbe, trop sévère. Que Dieu et son vicaire me jugent. Ici, à la cour du roi, aux yeux de notre France entière, j'ai fait tous mes efforts pour m'opposer à de dangereuses innovations, et pour corriger les anciens abus. Les fauteurs de désordres ne me peuvent souffrir, ni moi eux. J'aurais mieux fait peut-être de m'accomoder aux circonstances comme tant d'autres qui, plus avisés, se sont fait une république à leur convenance; mais tel est mon caractère, telles sont ma façon d'être et ma nature; et l'âge m'a rendu plus fâcheux et plus difficile. Veuillez m'excuser » (1).

Pour toute réponse, il n'obtint du pape que cette sèche et brève épître : « A notre cher fils Michel de L'Hôpital, grand chancelier de France. Vous me faites part de la peine que vous ont causée les bruits répandus sur votre conduite, et vous vous efforcez de me témoigner la pieuse droiture de vos pensées et de vos intentions. Nous nous bornons à vous exhorter, au nom du Seigneur, à agir désormais de telle façon que les faits eux-mêmes nous montrent l'injustice des reproches auxquels vous craignez d'être exposé. S'il en est ainsi, comme nous l'espérons, et comme votre sagesse nous autorise à l'espérer, nous ne manquerons dans aucune circonstance de manifester les sentiments d'affection paternelle dont nous vous entourerons comme un fils dévoué de l'Église, notre Sainte Mère » (2).

Rien, on le voit, ne semble pouvoir le distraire de sa constante préoccupation : tâcher de sauver son pays, en y ramenant la paix intérieure par le rapprochement des cœurs, le support mutuel et le respect des croyances.

(1) *Bibliothèque nationale*, cité par DUFEY : *Harangues de M. L'Hôpital*, II, 474.

(2) BARONIUS. *Annali ecclesiatici*, t. XXI, ann. 1562, n° 130.

Voilà ce qu'il ne se lassera pas de répéter aux catholiques comme aux protestants, alors même que les uns et les autres montraient qu'ils n'étaient guère disposés à suivre ces conseils ; témoin la lettre qu'il écrivit alors (oct. 1562), du fond de sa retraite, au cardinal de Lorraine. Celui-ci venait de partir avec un nombreux cortège d'évêques français pour siéger au concile de Trente où l'on devait aborder quelques-unes des questions les plus importantes. Il semble que le souvenir encore si récent de ce qui s'était passé au colloque de Poissy, et de l'attitude arrogante et intransigeante du cardinal, aurait dû enlever à L'Hôpital toute velléité de tenter une nouvelle démarche en faveur de la tolérance. Mais il est tellement convaincu que le salut du pays en dépend, qu'il ne peut se résoudre à garder le silence. Il lui adressa donc une épître en vers latins dans laquelle il lui dit :

« Le ciel t'a donné en partage l'éloquence et l'esprit de piété ; je voudrais que tu les fisses servir à couper les racines de la guerre civile. Il est absurde de se figurer que le fer et le plomb soient susceptibles de réconcilier les esprits divisés. Tu décimeras les révoltés ; mais la terre, fécondée par leur sang, les reproduira au centuple. Tu fermeras leurs assemblées, tu interdiras leurs cérémonies ; mais le feu brûlera sourdement, et quand le brasier se fera jour, les flammes monteront jusqu'aux astres . . . . . .

« Il ne s'agit point aujourd'hui de récriminations, et mes vers éviteront d'aborder ces graves discussions ; d'ailleurs, mes moments sont remplis et mes loisirs trop courts. Je tiens seulement à montrer que les remèdes appliqués à nos maux n'ont aucune chance de les guérir. Le fondateur de notre religion fut un ami de la paix, qui prescrivit d'éviter la guerre, de subir sans se plaindre les menaces, les

supplices, et par sa mort il prêcha d'exemple. Il défendit d'user de violence, d'intimidation et de terreur ; de frapper avec l'épée ; il ordonna, en revanche, de calmer par la parole les esprits et les cœurs insoumis. La passion religieuse fût-elle notre seul mobile, notre seule raison d'emboucher la trompette de guerre, nous déplairions encore à Dieu. . . . . .

« Mais pourquoi t'en écrire si long ? Pourquoi dérober inutilement tes moments si précieux à l'utilité générale ? J'avais cessé depuis longtemps d'écrire. J'ai pensé que tu me lirais avec autant d'indulgence qu'autrefois : nos calamités actuelles m'ont troublé l'âme, car elles sont plus terribles que celles dont tu as été jadis le témoin. La mission qui te retient à Trente, noble cardinal, donne quelque opportunité à mes vers. Puisses-tu n'avoir pas en vain traversé le Rhône et les Alpes ! puisses-tu rendre à la vie ta patrie malade et expirante, en conjurant le fléau qui la mine ! Que les nouveaux remèdes soient plus efficaces que les anciens ! (1) »

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. IV.

## CHAPITRE III

### PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION. — ÉDIT D'AMBOISE

Les esprits, malheureusement, n'étaient guère en état d'écouter de tels accents. Aussi les *terribles calamités* que prévoyait le chancelier continuèrent-elles à se déchaîner sur le pays, et à jeter la consternation jusque dans le camp des catholiques naguère si sûrs du succès et si intransigeants.

Partagée entre ceux-ci et les huguenots qui, depuis le massacre de Vassy, s'étaient organisés et armés, la France était devenue un véritable champ de bataille où se rencontraient constamment les différents corps d'armée de Guise et de Condé. On n'entendait parler que de combats sanglants, que de villes assiégées, que de massacres, d'incendies ou de pillages. Le plus souvent, les catholiques finissaient par avoir le dessus, étant plus nombreux que les protestants. Ceux-ci, néanmoins, avaient réussi à s'emparer d'un certain nombre de villes importantes où ils se réfugiaient comme dans des forteresses. En Normandie, par exemple, il fallut faire de véritables sièges pour reprendre Rouen, Dieppe et Le Havre.

Rouen, investi par les troupes royales le 25 septembre, fut pris un mois après, le 26 octobre ; mais cette vic-

toire coûta la vie à l'un de leurs chefs, Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Quelques semaines après, les protestants livrèrent (19 décembre) aux catholiques la bataille de Dreux, qu'ils perdirent et où le prince de Condé, leur généralissime, fut fait prisonnier ; mais le maréchal de Saint-André, l'un des triumvirs, y fut mortellement frappé, et celui qui commandait l'armée royale, le connétable de Montmorency, le second des triumvirs, tomba au pouvoir de ses adversaires. Quelques semaines plus tard (18 février 1563), le duc de Guise, le dernier des triumvirs, qui avait succédé au connétable dans le commandement de l'armée royale, et assiégeait Orléans devenu place d'armes des protestants, fut assassiné par Poltrot de Méré.

Ainsi, ce fameux triumvirat, qui avait été l'âme de la résistance aux idées libérales préconisées par le chancelier, et qui, après l'avoir exclu des conseils de la cour, avait réussi à l'y supplanter, venait d'être en quelques jours dissous par les événements, malgré le succès de ses armées !

La disgrâce de L'Hôpital ne fut donc pas de longue durée, car Catherine n'eut rien de plus pressé, une fois délivrée de la crainte que lui inspiraient les triumvirs, que de rappeler auprès d'elle son chancelier.

On peut dire, du reste, que tout en restant à l'écart comme les convenances lui en faisaient un devoir, cet homme excellent n'avait jamais négligé une occasion de rappeler qu'il était toujours là, prêt à faire entendre sa voix, quoi qu'il pût lui en coûter, lorsqu'il s'agissait de modérer les entraînements de la passion, et d'arrêter quelque iniquité.

De Thou nous raconte que, peu de temps avant la prise de Rouen, et en prévision de la sévérité avec laquelle le parlement de Normandie serait tenté de traiter les protestants renfermés dans cette ville, « Michel de L'Hôpital,

persuadé que toutes les rigueurs et toutes les cruautés que les Français exerçaient les uns contre les autres, bien loin d'être utiles et propres à soutenir l'autorité du roi mineur, ne servaient qu'à bouleverser l'État, fit donner un édit par lequel Sa Majesté pardonnait tout le passé ; et que la reine avait donné ordre de suspendre toute procédure jusqu'à ce qu'on lui eût donné la liste de ceux que Sa Majesté voudrait exclure de la grâce accordée à tous » (1).

Si néanmoins la ville fut livrée au pillage pendant huit jours, si le président Du Bosc, les conseillers Gruchet et Cotton et le pasteur Marlorat furent condamnés à mort et exécutés, c'est que des influences contraires réussirent à tenir caché cet édit miséricordieux.

Aussi lorsque L'Hôpital vint à Rouen avec le roi et la reine, fut-il obligé de faire une nouvelle déclaration de pardon, trop large au gré de Chantonnay qui s'en plaint : « Le chancelier, dit-il, ha faict un édict de son style ordinaire..... de manière que les rebelles qui ont porté les armes sont maintenant avec la teste levée et menacent qu'avant peu leur jeu retournera » (2). « Le premier président de Rouen est hérétique et il incline à la publication du pardon général *brassé* par le chancelier » (3).

L'ambassadeur de Philipe II ne se trompait pas ; il savait bien que Michel de L'Hôpital était alors l'unique et infatigable inspirateur de toutes les mesures d'apaisement et de pardon. En effet, il y avait chez lui une élevation de sentiments remarquable et une sérénité morale telles qu'on en trouverait difficilement d'autre type dans l'histoire.

(1) De Thou. *Hist.*, t. IV, liv. XXXIII.

(2) *Lettre du 3 nov. 1562, Mém. de Condé*, t. II, cité par Taillandier, p. 112.

(3) Cité par Floquet. *Hist. du Parlement de Normandie*, II, 476.

Voilà un homme qui fut mêlé personnellement à toutes les discussions, à toutes les luttes qui ont si profondément troublé le règne de Charles IX ; et non seulement il n'a jamais adressé aucune parole injurieuse à ses adversaires même les plus acharnés, mais, au contraire, on le voit toujours prêt à rendre justice à la droiture de leurs intentions et à leurs mérites. Aussi a-t-on pu quelquefois se demander si cette extrême bienveillance n'était pas le résultat d'une habileté plus ou moins calculée.

Quand on étudie son histoire, on a peine à s'expliquer que l'homme, dont la grande préoccupation politique a été de combattre les idées anti-libérales et les visées ambitieuses des Guise, ait pu leur adresser tant de lettres où il leur prodigue les assurances de sa reconnaissance, de sa sympathie et de son admiration. Rien que dans le volume des Poésies de L'Hôpital, on compte quatorze épitres adressées au cardinal de Lorraine, dont plusieurs écrites après les assemblées de Fontainebleau, d'Orléans, de Saint-Germain et de Poissy.

En 1563 le chancelier, qui venait de voir le duc de Guise s'insurger les armes à la main contre l'édit de janvier, provoquer le massacre de Vassy et organiser les guerres de religion, adressa au cardinal de Lorraine, alors à Trente, une épître, où tout en cherchant à le consoler de la mort de son frère assassiné, il met en relief les vertus et la vaillance de François de Guise.

Il y a là, nous le confessons, un problème difficile à résoudre et qui nous a plus d'une fois troublé !

Une chose est certaine, néanmoins, c'est que l'opinion publique, même au XVI^e^ siècle, ainsi que la plupart des historiens catholiques ou protestants jusqu'à nos jours, n'ont jamais douté de la parfaite sincérité de Michel de

L'Hôpital qui est resté et restera une de nos plus pures gloires nationales.

Mais quand on examine cette question froidement, c'est-à-dire en se dégageant des préventions que la réputation traditionnelle de ces personnages nous a plus ou moins inoculées ; lorsqu'on se met à relire attentivement les épîtres incriminées, on arrive à découvrir qu'on leur a bien souvent fait dire autre chose que ce qu'elles disent ; et que ce qu'elles démontrent surtout, c'est la pureté de cœur et la sereine impartialité d'esprit de celui qui les a écrites. Toutes les fois qu'il a été appelé à exposer ou à défendre les grands principes sur lesquels doivent reposer la paix et la prospérité publiques, il a prouvé que personne, ni roi ni reine, que rien, ni intérêt personnel ni événements, ne pourraient l'empêcher de proclamer la vérité. Mais quand celle-ci n'est pas en question, pourquoi ne laisserait-il pas parler son cœur ? pourquoi ne chercherait-il pas à rappeler ce qui unit, plutôt que ce qui divise ?

Michel de L'Hôpital avait reçu jadis beaucoup de témoignages de la bonté des Guise, et avait soutenu avec eux de douces relations d'amitié ; pour lui, François de Guise est le héros national dont la vaillance, qu'il avait déjà chantée (1), s'était illustrée à Metz, à Calais, à Guines, à Ham, à Thionville ; ne pouvait-il pas rendre encore un hommage ému et mérité au laborieux capitaine que la France venait de perdre ? Pourquoi lui, chrétien catholique, ne dirigerait-il pas les pensées et les cœurs des parents et des citoyens attristés, vers les destinées supérieures que l'Évangile nous montre préparées dans le ciel ?

Voilà, en effet, ce qui inspire surtout l'épître adressée

(1) Voir page 105.

à Trente au cardinal de Lorraine à l'occasion de la mort de son frère :

« Je croirais manquer aux convenances aussi bien qu'à mes devoirs d'ami, si je ne venais point aujourd'hui partager ton chagrin, comme autrefois je partageais tes joies. Tu m'as mis de moitié dans ton bonheur ; les portes de ta maison m'ont toujours été ouvertes, et jamais ton influence, aussi bien que celle de ton frère, ne m'ont fait défaut. Ma position s'est améliorée à mesure que, tous deux, vous vous êtes élevés. Je ne me suis point montré ingrat dans la limite de mes ressources ; ma plume s'est évertuée à chanter la gloire des deux frères si célèbres l'un par ses victoires, l'autre par ses négociations. Mes poésies, je le sais, n'acquittent pas ma dette ; mais je n'ai jamais eu le moyen de donner d'autres preuves de ma gratitude.

« Dieu vient de montrer une fois de plus combien tout est fragile ici-bas, en nous frappant d'un coup terrible et imprévu qui met le comble aux calamités publiques dont la guerre a accablé la France. Mais ce n'est pas une raison pour laisser faiblir son courage en présence de cet épouvantable attentat. . . . . .

« J'essaierai de te consoler en te répétant ce qu'on dit chaque jour, et, si cela ne suffit pas, je suivrai l'exemple de nos prêtres : je te rappellerai les enseignements des Livres Saints, quoique tu les connaisses aussi bien que moi-même... Dieu a frappé ton frère avant l'âge ; mais que ce soit pour des raisons mystérieuses, ou sans motif et par le fait de sa seule volonté, de quel droit l'accuser d'injustice ? Les impies se figurent que la plupart des événements sont dus au hasard. Erreur ; le ciel a son but, seulement il le cache aux regards des mortels... »

Et il continue sur ce ton, évitant de faire la leçon au

cardinal, et pourtant cherchant à l'amener à se demander si, par cet événement, Dieu n'aurait pas voulu mettre un terme à des luttes fratricides qui peuvent ravir au pays ses meilleurs soldats, et enfanter les plus lâches attentats. Mais avec quelle délicate réserve il le fait : « Dieu ne veut point que l'effusion du sang soit un argument dans la discussion de ses préceptes ; ce n'est point le fer qui apprendra aux hommes s'il faut conserver les rites anciens ou en introduire de nouveaux. Le courage de ton frère et le prestige qu'il exerçait auraient donné la victoire au parti qu'il eût embrassé. Mais il détestait la guerre civile ; pendant sa vie et à son lit de mort, il parlait constamment de la paix. En attendant, ses amis et ses compagnons préféraient les batailles. Le ciel a pris en pitié notre patrie infortunée quand il a rappelé ton noble frère auprès de lui. La mort d'un seul homme en laisse vivre bien d'autres. Beaucoup regrettent que ses desseins se soient anéantis avec lui ; mais du haut des cieux, il se rit de nos misères, et il refuserait la vie si elle lui était offerte à nouveau » (1).

Notre grand historien protestant, François Guizot, animé des mêmes sentiments de foi et d'impartialité, termine le récit de l'assassinat du duc de Guise et de sa fin édifiante par ces mots : « Je me fais un devoir de retracer fidèlement cette mort pieuse et sincère d'un grand homme au terme d'une vie forte et glorieuse, mêlée de bien et de mal sans que le mal y eût étouffé le bien » (2).

Michel de L'Hôpital se trompait quand il se figurait que la guerre civile allait cesser après la mort du duc de Guise. Le parti catholique, il est vrai, venait de perdre ses chefs, le roi de Navarre, le maréchal de Saint-André et le duc

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. VI.
(2) Guizot. *Histoire de France*, III, 303.

de Guise, et si le prince de Condé était prisonnier, le connétable de Montmorency l'était également. Le triumvirat, enfin, n'était plus là pour contrecarrer les projets libéraux du chancelier. Mais n'oublions pas que ce qui agissait sur la régente, c'était, non les conseils de la sagesse et de l'expérience, mais ceux uniquement de son ambition, et qu'en réalité elle n'était pas plus disposée à se laisser diriger par Condé et Coligny, que par les Lorrains. Aussi, sa préoccupation constante fut-elle de laisser subsister les partis, afin de pouvoir, au besoin, se servir des uns contre les autres selon cette formule : *Divide ut regnes !*

Rien ne le prouve mieux que ces réflexions de Chantonnay dans une lettre adressée au cardinal de Granvelle le 17 aout 1563 : « La faute de tout cecy est à la Reine qui n'achève de se déclarer du tout de l'un des côtés . . . . . Il n'y a homme qui sçeut persuader à la reine, sinon qu'il est bien entretenir les protestants et catholiques en ce royaume, parce qu'il lui semble que ceste division a été cause de la conservation de son auctorité, et est persuadée jusqu'à aujourd'huy que M. de Guise se voulait emparer de ce royaume. Vray est que, par autre part, l'on pourrait dire que, si elle doit monstrer faveur pour le présent, ce doit estre plus tost aux protestants que aux catholiques, pour endormir les huguenots. Toutefois, c'est grande chose de voir toute cette court remplie et farcie d'huguenots, je dis à vingt pour un catholique » (1).

Le reproche que nous pourrions faire à L'Hôpital, c'est d'avoir été trop modeste et réservé dans l'exercice de ses hautes fonctions ; car il est des circonstances où le devoir d'un ministre d'État, sans méconnaître le respect qu'il

(1) *Archives impériales de Vienne*, cité par LAFERRIÈRE, II, 85.

doit toujours observer vis-à-vis de son souverain, est de lui faire entendre la vérité tout entière, avec une noble indépendance, quelquefois même avec un ton d'autorité.

Or, que fit L'Hôpital pour remplacer l'influence funeste que le triumvirat avait exercée sur la reine-mère ? Au lieu de prendre les devants et d'offrir des conseils, il persista dans la réserve qu'il s'était imposée depuis sa récente disgrâce, attendant toujours qu'on réclamât ses avis.

Catherine, qui se sentait désormais plus indépendante, poursuivit donc, et quelquefois avec une incontestable intelligence et un amour sincère de la patrie qu'il faut lui reconnaître, cette déplorable politique de bascule qui a eu de si funestes conséquences.

Après la mort du duc de Guise, elle comprit la nécessité de travailler à réconcilier les deux partis, pour pouvoir reprendre, avec leurs forces combinées, le Havre encore occupé par les Anglais ; Catherine, en conséquence, décida d'entamer des négociations avec les commandants des deux armées, faits prisonniers à la bataille de Dreux, le prince de Condé et le connétable de Montmorency.

La difficulté était d'arriver à concilier les exigences de chacun. Questionné à ce sujet, Condé fit comprendre que l'accord ne pourrait se faire que sur la base de l'édit de janvier pleinement et largement exécuté. Montmorency, au contraire, soutint qu'il n'était pas possible d'organiser, dans un même pays, deux religions à la fois. Alors, ne voyant aucune chance d'en sortir, Catherine entreprit de gagner Condé, dont elle connaissait les faiblesses, en faisant appel à tous les moyens de séduction qu'elle put imaginer, même à ceux qui n'étaient pas d'un ordre très relevé. Elle lui fit entrevoir, par exemple, la perspective d'obtenir la lieutenance générale du royaume devenue vacante par

la mort du duc de Guise ; puis, pour le distraire des ennuis de sa captivité à Amboise, elle lui ménagea toutes sortes de plaisirs dont quelques-uns fort peu avouables. Pendant ce temps elle fit agir pareillement auprès du connétable. On les fit ensuite se rencontrer tous deux du 6 au 12 mars à Orléans, où ils finirent par convenir ensemble des conditions de la paix. Voici ce qu'en dit Catherine dans une lettre, ce même jour 12 mars 1563 : « Par cette paix, le roi demeure le maître, les forces des étrangers vident ce royaume, et nous baillons le moins que nous pouvons, mais beaucoup plus que je ne voudrais sans le besoin et la nécessité où nous sommes. On nous promet de chasser les Anglais en ratifiant le traité. Ne parlez encore à personne des conditions, car j'ai toujours peur qu'ils ne nous trompent, encore que le prince de Condé leur a déclaré que s'ils n'acceptent ces conditions, il s'en reviendra avec le roi mon fils et se déclarera leur ennemi..... Nous avons fait tout ce qu'il est possible de faire pour contenter tout le monde ; je vous assure que ce n'a pas été sans crier, mais puisque la paix est faite et qu'on la trouve bonne à Paris, Dieu soit loué » (1).

C'est ainsi que fut préparé cet édit d'Amboise, qu'on a appelé de *pacification* parce qu'il mit un terme à la première guerre de religion, quoique la suite ait prouvé qu'il n'était pas de nature à ramener la paix.

Catherine elle-même pouvait bien prévoir que le but, qu'elle disait hypocritement avoir en vue, ne serait point atteint, puisqu'elle fit, contrairement à ce qu'elle affirme dans la lettre que nous venons de citer, tout ce qu'il fallait pour mécontenter les protestants.

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 526.

D'abord, elle se garda bien de consulter son chancelier, sachant que celui qui avait rédigé l'édit de janvier, ne voudrait pas se contredire en approuvant celui d'Amboise. Elle pressa ensuite la signature de ce dernier, afin que ce fût une affaire irrévocablement conclue à l'arrivée à Orléans de l'amiral, lequel ayant été retenu en Normandie, n'arriva, malgré une marche forcée, que le 23 mars, c'est-à-dire cinq jours après la publication de l'édit à Amboise.

Après la reine-mère qui fut le véritable auteur de cet édit, celui auquel il faut en attribuer la plus grande part de responsabilité, c'est le prince de Condé, à la faiblesse duquel l'astucieuse Catherine parvint à l'arracher par les moyens dont nous avons parlé; soixante et douze pasteurs réunis à Orléans avaient bien essayé de le convaincre du mal qui allait en résulter (1), mais ce fut en vain.

Quant à L'Hôpital, il se figura à tort que depuis sa disgrâce, il n'avait plus à prendre l'initiative dans les affaires publiques. N'y eut-il pas, dans cette attitude, l'indice d'un commencement de découragement ? N'ayant été mis, comme Coligny, au courant du traité et de ses conditions que lorsque celles-ci avaient été définitivement conclues entre la reine et Condé, il dut se demander à quel titre il pourrait, lui ministre de la régente, s'élever contre des concessions consenties déjà par celui que les protestants avaient, le 11 avril 1562, nommé leur généralissime.

Il se contenta de gémir en lui-même, en voyant ceux dont il avait cherché avec tant de peine à faire reconnaître les droits les plus sacrés, être les premiers à en faire si bon marché. Il y avait un tel recul de l'édit de janvier à celui d'Amboise !

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXIV.

Ce dernier, en effet, n'autorisait le libre exercice de la religion réformée que dans les villes qui étaient au pouvoir des calvinistes au 7 mars 1563 ; ne permettait qu'aux seigneurs haut-justiciers de tenir des assemblées dans toute l'étendue de leurs domaines, et aux nobles de second rang de célébrer leurs offices dans leurs maisons, et encore ne devaient-ils le faire que pour les gens de leurs familles ; enfin, dans chaque bailliage, on ne concédait qu'un seul lieu de culte. Pour tous les autres huguenots, on n'accordait que le culte domestique. « Ainsi, dit M. de Felice, au lieu d'un droit général on n'accordait plus à la masse des Réformés que la tolérance du for intérieur et du foyer domestique.

« Les nobles seuls et les fidèles qui habitaient aux environs d'une ville de bailliage pouvaient encore tenir des assemblées. C'était parquer les disciples de la Réforme comme des pestiférés dans un lazaret. Quand l'amiral connut le traité, il en éprouva une vive indignation. « Ce trait de « plume, dit-il, ruine plus d'Églises que les ennemis n'en « auraient pu abattre en dix ans » (1).

Coligny, à son arrivée, ne put cacher son mécontentement, et ne ménagea pas ses reproches au prince de Condé ; celui-ci ne sut que balbutier qu'il avait reçu des promesses particulières qu'on n'avait pu mentionner dans le traité, mais qu'on connaîtrait lorsqu'il serait lieutenant général du royaume (2).

L'indignation de l'amiral fut, du reste, partagée par la plupart des Réformés, entre autres par Calvin qui, écrivant (avril 1563) à la comtesse de Roye, belle-mère de Condé, dut modérer les expressions dont il se servit pour qualifier

(1) De Felice. *Hist. des protestants*, p. 171.
(2) Castelnau. *Mém.*, liv. IV.

la conduite de son gendre. Il lui dit : « Les conditions de la paix sont tant à nostre désadvantage que nous avons bien matière d'invocquer Dieu plus que jamais à ce qu'il ait pitié de nous. Je ne vous puis dissimuler que chacun trouve mauvais que M. le prince se soit montré si facile et d'advantage qu'il ait esté si hatif à conclure. Il semble bien aussi qu'il ait proveu mieulx à sa sureté qu'au repos commun des povres fidèles » (1). Mais quand il écrit à Soubise, il ne craint pas de traiter Condé de « *misérable* qui en trahissant Dieu a mis tout en confusion » (2).

Ce qu'il y a de certain, c'est que L'Hôpital a bien pu se faire des illusions sur la réelle portée de l'édit d'Amboise, mais n'a pu ignorer ce qu'en pensait Coligny; car il est raconté dans des mémoires du temps que, le 1er avril à Orléans, où ils se rencontrèrent, « le prince donna à disner au connétable, à son frère et à Montpensier et autres ; et l'amyral, au chancelier, Brulart, et autres » (3).

Mais la suite permet de supposer que la reine, qui avait réussi à entortiller Condé, parvint aussi par ses explications plus ou moins habiles à calmer les scrupules du chancelier, trop disposé encore à croire à sa parole royale. Il connaissait pourtant assez la duplicité de la reine-mère pour se tenir sur ses gardes ; mais elle chercha à lui démontrer que si l'édit d'Amboise n'était pas tout ce qu'il eût désiré, il avait cependant l'avantage de constater officiellement l'existence de la religion réformée.

(1) Bonnet. *Lettres de Calvin*, II, 497.
(2) Bonnet. *Lettres de Calvin*, II, 495.
(3) *Record office : States papers*, vol XXXI.

## CHAPITRE IV

### L'HÔPITAL FAIT DE NOUVEAUX EFFORTS EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Michel de L'Hôpital crut donc devoir rester à son poste, craignant, s'il se retirait, de le voir livré à un adversaire. Renonçant pour le moment à l'espoir d'arriver à faire triompher le grand principe de la liberté religieuse, il pensa qu'il pourrait encore, en attendant des temps meilleurs, servir utilement la France soit en combattant les mesures intolérantes, soit en défendant la cause des opprimés. Telle fut, en effet, la noble mission, toute de patriotisme et de dévouement, à laquelle il voulut consacrer les dernières années de sa vie. Il eut ainsi plusieurs fois l'occasion, par l'intermédiaire de ses secrétaires, de tenir l'amiral au courant de certaines éventualités « à l'advantage des huguenots » (1). Ce qui faillit même entraîner sa révocation, si nous en croyons Chantonnay : « Le chancelier, quand on lui parla de ses secrétaires, a dict clairement à la Reine qu'il estait malsain et prest à se retirer pour qui en aurait envie. La reine l'a assuré que ce n'était pas pour cela et qu'on n'avait pas envie de sa

(1) *Mémoires de Condé*, II, 136. — LAFERRIÈRE, II, 85.

retraite. S'il eust parlé en ces termes avant qu'on fist le traité devant Orléans, je crois qu'il eust esté pris au mot, car le connestable estait fort mal content de luy » (1).

Nous avons dit qu'à la tritesse que ressentait L'Hôpital avait dû s'ajouter un peu de découragement, mais non pourtant de ce découragement qui vous enlève toute énergie et toute activité. Il suffit, en effet, qu'on le rappelât à la cour pour qu'il y accourût aussitôt. Et c'est ce qui ne tarda pas à arriver, car les circonstances étaient assez graves pour que la reine désirât les conseils d'un homme aussi expérimenté que le chancelier.

Il répondit donc de suite à l'appel de Catherine, oubliant tous ses griefs pour ne songer qu'à la France humiliée par la présence des Anglais sur son territoire. Évitant de revenir sur le passé, il représenta que la première chose à faire était de sommer sans délai le comte de Warwick, qui commandait au Havre au nom d'Elisabeth, de restituer cette place à son roi légitime. Trouvant, dans ce fait, une occasion de réunir les deux partis qui divisaient le royaume, il fit sentir que cette sommation devait être faite au nom des Réformés comme des catholiques, puisque la paix entre eux avait été conclue à Amboise. Il rappela en même temps que si le Havre avait ouvert ses portes aux étrangers, ce n'avait été que pour un temps, non pour l'arracher au roi de France, mais pour permettre aux protestants de faire marcher toutes leurs forces contre les troupes du parti catholique, ainsi qu'Elisabeth elle-même l'avait reconnu dans sa proclamation du 27 septembre 1563.

Mais pour entreprendre ce siège, il fallait ce qu'on a appelé le nerf de la guerre. Or, voilà ce qui manquait dans

(1) *Chantonnay au cardinal de Granvelle*, 17 aout 1563. *Archives de Vienne*, cité par LAFERRIÈRE, II, 85.

les caisses de l'État, à la suite des guerres diverses que la France avait dû soutenir, et pour lesquelles elle avait pris à sa solde de nombreux étrangers. On se rappelle que dans toutes les réunions, soit des parlements, soit des États généraux, ce qui revenait sans cesse, c'étaient les demandes d'argent.

L'Hôpital espérait que les catholiques et les protestants, oubliant pour un instant leurs querelles, s'entendraient pour chasser les Anglais du Havre, et que cet effort fait en commun les amènerait peu à peu à se rapprocher, puis à s'unir.

Il fit dès lors tout ce qu'il put pour aider le conseil à résoudre la question financière, et proposa à la reine, puisqu'on ne pouvait songer à charger le peuple de nouveaux impôts, de faire vendre des biens ecclésiastiques pour trois cent mille écus de rente. L'édit qui ordonnait cette aliénation fut rendu au commencement de mai.

Comme on devait s'y attendre, le Parlement, sur la réclamation du clergé, refusa de l'enregistrer, et le chancelier fut chargé de légitimer cette mesure à la séance du lit de justice tenu par le roi au Parlement de Paris, le 17 mai 1563.

L'Hôpital aurait pu, se souvenant de la manière dont on l'avait traité, décliner une mission aussi délicate que peu enviable ; mais du moment qu'il s'agissait de rendre service à son pays, il l'accepta et la remplit avec le tact, la conscience et la gravité qu'il apportait en toute affaire. On avait accusé le roi d'attaquer la religion par son édit ; mais, fit-il observer, « les roys ont esté plus que nuls aultres affectionnez à la religion, eslargy à l'Église, et donné de leurs biens, non seulement de leurs termes et possessions, mais leurs propres maisons et palais ; se sont deslogez pour la loger

en plusieurs lieux, mesme en cette ville capitale, ont baillé à l'Église leur palais du Temple, Nostre Dame des Champs, Saint Ouen, et autres lieux de leurs domaines ».

S'il demande d'ailleurs un pareil sacrifice, c'est qu'il est *nécessaire* et non « chose préparée malicieusement contre le bien de l'Église et pour ycelle ruyner et destruire. Croyt que tous ceulx bons serviteurs du roy quand ilz auront entendeu les causes nécessaires de l'édict seront satisfaits. . . . . Chacung d'eulx dict qu'il désire le repoz du roy, tranquillité, bien et conservation du royaulme. S'il est ainsy, il fault donc admettre les moyens pour y parvenir. Le royaulme ne se peut conserver, ne le roy estre servy sans l'édict. Tels sont les affaires et n'y aura personne, après avoir voulu en entendre, qui ne se range . . . . . ».

Mais les charges sont déjà si lourdes qu'il « faudrait rabattre au lieu d'eslever. Ainsy doncques on ne peult toucher aulcung des dicts trois ordres. C'est le roy qui a vouleu commencer à soy, et regarder les moyens de s'ayder du sien . . . . . Et fust advisé qu'il estait nécessaire, puisque le roy n'avait plus rien, s'adresser aux bourses des privez ou vendre partie du bien de l'Église . . . . . .

« Si nous délaissons l'entreprinse du Havre, sommes en danger de perdre le royaulme, car la perte du Havre emporte la perte de Normandie, et, par nécessaire conséquence, la perte du royaulme. . . . . Regardez s'il vault mieulx perdre le royaulme que prendre argent du bien de l'Église. . . . .

« L'Église a esté ung temps sans possession : pourquoy ne fault trouver estrange la vente d'une portion du bien de l'Église quand la nécessité y est. . . . . Faisons comme les bons et sages mariniers, qui en grande et périlleuse tempeste, jettent partie de leurs marchandises pour

saulver le reste et quelquefois tout, pour saulver leurs vies » (1).

Malgré ces sollicitations et certaines concessions consenties, on n'obtint l'approbation que de quelques parlements ; car, ce qu'il eût été facile de prévoir, l'édit d'Amboise soi-disant de pacification n'avait pas plus satisfait les catholiques que les protestants.

Toutefois, comme les événements exigeaient qu'on agît avec promptitude et énergie, les troupes des connétables et celles de Condé se mirent en mesure de marcher sur le Havre. Le 12 juillet, la guerre fut officiellement déclarée aux Anglais par lettres patentes du roi, et après un siège de quinze jours environ, Warwick demanda à capituler, puis remit la ville le 31 juillet aux armées de Charles IX.

Ce succès sembla rendre courage pour quelque temps à L'Hôpital. Autant il avait été attristé de voir que l'édit d'Amboise n'avait fait que provoquer dans les provinces de nouvelles émeutes, chacun des partis accusant l'autre d'en violer les articles, autant il se réjouit du résultat obtenu par la réunion des armées de Montmorency et de Condé. C'est sous cette impression qu'il dit au roi et à la reine venus au Havre le 1er août : « Où sont les catholiques et les protestants ? Où sont parmi eux les meilleurs citoyens, les plus braves soldats, les plus ardents défenseurs du roy ? Voilà pourtant les effets de la paix dont on ose se plaindre ! Elle réunit la famille royale ; elle nous rend des frères, des amis, des parents ; elle établit nostre seureté commune » (2).

Michel de L'Hôpital, dans le but de maintenir cet accord et craignant, si la minorité du roi se prolongeait, que les

(1) Defay. *Harangues de L'Hôpital.*

(2) Defay. *Harangues de L'Hôpital*, I, 219. — De Thou. *Hist. univ.*, t. XXXV.

chefs de parti, les Guise et Condé, se disputassent de nouveau le pouvoir, conseilla à Catherine de faire déclarer le roi majeur. Il appuyait cette proposition sur une loi établie par Charles V dit le Sage (1373) lequel, s'étayant des exemples ou déclarations de Joas, et de Josias, de David, de Salomon et de Jérémie, avait déclaré que les rois sont capables de gouverner aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans.

Catherine accepta l'idée avec enthousiasme, mais pour des motifs tout autres que ceux qui l'avaient inspirée au chancelier.

Celui-ci, ne l'oublions pas, était hanté par le désir de chercher à faire admettre le principe de la liberté de conscience, qu'il tenait pour condition première de la paix sociale. Or, cette liberté, qui avait été presque reconnue par l'édit de janvier, venait d'être à peu près révoquée par celui d'Amboise que Catherine, pour plaire aux vainqueurs de la bataille de Dreux, avait arraché à la faiblesse de Condé. C'est pourquoi L'Hôpital, jugeant qu'il lui serait plus facile de faire accepter ses avis à Charles IX maintenant que plus tard, voulut faire proclamer la majorité du roi. Il comptait aussi lui fournir, par ce moyen, le droit de s'émanciper de l'influence trop entreprenante des Guise et du connétable. Et comme, enfin, le jeune roi aurait à cette occasion solennelle à prononcer un discours de bienvenue, le chancelier, qui préparait toujours à l'avance les harangues royales, comptait y glisser quelques promesses de liberté qu'on pourrait ensuite transformer en amendements des articles de l'édit d'Amboise.

Quant à Catherine, elle ne vit dans le projet que lui recommandèrent le chancelier et l'évêque de Valence, qu'un moyen d'échapper aux prétentions soit de Condé,

soit du connétable, qui tous deux réclamaient également la lieutenance générale. Elle entendait bien aussi conserver une part importante de l'autorité royale, ne doutant pas que l'influence de la mère serait toujours plus puissante que celle des chefs des armées et des partis. Et pour que tout le monde comprît bien son intention, elle organisa elle-même, en conséquence, la cérémonie où la majorité du roi devrait être solennellement proclamée.

Le 12 août, Charles IX entra à Rouen où se trouvait réuni le Parlement de Normandie ; et le 15, accompagné de sa mère, et suivi par les princes du sang et toute la cour, il se rendit au palais de justice. Le jeune roi s'assit sous le dais fleurdelisé, et le chancelier vint se placer à ses pieds.

Alors Charles IX prononça d'une voix enfantine un petit discours, que sa mère s'était cette fois réservé le soin de préparer à l'avance, et dans lequel il déclarait ces deux points : qu'il ne voulait plus endurer qu'on désobéît à ses édits, et qu'il tenait à laisser à la reine-mère le gouvernement du royaume. Le chancelier, après lui, exposa la nécessité d'observer un édit qui avait été fait en vue de rétablir la paix, et dont un des premiers résultats avait été la reprise du Havre. Il termina en exhortant les magistrats à rendre la plus scrupuleuse justice à tous les citoyens, sans préoccupation des partis religieux : « Prenez garde, quand vous viendrez au jugement, de n'y apporter poinct d'inimitié, ne de faveur, ne de préjudice. Je vois chascung jour des hommes passionnés, ennemys ou amys des personnes, des sectes et factions, et jugent pour ou contre sans considérer l'équité de la cause. Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celuy

que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrestien... Si ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemys selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juges » (1).

Antoine de Saint-Anthol, premier président, fit ensuite l'éloge de l'art de gouverner que possédera certainement, dit-il en finissant, « Sa Majesté qui va gouverner son royaume avec les conseils et sous la conduite de la reine sa mère, princesse qui marche sur les pas de Mammée, mère de l'empereur Alexandre, d'Hélène, mère du grand Constantin, et de Blanche, mère du roi Louis IX, femmes illustres qui par leur piété et leur justice, ont fait le bonheur des États qu'elles ont gouvernés, et l'ornement des siècles où elles ont vécu ».

La reine, se levant à son tour, dit qu'elle remettait avec joie entre les mains du roi majeur, l'administration du royaume que lui avaient confiée les États. Et lorsque le roi qui avait fait quelques pas en avant de son trône en tenant *son bonnet à la main* fut près d'elle, elle s'inclina devant lui, et l'embrassa; mais il la releva aussitôt en déclarant qu'« *elle gouvernera et commandera autant ou plus que jamais* » (2).

On voit comme Catherine de Médicis avait bien pris ses mesures pour faire savoir à tous qu'elle entendait *plus que jamais* conserver le pouvoir, et ne le partager avec personne. Et ce ne fut pas seulement aux princes présents à cette cérémonie qu'elle voulut donner cet avertissement, mais aussi aux parlements si souvent récalcitrants, en particulier à celui de Paris avec lequel elle était constamment

(1) Defay. *Harangues de L'Hôpital*, II, 69.
(2) Laferrière. *Lettres de Catherine II*, XXIII. — Defay, II, 51. — De Thou. *Hist univ.*, liv. XXXV.

en lutte. Ce fut même là l'arrière-pensée qui lui suggéra l'idée de se rendre à Rouen, et de choisir le Parlement de Normandie pour lui faire proclamer la majorité du roi. Elle était bien aise d'humilier par cette préférence le Parlement de Paris, qu'elle contraignit ensuite à enregistrer l'édit de Rouen.

Les armes avaient donc été déposées, et un traité, soi-disant de paix, signé à Amboise entre les deux partis. Mais pour maintenir la paix, il aurait fallu que se fît en même temps la pacification des esprits. C'est malheureusement le contraire qui arriva ; car, tandis que les protestants se plaignaient qu'on eût restreint leur droit de tenir des assemblées religieuses, les catholiques prétendaient que c'était attaquer l'Église que de reconnaître l'existence d'une nouvelle religion.

Si nous nous en rapportons aux documents contemporains, les *Mémoires* du maréchal de Tavannes rédigés par son fils Jean de Saulx-Tavannes (1), et le *Journal* de L'Estoile, il se forma alors une association sous le nom de *Fraternité des catholiques*, qui fut le berceau de la trop célèbre *Ligue*. « Il est certain, dit Tavannes, que toute la Ligue faicte en France depuis, commencée par messieurs de Guise aux années 1587 et 1588, a sa source et origine du concile de Trente, ayant suivi le chemin que le cardinal de Lorraine avait tracé plus licencieusement, comme il est croyable, d'autant qu'estant faicte contre les hérétiques, elle s'étendit à vouloir forcer le roi de leur faire la guerre. » Voici comment s'exprime L'Estoile à son tour : « La Ligue, vieux serpent, coupé trois fois par le destin de l'État..... en apparence la chose du monde la plus sainte, mais en

(1) Publiés dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par PETITOT.

vérité la plus malicieuse..... ouvrage du cardinal de Lorraine au concile de Trente, suspendue par la mort du duc de Guise, et renouée quand Henri de Lorraine fut en âge ; interrompue une seconde fois par sa mort ; renouée encore une fois par l'Espagne, et enfin étouffée par Henri IV. »

C'est à cette association naissante qu'il faut faire remonter la responsabilité, et de la résistance des parlements au dernier édit, et des persécutions qui reprirent de plus belle dans toutes les provinces du royaume.

On est, au premier abord, quelque peu surpris de voir des hommes tels que Tavannes et L'Estoile attribuer au cardinal de Lorraine, pendant son séjour à Trente, la formation de la Ligue.

En effet, depuis la réouverture du concile (18 janvier 1562), le cardinal, de près ou de loin, s'était rangé, ainsi que les ambassadeurs français, Saint-Gelais, de Lansac, Arnould Du Ferrier, et Gui Du Faur de Pibrac, tous amis du chancelier, du côté de ceux qui voulaient maintenir les prérogatives de l'Église gallicane, et la supériorité de l'autorité des conciles sur celle du Saint-Siège.

Dans l'intention de soustraire le concile à la pression du pape, on l'avait vu se joindre, au début, à ceux qui avaient demandé que le concile fût transporté en Allemagne ; que le projet de former une Ligue des États catholiques contre les États protestants fût repoussé ; qu'on s'occupât enfin de régler les réformes sollicitées concernant la papauté, le célibat des prêtres, la communion sous les deux espèces, et l'emploi de la langue vulgaire dans la célébration du culte.

Michel de L'Hôpital, voyant approcher la fin du concile, et comprenant l'importance de poser nettement les questions, et vis-à-vis des Pères de l'assemblée et vis-à-vis des

ambassadeurs et des prélats français, avait eu soin de résumer les desiderata de la France en trente-quatre articles. Il les avait ensuite soumis aux délibérations du conseil, en présence du cardinal de Lorraine, de Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, et de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, lesquels se disposaient à partir pour le concile.

Enfin, il avait fait signer l'original, écrit en français : par le roi ; la reine, sa mère ; Antoine, roi de Navarre ; Charles de Bourbon ; De La Roche-sur-Yon ; François, duc de Guise ; Anne de Montmorency, connétable ; Michel de L'Hôpital, chancelier ; Saint-André et François de Montmorency, maréchaux de France (1).

Comme ces 34 articles peuvent nous permettre de nous rendre compte des opinions politico-religieuses de L'Hôpital, nous croyons devoir, non les transcrire intégralement, ce qui serait trop long, mais donner le début de chacun d'eux :

1. Puisque les prestres doivent estre chastes et que leur incontinence cause de grands scandales, qu'on n'en ordonne point à l'avenir qui ne soient dans un âge mûr et avancé, qui n'ayent un bon témoignage du peuple..... et que les impuretés et les crimes des prestres soient punis très rigoureusement.

2. Que l'on garde exactement les interstices.

3. Qu'on n'ordonne aucun prestre qu'on ne lui donne en mesme temps un bénéfice ou un emploi.

4. Qu'on remette le Diaconat et les autres ordres dans leurs anciennes fonctions, afin que ces ordres ne soient pas des noms de pure cérémonie.

5. Que les prestres se renferment dans l'état où le Sei-

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXV.

gneur les a appelés, et qu'ils ne se mêlent pas d'autres affaires.

6. Que l'on ne choisisse pas d'évêque qui ne soit de l'âge prescrit par les loix, qui ne soit de bonnes mœurs et d'une saine doctrine.

7. Que l'on ne choisisse point de curé soit de ville, soit de campagne, dont la vie ne soit irrépréhensible.

8. Que personne ne soit reçu abbé, ou prieur régulier, qu'il n'ait enseigné les Saintes Lettres et qu'il n'ait quelques degrés.

9. Que l'évêque prêche, par lui-même ou par ceux qu'il aura choisis, toutes les fêtes et tous les dimanches.

10. Que le curé fasse de même.

11. Que l'abbé et le prieur régulier expliquent les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

12. Que ceux qui sont maintenant évêques, curés, abbés, prieurs, qui ne peuvent pas faire eux-mêmes leurs fonctions, prennent des coadjuteurs, ou qu'ils quittent leurs bénéfices.

13. Que pour le catéchisme, la profession de foy, l'abrégé de la doctrine, on fasse ce qu'il a plû à Sa Majesté impériale de proposer au concile.

14. Que l'on défende la pluralité des bénéfices.

15. Que celui qui possède deux ou plusieurs bénéfices n'en retienne qu'un.

16. Qu'on purifie le clergé de toute tache d'intérêt ou d'avarice ; que, sous quelque prétexte que ce puisse être, on ne demande rien pour l'administration des sacrements.

17. Que dans les messes de paroisse, on explique l'Évangile d'une manière claire, intelligible et à la portée du peuple ; que les prières se fassent en langue vulgaire.

18. Que l'on renouvelle l'ancien décret de saint Léon et

de Gélase touchant la communion sous les deux espèces.

19. Que l'on explique en langue vulgaire la vertu des sacrements avant que de les administrer.

20. Que les bénéfices, conformément aux anciens canons, ne soient point conférés à des étrangers.

21. Que les commissions pour pourvoir aux bénéfices, les grâces expectatives, les résignations confidentiaires soient abolies dans l'Église.

22. Que les résignations en faveur de tel ou tel ne soient plus reçues par la cour de Rome.

23. Qu'on rende la charge des âmes aux prieurez séculiers.

24. Que pour les bénéfices qui n'obligent ni à prêcher, ni à administrer les sacrements, ni à faire aucune fonction ecclésiastique, l'évêque, de l'avis de son chapitre, leur impose quelque charge spirituelle ou qu'il les réunisse aux paroisses voisines.

25. Qu'on n'accorde plus de pensions sur les bénéfices.

26. Qu'on restitue aux évêques la jurisdiction sur toute l'étendue de leurs diocèses.

27. Que les chanoines résident continuellement dans leurs églises; qu'ils soient gens savants et de bonnes mœurs.

28. Qu'on observe dans les mariages les anciens degrés de parenté, et qu'on n'en donne dispense à personne.

29. Qu'on enseigne le peuple et qu'on l'instruise de ce qu'il faut penser des images ; que le concile ait soin de retrancher les superstitions et les abus qui se sont glissés dans leur culte.

30. Qu'on établisse dans l'Église une pénitence publique pour les péchés publics.

31. Que l'excommunication, qui est le dernier châtiment

dont l'Église doive user, ne se fulmine point légèrement.

32. Que pour empêcher les procès qui déshonorent tout l'ordre ecclésiastique, l'on abolisse la nouvelle distinction de pétitoire et de possessoire en matière de bénéfices.

33. S'il y a quelque contestation sur le droit de conférer ou de présenter, que l'évêque, de l'avis de son chapitre, nomme d'abord un économe qui ait soin du bénéfice vacant. . . . . .

34. Que les synodes diocésains s'assemblent au moins tous les ans, et les provinciaux tous les trois ans, pour y traiter avec soin de la discipline ecclésiastique. . . . . .

Cette pièce fut présentée au concile le 4 janvier 1563 ; et tel était le désir du roi, ou plutôt de Catherine, que ces réformes fussent sanctionnées, que dès le 10 janvier, afin de se rendre le pape favorable, on accorda, sans même consulter le conseil, le rétablissement des annates que l'État avait supprimées. Mais, malgré tout, les efforts de L'Hôpital furent inutiles et vinrent échouer contre l'ambition d'un homme sans scrupules.

Nous avons déjà dit que les frères lorrains, bien pénétrés des hautes destinées réservées à leur famille, avaient autrefois caressé le rêve de ceindre, l'un la couronne royale, et l'autre la tiare pontificale. Quand de telles idées ont pu germer dans un cœur, il est bien rare qu'elles n'y entretiennent toujours de secrètes espérances. Et puis, que de raisons le cardinal avait de supposer que ce rêve n'était pas absolument irréalisable ! Après tout, n'était-il pas déjà revêtu de tous les titres et de toutes les dignités que l'Église puisse conférer ? N'occupait-il pas également, dans l'État, une situation considérable ? ne lui reconnaissait-on pas quelques-unes des plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur ? N'avait-il pas eu

tout récemment l'occasion de constater quelle place importante il occupait dans la chrétienté, par la réception solennelle qu'on lui avait faite à son arrivée à Trente, et les honneurs exceptionnels dont il avait été l'objet ?

Le soin évident qu'il prit, aux séances du concile, pour éviter de se prononcer d'une manière catégorique, et pour réserver les manifestations de sa sympathie à ceux qui lui paraissaient être les plus influents, tout nous autorise à penser qu'il était en proie à d'obsédantes visées d'ambition.

Dans un tel état d'esprit, qu'on se figure l'impression que durent faire sur lui les nouvelles successives de la prise de Rouen, de la victoire de Dreux, et de la réoccupation d'Orléans par les troupes royales ; puis, la signature de l'édit d'Amboise, la reprise du Havre, la mort d'Antoine de Navarre et du maréchal de Saint-André, et enfin, le meurtre de son frère le duc de Guise, la captivité du prince de Condé, et celle du connétable de Montmorency !

Selon nous, le cardinal de Lorraine, profondément troublé à la vue d'un tel désarroi, se persuada que le parti catholique, malgré ses victoires, et quoique plus nombreux que ses adversaires, ne pourrait l'emporter désormais que s'il savait se montrer tout ensemble uni et résolu. Aussi n'hésita-t-il pas à modifier en plein concile ses idées qui, jusqu'alors, avaient été franchement gallicanes, et au grand étonnement des représentants de la France, il reconnut qu'au pape seul devait appartenir l'*administration universelle de l'Église*.

En présence d'un abandon si imprévu, tous ceux des évêques français qui étaient partisans des réformes mentionnées dans les 34 articles se retirèrent du concile (il

n'y en eut que six qui restèrent), laissant au cardinal le champ libre pour s'allier avec le pape, Philippe II, et l'Empereur entraîné à son tour. Ainsi fut fortifiée la Ligue des puissances catholiques contre les puissances protestantes, et son action va bientôt se faire sentir en France, en rallumant les guerres de religion.

Cette subite évolution du cardinal de Lorraine ne doit être attribuée qu'à lui seul ; car, le 18 mai 1563, Catherine de Médicis, toujours et plus que jamais fidèle à ce qu'avait décidé le conseil sous l'influence du chancelier, écrivit à son ambassadeur près le concile, M. de Lansac : « Ce que j'ai congneu jusques icy de leurs procédés différant entièrement de leurs parolles (elle parle des Pères du concile) me faict craindre que tout nostre concile ne soyt qu'une belle apparence de fleurs sans aucun fruict ny amendement. J'ay grant peur qu'à la fin noz dissimulations et connivences amènent l'ire de Dieu sur noz testes ; car nous n'avons guères veu sortir jusques icy que remises et dilations. Le roy, monsieur mon fils, escript à mon cousin M. le cardinal de Lorraine qu'il face une congrégation de tous les prélats français pour les admonester de favoriser la cohussion des articles que vous avez présentez » (1). De son côté, le roi écrivit, le 28 août, à ses ambassadeurs Arnould Du Ferrier et Gui Du Faur qui, voyant qu'on ajournait toujour au concile l'examen des réformes ecclésiatiques pour ne s'occuper que des moyens de limiter le pouvoir des princes, lui avaient demandé de nouvelles instructions : « Je suis bien loing de ce que j'attendais de l'issue du concile, si les Pères procèdent au jugement de ces articles... qui ferait rongner les ongles aux roys et croistre les leurs, chose que je ne

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 44. — De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXV.

suis pas pour endurer » (1). Il termina en leur enjoignant de réclamer une réponse positive à ses propositions. Aussi, Du Ferrier conclut-il dans son discours du 22 septembre : « En substance, ce que le roi très chrétien nous ordonne de demander en son nom, c'est que vous ne fassiez aucun décret contraire aux loix de ses prédécesseurs, à son autorité, et à la liberté de l'Église gallicane. »

Mais le cardinal, qui ne songeait plus qu'à se ménager les bonnes grâces du pape, sacrifia les intérêts de la France, et abandonna les 34 articles qui avaient été cependant discutés en sa présence, et qu'il avait sanctionnés par sa propre signature.

Puis, le vendredi 4 décembre 1563, quand, après un sermon triomphal de Jérome Raggazoni, on procéda à la lecture des décrets rapidement arrêtés dans la nuit, le cardinal laissa, sans protester, les légats ajouter un article dont on n'avait jamais parlé, et qui était, pourtant, gros de conséquences : « Quelques expressions et quelques clauses qu'on eût mises dans les décrets, y était-il dit, le concile entendait que ce ne fût et que ce ne pût être interprété en aucun cas au préjudice de l'autorité du Saint-Siège » (2).

Comme le fait remarquer M. Bungener, l'autorité du Saint-Siège n'ayant pas été définie ni en droit ni en fait, le pape restait, comme toujours, seul juge de ses propres droits et toute latitude lui était laissée, comme la suite le fit amplement voir, dans l'interprétation et l'application des décrets du concile.

(1) BUNGENER. *Hist. du concile de Trente*, II, 310.

(2) « Omnia et singula, sub quibuscumque clausulis et verbis... ita decreta fuisse, ut in his salva semper auctoritas Sedis apostolicæ et sit et esse intelligatur. » BUNGENER, II, 388.

Michel de L'Hôpital vit donc, une fois de plus, ses efforts pour préparer l'avènement de la liberté de conscience, mis à néant par l'ambition d'un homme. Malgré cela, nous le voyons, toujours fidèle à ses principes, se montrer prêt à prendre la défense du droit et de la justice, en dépit des puissances les plus redoutables, et sans jamais se départir de son calme habituel.

Du reste, ce n'était pas le moment de s'endormir, alors que la Ligue formée par le cardinal commençait à exécuter les complots qu'elle venait d'ourdir.

Une ambassade solennelle, en effet, envoyée par le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, venait d'arriver pour demander deux choses : le châtiment de ceux qui avaient participé au pillage des églises et à l'assassinat du duc de Guise, et la révocation de l'édit d'Amboise qui tolérait le culte protestant. Le chancelier comprit bien vite que le vrai but de ces réclamations était d'atteindre le prince de Condé qui avait commandé les armées du parti huguenot, l'amiral de Coligny qu'on accusait d'avoir provoqué le meurtre du duc de Guise, et Jeanne d'Albret dont Philippe II convoitait les États. Il engagea aussitôt le jeune roi à répondre : que la parole royale ne saurait être foulée aux pieds, ni la France jetée de nouveau dans la guerre civile ; et que pour ramener les dissidents, il valait mieux renoncer aux moyens violents ; que pour aviser à ce qu'il y avait à faire, il allait entreprendre de visiter les diverses provinces du royaume.

Les chefs du parti ultramontain, ne voulant pas se contenter de cette réponse dilatoire, prétendirent se faire justice à eux-mêmes, et ne craignirent pas de provoquer des représailles partout où ils le purent. Telle fut la cause des troubles qui eurent lieu dans presque tout le Midi, particu-

lièrement à Toulouse où l'on vit, à cette époque, de vrais massacres et de continuelles exécutions.

Le pape, d'autre part, irrité de voir qu'au concile plusieurs évêques de France persistaient à soutenir les 34 articles proposés par le gouvernement de leur pays, n'hésita pas à lancer, au mépris des lois, une Bulle pour citer devant le tribunal des Inquisiteurs huit des prélats suspectés d'hérésie : le cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Jean de Montluc, évêque de Valence ; Jean Carraccioli, évêque de Troyes ; Jean de Barbanson, évêque de Pamiers ; Charles Guillart, évêque de Chartres ; Saint-Gelais, évêque d'Uzès, et Louis d'Albret, évêque de Lescars. Ne se laissant même pas arrêter dans cette voie par la Majesté royale, il osa faire afficher aux portes du Vatican, le même jour que la citation, un Bref en date du 28 septembre, aussi injuste qu'injurieux contre Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Il ajouta que, si elle ne comparaissait dans le délai de six mois, elle se verrait, par ce seul fait, proscrite, déchue de la royauté, et privée de son royaume, terres, domaines et seigneuries donnez au premier occupant (1).

Pie IV avait bien choisi son moment pour frapper l'opinion publique, et faire constater combien grande était encore l'autorité du Saint-Siège. Il savait que Charles IX, quoique déclaré majeur, était bien trop jeune pour oser lui résister ouvertement, et que Catherine de Médicis continuait à nourrir une antipathie particulière contre Jeanne d'Albret. Il n'oublia qu'une seule chose, c'est qu'il y avait à la cour de France un chancelier auquel son intelligence et sa droiture avaient donné une immense influence. Ce fut L'Hôpital, en

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXV.

effet, qui, après avoir fait appel au patriotisme très réel de la reine-mère, rédigea le Mémoire de protestation que D'Oysel, ambassadeur du roi à Rome, fut chargé de présenter. D'Oysel s'acquitta de sa mission avec tant de zèle, parla au Souverain Pontife avec tant de fermeté, qu'il réussit à obtenir, d'abord qu'on ne donnerait aucune suite aux procédures commencées contre les évêques, ensuite que la sentence prononcée contre la reine de Navarre serait révoquée, cassée et annulée. Ce qui fut si bien exécuté, dit De Thou, qu'elle ne se trouve plus parmi les Constitutions de Pie IV.

Mais L'Hôpital n'avait pas deux poids et deux mesures ; et s'il crut devoir défendre les droits de Jeanne d'Albret, il ne négligea pas de lui faire comprendre qu'elle devait, de son côté, commencer par respecter les principes au nom desquels il venait de protester auprès du pape, en accordant aux catholiques, dans ses États, la même liberté que les protestants réclamaient en France. Il envoya, en conséquence, à la reine de Navarre, au même moment, le sieur de Grammont, porteur d'instructions dans lesquelles il disait : « Que le roy et la reyne la prient de se conduire dans son pays de façon que cela ne puisse convier ses subjects à se rebeller, et ses voisins à les favoriser ; pour à quoy remédier elle ne sçaurait mieulx faire que de les faire vivre comme le roy faict les siens, c'est-à-dire leur permettre de vivre en la liberté de leur conscience et en l'exercice de la religion qu'ilz tiennent, sans contraindre ni forcer personne ; car tout ainsi comme tous ceulx de la Religion qu'ilz disent refformée ont crié et trouvé maulvais de quoy on les voulait forcer de vyvre aultrement qu'ilz ne jugent le pouvoir faire avecque leur conscience, aussi faut-il qu'elle garde ceste mesme règle aux catholiques » (1).

(1) *Bibl. nat., fonds français*, n° 15878, f° 314. — Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 120.

Le concile de Trente venait enfin de terminer son œuvre (déc. 1563) ; il ne restait plus qu'à la faire accepter par les gouvernements et les divers partis religieux. Le pape, après en avoir sanctionné les décrets, demanda à tous les souverains de *recevoir les décisions du concile,* c'est-à-dire de conférer à ses *canons,* qui étaient déjà lois de l'Église, le caractère des lois de l'État. Plusieurs y consentirent sans difficulté ; mais, en France, Catherine de Médicis, conseillée par L'Hôpital, commença par s'y refuser, se déclarant liée par les articles des derniers édits.

Le pape alors, dans l'espoir de vaincre cette résistance, engagea le roi d'Espagne et le duc de Savoie à faire une démarche auprès de Charles IX, pour le presser de se rendre à Nancy où tous les princes catholiques viendraient jurer obéissance aux décisions votées à Trente. Une ambassade vint, à cet effet, à Fontainebleau où le roi faisait un séjour : « Finalement, dit Castelnau, ils firent à Sa Majesté plusieurs propositions, plus tôt pour l'induire à rentrer à la guerre et rompre son édict de pacification, asseurant les ambassadeurs que leurs maîtres donneraient toutes faveurs et assistances au roy pour chasser les hérésies de son royaume, et punir ceux qui en estaient les autheurs. » Mais Charles, demeurant inflexible, leur fit cette réponse dans laquelle ils purent reconnaître le style et les idées du chancelier : « qu'une paix et édict, si solennellement faicts par le conseil et advis de tous les princes du sang et des plus sages du royaume, ne se pouvait pas ainsi rompre ny altérer sans un grand danger de la rechute ordinairement plus dangereuse que la première maladie » (1). Faisant ensuite allusion à certaines appréhensions manifestées par les

(1) Castelnau. *Mémoires,* liv. V, chap. V.

ambassadeurs, il ajouta : « Je vous assure que je suis bien résolu de vivre selon la bonne et ancienne religion observée dans l'Église romaine, et de faire en sorte que mes peuples vivent suivant les mêmes loix. J'ai fait la paix afin de chasser les ennemis de mon royaume ; mon plus grand désir, maintenant, est de faire rendre justice à tous mes sujets. Je prie vos maîtres de m'excuser pour les raisons que je ferai mettre par écrit, et qui vous seront portées » (1).

Quant aux décrets du concile, les ambassadeurs ne purent obtenir qu'on les déclarât *reçus* dans leur ensemble, vu l'opposition persistante d'un certain nombre de parlementaires et de légistes très attachés au gallicanisme. Mais on accorda quelques concessions dans l'application de certains articles de l'édit de pacification, que les catholiques arrivaient ainsi à modifier peu à peu dans un sens toujours plus restrictif, en dépit des résistances de L'Hôpital.

Il faut dire que si le chancelier possédait encore une certaine influence sur l'esprit du jeune roi, Catherine, malgré les apparences, commençait à se demander sérieusement s'il ne lui serait pas plus avantageux de s'allier avec les grandes puissances catholiques. Nous en avons pour preuve qu'elle avait accepté en principe une entrevue avec le roi d'Espagne et le roi des Romains, sur la proposition du pape : « J'ai véritablement désiré cette entrevue, écrit-elle le 9 novembre 1563 à l'évêque de Rennes, mais vous l'asseurerez que mon intention et le but où je tendz n'est aultre que de veoir si nous, qui sommes les plus grandz et puissantz princes crestiens, estant assemblez ensemble, pourrons convenir et nous accorder d'ung bon

(1) Cité par Dufey. *Harangues de L'Hôpital*, I, 232.

moyen aultre que celuy des armes pour la paciffication et le repoz de la crestienté » (1).

L'entrevue n'eut pas lieu parce que, des deux côtés, on se défiait les uns des autres. Rien ne révèle mieux cet état des esprits, que l'entretien qui eut lieu alors à Fontainebleau entre la reine-mère et le nouvel ambassadeur d'Espagne, Don Francis de Alava, qui venait de remplacer Chantonnay. Catherine, hésitant toujours à accepter l'entrevue avec Philippe II, quoiqu'au fond elle la désirât, dit à l'ambassadeur : « C'est le roi d'Espagne qui ne s'en soucie pas. » — « Ce n'est pas au roi mon maître qu'il faut s'en prendre, répartit Alava, mais à vous, madame, car vous ne voulez pas lui faire connaître ce qui s'y traitera afin de lui laisser le temps d'y réfléchir... Votre Majesté ne veut pas parler clairement... Le roi ne peut consentir à cette entrevue sans savoir le bien qui peut en résulter... Aujourd'hui que le roi a toutes les armes en ses mains, il est libre de faire observer les décrets du concile de Trente. » — « J'ai le plus grand intérêt, ajouta-t-elle, à ce que les questions de la religion soient vidées avant toutes les autres, et j'emploierai tous les moyens pour y parvenir peu à peu. » — « Peu à peu ! s'écria Alava, mais c'est ce que ne veut pas mon maître... Votre Majesté n'a pas de crainte à avoir, tout deviendra facile du jour où elle ne favorisera plus certaines personnalités indignes de confiance. » — « Nommez-les-moi », dit-elle avec véhémence. Après un moment d'hésitation, il lui désigna l'amiral, « le plus grand ennemi du roi et de la religion ». Cette fois l'entretien en resta là.

Mais, le 12 mars, Alava revit la reine encore plus triste. « Si l'entrevue avec le roi mon gendre n'a pas lieu, dit-elle,

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. 111.

je ne parviendrai à rien de bon. » L'ambassadeur répondit que Philippe II était disposé à tout, mais se plaignit de ce que les décrets n'avaient point encore été admis. Et voyant qu'elle restait muette, il se défia plus que jamais (1).

Alava ne se trompait pas : Catherine ne savait de quel côté se tourner. Elle n'aurait certainement pas mieux demandé que de s'appuyer sur les huguenots, s'ils eussent pu lui offrir un appui suffisant. Mais elle n'en était pas convaincue ; ce fut même en partie pour s'en convaincre qu'entrant dans l'idée de L'Hôpital, elle proposa à son fils d'inaugurer son règne en allant visiter les différentes provinces de son royaume.

Le cardinal de Lorraine, revenu de Trente sur ces entrefaites, n'eut rien de plus pressé que de reprendre les pourparlers, naguère interrompus, en vue d'amener la France à accepter les décrets du concile. Catherine, toujours hésitante et qui ne voulait pas risquer de se compromettre, imagina, pour se tirer d'embarras, de rassembler le conseil en déclarant qu'elle avait besoin d'en référer à lui avant de prendre un parti.

Le conseil, auquel avaient été convoqués, outre ses membres titulaires, les quatre présidents du Parlement de Paris, opposa, comme on devait s'y attendre, la plus vive résistance au chaleureux plaidoyer du cardinal. Michel de L'Hôpital fut de ceux qui s'exprimèrent avec le plus de véhémence, soutenant que l'acceptation des décrets du concile causerait le malheur du royaume ; et, se tournant du côté du cardinal, il osa lui dire : « Vous voulez obtenir par des voies obliques ce que vous n'avez pu arracher par force. » Sur quoi le cardinal de s'écrier : « Je vous

(1) *Arch. nat. Collect. Simancas*, k. 1503, pièce 43. — LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. XXXIX.

trouve toujours sur mon chemin lorsqu'il s'agit du bien de la France »; et il se laissa emporter jusqu'à lui reprocher en termes amers ses bienfaits d'autrefois : « Je n'acquitterai jamais ma dette, répartit dignement le chancelier, avec le repos du roi et celui du royaume » (1). Il termina enfin sa réplique en disant que, les principaux articles des décrets du concile condamnant le calvinisme de la façon la plus absolue, leur acceptation devait conduire à sa destruction, par conséquent rallumer tous les troubles ; qu'il était étonnant qu'un pareil conseil vînt de celui à qui ces troubles avaient coûté si cher, puisque le sang de son frère fumait encore, et que, s'il l'avait oublié, il pouvait jeter les yeux sur tant d'autres familles en deuil et sur des provinces entières dévastées. « Peut-être, enfin, que qui veut avec tant de hardiesse et d'insensibilité nous replonger dans la guerre civile, s'il était obligé de la démêler l'épée à la main, changerait de langage » (2).

Le concile de Trente ne fut donc pas reçu ; et même, pour éviter tout malentendu à son sujet, on ne publia ni ses dogmes ni sa législation.

(1) *Lettre de Prosper de Sainte-Croix,* 25 février 1564.

(2) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis,* II, p. xxxv. — *Recherches,* liv. III, ch. XXII. — Guibert. *Éloge histor.,* p. 164. — *Lettre de Morvilliers à l'évêque de Rennes,* citée par le président Hénault.

## CHAPITRE V

### VOYAGE DU ROI DANS SON ROYAUME, ENTREVUE DE BAYONNE

Les sinistres prévisions que Michel de L'Hôpital avait évoquées en répondant au cardinal, commençaient déjà à se réaliser.

L'édit de pacification, que plusieurs parlements refusèrent d'enregistrer, ne fut observé loyalement ni par les catholiques, ni par les protestants qui, les uns comme les autres, considéraient ses articles attentatoires à leur conscience et à leur foi. La formation, parmi les premiers, d'associations particulières pour l'extirpation de l'hérésie, sous l'inspiration de la Ligue catholique fondée à Trente ; l'organisation parmi les seconds, de tous les moyens de ralliement pour la défense de leurs croyances et de leur culte contestés ; puis les anathèmes lancés par le concile contre tous ceux qui ne voudraient pas reconnaître l'autorité souveraine de l'Église et du Saint-Siège ; le souvenir, enfin, des abus de pouvoir, des persécutions, des assassinats et des massacres qui, depuis tant d'années, avaient troublé le pays : en fallait-il davantage pour semer les germes de l'esprit de haine, de vengeance et de discorde ? La plus funeste de toutes les guerres, la guerre civile, et encore la plus implacable des guerres civiles, celle qu'en-

gendre le fanatisme religieux, va se rallumer en France, et plus que jamais ensanglanter son sol si fertile et si beau.

Jusqu'à présent nous avons vu L'Hôpital travailler, malgré toutes les oppositions, à défendre les droits de la conscience et la liberté religieuse, avec l'appui plus ou moins sincère mais avéré de Catherine de Médicis, c'est-à-dire de la cour. A partir de 1564, il dut reconnaître qu'il ne pourrait plus compter sur cet appui ; la reine-mère, qui se montrait hésitante depuis quelque temps et semblait chercher sa voie, parut tout à coup vouloir suivre une politique nouvelle. Il serait peut-être téméraire d'essayer de préciser les causes de ce changement dans son état d'esprit ; on peut cependant supposer que les événements dont nous venons de parler avaient agi fortement sur une femme préoccupée avant tout du désir de retenir le pouvoir entre ses mains.

Deux hommes venaient de disparaître qui, par leur haute position comme par leur valeur personnelle, avaient exercé sur Catherine une pression qu'elle n'avait jamais subie qu'avec impatience : François de Lorraine, duc de Guise, et Perrenot de Chantonnay, ambassadeur de Philippe II.

Le premier, assassiné devant Orléans, allait être remplacé par son fils le jeune Henri de Guise, qui ne pouvait prétendre avoir sur elle la même influence que son père. Le second, rappelé tout récemment, avait pour successeur Don Francis de Alava qui savait mieux ménager la susceptibilité de la reine-mère.

Mais tranquillisée de ce côté, celle-ci se prit alors à redouter d'avoir à compter avec le prince de Condé, chef du parti protestant, et surtout avec Coligny, auquel la

loyauté de son caractère et l'austérité de sa vie avaient acquis une grande autorité morale. L'habile Alava sut deviner sa préoccupation; il s'appliqua à montrer à Catherine que le parti catholique étant incontestablement le plus nombreux, elle devait désormais s'appuyer sur lui sans avoir rien à craindre, le nouveau duc de Guise étant trop jeune pour prétendre la diriger. Il ajoutait que si elle entrait résolument dans cette voie, elle serait assurée du concours de l'Espagne et du Saint-Siège.

Ce langage produisit si bien son effet, que les conseils de L'Hôpital furent plus rarement demandés, et encore moins suivis.

Charles IX, qui avait quitté Paris le 24 janvier 1564 pour entreprendre son grand voyage dans son royaume, se rendit d'abord à Fontainebleau où il passa les mois de février et de mars, et où il donna des fêtes splendides.

Le nouvel ambassadeur d'Espagne profita des facilités que lui offrait ce séjour, pour agir sur la reine-mère, en s'entretenant constamment avec elle. Il réussit si bien à la gagner à ses idées, qu'elle décida le roi à interdire à sa propre tante Renée de Ferrare de faire prêcher l'Évangile, non seulement en son logis, mais aussi dans une maison achetée par elle dans un des villages qui entouraient Fontainebleau.

Puis comme Renée s'en plaignait, Catherine se laissa emporter jusqu'à la menacer, si elle continuait, de faire pendre son ministre devant la porte du prêche. L'amiral de Coligny, qui était aussi à la cour avec Charlotte de Laval sa femme, se vit également refuser toute liberté de prêche (1).

(1) Desjardins. *Négociations avec la France*, III, 510-516. *Bibl. Nat. Lettre de Renée à Calvin*, écrite de Montargis, 21 mars 1564. — Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. xi.

Qu'on se rappelle ce qui s'était passé à Saint-Germain avant et pendant le colloque de Poissy, et l'on ne pourra s'empêcher de s'écrier : Quantum mutata ab illâ. Il semble qu'à la suite de ses entretiens avec Alava, une pensée l'obsédait : avoir une entrevue avec Philippe II, pour s'assurer s'il lui serait possible d'obtenir le concours des puissances catholiques, sans avoir à sacrifier certains privilèges de la couronne et de l'Église gallicane, auxquels les parlements tenaient expressément.

Cette entrevue, qui pourrait avoir lieu à Bayonne, mais que Philippe II ne voulait de son côté accorder qu'à bon escient, la préoccupait si fort au début du voyage du roi, que pour l'obtenir, elle fit toutes sortes d'avances. Elle prit, par exemple, un arrêté qui interdisait le culte protestant dans toutes les villes où la cour séjournerait, et elle n'hésita pas à chasser une de ses filles d'honneur, mademoiselle de Noyan, qui avait refusé de faire ses Pâques (1).

Le parti catholique, du reste, cachait si peu ses projets que, dit Castelnau : « Il se parlait dès lors de voir un soulèvement universel de tous les catholiques de France pour abolir les huguenots ; que si le roy et son conseil ne voulaient prester faveur, l'on s'en prendrait à luy même en danger de diminuer son autorité et l'obéissance de ses subjects. Toutes ces raisons estaient bien fortes pour esmouvoir leurs Majestés à entrer en la Ligue des catholiques ; mais d'autant qu'il estait périlleux de casser tout à coup l'édit de pacification, il fallait trouver le moyen peu à peu de diminuer l'effet d'iceluy par d'autres édits limités » (2).

Voilà ce qui explique la série d'édits limitant de plus en

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. xliv.
(2) Castelnau. *Mémoires*, liv. V, ch. X.

plus celui d'Amboise, et qui furent publiés successivement pendant le voyage de la cour. Comme les devoirs de sa charge nécessitaient souvent la présence du chancelier à Paris, il ne put accompagner le roi toujours et partout. Il allait et venait, se rendant, toutes les fois que cela était utile, dans les villes où Leurs Majestés faisaient un séjour de quelque durée. On peut donc supposer que la plupart des édits d'alors furent décidés, ou en l'absence de L'Hôpital, ou malgré ses avis quand il était là. Quoique Catherine fût résolue à placer son fils à la tête du parti catholique afin de rétablir l'unité du royaume par l'unité de religion, elle n'avait pas voulu se séparer du chancelier, dont la réputation de sagesse et d'austérité était à elle seule une véritable force pour le gouvernement.

On pourrait s'étonner que L'Hôpital aux mœurs pures et rigides, et dont personne n'a jamais osé soupçonner la conduite privée, ait consenti à rester plus longtemps dans une cour où l'immoralité non seulement s'étalait sans pudeur, mais était même exploitée comme le plus sûr moyen de séduire et d'asservir ceux dont on pouvait avoir besoin.

L'amiral, quant à lui, préféra s'éloigner sous l'empire du dégoût qu'il ressentait à Fontainebleau, où la présence du célèbre escadron volant de la reine provoquait tous les jours les fêtes les plus répugnantes et les scandales les plus éhontés (1).

Si L'Hôpital ne l'imita pas, c'est qu'il estimait qu'en restant à son poste, il pourrait servir plus utilement son pays qu'en se retirant.

Il convient de rappeler, d'ailleurs, que sous l'ancien

(1) Castelnau. *Mémoires,* liv. V, ch. VI.

régime, le chancelier de France, quoique chef suprême de la justice, n'avait aucune autorité politique par lui-même, et n'était qu'un simple conseiller placé auprès du roi pour que celui-ci pût le consulter quand il le désirait, mais sans y être obligé. Son pouvoir, qui était d'ordre essentiellement administratif, lui permettait, et ce n'était pas à dédaigner, d'exercer une salutaire surveillance sur la bonne et loyale gestion des affaires de justice et de finances. L'Hôpital se contenta donc d'apporter tous ses soins à introduire peu à peu des améliorations pratiques dans ce qui était de son ressort, l'organisation de la justice, et les institutions ayant pour but de favoriser le commerce et l'agriculture.

Lorsqu'il dut, par suite des circonstances, s'abstenir des questions politiques, il concentra toute son attention sur les réformes qu'il méditait depuis longtemps, et dont il avait reconnu l'urgente nécessité. Dans sa carrière déjà longue, il avait rencontré de tels abus à tous les degrés de l'échelle administrative, que lui, d'ordinaire si patient, ne put pas toujours contenir l'explosion de sa sévérité et de son indignation, en voyant combien l'État était mal servi par la plupart de ses fonctionnaires.

Brantôme nous raconte l'épisode suivant qui se passa chez le chancelier un jour qu'il y dînait : « Après disner, on luy dit qu'il y avait là un président et un conseiller nouveaux qui voulaient estre reçus de luy en leurs nouveaux Estats qu'ils avaient obtenus. Soudain, il les fit venir devant luy qui ne bougea ferme de sa chaire. Les autres tremblaient comme la feuille au vent. Il fit apporter un livre du code et l'ouvre luy mesme et leur montre à l'un après l'autre une loy à expliquer, leur en faisant sur elle des demandes, interrogations et questions. Ils lui respondirent si impertinemment et avecques un si grand estonnement,

qu'ils ne faisaient que vaxiller et ne sçavaient que dire; si bien qu'il fut contrainct leur en faire une leçon, et puis leur dire que ce n'estait que des asnes, et qu'encore qu'ils eussent près de cinquante ans, qu'ils s'en allassent encore aux escoles estudier..... Ainsy M. le chancelier les renvoya sans recevoir leur serment, qu'il remontrerait au roy leur ignorance, et qu'il en mist d'autres en leurs places.

« Après qu'ils eurent passé la porte, M. le chancelier se tourna vers nous, et nous dit : « Voyla de grands asnes ; « c'est grand charge de conscience au roy de constituer « ces gens-là en justice.

« M. de Strozzi et Moy lui dismes : « Monsieur, possi- « ble leur avez vous donné le gibier trop gros et plus qu'il « n'estait de leur portée. » Lors il se mit à rire et dire : « Sauf vostre grâce, ce ne sont que des triviales qu'ils « debvaient sçavoir » (1). Aussi s'efforça-t-il d'établir que dorénavant, on ne donnerait plus les charges de justice aux plus offrants, sans avoir égard à leur aptitude, et qu'on exigerait d'autre part des receveurs et percepteurs, qu'ils rendissent des comptes exacts et réguliers des deniers publics.

Du reste, aucun détail pouvant intéresser la prospérité générale ne lui paraissait indigne de son attention.

Ayant reconnu combien les juges ordinaires étaient souvent incapables de se prononcer, avec la promptitude et l'expérience désirables, sur les différends qui naissaient des transactions commerciales, il eut l'idée de fonder d'abord à Paris (1564), puis successivement dans les principales villes du royaume, ces *Tribunaux de commerce* qui ont subsisté depuis lors, et ont rendu jusqu'à nos jours tant de services.

(1) Brantôme. I, 317.

C'est à lui qu'on doit également l'arrêté par lequel l'année devait commencer le 1er janvier, au lieu du jour de Pâques jusqu'alors adopté.

Il s'occupa enfin de reviser les coutumes du pays, pour en faire des lois plus pratiquement applicables. Puis, animé du désir d'enrayer le luxe toujours plus envahissant, et qui menaçait la moralité publique, il essaya de faire une série de lois somptuaires. Mais elles furent souvent excessives, parce qu'il ne se rendit pas compte que si une pareille tentative pouvait réussir dans une petite république comme Genève, et au nom de la foi d'un Calvin, il était bien difficile de la faire accepter dans un royaume où le clergé était aussi fastueux que peu rigide dans ses mœurs.

N'avait-il pas déjà écrit antérieurement une satire enflammée contre le luxe, dans laquelle se trouvent ces véhémentes apostrophes qui pourraient peut-être s'adresser à d'autres générations que celles du XVIe siècle :

« Nos débordements s'affichent jusque dans les carrefours où la morale seule devrait se faire voir..... Ne vous étonnez pas que tout coûte si cher : le goût du luxe a envahi les châteaux des seigneurs, puis les maisons des bourgeois, puis les plus humbles taudis. Or, le luxe est le plus cruel monstre qu'ait enfanté la nature. Les gains sont dépensés ; pour se passer une fantaisie, on n'en cherche point la nécessité, on ne regarde point le travail qu'elle coûtera..... Si le mal s'arrêtait là, si le poison ne se glissait pas dans les meilleurs cœurs, si Bacchus ne réveillait pas les flammes de Vénus, peut-être le mal serait-il encore supportable ! Mais les veines, gonflées par le vin, éclatent de débauche ; le poison pénètre jusqu'aux os. La perte de toute pudeur n'est plus comptée pour rien. La femme à la maison néglige son mari et se néglige elle-même. Mais si elle doit se mon-

trer, voyez-la se couvrir d'or et de pierreries, cacher sous du fard son impudent visage..... En somme, nous arrivons aux dernières limites du mal, nos cœurs ont même oublié Dieu. Nous discutons et combattons pour savoir où est la meilleure interprétation de la religion, et nous méprisons quand même les tables de la loi et les dix commandements que Dieu a donnés à Moïse » (1).

On comprendra maintenant pourquoi les fonctionnaires des différentes provinces, peu habitués à trouver dans leurs chefs cet esprit de rigorisme, ne virent pas, sans une certaine appréhension, arriver le chancelier à la suite de Leurs Majestés. Il profita, en effet, de la visite royale pour se rendre compte de la manière dont les choses se passaient dans les différentes branches de l'administration. L'on ne s'étonnera donc pas que les remontrances qu'il eut souvent à adresser, les réformes qu'il dut opérer sur place, les destitutions qu'il lui fallut plus d'une fois prononcer, et les châtiments qu'il eut à infliger à quelques-uns, aient pu susciter contre lui bien des plaintes, des haines et des désirs de vengeance.

Brantôme nous apprend que L'Hôpital s'étant aperçu de ces mauvaises dispositions à son égard, ayant même été dans certains endroits l'objet de violentes menaces, dut demander au roi de lui accorder une garde spéciale pour veiller à sa sûreté. C'était d'autant plus nécessaire que dans les régions où dominait le fanatisme religieux, on le représentait comme le fauteur ou tout au moins le protecteur de l'hérésie. Charles IX, qui tenait à le conserver, désigna, pour veiller sur la personne du chancelier, trois officiers représentant chacun une des tendances religieuses d'alors : M. de Grillé, huguenot ; M. de Muns, catholique, et M. de Bellegarde, de

(1) *Poésies* de L'Hôpital, satire, liv. IV.

la nuance des modérés : « Par ainsy, dit Brantôme, la garde de mon dict sieur de L'Hospital estait composée et devait estre bien gardé sans avoir peur de toutes les sortes de religion » (1).

Si l'on veut bien comprendre la conduite de L'Hôpital à partir de ce moment, il faut se souvenir que la France n'avait point alors de gouvernement parlementaire, et que le chancelier n'y occupait pas la place qu'occupe de nos jours un ministre dirigeant et responsable. En réalité, depuis la déclaration de la majorité de Charles IX, il n'y avait plus qu'un seul pouvoir politique, le roi. Et comme celui-ci, vu son jeune âge, avait remis à sa mère son pouvoir, on peut dire que Catherine de Médicis seule gouvernait le royaume.

Tant qu'elle n'avait été que régente, elle s'était sentie obligée de consulter les membres du conseil privé, et de tenir compte de leurs avis dans une certaine mesure. Maintenant qu'elle agissait au nom du roi, et étant toujours préoccupée de maintenir les prérogatives de la couronne, elle ne se considérait plus comme astreinte aux mêmes égards pour les opinions des conseillers.

Nous avons vu qu'elle tint à le leur faire comprendre, à L'Hôpital en particulier. Elle lui laissa donc volontiers la surveillance de tous les services et de tous les fonctionnaires de l'État, mais se réserva pour elle seule le droit de décider, d'accord avec son fils, la direction politique du gouvernement, et le choix des personnages auxquels elle croirait devoir confier les plus hauts emplois.

Le chancelier qui, malgré ses aspirations éminemment libérales pour son temps, était toujours resté, comme on

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine*, II, 185. — Brantôme, IV, 287. — Taillandier, 165.

dit aujourd'hui, *loyaliste*, c'est-à-dire pénétré du droit divin de la royauté, n'aurait jamais osé résister en face à un ordre du roi, dans la crainte d'ébranler le respect de l'autorité royale, une des pierres angulaires, selon lui, de l'ordre social. Il ne se considéra pas comme humilié de devoir accepter le rôle plus modeste qui lui était réservé, et se contenta désormais de remplir fidèlement sa mission de haute surveillance, souvent délicate et pénible. Jamais il ne se laissa arrêter par les plaintes et les menaces de ceux, si nombreux hélas, dont il avait occasion de dévoiler les prévarications.

D'autre part, il se montra toujours prêt, dès que le roi et la reine le lui demandaient, à donner son avis le plus sincère sur, et même contre les édits qu'ils méditaient de rendre, à parler au nom du roi, devant les parlements si souvent portés à lui résister, et à faire entendre des censures plus ou moins agréables à prononcer dans les lits de justice que dut tenir la cour.

Après avoir traversé la Champagne, la Bourgogne et le Lyonnais, Leurs Majestés, obligées d'abréger leur séjour à Lyon où la peste avait éclaté, se rendirent au château de Roussillon, la résidence du comte de Tournon. Là, toujours préoccupée d'amener Philippe II à consentir à une entrevue avec elle, Catherine n'hésita pas à publier un édit (juillet 1564) qui est un véritable acte de tyrannie. Il y était spécifié « que la liberté accordée aux gentilshommes de tenir leur prêche dans leurs terres ou dans leurs châteaux, ne s'entendait que pour leurs domestiques et sujets, et qu'ils n'y pourraient en recevoir d'autres sous peine de Lèse-Majesté. Défense de faire aucune assemblée sous prétexte de synode, ni aucune cueillette d'argent ; et commandé aux magistrats de contraindre les moines et les

prêtres rénégats qui seraient mariés, de quitter leurs femmes, ou de sortir du royaume dans deux mois ; autrement d'envoyer les hommes aux galères et d'enfermer les femmes entre quatre murailles » (1).

C'était, aux yeux des Réformés, une véritable révocation de l'édit de janvier, voire même de la pacification d'Amboise, et elle provoqua, comme c'était à prévoir, leurs plaintes les plus énergiques qui donnèrent lieu bientôt à de nouveaux excès et de nouveaux massacres dans le royaume. Qui sait si ce n'était pas par de tels moyens que Catherine, sans oser se l'avouer encore, espérait arriver à trouver un prétexte pour anéantir les dissidents ?

Quelques semaines plus tard, en effet (septembre 1564), elle eut, à son passage à Avignon, un entretien secret avec l'Italien Antinori, envoyé du pape, sur ce qu'on pourrait faire pour hâter la ruine du calvinisme; elle lui aurait fait, dit-on, des promesses très catégoriques, tout en faisant observer qu'il conviendrait d'attendre un moment plus favorable pour agir plus sûrement (2).

On se rendra compte de l'action que le Saint-Père cherchait à exercer sur Catherine de Médicis, en lisant ce qu'elle écrivait de Lyon le 15 juin 1564 à notre ambassadeur à Rome, M. de Villeparisis : « Jay veu aussy par vostre dicte lettre, écrite en chiffre, les discours qui ont passé entre nostre dict Sainct-Père et vous, et pour vous respondre aux deux poinctz dont il s'est plainct à vous, desquelz le premier *est pour faire chasser du Comtat tous ceulx de la nouvelle religion*, vous luy pourrez dire, quant il vous en parlera, *que c'est chose queje ne désirepas moings que luy de se veoir effectuer;* mais il plaira aussi à sa dicte

(1) Isambert. *Anc. lois franç.*, XIV, 170. — Mézeray, X, 302.
(2) Davila. *Hist. des Guerres civiles de France*, I, 175.

Saincteté de considérer la qualité de temps où nous sommes, et que l'on ne peult pas toujours faire ce que l'on vouldrait bien ; et qu'estant ce pays là ceint et environné de tous costez de ceulx qui tiennent ceste opinion nouvelle, il est impossible qu'il ne s'en ressente. Toutte fois Sa dicte Saincteté se peult bien asseurer que nous ne l'aurons jamais en moindre recommandation que les aultres pays du Roy mon filz » (1).

Pour tâcher de faire accepter ses temporisations intentionnellement renouvelées, et pour calmer l'impatience des princes catholiques qui réclamaient des actes et non des paroles, Catherine décida le roi à bâtir des forts dans toutes les villes où les protestants étaient le plus nombreux, Lyon, Valence, Montauban ; à en faire démolir les fortifications dont ils pourraient se servir le cas échéant, et à y changer tous les gouverneurs suspects d'hérésie.

L'Hôpital n'était évidemment plus capable d'arrêter la reine dans la direction nouvelle qu'elle avait adoptée. Il s'en rendit si bien compte, que dans l'attente de temps meilleurs, et sans renoncer à ses principes, il se renferma de plus en plus dans ses fonctions spéciales, se résignant à être tenu à l'écart de la politique. On voudrait savoir quels étaient alors ses sentiments et ses pensées. S'il ne nous a point laissé de Mémoires, on n'en est cependant pas réduit à de simples conjectures, grâce à ses harangues et aux correspondances du temps qui nous ont été conservées. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout en désapprouvant la nouvelle attitude du gouvernement, il ne crut pas devoir se démettre de sa charge. S'il avait perdu la confiance de Catherine de Médicis, il sentait qu'il jouissait encore d'une

(1) LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. 192.

certaine influence sur l'esprit du jeune roi qui continuait à lui témoigner du plaisir à recevoir les conseils de sa vieille expérience. Il se flatta donc qu'en s'entretenant souvent avec Charles IX, il arriverait à contrecarrer les hypocrites projets de sa mère, et à lui inoculer insensiblement le respect des droits de la conscience.

En tout cas, tant que les modérés du parti protestant virent L'Hôpital à son poste, ils se refusèrent à croire à la réalisation des criminelles intentions qu'on prêtait déjà à Catherine de Médicis. Ils étaient rassurés en le voyant lutter contre sa royale influence, sans doute avec toute la réserve que commandait la situation, mais, comme nous allons le montrer, avec une inflexible persistance.

Aussi est-ce encore L'Hôpital que redoute par-dessus tout l'ambassadeur d'Espagne chargé de traiter la question de l'entrevue projetée à Bayonne. Qu'on lise, pour s'éclairer sur le rôle de chacun des acteurs de ce drame, le dialogue qui eut lieu à Toulouse (1565) entre Sipierre, l'ex-gouverneur de Charles IX, parlant au nom de Catherine, et Don Francis de Alava : « Tenez pour assuré, dit Sipierre, qu'aussitôt après l'entrevue, la reine-mère arrangera les affaires de religion. — Je suis très content, répondit Alava, de ce que vous me dites ; mais *il faut se tenir sur ses gardes, car le chancelier de L'Hôpital fera facilement changer la reine d'opinion.* » Et comme il ajouta : « De quelle façon procédera-t-on ? — Cela regarde la reine, répliqua Sipierre, mais aussitôt après l'entrevue, *le roi décrétera que dans le délai de deux mois il n'y ait plus en France un seul ministre.* — S'il en est ainsi, observa Alava, Condé et l'amiral reprendront les armes. — De toute nécessité *il faut que nous commencions par* là, répondit Sipierre, *et nous comptons bien sur l'aide du roi catholique.* Le don-

nera-t-il? — Certainement, dit Alava, je puis vous l'affirmer » (1).

Pendant les quarante-six jours que la cour passa à Toulouse, L'Hôpital, qui s'y était rendu avec sa femme, montra bien qu'il n'était pas disposé à sacrifier la part de liberté religieuse accordée par les édits de janvier et d'Amboise; car le roi devant, à l'occasion du carême (1565), publier une ordonnance, le chancelier s'arrangea pour qu'elle fût rédigée de manière à respecter les droits des protestants, fort nombreux dans cette ville.

Ce fut également sur sa réclamation qu'on dut replacer dans une des salles de l'Hôtel de ville, tous les portraits des conseillers hérétiques qu'on avait cru devoir soustraire aux regards de Leurs Majestés (2). Se présentant enfin au Parlement avant le lit de justice qui allait y être tenu, il fit entendre, suivant La Roche-Flavin, « plusieurs remontrances et plusieurs plaintes contre aucuns de cette compagnie, les exhortant de maintenir et garder l'autorité du roy et celle que Sa Majesté leur avait distribuée; aussi d'exactement garder et entretenir et faire entretenir par leurs inférieurs iceux édicts et ordonnances, et pourvoir à leur exécution, ensemble aux dictes plaintes, à ce que les subjects ne soient plus souvent contraincts à recourir à Sa Majesté » (3). De tels actes et un tel langage, attestant le maintien des promesses du roi, ne pouvaient, en effet, que rassurer ceux des huguenots qu'avaient effrayés les discours menaçants de leurs adversaires.

Mais Catherine, qui avait obtenu enfin de Philippe II la

(1) *Archives nat. Collection Simancas*, K, 1503, n° 33. — LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. LXIV.

(2) LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, p. LXIV.

(3) *Treize Livres des Parlemens*. Bordeaux, Millanges, 1617, in-f°, p. 387. TAILLANDIER, p. 166.

promesse d'une prochaine entrevue à Bayonne, se crut de moins en moins obligée d'observer vis-à-vis des protestants les mêmes ménagements que par le passé; et son entourage, qui ne tarda pas à s'en rendre compte, se laissa aller à des manifestations quelque peu provocantes, qui produisirent une grande irritation, même chez le chancelier, d'ordinaire si patient et si conciliant.

C'est le 9 avril que la cour arriva à Bordeaux. Sans perdre un seul jour, L'Hôpital fit convoquer pour le 12 le Parlement en audience extraordinaire, où le roi devait tenir un lit de justice. Cette hâte était déjà l'indice du mécontentement qui animait le chancelier, depuis son entrée en Guyenne.

Il savait, en effet, que cette province était une de celles où l'enregistrement des édits royaux avait été ajourné, et où, sous prétexte de zèle pour la religion catholique, il s'était formé une ligue de gentilshommes qui, parcourant en armes la contrée, semaient partout l'effroi en commettant toutes sortes de violences contre les Réformés. Il savait qu'à la tête de ces bandes figuraient Henri de Foix, comte de Candale ; son frère, l'évêque d'Aire ; son cousin, le marquis de Trans ; le sire de Melville, etc., qui tous, au courant des conférences secrètes d'Avignon, et de celles qui allaient se tenir à Bayonne, affectaient de n'accorder aucune importance aux remontrances du chancelier, se considérant comme assurés de l'impunité.

L'Hôpital, chargé de préparer le discours d'ouverture que devait prononcer le roi en présence de la reine-mère, lui faisait dire que : « ayant faict son entrée dans cette ville, il avait voulu venir veoir sa court pour entendre comme sa justice s'administre ; déclarant qu'il veult estre dorénavent mieulx obéy qu'il a esté, et ne veult qu'aulcung de ses

subjects prenne les armes sans son congé, veult aussy que ses édicts soient gardez ».

Le chancelier prenant ensuite la parole, et s'adressant directement au roi, s'appliqua à souligner en vue de Catherine de Médicis et de ceux qu'elle soutenait, ce qui venait d'être dit dans la harangue royale, comme s'il eût voulu leur en faire une application personnelle : « Vous leur avez déclaré que vous voulez vos ordonnances estre gardées, quelque chose que l'on souffle aux oreilles ; que vous le voulez ainsi ; que vous ne trompez aulcung et ne voulez point faire aultrement que ce que vous avez déclaré par vos ordonnances.

« Vous estes, Messieurs, commiz à faire justice ; ne pensez pas qu'elle soit vostre ; vous n'estes qu'en sièges empruntez. Il fault que la loy soit sur les judges, et non pas les judges sur la loy... Ce roy s'est enquiz de son peuple et de sa justice. Il a trouvé beaucoup de faultes en ce parlement. Il y a icy beaucoup de gens de bien desquelz les opinions ne sont suyvies. Elles ne poisent point, mais se comptent. J'ay ouy parler de beaucoup de meurtres, pilleries, et forces publiques commises en ce ressort.

« J'ai receu beaucoup de plainctes de vos dissensions qui sont entre vous. Voicy une maison mal réglée, c'est vous aultres qui fault que vous en rendiez compte... » Et il termina cette sévère et courageuse admonition par cette parole qu'on pourrait traduire ainsi : *à bon entendeur salut :* « Finalement croyez que vous n'eustes jamais roy plus sévère contre les maulvais, ny plus benin à l'endroict des bons » (1).

Voulant enfin faire un exemple, il fit comparaître devant le conseil privé le marquis de Trans, gendre de Fizes,

(1) Dufay. *Harangues de L'Hôpital*, II, 105.

secrétaire des commandements de la reine, et protégé par elle : « Estant donc devant monsieur le chancelier, raconte Brantôme qui était présent, ainsy qu'il luy voulait remonstrer ses jeunesses, ses folies, ses passe-temps et jeux cuisants desquels il estait coustumier d'user en luy desduisant particulièrement aucuns, il se mit à rire. — « Comment « vous riez ! luy dit-il, au lieu de vous attrister et de mons- « trer un visage repentant de vos folies ? Vous vous pourriez « bien donner garde qu'avec vos risées et vos bouffonneries, « je vous ferais trancher la teste aussitôt que je vous en « aurais baillé la sentence. Et remerciez hardiment la reine « et M. de Fizes, car vous l'auriez tout à ceste heure ». Brantôme ajoute : « Quy fust estonné ? Ce fust le dict monsieur le marquis. Asseurez-vous que le rire luy passa bien, car il ne fallait pas se jouer avec ce grand juge et rude magistrat » (1).

On comprend que des scènes comme celles qui venaient de se passer à Bordeaux, ne pouvaient qu'amasser des germes de colère dans la noblesse catholique.

Rappelé à ce moment à Paris par les devoirs de sa charge, le chancelier se sépara de Leurs Majestés. Sa présence à Bayonne ne semblait pas, en effet, devoir être nécessaire puisque la cour n'était censée y aller que pour ménager à Catherine l'occasion de se rencontrer avec sa fille, la femme de Philippe II, sur les frontières de leurs royaumes.

Charles IX et sa mère se rendirent donc à Bayonne (juin 1565). Mais tandis que le roi était absorbé tout entier par les préparatifs des fêtes plus que splendides qui se donnèrent à cette occasion, en vue d'éblouir les Espagnols, Catherine de Médecis eut avec l'envoyé de Philippe II des

(1) Brantôme. IV, 287.

entretiens secrets dans lesquels certains prétendent que fut décidée la Saint-Barthélemy.

Ne connaissant aucun document signé qui atteste cette allégation, nous n'oserions l'affirmer en des termes aussi précis. Toutefois, quand on lit les corespondances authentiques qui nous ont été conservées, on arrive à la conviction que l'exécution des résolutions arrêtées dans l'entrevue de Bayonne, devait aboutir à une Saint-Barthélemy.

Si cet horrible complot n'a pu éclater qu'en 1572, c'est à l'influence de L'Hôpital surtout qu'il faut l'attribuer.

Ce sinistre projet, qu'on peut bien appeler un complot, avait été conçu par l'absolutisme implacable de Pie IV et de Philippe II qui, pour pouvoir y donner suite, chargèrent un homme aussi habile que fanatique, le duc d'Albe, du soin d'amener Catherine de Médicis à coopérer à leur entreprise.

Voici en effet, dans les instructions qui furent données au duc d'Albe, les points précis sur lesquels il devait obtenir l'engagement de la reine-mère : expulsion des ministres dans le délai d'un mois, sous peine de mort ; interdiction du culte protestant; publication des décrets du concile de Trente ; obligation de soumettre les fonctionnaires à une profession de foi catholique pour tous les emplois (1).

Jamais délégué ne s'est montré plus strictement fidèle à son mandat. Dès son premier entretien avec Catherine de Médicis, toutes les portes ayant été soigneusement fermées, comme elle rusait pour n'avoir pas à dévoiler le fond de sa pensée, et tentait d'expliquer certaines des concessions qui avaient été accordées aux protestants de France, il osa lui dire : « Je ne puis, Madame, partager votre manière de voir ; la

(1) *Archives nat., Collection Simancas,* K, 1503, n° 11.

politique de dissimulation suivie jusqu'ici, a compromis la cause de la religion ; *il ne vous reste plus qu'à prendre des mesures énergiques ; il faut bannir de France cette mauvaise secte :* le roi, votre fils, n'a plus que cette ressource » (1). Puis, la voyant hésiter devant ces conclusions, et afin de montrer qu'il savait bien quelle était l'influence à laquelle elle obéissait : « Votre Majesté, reprit-il, n'a guère moyen de faire justice, *du moment qu'elle passe par les mains du chancelier.* — C'est la mauvaise volonté que vous lui portez qui vous fait parler ainsi, répliqua Catherine ; il n'est pas si mauvais que vous le pensez. — Peut-on nier, dit le duc, qu'il ne soit huguenot ? — Non, il ne l'est pas, reprit-elle en haussant la voix. — Vous êtes la seule en France, Madame, de cette opinion, » riposta le duc. Elisabeth, intervenant alors, ajouta : « Du vivant de feu le roi mon père, il passait déjà pour huguenot. Tant qu'il sera chancelier, les catholiques seront opprimés, et les huguenots favorisés. *Pourquoi ne pas le renvoyer quelque temps chez lui ?* Vous reconnaîtriez, ma mère, la vérité de ce que je vous dis, et les choses de la religion prendraient un meilleur chemin » (2).

Je ne connais pas de témoignage qui puisse mieux honorer la mémoire de Michel de L'Hôpital, que celui que lui rendirent, dans ces entretiens, le duc d'Albe, et la reine Elisabeth, aussi digne femme de Philippe II, que digne fille de Catherine de Médicis et digne sœur de Charles IX. Je n'en connais pas qui atteste d'une façon plus irrécusable que le grand principe, qu'il a toujours professé et défendu sous les règnes de Henri II, de François II et de Charles IX,

(1) *Archives nat., Collection Simancas,* K, 1504.

(2) *Archives nat., Collection Simancas.* — LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine de Médicis,* II, p. LXXVIII.

c'est celui de la liberté de conscience. Je n'en connais pas, enfin, qui puisse mieux démontrer tout ce que nous devons de reconnaissance à cet homme qui a vécu, qui a lutté, qui a souffert, et, disons-le, qui est mort pour nous obtenir le droit de penser, de croire, et d'adorer dans notre pleine indépendance.

*Pourquoi ne pas le renvoyer*, avait dit la reine Elisabeth. Or c'est pour avoir, un peu plus tard, suivi ce funeste conseil, que la France vit se rouvrir l'ère des guerres de religion, des persécutions, des exils, lesquels ont enfanté ces deux grands crimes qui resteront les souvenirs les plus néfastes de son histoire : la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes.

Que fut-il décidé dans l'entrevue de Bayonne ? Le seul fait qu'on est réduit à le demander, prouve que le huis clos dont on voulut l'entourer a été respecté ; et s'il en a été ainsi, c'est que la résolution qui fut prise était de telle nature, que personne n'a osé avouer, dans la suite, y avoir consenti, pas plus Catherine de Médicis et Charles IX, que Philippe II et son représentant, le duc d'Albe.

Voici, en effet, de quelle manière vague et évasive, à l'issue de ces conférences, Catherine en parle dans une lettre à son gendre, Philippe II, le 6 juillet : « La reyne vostre femme pourra plus amplement dire hà V. M. ce qui ha aysté aresté en sa présence et le duc d'Albe et Don Juan Manrique, y estant le roy vostre frère et mon fils d'Orléans, et mes cousins, le cardinal de Bourbon, de Guise, duc de Montpensier, le Conestable et le maréchal de Bourdillon ; et cela qui pourra asseurer de la volonté et zèle que nous avons à nostre religion, et envie de voyr toutes chauses au contantement du service de Dieu, chause que n'oublieron et mettron payne de si bien aysecuter qu'il an aura le con-

tentement, et nous, le bien qu'en désirons ; ynsin que plus amplement la reyne ma dicte fille dira hà vostre Majesté ; qui sera cause que ne l'annuyré de plus longue lettre, m'asseurant qu'elle lui fayra entendre tous les aultres propos, que avons heu ensemble pour la confirmation et augmentation de l'amytié qui est entre nous, chause que si privément n'eusse ausé dire hà aultre personne et me remetant sur aylle... » (1).

Voici, d'autre part, comment s'exprime Phillippe II dans le récit de l'entrevue de Bayonne qu'il adressa à ce sujet à son ambassadeur près le Saint-Siège, le cardinal Pacheco : « On leur démontra clairement que mon intention et mon désir étaient de voir les choses de la religion réglées dans le royaume, et le roi y jouissant d'une entière obéissance. Là-dessus, la reine-mère fut persuadée, et elle se détermina à vouloir très sincèrement porter remède à ces choses de la religion, et devant quelques-uns de ses conseillers catholiques, devant le duc d'Albe et Don Juan Manrique qu'elle voulut avoir présents, elle offrit à la reine ma femme de porter remède à tout cela *le plus brièvement ;* qu'elle n'apporterait plus de retards pour le faire, une fois terminé le voyage, et qu'elle voulait le dire là devant tant de personnes pour donner plus de gages de sa sincérité. Cette résolution fut tenue si secrète qu'aucune autre personne ne l'entendit que les personnes présentes. Si elle avait été entendue par d'autres, il y aurait pour le remède une difficulté aussi grande qu'il y a de facilité avec le secret, on le comprend.

« Sa Sainteté voudra bien ne la communiquer à personne, pas même aux rois très chrétiens eux-mêmes, afin qu'ils ne

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 297.

puissent se plaindre et prendre pour prétexte que l'affaire étant découverte, on les empêche d'appliquer le remède » (1).

Ces lettres ont beau ne rien préciser, on devine, à voir l'insistance qu'elles mettent à recommander le secret, qu'on avait dû se mettre d'accord à Bayonne pour organiser quelque horrible complot.

(1) LAFERRIÈRE. *Lettres de Catherine*, II, 301.

# LIVRE QUATRIÈME

## CONSTANTES TENTATIVES DE L'HOPITAL POUR TROUVER UN TERRAIN DE TRANSACTION

---

### CHAPITRE PREMIER

#### ASSEMBLÉE DE MOULINS

Dans l'entrevue de Bayonne, Catherine de Médicis s'était-elle engagée à se débarrasser des chefs les plus actifs du parti protestant, dans l'espoir que la crainte suffirait ensuite à lui ramener la masse de leurs partisans ? ou bien avait-elle promis de frapper un grand coup et de renouveler les vêpres siciliennes, pour anéantir l'hérésie dans toutes les provinces du royaume simultanément, comme l'ont soutenu plusieurs chroniqueurs du temps ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de ce moment, Michel de L'Hôpital ne fut plus consulté et écouté à la cour comme il l'avait été précédemment !

On n'osa pas toutefois le *renvoyer*, ainsi qu'on l'avait conseillé, car Catherine sentait trop qu'elle avait encore besoin de ses services, et combien d'ailleurs il serait diffi-

cile de lui trouver un remplaçant qui fût à la hauteur de sa tâche ! et puis quelle raison donner à ce renvoi ? Ne venait-elle pas d'affirmer elle-même au duc d'Albe qu'il n'était point huguenot ? Ne savait-elle pas que jamais il n'avait voulu sortir de l'Église catholique, au culte de laquelle il avait toujours continué à prendre part ? que les Réformés eux-mêmes, enfin, le considéraient comme si peu des leurs, qu'on répétait sans cesse parmi eux ces paroles bien connues : *Défiez-vous de la messe du chancelier ?*

Nous comprenons donc, sans le partager, le sentiment de suspicion qu'ont bien souvent éprouvé vis-à-vis de L'Hôpital des hommes, d'ailleurs pleins de respect pour lui, mais qui n'ont pu s'expliquer d'une manière pleinement satisfaisante l'attitude religieuse qu'il a observée jusqu'à la fin de sa vie.

« Je souscris volontiers, dit le Père Mainbourg, à toutes les grandes louanges que luy ont données pour toutes ses perfections le sieur Brantôme, le président de Thou, et Scévole de Sainte-Marthe dans les beaux éloges qu'ils en ont faits. Mais après tout, ni l'on ne peut ni l'on ne doit dissimuler ce qui a bien terni l'éclat de tant de belles qualités : c'est qu'il favorisait tout ouvertement le calvinisme en toutes rencontres, et qu'il était en cela de très bonne intelligence avec l'amiral, son grand confident. Aussi l'on disait tout communément qu'il était huguenot dans l'âme, quoiqu'il fît semblant d'être catholique à cause de sa dignité..... Cela même fit croire à quelques-uns qu'avec sa mine austère et sa morale extrêmement sévère, comme elle paraît dans ses écrits, il n'était à proprement parler ni huguenot ni catholique et n'avait nulle religion » (1).

(1) Cité par HAAG. *France protestante*, VII, 70.

Bayle a réfuté une pareille conclusion quand il a écrit : « On ne croit guère que les gens sans religion s'amusent à feindre qu'ils sont du parti disgracié.... Ils seraient bien fous, n'ayant point de religion, de choisir pour les dehors celle qui conduit à la potence, préférablement à celle qui a les biens et les honneurs de son côté. »

MM. Haag cependant persistent à insinuer, en s'appuyant d'un passage de Théodore de Bèze, que si L'Hôpital ne fit pas alors profession ouverte de protestantisme, c'est qu'il craignit de se priver des moyens de servir les intérêts des Réformés, ou plutôt la cause de la liberté de conscience. Rien, selon nous, dans la conduite, les écrits ou les harangues de L'Hôpital, ne permet d'attribuer à une nature aussi franche que la sienne, cette espèce de dissimulation. Il a pu, tenant compte des circonstances politiques, faire quelquefois certaines concesssions dans l'application de ses principes, et modérer ses aspirations idéales ; jamais on ne l'a vu se donner l'apparence de professer des convictions religieuses qui n'étaient pas les siennes, ce qui lui eût paru une infidélité vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des hommes. S'il eût agi d'après les motifs que lui supposent MM. Haag, il n'aurait pas vu son crédit diminuer à la cour à mesure qu'on s'y rapprochait de la Ligue catholique ; il ne se serait pas exposé à cette mise à la retraite qui lui fut si douloureuse, mais qu'il voyait venir ; il n'aurait pas enfin failli périr victime de la Saint-Barthélemy.

Ce que démontre la conduite de L'Hôpital, c'est qu'il a été, toujours et par-dessus tout, un homme de conscience, c'est-à-dire obéissant à des principes, tant dans les questions d'ordre public que dans celles d'ordre privé.

Profondément convaincu de l'origine divine du chris-

tianisme et de l'éternelle vérité de l'Évangile, il aurait voulu que tous les hommes pussent être maintenus sous sa bienfaisante influence, que tous les gouvernants fussent imbus des grands préceptes de sa morale. Mais sachant par expérience que ce qui agit le plus puissamment sur notre volonté, c'est non la doctrine qu'on veut nous imposer, mais celle qui s'impose d'elle-même à notre esprit, il voulait que, renonçant à tout système de contrainte légale, on laissât à la conscience mise en face de la parole de Dieu, la liberté de formuler la vérité telle qu'elle s'y trouvait révélée. Or une chose l'avait frappé, c'est que catholiques et protestants se réclamaient également du même Dieu, le Père céleste ; du même Sauveur, Jésus-Christ ; du même moyen de salut, la croix du calvaire ; de la même espérance, la vie éternelle ; de la même révélation, la Bible : ils ne différaient donc les uns des autres que par l'interprétation qu'ils donnaient à certains passages des Écritures, et par le degré d'autorité qu'ils attribuaient à l'Église visible. Il en avait alors conclu que, sans méconnaître l'importance de ces interprétations diverses, qui se reproduiront toujours sur la terre, on pouvait, on devait, au nom de la charité chrétienne, respecter les exigences de la conscience, en tolérant des cultes différents par la forme, mais tendant à un même but.

L'Hôpital, comme on le sait, avait vu sa femme, son gendre et sa fille se joindre aux évangéliques, en déclarant qu'il ne leur était plus possible de faire partie d'une Église qui leur paraissait s'éloigner, sur des questions essentielles, de l'enseignement révélé. Il regretta sans doute de les voir rompre, par cet acte, la complète communauté de sentiments religieux si douce dans un intérieur de famille ; mais il ne crut point devoir s'y opposer parce qu'il sentait que, mal-

gré tout, ils s'unissaient dans un même désir d'honorer Dieu. Et le peu que nous savons de leur vie domestique suffit pour nous assurer qu'ils parvinrent à *conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix.*

Les grandes qualités du chancelier avaient retenu Catherine de Médicis sous son influence jusqu'à l'entrevue de Bayonne.

Malheureusement pour notre pays, tout fut changé dans les dispositions de la reine, à partir du jour où elle se trouva en rapport personnel avec un homme qui, à tous les points de vue, était l'opposé de L'Hôpital, le duc d'Albe ; car ce dernier ne nourrissant aucun idéal, et ne s'inquiétant pas des principes, n'avait d'autre but que d'arriver par n'importe quels moyens au résultat désiré, l'anéantissement de l'hérésie.

Nous avons dit plus haut que le duc d'Albe, habitué à se servir des faiblesses de ceux avec lesquels il avait affaire, s'appliqua dès l'abord à flatter l'ambition de Catherine, et à lui démontrer l'impossibilité de relever et de maintenir l'autorité souveraine de la couronne, si on laissait s'établir en France deux cultes différents. Lui inspirant ensuite des soupçons sur la loyauté de ses conseillers, il lui signala, en particulier, L'Hôpital comme son plus dangereux ennemi ; il le lui présenta comme un vrai disciple de la réforme, aussi bien que sa femme et ses enfants ; et comme travaillant contre les intérêts de l'Église catholique. Il alla même jusqu'à lui insinuer que c'était là le motif qui avait décidé le chancelier à conserver sa position, malgré les humiliations que la cour lui avait infligées.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur l'individualité du duc d'Albe, ce qu'il était capable de concevoir, de proposer et de faire, on n'a qu'à parcourir le tome IV des *Papiers d'État de Granvelle.*

Il est évident qu'une femme comme Catherine de Médicis, entièrement dominée par la passion du pouvoir, devait infailliblement finir par subir l'influence d'un tel homme, derrière lequel elle voyait le roi d'Espagne, le pape et le nouvel Empereur, tous prêts à lui donner leur concours moral et matériel.

Ce ne fut probablement pas sans appréhension que Michel de L'Hôpital, en s'éloignant de la cour, apprit à la frontière que le duc d'Albe accompagnerait la reine d'Espagne à Bayonne ; mais ce qui l'attendait à son arrivée à Paris n'était pas plus encourageant ; car il allait y retrouver les haines religieuses non seulement aussi vivaces, mais rendues encore plus redoutables par l'esprit de division, les rivalités de partis, les jalousies de castes et les étroitesses sectaires.

Tout son désir eût été de rétablir la paix d'autant plus nécessaire à cette époque, que la France se trouvait plus ou moins isolée en face des autres puissances ; mais il ne savait comment y arriver. Plusieurs incidents avaient contribué à entretenir l'agitation dans les esprits.

Les Jésuites, malgré les interdictions prononcées contre eux depuis quelques années, n'avaient pas manqué de profiter de la présence d'un recteur mieux disposé à leur égard, pour essayer de se faire reconnaître par l'Université. Ils avaient ouvert (octobre 1564), dans la rue Saint-Jacques, un collège, qui plus tard est devenu le collège Louis-le-Grand. Mais un autre recteur, qui venait d'être nommé, s'étant, avec l'approbation de l'Université, prononcé contre l'installation de ce collège, la cause avait été portée devant le Parlement, où furent prononcées des plaidoiries fort vives pour et contre. Lorsque les avocats eurent fini de parler, l'avocat général Dumesnil, partisan et admirateur du chancelier, prit la parole

et exprima sans doute la manière de voir de celui-ci : « Il blâma d'abord l'aigreur des avocats de part et d'autre, dit De Thou (1) et après s'être beaucoup étendu sur les nouveaux ordres et sur l'extrême danger où l'on exposait, en les recevant, non seulement la religion, mais encore l'État, il conclut contre les Jésuites qui, « étant engagés par des vœux, ne devaient être en aucune façon admis dans le corps de l'Université pour y enseigner la jeunesse ». Le Parlement néanmoins, influencé par le parti catholique, « ou en haine des protestants pour la défaite desquels on croyait que les Jésuites étaient destinés », appointa les parties, et accorda provisoirement aux Pères l'autorisation de continuer leurs leçons. Ce fut là un nouveau sujet de tristesse pour L'Hôpital qui voyait ainsi les causes de troubles s'accumuler à l'horizon, et son crédit diminuer de jour en jour !

Les moindres événements, du reste, menaçaient constamment de prendre des proportions considérables dans la capitale, tant on y était nerveux et impressionnable. Le cardinal de Lorraine, en particulier, qui s'était montré singulièrement surexcité depuis le meurtre du duc de Guise et la clôture du concile, l'était devenu encore plus depuis qu'il avait reçu certaines confidences, au sujet de la conférence que Catherine avait eue à Avignon avec le délégué du pape, et de l'entrevue qu'elle allait avoir à Bayonne. Toujours hanté par les rêves de grandeur, il ne désespérait pas encore de voir son frère vengé, et son neveu, le jeune Henri de Guise, monter un jour sur le trône des Valois. Aussi, à son retour de Trente, tenant à faire une entrée solennelle à Paris, il avait fait venir ses deux neveux et son frère le duc d'Aumale, accompagnés d'une nombreuse troupe de

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXVII.

leurs partisans ; il y avait adjoint la garde de sûreté dont le roi, par exception, venait de l'autoriser à se faire escorter, et c'est à la tête de cette petite armée qu'on le vit entrer dans Paris, le 8 janvier 1565. Cependant une ordonnance royale du 13 décembre avait défendu aux soldats de pénétrer dans le gouvernement de l'Isle de France, placé, alors, sous le commandement du maréchal de Montmorency, fils de l'ancien connétable. Irrité de l'arrogance avec laquelle le cardinal avait repoussé ses avertissements, le maréchal se rendit à cheval au-devant de la troupe du cardinal, et la repoussa au coin des rues Saint-Denis et Saint-Honoré. « Et lors, dit Castelnau, celui-ci conçut une haine mortelle contre Montmorency et les siens... Cependant le roy qui estait en Gascogne reçeut en mesme temps les plaintes du cardinal et les excuses du maréchal auxquels il fit entendre qu'il les oyrait à son retour pour adviser ce qui serait nécessaire au fait de l'un etde l'autre » (1).

Une fois de plus, la cour préféra ajourner la solution du différend, en sorte que le chancelier put se demander avec tristesse quel espoir il pouvait encore conserver de voir triompher ses principes, puisque le roi lui-même ne savait pas faire respecter l'inviolable autorité de la loi.

Mais les principaux mandataires du pouvoir, le chancelier du royaume, et le gouverneur militaire de l'Ile de France, le maréchal de Montmorency, ne furent pas les seuls à se rendre compte du changement qui s'était opéré dans l'orientation de la politique du gouvernement, depuis le jour où Catherine avait recherché l'appui des puissances catholiques. Les protestants s'apercevaient de plus en plus combien étaient peu sincères au fond les dispositions

(1) CASTELNAU. *Mémoires*, liv. VI, ch. II.

soi-disant pacifiques affectées à leur égard par Catherine de Médicis, car les vexations auxquelles les réformés étaient en butte, allaient se multiplier au mépris des promesses faites ; elles étaient même devenues, depuis l'entrevue de Bayonne, si intolérables, que de vives plaintes s'élevaient de tous côtés.

Au retour du roi, un conseil fut tenu le 17 août 1565 à Angoulême où la cour s'était arrêtée ; un nommé Jacques de Boucart, qui s'était acquis une grande réputation de vertu, s'y présenta au nom de la noblesse protestante de la contrée : « Ils ont jugé, dit-il, qu'il y avait principalement deux choses dont ils devaient avertir Sa Majesté. Leurs plaintes ordinaires sont le premier objet que nous devons exposer. Les grands comme les petits ne cessent de crier que, contre la foi des édits, on les persécute tous les jours, et qu'on les massacre impunément de tous côtés, comme il est arrivé depuis peu à Tours, et à Blois, par la connivence des magistrats et du gouverneur des provinces. Si ces vexations demeuraient impunies, il serait à craindre que plusieurs qui ne trouveraient point de secours ni de protection dans l'obéissance, ne s'abandonnassent au désespoir, et n'eussent recours aux derniers remèdes. La seconde chose dont ils ont cru devoir avertir le roi, est qu'ils voyaient avec douleur le cardinal de Lorraine lever des troupes sans les ordres de Sa Majesté. . . . . Ils ne croyent pas que le roi puisse ou doive souffrir une telle audace. . . . . vu que ces préludes, qu'on peut appeler des essais, sont les funestes commencements d'une guerre plus dangereuse que le cardinal médite » (1).

Le chancelier, cependant, ne cessait d'écrire dans un

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XXXVII.

sens toujours conciliant des lettres officielles, mais elles étaient dénoncées à Charles IX avec des commentaires malveillants qui pouvaient entraîner les conséquences les plus regrettables. Ainsi lorsque la cour quitta la Rochelle, le gouverneur du Poitou, Du Lude, ne craignit pas de se plaindre de « *lettres trop favorables* » adressées par L'Hôpital aux protestants de son gouvernement. Le roi, déjà circonvenu, s'en émut au point de faire exprimer son mécontentement au chancelier ; celui-ci s'en montra tellement affecté, qu'il ne fallut rien moins que l'intervention de Catherine, qui jouait encore double jeu, pour l'empêcher de prendre quelque résolution extrême.

Tel était l'état des esprits, lorsque Leurs Majestés arrivèrent à Moulins (21 décembre). Le roi avait décidé d'y tenir, avant de rentrer à Paris, un conseil auquel il avait fait convoquer, outre les notables du royaume, les chefs des cours souveraines, quelques prélats, les chevaliers de l'ordre, et les grands officiers de la couronne, afin de régler solennellement quelques-unes des affaires les plus urgentes.

Malgré sa récente irritation et ses nombreuses déceptions, Michel de L'Hôpital, qui volontiers se figurait que la raison doit toujours finir par l'emporter, se rendit, plein d'espoir, à cette assemblée dont il attendait les plus heureux résultats. Mais, dès son arrivée, il put se rendre compte des sentiments peu conciliants que la reine-mère apportait à la conférence.

Le cardinal de Lorraine, qui aimait à faire sensation, avait d'avance annoncé qu'il ferait son entrée dans la ville, le 11 janvier, avec une escorte de soixante gentilshommes, et accompagné par le vicomte de Martigue, gouverneur de Bretagne, les ducs de Montpensier, de Longue-

ville et de La Trémouille, auxquels voulut même se joindre le prince de Condé. Or, deux jours auparavant, arrivèrent de leur côté, l'amiral et ses frères les Châtillon. Alors Catherine, toujours poursuivie par la crainte de voir les Guise reprendre leur ancienne influence, crut habile de leur enlever tout motif de récriminations, en prenant, le 9 janvier 1566, un arrêté qui interdisait, à Moulins, l'exercice du culte réformé pendant le temps que la cour y séjournerait (1) ; c'était montrer que pour ménager le parti catholique, on ne craignait pas de sacrifier les huguenots.

Le jour de l'ouverture des séances, le roi exposa dans son discours, que « ayant visité les provinces de son royaume pour entendre les plaintes de ses sujets en vue de soulager leurs maux, il avait maintenant réuni les membres de cette assemblée, afin de prendre leur avis pour pouvoir s'acquitter de la charge que Dieu lui avait imposée ».

Le chancelier, prenant ensuite la parole, démontra qu'il fallait chercher la principale cause de tous ces maux, dans la mauvaise administration de la justice, à laquelle il fallait absolument porter remède. Puis, il se mit à indiquer les réformes les plus urgentes selon lui, se disposant dans ce but à soumettre une série de règlements qu'il avait préparés. Mais, pour que les magistrats visés par lui comprissent bien quelle était leur responsabilité personnelle, il ajouta : « Qu'on n'accuse pas le temps de telle perversité, ains la malice des hommes. Il n'est saison si fâcheuse qui puisse détourner ni le bon juge de faire droicture, ni le théologien d'interpréter sainement les Écritures, ni le sage capitaine de bien servir son roi et de défendre le royaume. Par ainsi faut-il régler et châtier les fautes des hommes,

(1) *Bibl. nat. Ambassadeurs vénitiens*, filza VI.

et non se plaindre du temps qui va selon que les hommes se gouvernent » (1).

Le lendemain, Catherine prenant la parole : « Le Conseil est d'avis, dit-elle, que l'on ne peut pourvoir aux affaires du royaume, que l'on n'ait apaisé les querelles particulières », et se tournant vers le cardinal : « il y en a deux principales : l'une engagée entre vous et le maréchal de Montmorency ; l'autre pour l'homicide commis sur la personne de votre frère, le duc de Guise. Nous vous prions d'amener cette affaire à bonne composition ; l'amiral se tourne à la raison, il est prêt à affirmer par serment qu'il n'est ni coupable ni complice de ce meurtre » (2).

La double réconciliation fut obtenue à la joie de toute l'assemblée. D'une part, le maréchal et le cardinal protestèrent n'avoir pas eu l'intention de s'offenser réciproquement ; de l'autre, Coligny, ayant juré qu'il n'avait été ni l'auteur ni le complice de l'assassinat du duc de Guise, reçut le baiser de paix du cardinal de Lorraine et de la veuve du duc, malgré la protestation du duc d'Aumale et du jeune Henri de Guise qui avaient refusé de paraître à Moulins.

Nous devons ajouter que ces réconciliations ne furent qu'apparentes ; imposées par certaines convenances ou certains calculs, elles n'entraînèrent pas le rapprochement des cœurs. Aussi vit-on les causes de conflits et de querelles continuer à surgir à propos de tout, chacun ayant conservé ses prétentions et ses antipathies religieuses. Citons-en un exemple.

Les catholiques de Dijon avaient demandé que le droit d'assister les malades et les mourants fût retiré aux ministres

(1) La Popelinière, I, p. 383.
(2) *Bibl. nat., fonds français*, n° 3207. — Laferrière, II, p. 611.

protestants; et le cardinal s'était chargé de soutenir cette requête à l'assemblée de Moulins; telle fut l'occasion d'un débat qui produisit une grande impression. M. Taillandier en a trouvé un récit contemporain dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, sous ce titre : *Propos fascheux tenus au Conseil entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de L'Hospital* (1). Nous croyons devoir le reproduire textuellement :

« Le cardinal de Lorraine remonstra que c'estait contre l'édict de pacification et déclaration faicte sur iceluy, de permettre aux ministres l'accès et demeure èz villes et lieux de ce royaume où l'exercice de leur religion n'estait permis, alléguant les scandales et émotions qui pourraient advenir par le moyen des dicts ministres. Et disait davantage que par le dict édict estait seulement permis d'avoir un lieu en chascun bailliage et séneschaussée pour faire exercice de la religion. Et que par la permission qui estait donnée aux dicts ministres d'aller par toutes maisons visiter les malades et les consoler, ce leur estait donner moyen de faire l'exercice de leur religion en autant de maisons qu'ils entreraient, chose qui estait d'une très pernicieuse conséquence, et à laquelle Sa Majesté et son conseil devaient bien prendre garde. » Sur quoy le chancelier remonstra que les déclarations ci-dessus estaient conformes aux édicts. — « Quels édicts, demande le cardinal? — A ceux qui ont été faicts pour la pacification du royaume, et que vous n'ignorez pas, respond le chancelier, et qui se vendent publiquement par les merciers. » — Le cardinal insiste que n'estait suivant les édits et ne les avait veues. Le chancelier insiste du contraire. Puis dict : « Comment voulez-vous donc que fassent ceux de la religion?

(1) *Bibl. nat., mss. français,* n° 3951, f° 100, *verso.*

C'est une chose pitoyable que de visiter et consoler les malades. Voudriez-vous que lorsqu'ils sont sur le poinct de la mort, ils ne soient poinct consolés par la parole de Dieu? — Demande le cardinal, plustôt poison. » — A cela respond le chancelier: « Vous le dictes, et ils en disent autant de vostre religion. Si vous estimez là leur poison, pourquoy ne disputez-vous à l'encontre d'eux, et les confondez par texte de la Saincte Écriture, veu qu'ils s'offrent journellement pour disputer et ne demandent autre chose? Une conférence serait plus nécessaire que d'y venir par les violences, lesquelles nous avons veu n'avoir de rien servy pour contraindre les hommes à croire contre leur conscience. » En continuant son propos, dict au cardinal: « Vous nous voulez, en ce faisant, ramener aux troubles. — Il semble à votre dire que ce soit moy qui les ait amenez par cy devant. — Vous le savez, » respond le chancelier. — Alors le cardinal dit qu'il estait permis à chascun de parler librement au conseil du roy, et estait d'advis que si ceux qui sont de la nouvelle religion veulent estre consolez et visitez en leur maladie, il faut qu'ils le soient par les évêques ou par ceux qui sont commis et députez d'eux. — A quoy répond le chancelier, que « ceux de la dicte religion tiennent fermement qu'ils blesseraient leur conscience, s'ils s'assujettissaient aux cérémonies des prêtres et évêques, et que de les forcer, il n'y avait ordre qui ne voudrait veoir renaistre les troubles. Que de vouloir estre consolé par les prebstres, ils y consentiraient encore moins. Et de dire que les ministres les allassent visiter et consoler par permission des évesques ou curez, l'on savait que les dicts évesques et curez n'y consentiraient jamais ». — Alors le cardinal de Lorraine, adressant la parole à M. le cardinal de Bourbon, lui dict: « Vous voyez, Monsieur, comme il

ne faut plus d'évesques », pensant par là rendre le cardinal de Bourbon favorable à sa cause. — « C'est grand cas, dict le chancelier, que voulez si mal à ceux de la religion. Vous ne pouvez endurer que vifs ils servent à Dieu, et voulez qu'estant prêts à mourir, ils n'en oyent parler aucunement. Voulez-vous qu'ils meurent comme bestes et chevaux ? » — Le cardinal maintint là-dessus qu'il faut qu'ils soyent visitez et consolez par les évesques et curez. Le chancelier maintint le contraire et dict : — « Vous taschez merveilleusement à les ruiner et affaiblir. » — A quoy respond le cardinal : « Aussi taschons nous par tous moyens à les rendre faibles, afin qu'ils ne demeurent en ce royaume et qu'il n'y restast que la seule religion du roy. » Le cardinal respond encore que « c'estait luy qui les aigrissait et que partout où il estait, il voulait estre le coq. Et ne se trouverait jamais en conseil où serait le chancelier ». — Lequel respond, sur ce, « que l'on s'en passerait bien ».

« Plusieurs seigneurs du conseil trouvèrent bien estranges les façons de faire du dict cardinal, et y en eurent plusieurs qui dirent tout hautement que cela était impossible de forcer ceux de la religion d'estre visitez et consolez par les prebstres, et que semblablement, s'il fallait prendre permission des évesques pour avoir des ministres pour la visitation des malades, les dicts évesques ne l'accorderaient jamais » (1).

L'Estoile rapporte également cette scène, mais prête au cardinal des paroles encore plus vives. Il assure, en effet, que le chancelier lui ayant dit : « *Vous êtes déjà venu pour nous troubler* », le cardinal lui aurait répondu : « Je ne suis pas venu pour vous troubler, mais empêcher que ne trou-

(1) Cité par TAILLANDIER, p. 182.

bliez comme vous avez faict par le passé, *bélistre que vous êtes.* » Le cardinal de Bourbon ayant pris fait et cause pour son collègue, « ils se levèrent tous deux en colère et entrèrent dans la chambre de la reyne qui était malade, et les apaisa le mieux qu'elle put. Le roy les renvoya au conseil, et il fut arresté par le roy et la reyne que le dict édict (d'Amboise) serait cassé » (1).

Cette citation, d'un chroniqueur contemporain de ces faits, peut nous permettre non seulement de nous rendre compte des vrais sentiments qui régnaient dans les deux partis sur la délicate question religieuse, mais encore de reconnaître que dans la discussion, Michel de L'Hôpital n'a été dirigé que par le seul désir de rester fidèle aux principes qu'il avait embrassés.

On aura remarqué, en effet, avec quel soin il évite, en répondant au cardinal, de prononcer la moindre parole agressive ou railleuse contre l'Église catholique; il se contente, restant toujours respectueux, de réclamer le même respect pour les droits de la conscience des protestants.

Mais si les efforts du chancelier ne purent réussir à triompher du fanatisme étroit du cardinal et de ses partisans, et de l'absolutisme de Catherine et de ses courtisans, il fut plus heureux quant aux propositions de réformes judiciaires et civiles qu'il présenta à l'assemblée de Moulins. Il s'agissait, il est vrai, de mesures déjà inscrites par lui dans l'ordonnance d'Orléans, mais qui avaient été plus ou moins négligées dans la pratique.

La reine-mère, qui s'éloignait de plus en plus de lui sur les questions religieuses, se montrait prête à l'appuyer dans toutes celles d'ordre administratif. Aussi, fort de son con-

(1) L'Estoile. *Collection Petitot,* 1re série, vol. XLV, p. 62.

cours, fit-il adopter par le conseil les quatre-vingt-six articles de la célèbre ordonnance dite de Moulins, qui contiennent les règlements les plus sages en vue d'assurer tant la dignité, l'indépendance et la capacité des magistrats, que l'honnêteté et la fidélité de tous les fonctionnaires. Cette ordonnance, dans laquelle se rencontrent des dispositions remarquables pour des temps comme ceux-là par leur libéralisme, a servi jusqu'en 1789 de base et de règle à la législation du royaume. Etienne Pasquier, le contemporain de L'Hôpital, ne voulant pas qu'on oubliât d'en rendre hommage à qui de droit, a écrit ces lignes qu'il est juste de consigner ici : « Nous avons veu de nostre temps un jeune roy Charles IX en ceste France, auquel et l'infirmité de son bas âge du commencement et, par succession de temps, la violence extraordinaire de son naturel, ne donnait aucun loisir de faire des loix, toutefois jamais roy qui le devança ne fit tant de beaux édicts que luy : tesmoin celuy de l'an 1560 aux États d'Orléans ; l'autre qu'il fit à Roussillon l'an 1563, et le dernier à Moulins l'an 1566. Contenants ces trois édicts une infinité d'articles en matière de police et beaux règlements qui passent d'un long entrejet nos anciennes ordonnances. A qui sommes-nous redevables de ce bien ? Non à autre qu'à messire Michel de L'Hospital, son grand et sage chancelier, qui, sous l'authorité du jeune roy son maistre, fut le principal entremetteur du premier instigateur, promoteur et autheur des deux autres. »

Il ne fallut rien moins que ce succès, pour empêcher L'Hôpital de se laisser aller au découragement le plus complet, à la suite de l'échec qu'il venait d'éprouver sur le terrain religieux ; et ce fut sa dernière joie dans l'accomplissement de ses fonctions de chancelier.

## CHAPITRE II

### RUPTURE DE L'ÉDIT D'AMBOISE — BATAILLE DE SAINT-DENIS

Charles IX et Catherine de Médicis quittèrent Moulins le samedi 23 mars 1566 ; et après deux ans d'absence, rentrèrent à Paris le 1er mai. Personne, et L'Hôpital encore moins que tout autre, ne put se faire illusion sur les résultats que devrait avoir cette visite du roi dans les différentes provinces de son royaume. On avait entrepris ce voyage dans l'espoir qu'en fournissant au monarque l'occasion de se rapprocher de son peuple, et à celui-ci de lui exprimer ses désirs et ses plaintes, on travaillerait à la pacification des esprits, et par là au bien et à la prospérité du pays. Or ce qu'il fallait constater au retour, c'est que les factions n'avaient point désarmé ; que les discordes civiles étaient aussi acharnées, les haines religieuses aussi ardentes, l'exclusivisme des partis aussi intraitable ; en un mot, que la guerre intestine était encore plus menaçante qu'auparavant.

Tandis que Philippe II, le nouveau pape Pie V, et le parti ultramontain, enhardis par les entretiens de Bayonne, poursuivent avec acharnement l'anéantissement des hérétiques, le cardinal de Lorraine, dont l'influence s'accroissait de jour en jour, avait osé dès février demander, comme

nous venons de le montrer, la révocation de l'édit d'Amboise.

Les huguenots, de leur côté, se voyant attaqués presque partout, au mépris des articles de l'édit et des promesses mensongères de Catherine, songent à s'organiser pour leur défense, et même à s'emparer du roi comme on l'avait déjà tenté dans l'affaire d'Amboise, afin de l'arracher à la domination des Guise et à l'oppression qu'exerçaient sur la cour l'Espagne et le Saint-Siège.

Il suffit de lire les Mémoires du temps pour se convaincre, en effet, que le fanatisme n'était pas seulement le fait d'un des partis ; de part et d'autre, non seulement on se prépara ouvertement à la guerre, mais on ne résista pas à la triste satisfaction de s'opposer par la violence, toutes les fois qu'on le pouvait, à la célébration du culte de ses adversaires.

L'Hôpital le voyait et s'en affligeait ; aussi, ne pouvant donner raison ni aux uns ni aux autres, il sentit la nécessité de se tenir sur la réserve, au risque de mécontenter tout le monde, et de concentrer de préférence son attention sur l'étude des questions qui étaient directement de son ressort. Il eut ainsi l'occasion de prouver son patriotisme, en veillant sur les droits du pays que les étrangers tentèrent plus d'une fois de violer, supposant qu'une nation absorbée par ses querelles intestines n'y prendrait pas garde.

La France aurait dû se rappeler déjà au XVI^e^ siècle, ce qu'elle n'a que trop souvent oublié dans la suite, qu'elle a, au nord, à l'est et au midi, de puissants voisins qui ont toujours porté sur elle des regards de convoitise. Or, toutes les fois que ces voisins ont cru remarquer que notre peuple se laissait trop absorber par ses luttes intérieures, ils ont estimé que le moment favorable était venu d'essayer de nous arracher, par surprise ou par menace, quelque lambeau

de notre sol, de notre gloire ou de nos colonies. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Au commencement d'avril 1567, Smith, qui précédemment avait résidé en France comme ambassadeur d'Angleterre, débarqua à Calais, et dit à Catherine, à laquelle il avait demandé une audience : « L'amiral Winter et moi sommes venus à Calais pour en réclamer la restitution, et en prendre possession. — J'ai lieu de m'étonner, repartit le jeune roi, d'une pareille demande. Depuis longtemps ce conflit est définitivement réglé ; toutefois je vais en délibérer avec mon conseil. »

Lorsque, quelques jours après, les envoyés anglais furent amenés devant le conseil, ce fut le chancelier de L'Hôpital qui leur adressa la parole. S'appuyant sur les propres termes inscrits dans le traité de Cateau-Cambrésis, dont ils venaient réclamer l'exécution, il leur prouva que le texte authentique déclarait déchu de tous ses droits le premier qui, par la voie des armes, y porterait atteinte; et qu'en occupant le Havre en pleine paix, l'Angleterre avait, par conséquent, encouru la peine de déchéance prévue par le traité (1).

Smith fit alors observer : « que bien loin de reprocher aux Anglais les secours donnez à Rouen et au Havre, il fallait plutôt les remercier ; qu'ils ne l'avaient fait que comme de bons voisins et amis ; que la reine avait en cela rendu un bon office à un roi mineur, afin d'empêcher qu'au milieu des troubles dont son royaume était agité, il n'arrivât quelque chose de pire à une place comme le Havre ; et qu'elle avait dès lors protesté dans un mémoire qu'elle publia, que Sa Majesté ne prenait possession de cette place

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, III, p. 29. 30 *State papers*, France.

que pour un temps, pour la conserver au roi et la lui remettre..... »

Tout cela était parfaitement exact puisque, comme nous l'avons prouvé dans un précédent ouvrage (1), les protestants, en réclamant l'aide de l'Angleterre, n'avaient nullement voulu lui livrer cette ville, mais uniquement la leur faire occuper momentanément pour permettre à leurs troupes d'aller au secours de Rouen. Et c'était ce qu'avait reconnu Élisabeth dans sa proclamation.

Mais comme Smith n'avouait pas l'arrière-pensée qu'avait eue le gouvernement anglais, L'Hôpital, reprenant la parole pour répondre à l'ambassadeur, fit observer « que les actions de la sérénissime reine n'avaient pas répondu à ses paroles, puisque la paix ayant été faite, et le roi lui ayant redemandé cette ville, non seulement elle n'avait pas satisfait à sa juste demande, mais qu'elle en avait aussitôt chassé tous les Français, et y avait mis une très forte garnison ; en sorte qu'il avait paru à tout le monde qu'elle ne se bornait pas à vouloir défendre cette place, mais à faire de nouvelles conquêtes ; que ce n'était donc qu'à la dernière extrémité que le roi s'était déterminé à en faire le siège... » (2).

Grâce à cette réponse aussi nette qu'énergique du chancelier à Smith, l'Angleterre comprit qu'elle devait renoncer, à l'avenir, à réclamer Calais.

Malgré ce succès, jamais Michel de L'Hôpital ne nous a paru plus triste et plus sombre qu'à ce moment. Sans doute, il ne se fait pas illusion sur les dangers que préparent à la France les prétentions de ses voisins, les visées ambitieuses d'Élisabeth d'Angleterre, de Philippe II, de l'Empereur,

(1) *Essai sur l'histoire du Protestantisme au Havre*, p. 49-55.
(2) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLI.

du Saint-Siège. Mais ce qui oppresse surtout son cœur de patriote, c'est le spectacle que lui offre la France elle-même minée par ses divisions, par ses factions et par le fanatisme des Églises ; c'est de voir que dans un tel état de choses, il n'y a pour gouverner le royaume qu'un jeune roi sans expérience et sans autorité, et une reine ambitieuse et sans principes, qui trompait successivement tous ceux qui l'approchaient, et ne devait reculer devant aucune mesure, fût-ce même la plus abominable, pour parvenir à ses fins.

Le chancelier se sentait donc de plus en plus isolé, n'ayant personne autour de lui qui pût l'aider et le soutenir, et ne rencontrant au contraire que de la défiance chez les uns, et de la haine chez les autres. Il se sentait, étant revêtu de la première magistrature, une grande responsabilité publique, et en réalité il ne possédait aucun pouvoir politique, celui-ci appartenant au roi seul !

Il avait rêvé, toute sa vie, l'union entre tous les citoyens, et il était obligé de constater qu'il y avait comme deux nations dans la nation, les catholiques et les protestants. Il avait travaillé avec une infatigable persévérance à préparer des lois de pacification pour arriver à établir le règne de la tolérance, et il devait reconnaître que les édits n'étaient respectés par personne, et qu'ils n'avaient pu empêcher les conflits, les émeutes, et même les massacres toujours menaçants.

Aussi comment s'étonner, si les discours qu'il eut alors l'occasion de prononcer laissent percer un accent tout particulier de tristesse ?

Voici, par exemple, comment il s'exprime dans une harangue qu'il fit entendre au Parlement, le 26 juillet 1567, trentième anniversaire de son installation comme conseiller : « Encore que je vous veoye tous les jours en esprit et

bénévolement et souvent aulcung de vous en personne, toutefois je prends grand playsir vous veoir tous ensemble en ce lieu où j'ay usé partie de mes bons ans . . . . . J'ay faict mon cours et suis prez de la fin. Vins en cest estat de chancelier en temps troublé et fort turbulent ; n'ay jamais eu une heure de repoz durant sept ans. J'ay encouru plusieurs peines et eu inimitiez que n'ay chargées ni rechargées ; mais ne les ay refusées pour le service du roy et le public. Je doibs servir d'exemple et enseignement à la postérité, pour ne désirer ce hault lieu d'honneur, et puis dire que qui sçaurait les maulx et misères cachés sous iceluy ne le daignerait pas lever de terre. Quiconque désire ma charge ne désire que peines, travail et malheur qui la suit » (1).

On comprendra mieux encore cet accroissement de tristesse chez L'Hôpital si l'on se rappelle que c'est à ce moment que venait d'éclater en Flandre le célèbre soulèvement dit des *Gueux*, dont le féroce duc d'Albe avait été chargé de poursuivre la sanglante répression. Le chancelier n'ignorait pas que les huguenots éprouvaient une sympathie bien naturelle pour leurs frères des Pays-Bas. Il savait même que déjà ils se consultaient entre eux pour examiner s'ils ne devraient pas reprendre les armes, afin de se défendre contre de prochaines attaques qu'ils prévoyaient, et aller, si possible, au secours des persécutés flamands.

Les protestants français, en effet, avaient pris peur quand ils avaient vu Philippe II lever des troupes en Espagne et en Italie, pour les envoyer, sous la conduite du duc d'Albe, réprimer la révolte des Pays-Bas. Aussi commen-

(1) *Reg. mss. du Parlement.* — DEFAY, *Œuvres de L'Hôpital*, II, 123.

cèrent-ils par approuver Catherine qui avait décidé de faire venir un corps de six mille Suisses sous prétexte de mettre le nord de la France à l'abri d'un coup de main. Il faut dire que le duc d'Albe, pour gagner la Belgique, avait demandé à traverser la Franche-Comté, la Champagne et la Lorraine.

Mais quand les Réformés virent qu'au lieu d'arrêter la marche du duc, Catherine lui envoyait des vivres et des munitions, ils s'imaginèrent que celui-ci, après avoir rétabli l'ordre en Flandre, reviendrait avec son armée, pour aider la reine-mère à les réduire à leur tour à l'obéissance, par les mêmes mesures de violence qui venaient d'être employées dans les Pays-Bas. Quand, enfin, on apprit que Charles IX, cédant aux sollicitations de sa mère, venait d'appeler à la lieutenance générale, c'est-à-dire au commandement suprême des forces militaires, le duc d'Anjou, âgé seulement de seize ans, de préférence au prince de Condé, les protestants ne doutèrent plus qu'ils allaient voir s'exécuter les sinistres projets arrêtés, disait-on, dans l'entrevue de Bayonne.

De Thou et La Noue prétendent qu'au moment où les rumeurs les plus extravagantes circulaient, le prince de Condé reçut une lettre d'*un grand personnage de la cour*, favorable aux protestants, pour l'avertir « qu'on avait résolu secrètement de l'arrêter, lui et l'amiral ; de les enfermer dans une étroite prison, et de se défaire de Coligny ; de faire entrer en même temps deux mille Suisses dans Paris, autant à Orléans, et à Poitiers ; de révoquer aussitôt l'édit de pacification et d'achever la ruine entière de leur parti » (1).

Il n'en fallut pas davantage pour que les chefs du parti

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLII.

comprissent la nécessité de se concerter. Ils se réunirent donc coup sur coup plusieurs fois, soit à Valery, chez le prince de Condé, soit à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, avec dix ou douze gentilshommes. « Aux deux premières, dit F. de La Noue, les opinions furent diverses. Neantmoins plus par le conseil de M. l'admiral que de nul autre, chacun fut prié d'avoir encore patience, et qu'en affaires si graves comme celle-cy qui amenait beaucoup de maux, on devait plutôt s'y laisser entraîner par la nécessité, qu'y courir par la promptitude de la volonté, et qu'en bref on verrait plus clair » (1).

Il y a tout lieu de supposer que ce conseil de prudence avait été suggéré à Coligny par le chancelier qu'il aimait à consulter. Quelques historiens, entre autres Henri Martin, suggèrent même, mais sans l'appuyer d'aucune preuve, que la lettre dont nous venons de parler, adressée à Condé par un personnage de la cour, émanait de L'Hôpital (2).

Quoi qu'il en soit, les esprits étaient tellement surexcités, que ce fut l'avis de M. D'Andelot qui l'emporta : « Votre opinion, messieurs qui venez de parler, est fondée sur quelque prudence et équité apparente ; mais les principales drogues médicinales propres pour purger l'humeur peccante qui abonde au corps universel de la France, lui défaillent, qui est la fortitude et la magnanimité. Je vous demande : si vous attendez que soyons bannis ès pays étrangers, liés dans les prisons, courus à force du peuple, méprisés des gens de guerre et condamnés par l'authorité des grands, que nous aura servy nostre patience et humilité passée ? Que nous profitera alors nostre innocence ? A qui nous plaindrons-nous ? Il est temps de nous désabuser,

(1) F. de La Noue. *Mémoires*, chap. XII.
(2) Henri Martin. *Hist. de France*, IX, 213.

et de recourir à la défense qui n'est pas moins juste que nécessaire, et ne nous soucier point si on dit que nous avons été autheurs de la guerre ; car ce sont ceux-là qui par tant de manières ont rompu les conventions, qui par effet nous l'ont déjà déclarée ; que si nous leur donnons encore cest avantage de frapper les premiers coups, notre mal sera sans remède » (1).

Coligny, s'étant finalement rallié à l'opinion de son frère, fit alors adopter le plan le plus audacieux : soulever en masse les huguenots, attaquer et chasser les Suisses, arrêter le cardinal de Lorraine, et s'emparer du roi et de sa famille afin de pouvoir gouverner sous le nom de Charles IX.

Le complot devait éclater le 29 septembre, et tout fut préparé en si grand secret, que jusqu'à la veille on n'en eut pas le moindre soupçon à la cour, réunie de son côté au château de Monceaux.

Dès qu'on en eut la première nouvelle, et sur l'avis de Catherine, on assembla aussitôt le conseil dans lequel, d'après le duc de Bouillon, le chancelier L'Hôpital, qu'on aurait pu consulter plus tôt, aurait dit : « Qu'il y avait trop longtemps qu'on voyait naître ces mécontentements sans y avoir cherché les remèdes ; qu'il fallait maintenant pourvoir à la seureté du roi ; mais, s'il se pouvait, que ce fust sans les armes, d'autant qu'elles donneraient à ceux de la religion d'en faire autant, et que les uns et les autres proches et armés, il serait mal aisé qu'on n'en vînt aux mains ; que l'acheminement des Suisses était la cause de ces méfiances ; qu'il jugeait à propos qu'on envoyast vers M. l'Admiral luy offrir de ne faire avancer les Suisses, et que le roy

(1) La Noue. *Mémoires*, chap. XII.

voulait pourvoir à son conseil et administration de ses affaires, et y donner à luy et aux autres de la religion le lieu qu'ils y pourraient tenir ; et de même vers M. le prince de Condé, se promettant que si de bonne foy on tenait ce procédé, que les malheurs qui menaçaient cet Estat s'appaiseraient, estimant et croyant que ceux de la religion ne désiraient autre chose que de servyr le roy. » — La reyne-mère reprit la parole : « Monsieur le chancelier, voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roy ? » — « Ouy, Madame, répliqua-t-il, si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper » (1).

Pour le moment, la cour jugea prudent de se réfugier à Meaux, où elle s'empressa de mander les Suisses. Mais comme ceux-ci n'étaient pas encore arrivés dans cette ville, et que les troupes des protestants approchaient, Catherine, désireuse de gagner du temps, envoya le maréchal de Montmorency vers Condé, pour parlementer avec lui. Cette ruse lui réussit, car pendant leurs conférences on apprit que les Suisses allaient entrer à Meaux, ce qui eut lieu en effet.

On pouvait encore sauver l'honneur du roi et rendre la paix au pays, si l'on avait enfin consenti à écouter et suivre les conseils de prudence et de modération du chancelier.

Une fois encore, s'oubliant lui-même pour ne songer qu'à la France qu'il voyait menacée de tomber déchirée par ses propres enfants, il comprit que son devoir était de signaler, pendant qu'il en était temps encore, le moyen du relèvement et du salut. Il fit donc à Meaux un nouvel effort avant que la guerre qui se préparait n'eût commencé :

(1) *Mémoires de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, 1567.

car, une fois que le sang aurait coulé, il serait trop tard.

La cour était donc à Meaux, ville suffisamment fortifiée pour pouvoir résister à l'attaque des confédérés protestants, grâce aux six mille Suisses qui venaient d'y pénétrer, et que d'autres troupes vinrent bientôt y rejoindre. Le conseil ayant été réuni pour examiner s'il ne vaudrait pas mieux que Leurs Majestés se retirassent dans leur capitale, où elles trouveraient de plus nombreux moyens de défense, les avis se partagèrent. Le vieux connétable, l'ancien ami du chancelier et de l'amiral, dont il partageait encore les idées de modération, quoiqu'il se fût rallié au parti catholique, le vieux Montmorency insista « pour que le roi restât à Meaux, faisant observer que, tandis qu'il y avait encore espérance de raccommoder les choses sans blesser l'autorité royale, il fallait éviter de précipiter la France dans les malheurs » (1), car « aller à Paris, c'était risquer une bataille toujours incertaine. Il serait honteux d'être vaincu, plus triste encore d'être vainqueur » (2). La reine parut d'abord trouver que ce parti serait le plus sage. Mais son opinion se modifia sous l'influence du cardinal de Lorraine qui, ne perdant jamais de vue ses rêves de grandeur, était d'avis qu'on allât à Paris où il comptait beaucoup d'amis, et où il aspirait à produire son neveu Henri de Guise. Le cardinal et son beau frère, le duc de Nemours, prétendirent donc qu'il serait également honteux et périlleux pour le roi, de se laisser assiéger dans une petite ville. Michel de L'Hôpital n'hésita pas à prendre la parole pour établir qu'aller à Paris, « c'était exposer le roi à un danger évident, trahir l'État, fermer toutes les voyes de réconciliation, réduire le royaume à la triste nécessité

(1) Mézeray, X, 386.

(2) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, III, p. ix.

de soutenir une guerre fatale et irréconciliable » (1). Et comme Catherine paraissait hésiter, sous l'impression des graves raisons que venait d'exposer le vieux chancelier, on autorisa le colonel des Suisses, Pfeiffer, présent à la séance, à parler à son tour, lequel, se tournant vers le roi, lui dit : « Qu'il plaise à Votre Majesté de confier sa personne et celle de la reine sa mère à la valeur et à la fidélité des Suisses ! Nous sommes six mille hommes, et à la pointe de nos piques nous vous ouvrirons un chemin assez large pour passer à travers de l'armée de vos ennemis » (2).

Finalement, le départ fut décidé pour la nuit même. « La nécessité où Charles IX se trouva alors de fuir, dit De Thou, lui inspira une haine mortelle contre les protestants ; et cette haine furieuse ne put être satisfaite, comme les plus sages l'avaient prévu, que par l'horrible massacre de ceux de ce parti » (3). Catherine n'en fut pas moins humiliée et exaspérée, puisque nous la voyons écrire au duc de Savoie dès le 29 septembre : « Jamais je n'eusse peu penser que si grandz et malheureux desseings feussent entrez ès cueurs des subgectz à l'endroict de leur Roy ; cella ne tend pas à moings que d'une subversion de tout ung Estat, et du danger de noz propres vyes » (4).

C'est parce que L'Hôpital avait prévu ces funestes conséquences, qu'il avait essayé avec tant de persévérance de les prévenir ; et qu'on le verra, jusqu'à la fin, renouveler incessamment ses efforts dans le même but.

Leurs Majestés arrivèrent à Paris malgré la présence

(1) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLII.

(2) Zurlauben. *Hist. milit. des Suisses*, IV, 351. — Laferrière, III, p. IX.

(3) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLII.

(4) Laferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, III, 62.

des troupes de Condé dans les environs. Si une rencontre n'eut pas lieu entre les deux armées, c'est que, de part et d'autre, on n'avait rien voulu risquer, sentant bien que les chances de victoire étaient incertaines pour les uns comme pour les autres, et que les suites d'une défaite pourraient être irrémédiables. Chacun des deux partis était d'ailleurs bien aise d'avoir encore un peu de temps devant lui pour combiner ses plans, et réunir ses forces.

Le plan de Condé et de Coligny était d'assiéger la capitale, et de la forcer, par la famine, à capituler ; ils firent venir à cet effet, de toutes les provinces du royaume, des troupes en nombre suffisant pour pouvoir établir un blocus rigoureux.

De leur côté, Catherine et le cardinal de Lorraine cherchèrent les moyens de se procurer au dehors et sans perdre de temps, un concours qui permettrait de rompre le blocus, car ils avaient dans Paris assez de soldats pour défendre la ville. Le cardinal, avec un courage qu'il faut reconnaître, parvint à sortir de Paris pour se rendre immédiatement à Reims. De là, il envoya au duc d'Albe, encore en Flandre, message sur message pour le supplier de franchir la frontière, et de venir secourir le roi menacé dans sa capitale. Le cardinal, paraît-il, était si peu sûr de la résolution de Charles IX, que pour stimuler le zèle du duc d'Albe, il ne craignit pas de lui écrire que, si le roi se laissait jamais entraîner à traiter avec les huguenots, ce serait à Philippe II de sauver la France et la religion, en revendiquant la couronne au nom d'Élisabeth sa femme (1).

Pendant ce temps, Catherine correspondait directement avec le roi d'Espagne, lui disant, dans une lettre du 29 sep-

(1) Gachard. *Corresp. de Philippe II*, I, 593.

tembre où elle le pressait d'intervenir : « ..... Qui nous asseure que Votre Majesté ne nous fauldra de tout secours que la requiert, comme déjea le duc d'Albe et vostre ambassadeur nous l'a offert de sa part, dont nous ne la pouvons asès remersier, et asseurer Votre Majesté que ynsin qu'il luy plest nous securyr, que tout ce que le roy mon fils ha de forses sont à son commandement » (1). Elle n'épargna pas non plus les démarches auprès du Saint-Siège, afin d'obtenir également du clergé les secours financiers nécessités par les exigences de la défense (2).

En attendant, les troupes des confédérés s'étaient concentrées, et avaient réussi à s'établir à Saint-Denis et dans les environs ; aussi Catherine, effrayée de voir que les secours qu'elle avait sollicités n'arrivaient pas, s'adressa-t-elle au chancelier, auquel, par habitude, elle confiait encore ses appréhensions dans les moments critiques. Celui-ci profita de l'occasion pour lui rappeler ses conseils précédents, et la presser fortement de tenter un nouvel accommodement avant d'en venir aux mains ; et, sur la demande de la reine-mère, il accepta de se rendre dans ce but auprès de Condé et de Coligny, accompagné de Saint-Sulpice, de Morvilliers et de Vieilleville.

La mission était aussi délicate que difficile à remplir pour un homme comme L'Hôpital, puisqu'il désapprouvait les agissements des deux partis qu'il devait tâcher de réconcilier, mais auxquels il estimait que la loyauté lui faisait un devoir de parler avec la plus entière franchise.

Il s'en acquitta avec la loyauté la plus désintéressée.

Représentant officiel du gouvernement légitime, et chargé, avant le combat, de parlementer avec les chefs du parti

(1) Laferrière. III, 62.

(2) Voir *Lettre au pape du 22 novembre 1567*, Laferrière, III, 76.

protestant insurgé, il n'hésita pas à leur dire que, quelle que fût la sympathie qu'il éprouvait pour leurs personnes et pour plusieurs de leurs idées, il était très étonné qu'ils eussent pris les armes dans un moment où nul ne s'y attendait, et qu'ils eussent ainsi manqué à leurs serments de fidélité et d'obéissance vis-à-vis de leur souverain, donnant par là au monde un mauvais exemple.

Les chefs du parti huguenot, ne voulant pas rester sous le coup de pareils reproches, firent entendre à leur tour une réponse non moins franche, qu'ils tinrent à résumer dans un mémoire qui fut remis aux envoyés de la reine-mère.

« On ne peut, disaient-ils, nous accuser d'autres crimes que de nous opposer aux projets ambitieux des princes lorrains : c'est contre eux seuls, non contre la Majesté royale, que nous avons été forcés de prendre les armes. C'est contre leurs injustes violences que nous avons été contraints de recourir à une défense juste et autorisée par toutes les lois. Ils l'ont néanmoins emporté dans l'esprit du roi ; ils ont abusé de sa trop grande confiance, et ils lui ont persuadé, par leurs pernicieux conseils, de lever des troupes dans les pays étrangers, sous d'autres prétextes... Voilà ce qui a mis dans la triste nécessité de prendre les armes, des hommes innocents qui n'aspirent qu'au bonheur de vivre dans la fidélité, dans l'observation des lois, et dans l'obéissance due à leur souverain..... »

Ils ajoutaient qu'ils n'ignoraient pas les conseils donnés par le cardinal à Marchez, et plus récemment à Monceaux, de faire arrêter le prince de Condé, l'amiral de Coligny et d'autres seigneurs ; et ils terminaient en disant que puisque, dans les conférences tenues à Bayonne, on avait persuadé la reine de leur faire la guerre, ils ne voyaient d'autre moyen de se mettre à l'abri que de prendre les armes,

prêts d'ailleurs à les déposer pour peu qu'on leur donnât des garanties suffisantes.

Le lendemain, le chancelier et ses co-députés revinrent auprès de Condé, pour l'assurer que le roi consentirait à donner un nouvel édit portant l'abolition et l'oubli de tout le passé. Mais les huguenots, ne croyant pas devoir se contenter de promesses souvent oubliées aussitôt que proférées, remirent au chancelier par écrit la liste des requêtes qu'ils adressaient à Sa Majesté.

Les principales étaient : « Que le roi licenciât les troupes étrangères ; qu'on exécutât l'édit de janvier sans interprétation ni restriction ; qu'on départît les charges et les honneurs à des personnes de naissance et de capacité ; que les Réformés fussent, indifféremment avec les catholiques, admis aux degrés, états et honneurs ; qu'on écartât d'auprès du roi les étrangers trop autorisés en ce royaume, spécialement les Italiens, auteurs de mille nouveaux monopoles, et qu'on soulageât le peuple en diminuant les impôts. »

L'Hôpital, en se chargeant de transmettre ces réclamations, avait prouvé qu'il les trouvait toutes à peu près acceptables. Mais Catherine considérant, non sans raison, comme une attaque personnelle, ce qui était dit des Italiens et des impôts trop considérables, se laissa emporter par la colère, et agit de telle sorte sur son fils et sur les personnages influents du conseil, que les négociations furent rompues. En outre, les chefs du parti huguenot furent sommés d'avoir à mettre bas les armes, et à venir jurer obéissance au roi comme à leur légitime souverain. On ne s'occupa plus dès lors que de se préparer à la guerre (1).

Aucun des malheurs, aucune des humiliations que le

(1) Voir : Mézeray, X, 395. — De Thou, liv. XLII. — *Mémoires* De La Noue *et le duc de Bouillon*. — La Popelinière, liv. XIV.

chancelier aurait voulu éloigner de sa chère patrie, ne lui seront épargnés ! car le sol de la France va être non seulement ensanglanté de nouveau par la guerre intestine, mais encore foulé aux pieds par des soldats étrangers appelés également par les deux partis en lutte ; les Espagnols envoyés par le duc d'Albe au secours du roi, les Allemands conduits par le fils de l'électeur palatin, Jean Casimir, au secours des confédérés.

Une grande bataille eut lieu dans la plaine de Saint-Denis, le 10 novembre 1567, et fut soutenue de part et d'autre avec une telle ardeur, qu'un nombre considérable de combattants et même de chefs restèrent sur le terrain, entre autres le vieux connétable Anne de Montmorency. La nuit seule mit un terme à ce combat acharné dont le résultat parut incertain un moment, mais qui, de l'aveu des protestants, assura la victoire aux catholiques restés maîtres du champ de bataille. Il faut lire le récit de cette sanglante journée dans les mémoires de quelques-uns de ceux qui en ont été les témoins, pour reconnaître combien L'Hôpital avait vu juste, et avait raison de se faire l'apôtre de la liberté de conscience, et l'avocat de la tolérance.

Catherine de Médecis n'a pas été seule à réclamer cette victoire pour ses troupes (1) ; le célèbre La Noue, dont l'impartialité était égale à la valeur, ne chercha pas, tout huguenot qu'il était, à contester le fait : « Voilà, dit-il, où nos discordes nous ont conduits, de nous baigner dans le sang les uns des autres. L'issue fut telle que ceux de la religion furent chassés de dessus la place, et suivis plus d'un demy quart de lieue, et que par aventure que pis leur fut arrivé sans la nuit, laquelle les favorisa à leur retraite

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine au duc de Savoie*, III, 72.

qui ne fut sans quelque désordre. En somme, les catholiques eurent l'honneur de la bataille, en ce que le champ et la possession des morts leur desmoura » (1).

Mais celui qui a porté sur cette victoire le jugement le plus juste, ne serait-ce pas peut-être le maréchal de Vieilleville qui osa dire à Charles IX,

..... avec la liberté
d'un soldat qui sait mal farder la vérité :

« Ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille et c'est encore moins le prince de Condé. — Et qui donc? — Sire, c'est le roi d'Espagne ! »

(1) La Noue. *Mémoires*, chap. XIV.

## CHAPITRE III

### LA PAIX DE LONGJUMEAU

Les documents de l'époque ne nous renseignent pas exactement sur les sentiments intimes de Michel de L'Hôpital à ce moment, ni sur le rôle qu'il joua dans les événements qui suivirent, par conséquent sur la part de responsabilité qui doit lui en revenir.

Cependant, d'après ceux de ses faits et gestes qui nous sont rapportés, nous pouvons constater que, si la cour le tint toujours plus à l'écart, lui enlevant toute action directe sur les décisions du gouvernement, il n'en continua pas moins à agir indirectement, en poursuivant, faute de mieux, des moyens de transaction.

Il semble qu'après la bataille de Saint-Denis, les vainqueurs auraient dû être moins que jamais disposés à faire ou à accueillir des ouvertures en vue de la paix. Aussi est-on étonné de voir reprendre immédiatement des négociations qui furent plusieurs fois renouvelées. Suivant leurs sympathies personnelles, les historiens disent pour les expliquer, que de part et d'autre on y a eu recours pour gagner du temps, ce qui, du reste, leur était également nécessaire. Il nous paraît plus plausible, tel que nous connaissons L'Hôpital, de supposer qu'étant entre les

deux partis et plus que jamais, animé du désir de les rapprocher, il n'est pas resté spectateur impassible des événements, mais plutôt qu'il sut profiter de toutes les occasions pour montrer combien était désastreuse la continuation de ces luttes fratricides.

Lié, comme il l'était, avec les personnages les plus influents des deux camps, et se rencontrant constamment avec eux, il dut, après la journée de Saint-Denis, trouver certains d'entr'eux plus accessibles à de nouvelles propositions de transactions. En présence de cette hypothèse, examinons maintenant les incidents, sans négliger de tenir compte de certaines correspondances, et surtout de la date à laquelle elles furent écrites.

La bataille de Saint-Denis fut livrée le 10 novembre, et dès le 12, Téligny, gendre de Coligny, vint, au nom du prince de Condé, prier Charles IX d'avoir pitié de ses sujets. Mais cette première ouverture n'obtint du roi profondément irrité, que cette sèche réponse : « *Soumettez-vous et j'oublierai le passé* » (1).

Quelques jours après, Condé envoya M. de la Gastine porter au roi de nouvelles conditions de paix. Cette fois, Charles, en ayant pris connaissance, les transmit à son frère le duc d'Anjou, qu'il venait de nommer lieutenant général; alors Catherine s'empressa, par une lettre datée du 28 novembre, de recommander à celui-ci de soumettre sans retard l'affaire au conseil (2).

Le 29, le duc d'Anjou répondit à sa mère que les membres du conseil « sont tous d'une même opinion qui est que vu l'état auquel est ce pauvre royaume,

(1) Laferrière. III, p. xii.
(2) Laferrière. III, p. 80.

vous leur devez accorder ce qu'ils demandent » (1).

Et le roi, dès le reçu de cette lettre, fit rédiger des articles pour confirmer l'édit de pacification, en y ajoutant toutefois quelques restrictions.

Condé n'ayant pas cru devoir admettre telles quelles ces restrictions, écrivit aussitôt au roi :

« Nous vous demandons l'édit de pacification fait à Orléans, et dégagé de toutes les restrictions, déclarations et interprétations qui y ont été ajoutées depuis le 7 mars 1563.

« Nous demandons, en outre, que le nombre des personnes admises à pratiquer l'exercice de la religion réformée ne soit pas limité à cinquante personnes.

« Nous admettons que les forces restent au roi, mais en ce qui touche Lyon, la restriction exigée est contraire à l'esprit de l'édit. Quant à Paris et pour ceux de leur religion qui y résident, eu égard à leur grand nombre, nous demanderons qu'un lieu soit désigné pour l'exercice de leur religion, et que les gentilshommes de la prévôté et du bailliage de Paris, jouissent des mêmes bénéfices que tous les autres gentilshommes de ce royaume.

« Nous admettons la suppression des collectes de deniers, des enrôlements d'hommes ; mais les synodes sont une nécessité pour ceux de la religion, tout aussi bien que catéchismes, écoles, mariages, visites de malades, sépultures, consistoires et colloques. »

Il terminait en suppliant le roi de leur assurer la liberté de conscience, la conservation de leursh onneurs, vies, biens, avec les sûretés requises et nécessaires (2).

(1) *Bibl. nat., fonds français orig.*, nº 15543, p. 33. — LAFERRIÈRE. III, p. XIII.

2) *Bibl. nat., cinq-cents, Colbert*, nº 24.

N'est-il pas évident que L'Hôpital a dû être l'inspirateur, sinon le provocateur de ces nouvelles tentatives de conciliation, comme il l'avait été de celles de Saint-Denis ? Le moment lui semblait d'autant plus favorable, qu'il savait que chacun avait besoin de quelque temps encore pour ses préparatifs, et que Catherine, à bout de ressources, attendait encore les réponses aux demandes d'argent qu'elle n'avait cessé d'adresser aux puissances catholiques, et au pape en particulier. Elle avait cependant écrit à ce dernier le 22 novembre 1567 : « Nous supplions vostre Sainteté de vouloir mettre à effect les offres honnêtes que, par Annibal Ruccelaï, elle nous faisait, d'autant que jusqu'à ceste heure, avons mis tous ce que nous peu trouver en ce royaulme, lequel est tellement pillé, et les subjects ruinés, que n'est pas possible de trouver l'ayde et secours que ont accoustumé les roys prédécesseurs de mon fils aux guerres qu'ils ont eues, pour estre ceste ici dans nous mesmes. Et estant telle, que n'est seulement nostre seule querelle, mais celle de Dieu et qui touche à votre Sainteté, comme son vicaire en terre..... Et pour ce que craignons que les choses aillent plus à la longue que n'espérions au commencement, et que la guerre ne se peut faire sans argent, nous supplions votre Sainteté nous vouloir aider d'une bonne somme » (1).

On verra plus loin comment le pape lui répondit, et à quelles conditions il accorda son assistance pécuniaire. En attendant, comme le roi n'avait pas donné de réponse suffisamment nette et satisfaisante à leurs propositions, Condé et Coligny crurent plus prudent de s'éloigner de Paris, et bientôt même de se diriger vers la frontière de l'Est, afin

(1) Laferrière. III, p. 77.

de joindre leurs troupes à celles que leur amenait d'Allemagne le duc Casimir. Ils avaient pensé qu'avec ce renfort, ils seraient en état de soutenir leur cause; mais, quand ils virent de quelle sorte de gens il était composé, ils comprirent qu'ils allaient soulever au contraire les populations contre eux. Voici la description que nous fait, de cette armée de Casimir, Jean de Fabas qui, quoique catholique, avait voulu défendre la cause des Réformés : « Ceste armée fesaict nombre de neuf mille chevaulx et six ou sept mille lansaquanetz. La cavalerie estait bien montée et armée. Mès s'étaict des gens la plupart sans religion et grans rabagurs et difisilles à les bien loger.... et sy ne fesaict aucune consiansce de dévaliser noz soldatz, s'ilz les truboict sulz et escartés. Avait une grande cantité de charriotz lesquelz ilz remplissoict de pillage, qu'ilz prenaict sur le pauvre peuple. Bref, c'estait des gens de guerre bien dangereulx pour un grand capitaine, et coic'on die, je ne croy pas qu'il soict utilz à une armée, ou, je les dezirerais en moindre nombre car ceste multitude les rendait insolans » (1).

Les chances de rapprochement semblaient donc irrémédiablement perdues, car non seulement les chefs huguenots s'étaient éloignés, sur le refus du roi d'accepter leurs dernières propositions, mais encore les armées ennemies se concentraient, choisissaient leurs positions, et fortifiaient les places dont elles étaient maîtresses. Bref, une lutte acharnée s'annonçait, car les esprits devenaient de jour en jour plus belliqueux, au point que, dans Paris, on n'osait plus se déclarer en faveur de la paix.

(1) Jean de Fabas. *Mémoires publiés sur le manuscrit*, par H. Barkhausen, Bordeaux, 1868. — Voir *Bulletin du Protestantisme français*, année 1868, p. 392.

Six cent mille livres y avaient été mises à la disposition du roi pour continuer la guerre ; et les docteurs de Sorbonne avaient protesté énergiquement contre la prétention de maintenir l'existence de deux religions à la fois. Enfin l'ambassadeur d'Espagne, tout heureux de voir les dispositions du peuple de Paris, jugea que c'était le moment d'intervenir, en faisant savoir que Philippe II offrait un million en or, si l'on voulait renoncer à traiter.

Quelqu'un, cependant, rêvait encore l'apaisement, et, envers et contre tous, essayait plus ou moins secrètement d'ouvrir de nouvelles négociations. Ce quelqu'un, c'était Catherine de Médicis ; c'est-à-dire la personne dont l'initiative, en pareilles circonstances, aurait lieu de nous étonner le plus, si sa conduite antérieure ne nous avait pas déjà révélé la versatilité de son esprit. Pour nous, nous demeurons convaincu que l'influence du chancelier y fut pour sa bonne part.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le 4 janvier 1568, s'étant rendue à Châlons, la reine-mère passa tout un jour à conférer avec le cardinal de Châtillon, l'un des députés de Condé ; qu'elle le revit quelques jours après à Paris, où elle l'avait mandé, et qu'elle ne craignit pas de résister aux exigences du nonce qui prétendait qu'elle lui livrât le cardinal, sous prétexte que *un excommunié de cette espèce est en dehors de toutes les lois humaines* (1).

Mais le roi, soigneusement circonvenu par les Guise, s'obstina à refuser les conditions que le cardinal de Châtillon avait reçu la mission de poser, savoir : que l'édit de pacification fût déclaré perpétuel et non révocable ; que le roi payât les reîtres que Condé avait dû enrôler,

(1) *Calendar of State papers*, 1568, p. 402.

et que la paix fût ratifiée par le Parlement, et non par la seule parole royale.

Les troupes catholiques et les troupes protestantes, qui dans l'intervalle avaient les unes et les autres reçu des renforts de France et de l'étranger, commencèrent alors à parcourir le royaume, s'emparant, selon les circonstances, des villes qui leur paraissaient le mieux disposées en leur faveur. C'est alors que Blaise de Montluc reprit ses courses dans la Guyenne et la Saintonge, et qu'après avoir échoué devant la Rochelle, il fit massacrer une partie de la population calviniste de l'île de Ré ; Montauban, Nîmes, Castres, Montpellier, Uzès restèrent ou retombèrent au pouvoir des protestants.

Mais tant qu'on sentait L'Hôpital à la cour, quelques esprits généreux continuaient à nourrir des idées de conciliation. Aussi Condé, encouragé par la sympathie avec laquelle Catherine de Médicis avait accueilli les récentes propositions faites par l'entremise du cardinal de Châtillon, écrivit-il le 22 février au roi et à la reine-mère pour les supplier de mettre fin aux calamités dont mourait la France, et de désigner des personnages notables pour traiter d'un nouvel accord.

Au premier abord, Charles IX se montra très opposé à cette idée et, irrité de voir que sa mère l'encourageait elle-même à la prendre en considération, il lui dit : « Vous ne me forcerez pas de faire la paix ; je veux tirer punition de mes ennemis, et je n'oublierai pas le nom de ceux qui m'engagent à traiter avec eux. »

Mais le chancelier se joignit à Catherine, et à eux deux, ils finirent par décider le roi à envoyer Combaut auprès de Condé, avec une réponse favorable. Les négociations furent donc rouvertes à Longjumeau. Il paraît que les concessions,

consenties cette fois par le roi, ne parurent pas encore suffisantes aux députés huguenots. Néanmoins, tel était le désir de Catherine de voir enfin aboutir cette série de négociations, qu'elle fit, avec le concours du chancelier, tout son possible pour arranger les choses. Le 4 mars, elle écrivit en effet aux délégués du roi, MM. de Montmorency, de Morvilliers et l'évêque de Limoges : « Quant au peu de satisfaction qu'ilz montrent avoir de ce que leur accorde le roy, je ne sçay ce qu'ilz veullent, d'autant que c'est à peu près ce qu'ilz demandent ; mais affin de leur faire cognaistre encore davantage quelle est l'intention du roy, il veut bien, pour le regard de la conférence de leurs ministres, qu'ilz s'en adressent au gouverneur du pays, qui leur donnera congé, et y commectra personnaige pour y assister affin qu'il ne s'y traite aulcune affaire que de la religion. Voilà, messieurs, ce qui se peult faire » (1).

La paix de Lonjumeau fut signée le 23 mars 1568. Elle a bien mérité d'être surnommée *boiteuse et mal assise*, car elle ne dura que ce que pouvait durer une paix conclue par Catherine, uniquement parce qu'elle y trouvait alors un intérêt personnel, et par Condé, parce qu'il voyait son armée sur le point de se débander. Elle fut, tout au plus, une trêve de quelques mois.

Comment, en effet, aurait-elle pu se consolider puisque, par suite des circonstances, le gouvernement se trouvait avoir à sa tête une femme dont on peut dire qu'elle avait, non le génie, mais le démon de la division ? Convaincue que, pour régner, il faut savoir entretenir avec soin la défiance entre les partis qu'on aspire à dominer, elle semble n'avoir pas eu d'autre préoccupation dans ses rapports

(1) Laferrière. *Lettres de Catherine,* III, p. 130.

avec eux ; elle n'hésitait pas, quand elle le jugeait nécessaire, à se prononcer en faveur de ceux qu'elle avait combattus la veille, quitte à les combattre de nouveau à la première occasion.

Nous l'avons vue rechercher l'appui des Bourbon et des Châtillon, quand elle voulut mettre un frein à l'influence trop prépondérante des Guise ; puis, lorsqu'elle redoutait celle de Condé et de Coligny, appeler auprès d'elle le fameux triumvirat.

Nous l'avons vue tour à tour favoriser pendant un certain temps, tantôt les Réformés, tantôt les catholiques ; encourager la résistance à certaines prétentions du Saint-Siège, puis solliciter son appui ; rechercher l'alliance de Philippe II contre les puissances protestantes, et celle de ces dernières contre le roi d'Espagne.

Nous la voyons, maintenant, se servir de son plus jeune fils le duc d'Anjou, pour contenir les prétentions de Charles IX à une plus grande indépendance, parce qu'elle a découvert que Philippe II avait écrit en secret à Charles que, maintenant qu'il avait l'âge d'homme, il devait avoir l'ambition de reprendre le pouvoir (1). Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, qui l'avait vue de près, nous dit dans ses Mémoires qu' « elle ne s'estudiait qu'à posséder ses enfants, et luy semblait ne le pouvoir si bien faire qu'en les tenant en jalousie avec leurs frères, et en méfiance avec leurs serviteurs. Elle écrivait souvent au duc d'Alençon (le 4e de ses fils), et en une lettre l'avertissait de ne se fier du tout à son gouverneur, mais qu'à elle seule il mandast ses conceptions » (2).

(1) *Kalendar of States papers*, 1568, p. 439-440. — LAFERRIÈRE. III, p. XXIV.

(2) *Mémoires du duc de Bouillon*, 1568.

La paix avait sans doute été signée par le roi ; mais comment aurait-elle pu être observée, tant que les cœurs étaient dominés par cet esprit de défiance qui, bien loin de favoriser les sentiments de support, provoque au contraire les motifs de récriminations et les désirs de vengeance ? Or, les protestants ne manquaient pas de motifs pour réclamer contre les violences auxquelles ils continuaient à être exposés sans égard pour les clauses consenties à Longjumeau. « Ainsi, dit La Noue, ceux de la religion licencièrent leurs étrangers, se retirèrent en leurs maisons, puis posèrent leurs armes chacun en particulier, ayant opinion (au moins le vulgaire) que les catholiques feraient le semblable. Ils se contentèrent seulement de le promettre ; mais, en effet, ils n'en firent rien, et demourans toujours armés, gardèrent les villes et les passages des rivières, si bien qu'à deux mois de là, les huguenots se trouvèrent comme à leur discrétion. Aucuns même de ceux qui avaient insisté pour la paix furent contraints de dire : « Nous avons fait la folie, « ne trouvons donc pas étrange si nous la beuvons. Toute- « fois il y a apparence que le breuvage sera bien amer » (1). A Paris, à Auxerre, à Orléans, à Amiens, à Toulouse, et dans nombre d'autres villes, des meurtres iniques furent impunément commis. Les catholiques de leur côté, et avec non moins de raison, se plaignirent de ce que les huguenots n'avaient rendu au roi aucune des places qui devaient l'être ; de ce qu'ils avaient détruit un grand nombre d'églises, et tué beaucoup de prêtres.

Toutes ces plaintes ne changèrent rien à la situation, les opinions n'étant pas plus d'accord dans le conseil que dans le pays.

(1) La Noue. *Mémoires*, chap. XVIII.

Catherine, effrayée par les inévitables conséquences que devait engendrer une telle anarchie, crut devoir réunir, le 1er mai 1568, les membres de son conseil pour leur demander ce qu'on pourrait faire en d'aussi graves conjonctures. Il semble qu'un sentiment commun de patriotisme devait les rendre pour une fois unanimes à adopter des mesures capables de prévenir les nouveaux malheurs qui menaçaient la France. Il n'en fut rien, hélas ! A cette séance furent présents les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Guise ; l'archevêque de Sens, les évêques de Limoges et d'Auxerre, les deux frères Montmorency, le premier président De Harlay, le chancelier De L'Hôpital, Carnavalet, Morvilliers et Lansac. La reine qui, ce jour-là, avait été prise de fièvre, ne put y prendre part, circonstance qui devait laisser à chacun une plus grande liberté pour exprimer franchement son avis (1). Pour suppléer à son absence, elle chargea Lansac, un de ses plus devoués conseillers, de soutenir son opinion.

Cette délibération nous intéresse particulièrement, parce qu'elle a été la dernière occasion où Michel de L'Hôpital a pu faire officiellement entendre sa voix. Disons de suite que la majorité des assistants se prononça dans le même sens que lui.

Malheureusement, les votes ne se comptaient pas alors ; le pouvoir des membres du conseil privé consistant simplement à faire connaître leurs avis au roi, qui seul décidait, après les avoir entendus, ce qu'il estimait devoir être fait.

Les deux partis qui divisaient le royaume comptèrent donc des représentants dans cette assemblée. Voici, du reste, le résumé de ce qu'ils dirent les uns et les autres.

(1) Laferrière. *Lettre de Catherine à Fourquevaux*, mai 1568, III, p. 140.

Du côté des modérés : Carnavalet fit observer que la principale cause des derniers troubles venait de ce que les Réformés craignaient toujours qu'on ne voulût les exterminer. « Quand tous ceux qui sont à l'entour du roi seront unis, dit le premier président de Harlay, le reste du pays le sera. » « Les derniers troubles sont venus, ajouta Morvilliers, autant du bas âge du roi, que de la diversité de la religion. Pour maintenir la paix, il est bon que chacun puisse être assuré de vivre en sûreté dans sa maison. » « Il est nécessaire, dit l'évêque d'Auxerre, d'ôter aux sujets du roi l'opinion qu'ils ont que l'édit de pacification ne sera pas gardé, et il faut enjoindre aux prêcheurs de ne prêcher que l'union et l'amitié entre tous les sujets de Sa Majesté. » « Que le roi, dit alors L'Hôpital, envoie dans chaque ville les conseillers appartenant à la religion catholique, mais point de prélats ; il ne faut pas armer les uns, et désarmer les autres ; les forces, en temps de paix, ne doivent pas être aussi grandes qu'en temps de guerre ; que tout ce qui est porté par l'édit de pacification soit observé et maintenu. » Le maréchal de Vieilleville, les deux Montmorency, et le cardinal de Bourbon opinèrent dans le même sens.

Du côté des violents, le cardinal de Lorraine déclara : « Le royaume ne peut être gardé que si la protection vient de Dieu, ce qui équivaut à dire qu'avec le temps, le roi désire que chacun de ses sujets rentre en la religion catholique ; il faut que personne n'aie les armes, que ceux qui les ont par commandement du roi et de Monseigneur son frère, lieutenant général ; que les prêtres soient remis en leurs églises et maisons ; et où l'on y contreviendra, que les catholiques en répondent. » « Il faut, s'écria Lansac, que les forces demeurent entre les mains seules du roi ; et qu'on

fasse sévère justice et punition de ceux de La Rochelle. » — « Il faut soutenir la religion catholique, ajouta l'archevêque de Sens, et seulement tolérer la religion prétendue réformée. »

Le duc d'Anjou, inspiré par le cardinal de Lorraine, parla le dernier : « Que le roi reste fort, dit-il d'une voix brève, pour conserver les bons et châtier les mauvais » (1).

L'usage voulait, qu'après ce tour de consultation, le roi prît la parole pour faire part des décisions auxquelles il entendait s'arrêter. Charles IX clôtura donc la séance en disant d'un ton calme et presque paternel : « Je suis d'avis de mander à tous les gouverneurs des villes de faire garder et observer l'édit; de mettre en garde les uns aux autres ceux de chaque religion, et d'envoyer dans chaque gouvernement, des conseillers pour rendre la justice, et les prévôts des maréchaux pour réprimer et punir les voleurs. »

C'était, au fond, donner son approbation aux propositions du chancelier; mais comme il avait pris l'habitude de laisser à la reine-mère le soin d'aviser à l'exécution des mesures arrêtées, et de se prononcer sur leur opportunité, Charles IX n'eut pas l'énergie qu'il aurait fallu pour forcer sa mère à se ranger à son ordre.

Catherine, qui éprouvait alors une certaine jalousie de voir que son fils semblait depuis quelque temps subir l'influence de L'Hôpital plutôt que la sienne, s'irrita de constater qu'en cette circonstance, le jeune roi allait se laisser diriger par les conseils de son austère chancelier. Elle prévoyait enfin qu'en entrant dans la voie de l'apaisement, Charles IX allait, sans s'en douter, renverser tous les plans

(1) *Bibl. nat. Depêche des ambassad. venit.*, filza VI. — LAFERRIÈRE. III, p. XXIV.

qu'elle venait de former en secret avec le cardinal de Lorraine, le jeune duc de Guise, Pie V et Philippe II.

Aussi résolut-elle de travailler d'abord à ruiner par toutes sortes d'insinuations perfides, le crédit que le chancelier avait conservé sur l'esprit du roi ; puis, dès qu'elle le pourrait, à éloigner L'Hôpital définitivement de la cour et des affaires publiques.

Pour préparer la pacification, il aurait fallu, non seulement renoncer à lever de nouvelles troupes, mais encore procéder au désarmement d'une partie de celles déjà sous les armes. Or c'était là la première difficulté. La défiance mutuelle était si grande, qu'aucun des deux partis ne voulait être le premier à désarmer, moins encore ceux qui étant en minorité se considéraient comme les victimes de l'intolérance. Les catholiques à leur tour déclaraient que tant que les places occupées par les protestants n'auraient pas été rendues, que La Rochelle, en particulier, n'aurait pas ouvert ses portes aux armées du roi, ils ne pourraient songer à licencier aucun de leurs corps d'armée.

Mais les plus sages, des deux côtés, espéraient que le manque d'argent finirait par vaincre les résistances. Nous avons vu (1) avec quelle insistance Catherine, dans une lettre du 22 novembre 1567, implorait le secours financier du Saint-Siège ; elle continua si bien à le solliciter, que le pape par une bulle, scellée le 1er août, lui accorda la permission d'aliéner des biens de l'Église pour une rente de 50,000 écus d'or ; mais il y mit « la condition que cette somme serait employée à faire la guerre aux hérétiques, afin de les exterminer entièrement ou de les forcer à se soumettre à l'Église Romaine. »

(1) Voir page 371.

Michel de L'Hôpital, qui n'avait pas été mis au courant de ces négociations personnelles, s'indigna lorsque arriva cette bulle ; et en plein conseil, soutenu d'ailleurs par quelques conseillers, il ne craignit pas de s'élever avec la plus grande énergie contre la publication d'un acte qui, par le fait, attaquait les édits précédents, et avouait le motif barbare d'exterminer tous les hérétiques (1). Et comme il refusait d'y apposer les sceaux : « Pourquoi, lui dit le cardinal de Lorraine, persistez-vous à refuser d'apposer le sceau de l'État sur la bulle du pape ? » — « Vous voulez donc encore une fois faire entrer les Allemands dans ce royaume » ? répondit le chancelier. — « Vous n'êtes qu'un hypocrite, riposta l'irascible prélat, et votre femme et votre fille sont des huguenotes. » — « Moi et les miens nous sommes de bonne souche », s'écria L'Hôpital. Alors le cardinal s'était levé et, sans l'intervention du maréchal de Montmorency, il aurait jeté bas le chancelier de son siège » (2).

Cette protestation de sa conscience soulevée fut, il est vrai, le signal de sa chute ; mais aussi l'occasion du dernier service que Michel de L'Hôpital rendit à son pays, en ne permettant pas que, tant qu'il serait chancelier, la France acceptât pour une somme d'argent, de se faire l'instrument d'un pape, et de massacrer une partie de ses propres enfants. Sur son avis, en effet, le conseil, tout en usant pour les besoins du royaume, de la permission octroyée par la bulle, pria le Saint-Père d'en modifier la rédaction.

On peut juger quelle importance avaient aux yeux des catholiques ces secours accordés par Pie V, en lisant, sur le splendide mausolée élevé à ce pape dans une chapelle

(1) Castelnau. *Mémoires*, liv. VII, ch. I. — De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLIV.

(2) *Calendar. of State papers*, 1568-69, p. 554. Laferrière. III, p. xxxiii.

de Sainte-Marie-Majeure, l'épitaphe dont voici le résumé :

Il a vaincu les Turcs,
Délivré Charles neuf et la France
Des tourments infligés par les huguenots.
Ses envois de chevaux, de soldats et d'argent
Assurèrent les victoires royales.
Il suspendit au Latéran les trophées
Enlevés aux hérétiques (1).

Plus on apprend à connaître Catherine de Médicis, plus on est confondu de voir tout ce que son cœur pouvait recéler d'astuce et de perfidie. Toujours appliquée à dissimuler ses vrais sentiments, et se fixant un certain rôle à jouer ou un but plus ou moins avouable à atteindre, elle ne s'est presque jamais révélée telle qu'elle était au fond.

Aujourd'hui il est bien démontré qu'ayant besoin à tout prix de l'appui du parti catholique pour conserver son pouvoir, elle n'eut plus qu'une idée, poursuivre par les moyens même les plus iniques l'anéantissement du protestantisme; et qu'elle n'hésita pas à se lier par les engagements les plus solennels au cardinal de Lorraine, au duc de Guise, au pape et à Philippe II, ainsi que nous venons de le voir. Ce fut néanmoins au même moment, qu'ayant encore intérêt à donner pour quelque temps le change au prince de Condé et à l'amiral de Coligny, elle se présenta à eux comme désireuse de voir se réaliser la pacification entre les deux Églises, disposée même à s'y employer sans réserve. Mais ces derniers la connaissaient trop bien pour pouvoir se fier à ses avances ou à ses promesses, et ils estimèrent plus prudent de se tenir sur leur garde, et de ne plus paraître à la cour.

1) Gaberel. *Alma mater*, p. 204.

Depuis la paix de Longjumeau, les huguenots avaient continué à être comme auparavant les objets de la haine et de l'intolérance des catholiques. Condé, Coligny et D'Andelot se réunirent donc au château de Noyers, dans l'Auxerrois, pour s'entretenir sur ce qu'il y aurait encore à tenter pour la défense de leurs droits.

Ils avaient si peu l'intention d'ourdir un complot contre la sûreté de l'État, qu'à peine rentré à Tanlay, D'Andelot écrivit le 8 juillet 1568 à la reine : « Si j'avais ce bien et honneur de parler à Votre Majesté pour satisfaire à ma conscience et à mon debvoir, il fault, oultre ce que je vous ay peu dire, que je vous escrive ce mot : c'est que l'on cognaist assez que tout ce qui se faict aujourd'huy n'est que pour tout provoquer et offenser ceulx de la religion, que l'on leur face perdre patience et de là, prendre occasion de leur courir sus pour les exterminer. Mais je rementevray à Vostre Majesté ce que je lui ait dict quelques foys, que les opinions de la religion ne s'ostent ny par le feu ny par les armes, et que ceulx-là s'estiment bien heureux qui peuvent employer leurs vies pour servir à Dieu et à sa gloire. En oultre cela, qu'il n'est rien si naturel que de défendre son honneur, sa vie et ses biens » (1).

Catherine, ayant été informée des conférences de Noyers, et se méfiant de ce qu'on avait pu y tramer, méditait d'empêcher Condé, Coligny et D'Andelot de se rendre avec leurs partisans à La Rochelle dont les protestants avaient fait leur principale place d'armes. Elle consulta son conseil, dans lequel, contrairement à l'avis de L'Hôpital, il fut convenu qu'on enverrait en secret une compagnie de soldats à Noyers pour tâcher de surprendre et cerner dans leur

(1) *Bulletin du protestantisme français*, 1855, p. 329.

château, les chefs huguenots, afin de s'emparer de leurs personnes et de leurs familles. Puis, dans la crainte de les voir lui échapper, elle poussa l'hypocrisie jusquà écrire à Condé, le 26 juillet, pour endormir sa vigilance, et en faisant allusion à la lettre qu'elle venait de recevoir de D'Andelot : « Mon cousin, le roy mon fils et moy avons esté bien marryz de veoir que vous soyez en la crainte en laquelle vous estes, d'aultant que vous pouvez asseurer que nostre intention est du tout à faire garder l'édict de pacification, et de conserver tous ses subjects tant d'une religion que d'aultre » (1). Condé eut à peine reçu cette lettre, qu'il apprit que le pape venait enfin d'accorder au roi le secours qui lui était indispensable pour reprendre les armes. Comprenant alors que la paix allait être encore une fois rompue, les chefs protestants envoyèrent aussitôt des émissaires dans tout le royaume pour appeler tous les Réformés à La Rochelle.

En même temps Condé, qui ne voulait pas être considéré comme un vulgaire insurgé contre le pouvoir légal de son pays, écrivit au roi afin de rappeler les motifs de plainte qu'avaient les protestants, et rejeter la responsabilité de tout le mal qui allait suivre « sur le seul cardinal de Lorraine, à qui il donnait le nom injurieux de *prêtre infâme*, *de tigre*, *de tyran ennemi de la paix et de la tranquillité publique* » (2).

Le 25 août, au point du jour, l'amiral et lui partirent sans bruit de Noyers avec leurs femmes et leurs enfants dont plusieurs à la mamelle, n'ayant guère que 150 hommes pour escorte. Ils parvinrent au bord de la Loire avant que les troupes de Bourgogne envoyées à leur poursuite n'eus-

(1) Laferrière. *Lettre de Catherine*, III, p. 159.
(2) De Thou. *Hist. univ.*, liv. XLIV. — Laferrière. III, p. 176.

sent pu les atteindre. Mais là il y eut pour les fugitifs un moment de grande angoisse, car ils trouvèrent gardés la plupart des passages du fleuve. Quelqu'un s'étant heureusement présenté au prince pour lui indiquer un gué qui se trouvait près de Sancerre, ville huguenote, toute la caravane put passer saine et sauve en chantant le psaume des Israélites après le passage de la mer Rouge. Le lendemain, quand la troupe qui les poursuivait arriva sur les bords de la Loire, elle ne put la traverser, parce que les eaux en avaient été grossies durant la nuit par un fort orage.

L'armée des huguenots, s'étant accrue pendant la route, de tous leurs coreligionnaires de ces contrées, finit par arriver à La Rochelle qui va devenir leur place forte.

Irritée d'avoir vu échouer tous ses plans, et de trouver constamment le chancelier en travers de ses projets dont il réussissait parfois à montrer au roi le danger, Catherine jura de se débarrasser de ce censeur importun, ainsi que le lui avaient tant de fois conseillé le cardinal de Lorraine, le pape, et Philippe II.

Elle aurait pu le faire, comme c'était son droit, tout en reconnaissant les longs et fidèles services de l'homme dont elle n'ignorait ni la valeur ni le désintéressement. Elle préféra recourir aux plus détestables procédés que puisse inspirer la passion. Voulant saper le crédit dont L'Hôpital jouissait encore auprès de Charles IX, elle eut soin de faire répéter à son fils par les affidés dont elle l'entourait : « Que le chancelier était assurément un fauteur des hérétiques ; que sa femme, sa fille, son gendre et toute sa famille étant de cette religion, il n'y avait pas de doute qu'il n'en fût aussi dans son âme, et que la crainte seule de perdre sa charge l'empêchait de professer publiquement le calvinisme ; partant, que comme les ennemis couverts sont

plus dangereux que les découverts, il fallait bien plus se donner de garde de lui que de l'amiral, et que Sa Majesté ne devrait plus souffrir qu'il emprisonnât tout son conseil par ses belles maximes de paix sous lesquelles, comme sous la peau d'un serpent bigarré des couleurs les plus agréables à la vue, était caché un venin très pernicieux et qui causait la mort en flattant » (1).

Elle provoqua ensuite la susceptibilité de son fils, lui insinuant que c'était une intolérable atteinte aux droits de la couronne, que de laisser impunément le prince de Condé commander une armée sans son aveu, et retenir une ville et un port de l'importance de La Rochelle ; enfin que, si le prince, l'amiral et D'Andelot avaient pu s'échapper de Noyers, c'était uniquement par la connivence, c'est-à-dire par la trahison du chancelier.

On ne saurait s'étonner que la femme qui, pour conserver la domination sur son fils, n'avait pas craint de corrompre son jeune cœur par des spectacles voluptueux, puis de favoriser ses précoces débauches, ait pu descendre jusqu'à l'emploi de la calomnie.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'à partir de ce moment, Charles IX changea complètement de manière d'être à l'égard de L'Hôpital. Si, par un reste de pudeur, le roi n'osa pas lui retirer ce siège de chancelier qu'il avait occupé jusqu'alors avec tant de dignité, il lui fit du moins comprendre, par la froideur calculée de son accueil, qu'il ne tenait plus à ses conseils.

Une conscience aussi droite et délicate que celle de L'Hôpital ne pouvait y rester insensible; aussi n'eut-il pas besoin de longues réflexions pour comprendre ce qu'il

(1) Voir Mézeray. *Hist. de France*, X, 488.

avait à faire, sans attendre qu'on le lui signifiât comme à un valet.

L'anarchie morale, qui régnait dans la société au milieu de laquelle il vivait, lui avait d'ailleurs fait sentir d'une manière si poignante la complète inutilité de ses efforts, qu'il composa, sous cette impression, une de ces poésies dans lesquelles il aimait à épancher le trop-plein de son cœur.

« Je ne redoute aucune peine, aucune humiliation, tant que je croirai servir ma patrie. J'en appelle à l'État, j'en appelle à l'année qui vient de s'écouler au milieu des guerres civiles ; j'avais prévu les maux qui nous accablent ; je suis parvenu à les conjurer pendant longtemps, malgré les intrigues des vieux ennemis de la France. Ma tâche a été rude, mais ils ont reconnu que, moi présent, ils ne parviendraient jamais à détrôner le roi..... Croyez-vous qu'il serait nécessaire de me rappeler qu'il y a une loi, si je pouvais en user efficacement ? Ce n'est pas le courage qui me manque ; mais la loi est sans autorité ; ceux qui en disposent n'ont ni force, ni pouvoir ; ils tremblent et ne veulent point entendre les plaintes des opprimés ; les tribunaux, seule digue au torrent, restent anéantis et muets de terreur » (1).

Convaincu de son impuissance pour réagir contre cet état d'anarchie, Michel de L'Hôpital comprit qu'il devait s'éloigner pour quelque temps d'une cour où il ne voyait plus la possibilité de servir sa malheureuse patrie.

« Jour funeste pour la France, s'écrie Henri Martin ; c'était l'étendard national qui devait tomber devant les bannières sanglantes des factions ; il ne devait plus être relevé que par Henri IV ! Coligny le tenta en vain ! » (2).

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI. *Entretien avec ses amis.*
(2) Henri Martin. *Histoire de France*, IX, 238.

Voici en quels termes Michel de L'Hôpital parle de cette retraite qui fut définitive, cette fois, dans le testament qu'il écrivait peu de temps avant de mourir :

« ..... Si je n'ay peu assister ny d'ayde ny de conseil si long-temps que j'eusse bien vouleu, j'en appelle Dieu à tesmoing et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas esté ma faulte, et que je n'ay eu jamais rien si cher que le bien et le salut du roy et de ma patrie ; et en ce me sentant grandement offencé, que ceux qui m'avaient cassé prenaient couverture de religion, eux qui étaient sans piété et religion ; mais je vous puis assurer qu'il n'y avait rien qui les emeut davantage que ce qu'ilz pensaient que, tant que je serais en charge, il ne leur serait permis de rompre les édicts du roy, ny de piller ses finances et celles de ses subjects.

« Au reste je ne veux poinct raffraichir la mémoire des choses que j'ay souffertes, en ce despartement de la court, tant en public qu'en particulier. »

# LIVRE CINQUIÈME

## RETRAITE ET MORT DU CHANCELIER. — LA SAINT-BARTHÉLEMY.

---

### CHAPITRE PREMIER

#### TRISTESSE DU CHANCELIER APRÈS SA RETRAITE

En s'éloignant de la cour, Michel de L'Hôpital n'avait pas plus qu'en 1562, l'intention de déserter son poste. Il se retira dans son modeste domaine du Vignay, parce que, ne pouvant plus suivre Charles IX et sa mère dans la nouvelle politique qu'ils avaient adoptée, il ne voulait assumer aucune part de responsabilité dans les funestes événements qu'elle allait enfanter.

Se souvenant que sa première disgrâce n'avait pas été de longue durée, il espérait encore qu'on le rappellerait de nouveau avant qu'il ne fût trop tard, et qu'alors il lui serait plus facile de faire accepter ses conseils.

Ce fut Catherine qui brusqua les choses, lui faisant tout à coup redemander les sceaux par Pierre Brulard, mais sans lui laisser toutefois deviner que c'était

l'acheminement vers une destitution ; car elle aurait eu honte d'avouer son désir secret de se débarrasser d'un homme qui avait été, pendant tant d'années, le conseiller de la couronne le plus loyal et le plus désintéressé. Elle préféra lui faire croire qu'elle n'était mue, en cette occasion, que par la plus touchante sollicitude pour son âge, et lui manda que, se préparant à un voyage qui pourrait être de quelque durée et pendant lequel il serait difficile et incommode de lui envoyer journellement les expéditions à sceller, elle avait besoin qu'il lui remît les sceaux (1).

Et lorsque peu de temps après, L'Hôpital fera entendre quelques plaintes sur l'ingratitude de la reine, elle osera lui écrire le 20 septembre : « Monsieur le Chanselier, j'é donné charge à Pinart, présant porteur, vous aler voyr de ma part pour vous dire aucoune chause que je vous prie de croyre de cet qu'il vous dira, et panser que cet qui me fayst vous mender, c'et pour vostre repos et bien, comme je l'ay tousjour désiré, et m'aseurant que le prendré de cete fasson, ne vous en diré daventage et pryré Dieu vous avoyr en sa saincte garde » (2).

Après avoir lu ces lignes, il rendit immédiatement les sceaux en disant : « Qu'il mettrait peine de recouvrer ses forces pour revenir servir, si et quant au roi et à la reine plairait. »

Le 6 février 1568, il obtint ses lettres de décharge qui furent enregistrées au Parlement le 11 mai, et dans lesquelles il fut expressément mentionné que ses titres, honneurs et émoluments lui seraient conservés tant qu'il vivrait. Provisoirement, les sceaux furent confiés à la garde de son ami Jean de Morvilliers, l'ancien évêque d'Orléans, qui ne les

(1) Tessereau. *Hist. de la grande chancellerie*, I, 149.
(2) Laferrière. *Lettre de Catherine*, III, 273.

accepta que dans l'espoir de les lui rendre à la première occasion.

En attendant, L'Hôpital se retira dans sa petite campagne, pour s'y retremper dans le calme de la vie des champs, les pures joies domestiques, et les nobles délassements de la lecture, de la méditation, et de la poésie. Mais après ce qui venait de se passer, il n'était guère en état de jouir de ce repos sans arrière-pensée.

Ce n'est pas qu'il méconnût les avantages de cette existence nouvelle : « Ceux qui m'ont considéré, écrivait-il alors, comme heureux et fier de ma fortune passée, de mon droit de siéger aux côtés du roi, me croient peut-être aujourd'hui bien à plaindre parce que je suis dépouillé des fonctions que m'ont arrachées la violence et l'injustice. Ils se trompent étrangement ; ils ne me connaissent point. Ceux qui sauraient, au contraire, quelles révolutions j'ai traversées, quels tourments m'ont causés les intérêts de l'État, quels hommes j'ai combattus, s'étonneraient plutôt de la persistance avec laquelle j'ai pataugé dans un infâme bourbier sans chercher à en sortir... Je mène maintenant une nouvelle vie, qui convient mieux à ma vieillesse. Autrefois j'obéissais à des maîtres cruels, des Pallas et des Narcisse, qui persuadaient ce qu'ils voulaient au roi et à la reine ; maintenant, je commande à mon entourage, je suis le maître de mes actions.

« Autrefois, dans mes pérégrinations, j'avais affaire à un aubergiste avare qui me rançonnait ; maintenant j'habite ma propre maison, je parcours mes champs comme il me plaît, sans recevoir d'ordre de personne.

« Autrefois je n'avais pas un moment pour prier Dieu ; je n'ouvrais mes livres que rarement et légèrement, sans pouvoir m'adonner à une lecture sérieuse ; et encore fallait-il

que ni les affaires, ni les ordres du roi n'en souffrissent de retard ; maintenant, je puis à mon gré disposer de mes instants ; depuis que le soleil se lève jusqu'à ce qu'il se couche, j'ai toutes mes heures libres, et je sais d'avance comment je les emploierai : je ne suis troublé, ni le soir ni le matin, par la visite des fâcheux. L'existence des villes et de la cour a peut-être de l'éclat, mais la vie en plein air est bien plus tranquille et moins dangereuse » (1).

Mais chacun sait que le bonheur dépend moins des conditions extérieures au milieu desquelles nous vivons, que de nos dispositions intérieures ; et le cœur de L'Hôpital était plus que jamais envahi par un invincible sentiment de mélancolie. Sa foi chrétienne si sincère a bien pu l'aider, comme on le verra, à le surmonter jusqu'à un certain point, mais non à l'étouffer.

Cette tristesse, qui a assombri les dernières années de sa vie, avait une triple cause. Elle lui vint des amères déceptions qu'avait rencontrées *l'homme* dans ses rapports avec ceux auxquels il eut affaire, le *magistrat*, dans la défense des inviolables droits de la vérité et de la justice, et le *patriote*, dans ses efforts pour faire admettre comme vrais fondements de la grandeur du pays, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nous ne pouvons qu'admirer la patience qu'il montra jusqu'à la fin. Mais qu'on ne confonde pas cette patience avec le stoïcisme, car L'Hôpital n'était pas de ceux qui disent : « *douleur, tu n'es qu'un mot !* »

Il aspirait au contraire à en constater les effets et les causes, afin de pouvoir d'autant mieux apprendre à la supporter et à en recueillir les leçons.

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. V.

Il savait que c'est par le cœur, cette merveilleuse et puissante faculté de nous attacher les uns aux autres, que nous sommes des créatures supérieures. Et c'est parce qu'il aimait profondément ses semblables, qu'il a souffert de constater qu'on ne lui rendait pas amour pour amour. Sans doute il se plaignit souvent de l'ingratitude de ceux qu'il avait servis avec fidélité, mais jamais il ne s'est laisse aller jusqu'à exprimer des désirs de vengeance, même dans ses pages les plus amères.

« La faveur des rois, écrit-il à Gui Du Faur, ressemble à l'abeille qui voltige dans la campagne, se repose sur plusieurs fleurs, et abandonne à jamais celles qu'elle a semblé le plus aimer. Bien fou qui base ses espérances sur l'amitié des princes, et se figure la mériter en s'évertuant à charmer leurs yeux et leurs oreilles. Il ne plaît pas longtemps. Néanmoins mieux valent ceux qui, dans les limites d'une sage liberté, osent donner au roi de généreux et utiles conseils. Ils ne reçoivent pourtant pas toujours la juste récompense de leur courage, car les rois écoutent à contre-cœur les avis des hommes fiers et indépendants ; ils se laissent plutôt aller aux douces insinuations de la louange ; le parasite et le débauché ont meilleure chance de réussir, et c'est pour cela qu'ils chassent l'homme droit et irréprochable. Un vieillard vénérable (Olivier) a été jadis chassé de la cour, dépouillé de ses insignes de chancelier ; s'est-il laissé vaincre par la douleur ? Non, il a imité le sage négociant qui, après avoir vu sa cargaison engloutie, revient dans sa patrie longtemps regrettée, jouir des quelques richesses qu'il a pu sauver du naufrage » (1).

Ce qui rendit sa coupe encore plus amère, c'est qu'on

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. I.

oublia les promesses qui lui avaient été faites lorsqu'on lui avait fait redemander les sceaux. On savait qu'il n'avait que de fort modestes ressources, et qu'il ne pouvait se passer de la pension accordée d'ordinaire aux vieux serviteurs de l'État. Et cependant les mois s'écoulaient, sans qu'on songeât à s'acquitter envers lui. Celui qui avait occupé la première magistrature du royaume, qui avait exercé une surveillance si scrupuleuse sur l'emploi des deniers publics comme surintendant des finances, qui avait fait preuve du plus entier désintéressement dans des postes où tant d'autres s'étaient enrichis (1), se vit donc contraint, quoi qu'il en coutât à sa dignité, de rappeler au roi et à la reine les engagements pris vis-à-vis de lui.

Dure obligation ! Michel de L'Hôpital écrivit même à Morvilliers, le chancelier intérimaire : « Puisqu'il plaît à L.L. M.M. establir un garde des sceaulx, je ne puis ne veulx l'empescher : c'est raison qu'ils soient servis de serviteurs et officiers qui leur soient agréables. . . Reste à regarder à moy auquel ils entendent fere tel traictement ou meileur que n'ont faict leurs prédécesseurs, en pareil cas, aux officiers qui estaient excusez par maladie ou vieillesse . . . . . .

« S'ils veulent user de retranchement en mon endroit et commencer cette nouveaulté en ma personne, je prendray patience. Mais il me semble que ce ne sera pas grand mesnage en ce peu de temps qui me reste à vivre. J'ay soixante-six ans et suis maladifz et malade. » S'il insiste, c'est qu'il a à supporter des frais extraordinaires, par suite des obligations contractées dans les hautes situations qu'il a occupées, et dont il ne saurait se décharger : « Je ne puis pas

(1) Voir *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI. *Entretien avec ses amis.*

me décharger de ce train que avais charge estant chancelier, et suis contrainct de continuer et payer ceste famille à gros gages et frais. Vous savez comme l'on vit aujordhui, et puis j'ay neuf petits enfants » (1).

On devine combien il a dû lui en coûter pour écrire de pareilles requêtes ! Il ne le fait que poussé par les sollicitations des siens; c'est du moins ce qu'il nous apprend dans une des pièces qui nous ont été conservées : « mes enfants, mon épouse, mes familiers, qui comptaient sur mon ambition et ma haute magistrature, me fatiguent de leurs obsessions. Ils me blâment de ma négligence, ils ont peur que je sois assez oublieux de mes propres intérêts, pour ne pas profiter des avantages offerts par la fortune ; ils prétendent qu'un jour viendra où je regretterai, mais trop tard, ma sotte délicatesse » (2).

Ce n'était assurément pas pour lui qu'il aurait voulu posséder la fortune : « mes amis ont pleuré, écrit-il à Corbinelli, ma chute d'autant de larmes que si la mort m'avait frappé. Ils se figurent que le plus grand malheur en ce monde est de perdre des fonctions longtemps occupées avec honneur, de finir ses jours dans la retraite et l'obscurité ! Combien me semblent légères ces privations... Dieu m'a laissé plus de biens que la violence de mes détracteurs ne m'en a fait perdre. Pour une si petite privation, j'ai devant moi la vie éternelle, et les promesses de Dieu ne sont point mensongères... Rien ne me troublera, tant que je suivrai les traces de Jésus-Christ, sur la route pleine de fatigues et d'écueils qui conduit au ciel. L'espoir d'une vie meilleure me délasse et me fortifie ; je sens que mon bonheur a commencé à une heure où déjà j'étais sur le point de quitter

(1) *Bibl. nat. mss. fonds Dupuy*, vol. CXCIV, f° 12.
(2) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V : *Entretien avec ses amis*.

la vie... Crois en mon expérience; après la première heure de désappointement, tout va bien. Dieu donne à chacun assez de force et de courage pour souffrir les maux dont il frappe..... Supporte donc avec constance l'exil, la ruine, ne te laisse épouvanter par aucune menace, n'hésite pas à exposer ta vie au nom de Jésus-Christ » (1).

Mais si L'Hôpital eut la douleur de voir avec quelle promptitude on oubliait à la cour ses fidèles et loyaux services, et aussi avec quelle lâcheté plusieurs de ses prétendus amis se rallièrent à ses adversaires, il eut cependant la consolation de constater que quelques-uns surent lui demeurer sincèrement dévoués et reconnaissants. Et parmi ces derniers, il est juste de citer Jean de Morvilliers qui n'avait accepté que provisoirement la garde des sceaux, et ne craignit pas d'insister auprès du roi et de la reine, pour qu'on assurât à l'ancien chancelier une partie tout au moins de son traitement.

Il y réussit, car en octobre 1569, il put annoncer à L'Hôpital « avoir retiré paroles de Leurs Majestés qu'elles ne délaisseraient jamais sa protection, et ne permettraient rien sur lui à ses malveillants, et que pour son estat et droicts qui y appartenaient, ils luy demeureraient entière la pension de six mille livres (2).

Il lui obtint même quelques autres avantages, entre autres le privilège, fort appréciable dans ces temps, de n'avoir à loger aucune garnison ni chez lui ni chez son gendre (3).

Ce ne fut pas seulement l'homme de cœur qui souffrit en Michel de L'Hôpital; ce fut encore le magistrat patriote qui

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. II.
(2) TAILLANDIER. 208.
(3) *Lettres de Catherine*, 4 sept. 1569.

avait toujours poursuivi dans sa carrière politique le triomphe de la vérité et de la justice.

Nous avons vu qu'en rendant les sceaux, il avait exprimé l'espoir de pouvoir reprendre sa charge, une fois ses forces recouvrées ; car il tint à conserver le titre de chancelier, afin de se ménager le droit de faire entendre ses conseils, si l'occasion s'en présentait.

Après la rupture de la paix de Longjumeau qui semblait devoir lui démontrer l'inutilité de toute nouvelle tentative de conciliation, et tandis que les partis se livraient les batailles de Jarnac, de Moncontour, de La Roche-Abeille, il ne renonça pas, pour ramener la concorde, à faire des efforts dont on pourrait peut-être découvrir les résultats dans certains articles du traité de Saint-Germain. A peine, en effet, se fut-il retiré au Vignay, qu'il se mit à écrire son *Discours sur la Pacification des troubles de l'an M.D.LXVII contenant les causes et raisons nécessaires du traité de la Paix, avec le moyen de réconcilier les deux parties ensemble et les tenir en perpétuelle concorde. Composé par un grand personnage, vray sujet et fidèle serviteur de la couronne françoise. M.D.LXVIII.*

Dans ce discours, inspiré par le patriotisme le plus pur, Michel de L'Hôpital, comme s'il n'avait pas à se plaindre personnellement des injustes procédés dont on l'avait abreuvé, n'a en vue que de sauvegarder les droits sacrés de la conscience, et de plaider la cause des dissidents en recommandant au roi les mesures de tolérance et de conciliation. « Le moyen de faire cesser au plus tôt les injures et violences réciproques, est de faire poser les armes à tous, et rappeler par une loy bénigne ceux qui sont détournés, donnant fin à cette sanglante et brutale guerre..... Qui est-ce qui sera si impudent que d'oser dire que c'est capi-

tuler ? Que si on veut venir à borner la liberté de si estroictes barres que la religion et l'âme n'y soit point comprise, c'est pervertir malignement et le mot et la chose mesme. Car la liberté serve n'est point liberté. La liberté brutale du corps et des actions humaines, est vile et indigne de cette excellente marque qui est proprement deue à l'esprit et à la plus digne partie d'iceluy, et à la plus excellente de toutes ses actions : c'est à savoir la piété.....»

Et L'Hôpital termina son discours par ces courageux et sages conseils que Charles IX, malheureusement, ne voulut pas écouter : « Que le roy use de clémence, et il esprouvera celle de Dieu ;

« Que le roy ne tienne point son cœur, et Dieu lui ouvrira le sien ;

« Que le roy donne à la République son offense et son déplaisir, et tantost après, elle reconnaistra avec usure ce bienfaict, et luy fera hommage de son repos et félicité ;

« Que le roy oublie et quitte tout maltalent envers ses subjects, et ils se quitteront et oublieront eux-mesmes, pour l'honorer et servir de tout leur pouvoir » (1).

Avec de tels principes, le chancelier ne pouvait que souffrir cruellement, non seulement comme homme, mais comme magistrat, en voyant tous ses efforts combattus par ceux-là mêmes qui auraient dû les appuyer. Depuis l'entrevue de Bayonne, en effet, surtout depuis la chute de L'Hôpital, la préoccupation dominante du Saint-Siège était de rétablir en France l'unité religieuse, en interdisant par les mesures les plus rigoureuses, les moindres manifestations de l'hérésie.

Pie V, enhardi par les victoires que les catholiques avaient

(1) Taillandier. 298-322.

remportées successivement sur les protestants à Jarnac et à Moncontour, écrivit à Charles IX le 23 avril 1570 : « Le devoir du service apostolique et le désir de satisfaire au devoir de notre conscience nous obligent à ne négliger aucun conseil paternel propre à faire sentir à Votre Majesté, qu'elle doit être sur ses gardes dans l'affaire de la paix qu'on dit déjà conclue entre vous et les hérétiques, ennemis de Dieu, et qui, du moins, est bien près de se conclure. Mais, dégagé de tout motif d'intérêt privé, et n'ayant devant les yeux que la cause de Dieu, votre sûreté et celle du royaume, nous vous déclarons, ce qui est pour vous la plus indubitable et la plus irréfragable autorité, qu'un tel accord, loin de nous faire jouir de la paix, deviendra, au contraire, la source des plus grands maux pour la France » (1).

Le pape savait évidemment que L'Hôpital agissait toujours dans le sens de la tolérance, et c'est pour combattre son influence qu'il écrivait au roi de France dans ces termes. — Quelque temps après, c'est à Catherine qu'il s'adressa : « Comme il ne peut y avoir de communion entre Satan et les fils de la lumière, on se doit tenir pour assuré qu'il ne peut y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise ». Et enfin le 14 août, il écrivit au cardinal de Lorraine : « Faites tous vos efforts pour déjouer et renverser tous ces desseins de paix, et ne souffrez jamais d'aucune manière qu'on porte en France un coup si fatal à la foi catholique » (2).

(1) *Lettres de Pie V*, par POTTER, p. 97.

(2) POTTER. *Lettres de Pie V*, p. 98. Voir aussi le récit de l'audience dans laquelle le cardinal de Rambouillet fit part au pape de la conclusion de la paix. *Bibl. nat., fonds français*, n° 16039, p. 288.

La paix dite de Saint-Germain, qui accordait sans contredit aux vaincus de Jarnac et de Moncontour plus de concessions que s'ils eussent été vainqueurs, n'en fut pas moins conclue. Elle le fut sous l'influence de la versatile Catherine qui inclinait de nouveau vers la politique de modération. Alors, en effet, elle négociait le mariage de son fils Charles IX avec la fille de l'Empereur Maximilien, et la reprise des relations de la France avec les princes d'Allemagne; elle cherchait d'autre part à obtenir pour son fils, le duc d'Anjou, la main d'Élisabeth d'Angleterre, à préparer le mariage de sa fille Marguerite avec Henri de Béarn, et même à faire espérer au prince d'Orange son concours dans la révolte des Pays-Bas contre l'Espagne.

Mais cette nouvelle paix, bien loin de rapprocher les partis, eut pour effet d'exaspérer au contraire leurs vieux sentiments de défiance réciproque, par conséquent, de faire craindre les résolutions les plus extrêmes. Il paraît que Michel de L'Hôpital espéra un moment qu'on allait le rappeler à la cour. « On parlait de moi, écrit-il en 1570 à son ami Du Ferrier, et ce n'était pas sans raison. Je ne sais quels mots sortis de la bouche du prince avaient mis la cour en émoi; mais la ruse s'est chargée de dissiper ce nuage » (1).

Les chefs huguenots, en effet, toujours défiants, avaient déclaré qu'ils ne seraient pas rassurés, tant que le chancelier, le vrai chef du parti de la tolérance, n'aurait pas été réinstallé dans l'exercice de sa charge (2). Mais les Guise firent alors tout ce qu'ils purent pour prévenir un événement qu'ils redoutaient par-dessus tout. Nous en trouverions la trace dans la lettre que Morvilliers, faisant fonctions de

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. IX.
(2) Henri Martin. *Hist. de France*, IX, p. 275.

garde des sceaux, écrivit à L'Hôpital pour protester contre le « bruit qui courait qu'il s'estait parlé du retour du dict sieur chancelier, ce que aucuns pensaient que luy l'empeschat pour toujours tenir ce lieu ; dont il tesmoigne s'estre fort picqué, disant que personne ne désirait plus son retour et restablissement en son estat et dignité que luy, tant pour le service du roy que pour son bien et repos d'esprit » (1).

L'Hôpital, voyant que sa rentrée au pouvoir soulevait tant de résistance, préféra s'effacer dans l'espoir de faire appeler aux conseils du roi, l'homme qui lui paraissait le plus capable de défendre avec autorité les principes de liberté religieuse qui lui étaient particulièrement chers, le digne amiral de Coligny. « Le roi a quitté Paris, écrit-il à Du Ferrier, soi-disant pour aller chasser en Bretagne. Faux prétexte : le but réel était une réconciliation avec les jeunes Bourbon et l'amiral ; mais nos puissants du jour en ont été épouvantés, car si M. de Châtillon trouvait une occasion de baiser la main du roi, il lui soufflerait deux ou trois mots à l'oreille, et lui apprendrait de combien d'intrigues il est victime, de quels dangers son trône est menacé. Oh ! s'il pouvait le réveiller du profond sommeil dans lequel il est plongé, il relèverait son autorité, gouvernerait le peuple qui l'appelle à grands cris, et prendrait les rènes de l'État que les mains trop faibles du jeune prince ne peuvent encore maintenir. Cette crainte fait le désespoir de nos grands seigneurs. Ils y travaillent tant qu'ils peuvent à détourner le roi de ce dessein » (2).

(1) TAILLANDIER. P. 214.
(2) *Poésies* de L'Hôpital, liv. V, ép. IX.

## CHAPITRE II

### PRÉPARATIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Lorsqu'on étudie l'histoire de ce temps, on est constamment désorienté par les brusques et inexplicables sautes de vents qui survenaient à la cour, et qui poussèrent coup sur coup la politique dans les directions les plus contraires. On voit, par exemple, Charles IX et sa mère déclarer traîtres à la patrie les Bourbon et les Châtillon, envoyer les armées royales combattre celles des huguenots et battre ces dernières à Moncontour ; puis, contre toute attente, offrir la paix de Saint-Germain; et en 1571, c'est-à-dire quelques mois seulement avant la Saint-Barthélemy, faire à Coligny les avances les plus pressantes, éloigner les Guise, et rechercher l'alliance avec les princes protestants contre l'Espagne !

Qu'on renonce à vouloir trouver des motifs plausibles à une pareille incohérence. Elle est due tout entière à l'influence de Catherine, alors exclusivement dominante à la cour. Comment, en effet, pouvoir trouver de la suite et de la logique chez une femme dont la conduite, ainsi que nous l'avons déjà constaté, n'obéissait jamais qu'à son intérêt et à son ambition.

« Toutes les actions de la reine-mère, dit l'ambassadeur

vénitien Sigismond Cavalli qui avait longtemps résidé auprès d'elle, ont toujours été inspirées et dirigées par une seule passion, la passion de dominer. Son fils Charles s'y prêta sans effort dans sa jeunesse » (1).

Il est évident que le chancelier qui, lui, au contraire, n'agissait en toutes circonstances que d'après des principes supérieurs, ne pouvait plus rester auprès de la reine. Celle-ci avait besoin pour conseiller, d'un homme avec lequel elle n'eût pas à se gêner et auquel elle ne craignît pas de faire part de toute ses préoccupations et de toutes ses pensées. C'est pourquoi, lorsque Morvilliers, découragé par tout ce qu'il voyait autour de lui, exprima le désir de rendre les sceaux dont il ne s'était chargé que provisoirement, Catherine s'adressa pour le remplacer (mars 1571) à Birague, italien d'origine, que François I^er^ avait fait jadis entrer au Parlement.

Elle savait bien qu'en lui, elle trouverait un serviteur absolument docile, qui ne serait retenu par aucun scrupule, et ne reculerait devant aucune mesure pour lui être agréable, comme il le prouva l'année suivante.

En apprenant à qui les sceaux venaient d'être confiés, L'Hôpital comprit que, s'il conservait encore le titre de chancelier, qu'on ne pouvait lui retirer sans son consentement, il devait du moins renoncer à toute prétention de se mêler désormais des affaires du royaume.

Il s'enferma donc plus que jamais dans sa propriété du Vignay, où il employa le temps de sa retraite à pleurer sur les malheurs de sa patrie, et à préparer son âme, par la prière et la méditation de la Parole de Dieu, à pouvoir entrer dans une patrie meilleure qu'il n'avait jamais perdue de vue.

(1) GUIZOT. *Histoire de France,* III, 368.

Michel de L'Hôpital avait fini par comprendre qu'il ne pouvait plus accorder le moindre crédit aux propos qu'on entendait à la cour, aux projets qu'on y apportait, et aux promesses qu'on y faisait. Il avait eu trop d'occasions de constater l'invincible duplicité de Catherine de Médicis, pour se laisser prendre encore à ses propositions les plus séduisantes. Aussi fut-il peut-être le seul qu'elle ne parvint pas à tromper à ce moment-là.

Qui, en effet, cette femme, prodigieuse en son genre, n'a-t-elle pas trompé, une fois qu'elle eut résolu d'aller jusqu'aux massacres pour atteindre son but, et qu'elle commença à ourdir dans l'ombre le plan de la Saint-Barthélemy ?

Elle a trahi successivement tous ceux qui ont eu affaire avec elle, à commencer par le roi, en lui cachant ses secrètes pensées, lorsquelle ne le trouvait pas assez docile, et en provoquant contre lui, pour le décider, la jalousie de ses autres fils, les ducs d'Anjou et d'Alençon ; puis le parti protestant et le parti catholique, les Bourbon et les Guise qu'elle flattait tour à tour. Enfin, à l'étranger, n'a-t-elle pas trahi, d'une part le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et les puissances catholiques, en leur laissant croire qu'elle voulait s'appuyer sur leur concours ; d'autre part, la reine d'Angleterre dont elle briguait la main pour le duc d'Anjou, et à son défaut pour le duc d'Alençon, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, le jeune roi de Navarre qu'elle rêvait de donner pour époux à sa fille, les princes protestants de l'Allemagne dont elle sollicitait l'alliance, et le prince d'Orange qu'elle offrait de soutenir dans sa révolte contre Philippe II ?

Tout le monde, hélas ! se laissa plus ou moins prendre à la conduite à double face de l'astucieuse Italienne. Coli-

gny lui-même, que les circonstances avaient pourtant rendu quelque peu soupçonneux, fut gagné à son tour par les hypocrites avances de la cour, les protestations réitérées d'affection de Charles IX, et les fallacieuses déclarations de sympathie de la reine-mère.

Ce qui l'aveugla, c'est la joie qu'il ressentit en son cœur de patriote, quand il crut voir que Catherine allait enfin fermer l'oreille aux conseils de son entourage d'étrangers, Lorrains et Espagnols,pour suivre la seule politique vraiment française qu'adopteront plus tard Henri IV et le cardinal de Richelieu; politique soutenue par l'amiral et L'Hôpital, et qui devait consister à abaisser la puissance de l'Espagne, pour établir par de sages alliances l'indépendance et la grandeur de la France.

Si Coligny n'eût été fasciné par cette espérance, il aurait reconnu comme L'Hôpital que la paix de Saint-Germain, bien loin de préparer le rapprochement des partis, n'avait fait que les irriter en réveillant leur fanatisme le plus intraitable. Il aurait dû le savoir cependant, lui qui tout récemment, tandis qu'il était enfermé dans La Rochelle, avait frémi d'indignation en apprenant qu'aux deux extrémités du royaume, à Rouen et à Orange (mars 1571), on venait de massacrer les prétendus hérétiques, et qui s'était joint à ses coréligionnaires pour envoyer une députation de huguenots demander sans retard justice à Charles IX. Comment enfin n'eut-il pas les yeux ouverts dès son arrivée à Blois, où la cour l'avait sollicité de se rendre, par le refus qu'on opposa à sa première requête ?

L'article 1$^{er}$ de l'édit de Saint-Germain, signé, l'on s'en souvient, le 10 août 1570, disait expressément que pour arriver à amener la paix dans le royaume, il fallait effacer jusqu'au souvenir des luttes antérieures : « Que la mémoire

de toutes choses passées d'une part et d'autre, dès et depuis les troubles advenus et à l'occasion d'iceux, demeure estainte et assoupie comme de chose non advenue ». Or, on avait élevé, l'année précédente, sur la place Sainte-Opportune à Paris, une pyramide ornée de bas-reliefs et d'une inscription injurieuse pour les protestants, le tout surmonté d'une croix dorée. Ce monument était destiné à rappeler que les frères Gastine avaient été pendus le 30 juin, pour avoir osé célébrer la Sainte-Cène dans leur maison. A peine arrivé à Blois, Coligny réclama l'enlèvement de cette colonne, en exécution de l'article de l'édit, comme perpétuant impérieusement le souvenir d'un forfait controuvé (1).

Mais le clergé et la populace s'y opposèrent, et l'un des aumôniers de Charles IX, messire Vigor, prêchant à Notre-Dame, osa dire : « Qu'il ne fallait croire à la lettre du roy soubz unq cachet et que lors mesme que le roy l'aurait escripte, que ce serait par importunité, qu'il estait chrestien et catholique, et aussy que sy elle estait abattue, pour le moins que le roy la feit abattre par les huguenots » (2).

L'amiral, en dépit de ces symptômes peu rassurants, resta néanmoins à la cour ; bien plus, il pressa Jeanne d'Albret d'y venir également pour fixer les conditions du mariage de son fils avec la sœur de Charles IX ! On sait que la reine de Navarre mourait subitement et d'une façon mystérieuse quelques jours après son arrivée. Malgré cela, Coligny ne s'éloigna pas et prit part aux fêtes qui furent données à l'occasion de ce mariage. Et dans la nuit du 24 août il fut lâchement assassiné par l'ordre de Catherine de Médicis à laquelle il portait ombrage, et de Henri de

(1) *Bulletin du protestantisme français*, mars 1899, p. 153.
(2) *Journal d'un curé*, p. 135.

Guise qui croyait par là venger la mort de son père !!

Nous n'avons pas à raconter le crime de la Saint-Barthélemy, l'un des plus grands parmi ceux dont nous parlent les annales de l'humanité, en tout cas, l'un de ceux dont les conséquences ont pesé le plus lourdement sur la France. Nous nous contenterons de former le vœu qu'un tel souvenir, qu'il ne faut pas chercher à effacer, ait de plus en plus pour effet de nous inspirer à tous, quelles que puissent être d'ailleurs nos convictions intimes, avec l'horreur de toute espèce de fanatisme, le respect de toute croyance sincère.

Michel de L'Hôpital s'était montré plus défiant que l'amiral, parce qu'il ne pouvait prendre son parti de voir le sort de la France presque entièrement livré à des étrangers, qu'il savait être les agents plus ou moins secrets du pape et du roi d'Espagne. Tels étaient René de Birague, le nouveau garde des sceaux, aventurier milanais qui n'était parvenu aux plus hautes fonctions que par la plus basse servilité ; le cardinal de Lorraine, qui non seulement était né sur le territoire lorrain, mais, au concile de Trente, s'était franchement séparé du clergé gallican ; Henri de Guise, jeune homme de vingt-deux ans, qui n'avait d'autre préoccupation que de venger le meurtre de son père en tuant l'amiral ; Albert Gondi, comte de Retz, florentin de naissance, favori de la reine-mère ; Louis de Gonzague, comte de Nevers, originaire de Mantoue, funeste mais habile courtisan. Il n'ignorait pas que tous ces hommes, dont il s'était efforcé de combattre l'influence lorsqu'il était au pouvoir, avaient, depuis son renvoi, réuni leurs efforts pour persuader au roi et à sa mère que l'extirpation de l'hérésie était le seul moyen de ramener la paix dans le royaume.

Ces divers sujets de tristesse n'empêchaient pourtant pas

L'Hôpital de trouver une certaine jouissance dans le calme de la vie des champs et les douceurs de la famille. Depuis sa retraite, en effet, on le vit s'occuper avec une tendre sollicitude de l'éducation des huit enfants de sa fille, et spécialement de l'aîné, celui qui devait porter son nom, Michel Hurault, auquel il avait décidé de léguer sa bibliothèque.

Toutefois, rien ne put lui rendre la sérénité d'esprit, tant il était obsédé par ses préoccupations sur l'avenir de son pays. Non seulement les nouvelles qui lui arrivaient de la cour, n'étaient pas de nature à calmer ses appréhensions, mais celles qui lui venaient des provinces et même des environs du Vignay ne pouvaient que l'inquiéter toujours plus. En dépit des édits de pacification qu'il avait contribué à faire publier, il n'entendait parler que de batailles entre les catholiques et les protestants, de persécutions et de violences exercées impunément contre les huguenots.

A quelques lieues de sa campagne, à Montargis où cependant Renée de France, tante du roi et belle-mère de François de Guise, avait fixé sa résidence depuis la mort de son mari, il put voir que le fanatisme ne se laisserait arrêter par aucun titre, puisqu'il savait atteindre ses victimes jusque dans les palais royaux. Calvin nous raconte, en effet, dans sa correspondance (1), que la pieuse veuve du duc de Ferrare, une fois rentrée en France, voulut continuer à offrir un refuge à tous les malheureux que poursuivait la réaction catholique, ne craignant pas de faire de *son château un Hostel-Dieu*.

On se rappelle quelle affection L'Hôpital avait vouée à la duchesse de Ferrare ! Eh bien ! il eut la douleur de la voir, sur l'ordre de Charles IX, contrainte de renvoyer une

(1) Bonnet. *Lettres de Calvin*, II, p. 514.

troupe de femmes et d'enfants persécutés qu'elle avait recueillis chez elle (1569).

Mais quoique hanté par de sombres pressentiments que l'avenir n'a que trop justifiés, L'Hôpital ne tomba jamais dans le désespoir, comme ceux qui croient que ce monde est abandonné aux caprices d'une implacable et aveugle fatalité. Citons ces quelques lignes qu'il écrivait à la veille de la Saint-Barthélemy; elles nous montrent que s'il s'attendait aux pires calamités, il savait à qui il faut regarder pour pouvoir espérer contre toute espérance : « Je suis parti et j'ai repris le chemin de ma maison. Maintenant je n'ai pour me défendre ni murs, ni fossés, ni terrasses, ni soldats; mon espoir est en Dieu..... Je n'ai aucune raison de regretter la cour et de me plaindre de mon exil. J'aime mieux ma maison qu'un palais; s'il me reste un regret, c'est de ne pouvoir plus offrir au roi mes anciens services; j'aurais fini peut-être par anéantir les fléaux qui désolent ma patrie. Que personne ne plaigne donc mon sort en ce qui me concerne personnellement; je ne souffre que des calamités publiques. Mais si je ne puis remédier à tant de maux, du moins j'aurai fait de mon mieux. Chassé par des conseillers pervers d'une place où j'étais béni des honnêtes gens, mais maudit des voleurs, je ne vouerai pas ma patrie aux dieux infernaux. Je supplierai plutôt la Providence de ne pas la laisser sombrer entre les mains de nos nouveaux maîtres. J'attends l'avenir de pied ferme, et si la France doit périr, plaise à Dieu que mes yeux soient aussi incapables de voir une si grande catastrophe, que mes oreilles sont peu susceptibles d'entendre ses terribles craquements » (1).

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. IV, ép. V.

Le secret de la prodigieuse énergie qu'il a montrée dans toutes les circonstances de sa vie, de l'inépuisable courage qu'il a apporté dans toutes ses luttes, de l'indestructible confiance qui l'a toujours soutenu et le soutiendra jusqu'à la fin, il l'a lui-même révélé à un de ses amis : « Crois en mon expérience ; après la première heure de désappointement, tout va bien. Dieu donne à chacun assez de force et de courage pour souffrir les maux dont il le frappe... Supporte donc avec constance l'exil, la ruine, ne te laisse épouvanter par aucune menace, n'hésite pas à exposer ta vie au nom de Jésus-Christ ; mais aussi, ne te repose pas trop indolemment sur tes propres forces ; sois au contraire vigilant et actif, de peur que le serpent ne t'enlace dans ses pièges et ne te séduise sous des apparences de vertu. L'ambition, l'égoïsme, l'erreur perdent des citoyens dont les services seraient bons et utiles, mais qui ne savent pas s'arrêter à de justes limites. Ils veulent aller au ciel par un autre chemin que celui qui leur fut tracé, ils demandent aux sciences humaines les moyens de découvrir Dieu. Voici près de six cents ans qu'Aristote règne dans le temple du Christ, et que saint Paul en est chassé. Des singes de toutes les sectes se promènent sous des vêtements inconnus, et nous apportent la philosophie grecque, et non la religion de Jésus... Ils n'étaient pas ainsi faits, les premiers Pères de l'Église, les flambeaux de la foi..... C'est Dieu seul qui donne la vertu comme tous les autres biens. Les vertus de ce monde ne sont que les pâles reflets de la vérité, et en méritent à peine le nom. Où me conduira la lecture des livres anciens, si leur sagesse ne vient pas de Dieu, et ne peut me mener à Dieu par le droit chemin? Saint Paul ne savait donc ce qu'il disait, quand il soutenait que toute sa science était dans le Christ, dans le Christ

mort sur la croix ?.....

« ..... A quelque endroit que nous soyons, que notre route soit courte ou longue, tenons-nous toujours prêts, cher Corbinelli. Ne doutons point des promesses de Dieu ; tout le reste s'en va, et se dessèche comme les fleurs des prairies à l'approche de l'hiver » (1).

En écrivant ce passage, Michel de L'Hôpital nous semble avoir voulu établir, après en avoir fait l'expérience personnelle, que la foi religieuse est nécessaire à l'homme d'État, aussi bien qu'au simple croyant.

Nous pouvons même ajouter que l'histoire du chancelier est une des plus belles démonstrations de cette affirmation.

Nous avons dit que L'Hôpital était, depuis quelque temps, hanté par les pressentiments les plus sombres. Combien toutefois il était éloigné encore de se figurer ce qui allait arriver ! Il avait eu bien souvent déjà l'occasion de voir les luttes des partis dégénérer en émeutes sanglantes, provoquer des actes de vengeance et même des massacres. Rien cependant de ce qui nous a été conservé de ses paroles ou de ses écrits, ne permet de supposer qu'il ait jamais entrevu la possibilité des horribles scènes qui allaient se produire. Aussi n'est-ce que plus tard, lorsque les épouvantables récits, qui de jour en jour arrivaient de toutes les provinces du royaume, lui eurent appris que la France venait d'être victime de la plus exécrable des conjurations, qu'il se rendit compte des conséquences que devait avoir la Saint-Barthélemy. Quant à lui, six mois après, le corps affaibli par la maladie, le cœur déchiré par les malheurs du pays, il n'eut plus la force de vivre, et le 13 mars 1573, il prit son

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. II.

vol vers « les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite ».

Comme nous venons de le dire, il fallut au chancelier quelque temps pour sonder toute l'horreur du crime qui venait d'être commis ; mais il paraît être mort sans se douter que la responsabilité en retombait pour une grande part sur le roi et surtout sur la reine-mère.

C'est ce qui explique qu'il ait pu, durant les derniers mois de sa vie, s'adresser à eux ou parler d'eux non seulement sans laisser percer le moindre sentiment de répulsion, mais avec les expressions habituelles de respect. Le jour même de sa mort, il signa de sa propre main son testament qu'il se fit relire auparavant par son gendre Robert de Bélesbat, et dans lequel se trouve cette phrase : « Mais je ne dois point taire qu'il ne m'est advenu rien de mal de la part du roy et de la reyne ; que s'il m'en est advenu quelque chose, ça esté contre leur gré » (1).

Il faut dire que Charles IX et Catherine de Médicis, subjugués au fond par la grandeur morale du caractère de L'Hôpital, prirent toujours soin de lui cacher leurs vrais sentiments, et de lui laisser croire qu'ils avaient conservé pour lui la plus sincère affection.

(1) *Testament* de L'Hôpital.

## CHAPITRE III

### DERNIERS JOURS DE L'HOPITAL

Lorsqu'arriva au Vignay la première nouvelle des massacres qui venaient d'ensanglanter les rues de la capitale, le chancelier se trouvait seul avec sa femme, parce que sa fille était allée, comme tant d'autres, à Paris, assister aux splendides fêtes qu'on devait y donner à l'occasion du mariage de la sœur du roi avec Henri de Navarre.

Ne pouvant encore soupçonner dans ce début le plus lâche des guet-à-pens, habitué qu'il était à entendre parler de temps en temps de rixes sanglantes entre les partis, il s'en affligea sans s'en émouvoir outre mesure.

Mais lorsqu'il apprit, par la rumeur publique, que de tous côtés arrivaient dans la campagne des foules affolées d'hommes, de femmes et d'enfants cherchant un refuge contre les bandes d'assassins qui les poursuivaient, il commença à s'inquiéter sérieusement, d'autant plus que sa fille n'était pas encore de retour. Désirant néanmoins de calmer son entourage, il répondit à ses serviteurs qui, à l'approche d'une troupe armée et menaçante, lui demandaient s'il ne fallait pas fermer les portes : « Non, non, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on

leur ouvre la grande ! Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue. »

Mais les nouvelles devenaient de jour en jour plus sinistres ; et à Montargis, le château de la duchesse de Ferrare regorgeait de fugitifs toujours plus nombreux qui se figuraient qu'on n'oserait pas venir les chercher jusque chez la tante du roi.

On devine par quelle série d'angoisses durent passer le chancelier et sa femme, car leur fille semblait devoir être une des premières victimes du carnage, puisque, malgré la haute situation politique occupée par son père, elle n'avait pas craint de professer ouvertement le protestantisme ainsi que sa mère, et d'y faire élever ses enfants. « Quoique bien gardé, écrivit il peu après à son ancienne protectrice Marguerite, duchesse de Savoie, j'ai eu peine à échapper aux horribles tentatives d'un peuple en démence, à la fureur des jeunes paysans d'alentour... Qu'il serait long de te dire toutes les vexations dont une ignoble populace m'a poursuivi, soit en pillant mes fermes, soit en emprisonnant mes métayers ! » (1).

Les ennemis du chancelier, comme cela se voyait sans cesse alors, s'empressèrent de profiter des circonstances pour se venger de lui, faisant entendre les menaces les plus sinistres, et répandant les propos les plus provocateurs. Nous en trouvons un exemple dans une lettre citée par Michel, adressée le 8 octobre par le cardinal Granvelle à Morillon : « On nous escript que le roy a fait dépêcher le chancelier de L'Hôpital et sa femme, ce qui serait un grand bien. » Ces bruits parvinrent jusqu'aux oreilles de la duchesse de Savoie qui en écrivit aussitôt à Charles IX pour demander

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. IX.

qu'on veillât sur les jours de L'Hôpital, lequel, pour être plus en sûreté, s'était retiré avec sa femme sur sa petite propriété de Valgrand, près d'Arpajon : « Quels rois, quelles puissances n'as-tu pas invoqués, noble princesse, dans ces jours de douleurs, dit-il dans sa lettre à Marguerite. Tu étais bien loin et cependant ta protection s'est étendue jusqu'ici ; sans toi, je gémirais dans un cachot ou peut-être serais-je enseveli dans la tombe. La reine elle-même voulut bien s'inquiéter de mon sort, et elle m'envoya d'office au Vignay une compagnie de cavaliers de sa garde. »

Le capitaine de cette compagnie, au lieu de remplir sa mission de protecteur, se présenta avec arrogance, déclarant qu'il venait de la part du roi qui voulait bien *pardonner*, ce qui lui attira cette réponse du chancelier, dite d'un ton de dignité offensée : « J'ignorais que j'eusse jamais mérité ni la mort, ni le pardon » (1). Ce soi-disant protecteur n'imposa pas moins des obligations qui durent coûter à la conscience, non du chancelier qui, au dire du cardinal d'Este, avait continué à pratiquer le catholicisme (2), mais à celle de sa femme. Nous lisons en effet dans les mémoires de Duplessis-Mornay, que lorsque M^me^ de Feuquières (la future épouse de Mornay) vint, après être échappée à grand'peine au massacre, demander un asile à Valgrand, le chancelier y consentit à la condition qu'elle irait à la messe, ainsi qu'était contrainte de le faire Madame la chancelière, « ayant esté envoyée du roy, soubs ombre de le garder, une forte garnison en sa maison » (3).

Une grande joie lui fut alors accordée, le retour de son

(1) *Bulletin du protestantisme français*, VII, p. 80.
(2) *Négociations du cardinal d'Este.*
(3) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, I, p. 68.

unique et précieuse fille. Écoutons-le raconter lui-même comment elle avait échappé à une mort presque certaine : « Ma fille, la seule sur trois qui ait survécu, écrit-il à Anne d'Este, l'ex-duchesse de Guise ; elle vit grâce à toi, car tu l'as sauvée du massacre dont Paris était l'épouvantable théâtre ; sans toi, elle était perdue. Depuis ce jour, je ne regarde jamais cette pauvre enfant, sans rester pénétré de reconnaissance pour toi et tous les tiens, de ce qu'elle peut encore s'asseoir à mes côtés, et seconder sa mère dans l'intérieur de ma maison. En la sauvant, tu as rendu la vie à ses neuf enfants, à son père, à sa mère, qui tous ne respirent que par elle et pour elle. Elle nous a raconté avec quelle sollicitude tu l'as soignée pendant qu'elle était malade et alitée, avec quel zèle tu as écarté les meurtriers qui pouvaient se glisser dans ton palais, car la furie des massacreurs n'épargnait point les mères de famille, les enfants à la mamelle étaient eux-mêmes précipités dans les flots de la Seine.

« Tu as attendu le premier moment de calme afin que la populace effrénée fût rassasiée de sang, que des troupes fussent échelonnées pour veiller à la sécurité des chemins ; puis, tu l'as fait monter dans une litière fermée, qui lui a permis de traverser les rangs de tous ces forcenés, sans être reconnue ; on s'est figuré qu'elle était de la suite de ton auguste mère ; à son retour, mes inquiétudes se sont calmées. Quel Dieu t'a inspiré tant de courage et de présence d'esprit ? Dieu n'est point une chimère, et c'est à lui que j'attribue tout ce qui se passe ici-bas. »

« Je me rappelle l'époque où je te vis à Ferrare (1)..... En sauvant Madeleine, tu m'as généreusement payé d'un minime

(1) Voir pages 95 97.

service que je t'ai rendu, il y a vingt-quatre ans, et dont tu veux bien toujours te souvenir.....

« Oh ! si les circonstances n'avaient pas empêché ton âme noble et pure d'agir en liberté, combien la France se porterait mieux aujourd'hui, et combien je serais plus heureux moi-même ! Il t'a fallu dissimuler et feindre, en face de cette foule accourue de tous les points de l'Europe. Jamais tu ne te serais pliée à leurs exigences, si tu avais vécu à ta propre cour, si tu n'avais pas été liée à ton époux, et forcée d'obéir à un maître puissant. Mais quel est le vaisseau qui peut rester immobile au milieu des mers, quand les tempêtes enflent ses voiles ?

« Et moi, en butte aux accusations des envieux, au mécontentement de tes proches que j'ai toujours aimés et honorés, je ne t'ai jamais vue partager la colère et le désappointement de tes frères. Bien mieux, n'as-tu pas fait ton possible pour calmer leurs esprits, fléchir leurs cœurs et rallumer leur affection éteinte ? Je l'ai observé à des signes certains.

« Maintenant, ton assistance dans ces terribles épreuves a rendu la vie à ma fille et à mon gendre. Je te reconnais disciple de la vraie religion... » (1).

Malgré ce grand sujet de joie dont il se montra si reconnaissant, L'Hôpital avait passé par trop d'angoisses et d'émotions pour pouvoir jouir sans réserve de se retrouver au milieu de sa famille. C'est en vain qu'il voudrait écarter les horribles visions des massacres qui s'étaient prolongés pendant six semaines, tant à Paris que dans les différentes provinces du royaume.

Il a beau aller du Vignay à Valgrand, et de Valgrand

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. VIII.

Montargis (1), il ne peut trouver nulle part le calme et le repos auxquels il aspire, et finit par aller s'enfermer dans la demeure plus retirée encore de Bélesbat, à quelques kilomètres du Vignay et qui appartenait à son gendre. La pensée de ces milliers de victimes tombées sous les coups du plus aveugle fanatisme et au nombre desquelles se trouvait l'amiral, ne cessait de le hanter. A cela vint s'ajouter l'humiliation patriotique que lui faisaient éprouver les échos successifs de l'impression d'horreur produite partout par la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Il ne pouvait envisager sans terreur les menaçantes perspectives qu'un tel forfait semblait devoir préparer à la patrie dans un avenir plus ou moins rapproché. Il voyait peu à peu s'écrouler toutes les espérances qu'il avait conçues, alors qu'il s'efforçait de faire reposer l'ordre social sur le respect des droits de la conscience.

Aussi bien, ses adversaires n'eurent-ils même pas la pudeur de laisser tranquille dans sa retraite, celui qu'ils avaient réussi à faire renvoyer. Implacables dans leur vengeance, ils se souvenaient que, depuis de longues années, les ambassadeurs de l'Espagne et du Saint-Siège n'avaient cessé de demander qu'on se débarrassât de l'amiral et du chancelier. L'amiral avait été tué, mais le chancelier, quoique exilé de la cour, avait encore conservé son titre ; et il restait encore à le lui enlever, faute de mieux. Birague, qui avait les sceaux mais sans le titre, n'était-il pas là pour réclamer la récompense du zèle qu'il avait montré dans la préparation et l'exécution du complot de la Saint-Barthélemy ?

Puisque Michel de L'Hôpital s'obstinait à vouloir con-

(1) *Lettre de Charles IX*, du 2 sept. 1572, *Bibl. nat., fonds Dupuy*, CDXCI, f° 37.

server au moins ce titre de chancelier, Catherine essaya de lui arracher sa démission, d'abord par la menace d'un procès, puis par l'offre d'une place pour un de ses petits-fils.

Elle lui dépêcha en conséquence un de ses plus dévoués serviteurs, Cheverny.

Comme rien ne saurait mieux nous faire connaître les vrais sentiments de L'Hôpital, à la fin de sa vie, que ses propres paroles, on nous permettra de le laisser encore parler lui-même. Voici donc ce qu'il écrivit à la reine-mère en cette circonstance :

« Madame, j'ai reçu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire et envoyer par ce porteur (Cheverny)... Lorsque je despartis de la Court, je prévoiès bien ceste tempeste et que ses fermens grands et impétueux vous amèneraient ung plus grand orage, mais n'i pouvant donner aucun remède, j'espérais toujours en la bonté de Dieu et de vos Majestés, et que peult-estre le cueur de ceux qui estaient courroucés à moy, s'amollirait, me voiant absent de la cour et mis hors le lieu que je tenais. Depuis ce temps, me suis contenu en ma maison où m'aviez commandé me retirer, le plus cachément et coiement que j'ay peu.

« Mais mes haineux ne se sont contentés; les uns peult-estre meus de ce commun vice qui est ès homes de vouloir, à qui ils ont commencé mal fère, continuer toujours faire pis; les aultres désirant entrer en ma place à laquelle ils ont estimé ne pouvoir parvenir sans ma mort, ou ma volonté et consentement. L'attente de ma mort leur a semblé trop longue ; de ma volonté, ils sont incertains. Au moien de quoy se vantent avoir informez de ma vie et disent vouloir me faire mon procès...

« Ce n'est chose nouvelle que, en plusieurs et divers païs

et nations, les plus gens de bien ont esté travaillés, condamnés et occis : les histoires en sont pleines, et Jésus-Christ, qui estait l'innocent des innocents, le juste des justes, fut mis à mort par ses juges.

« Je loue Dieu que ès choses qu'on met en avant contre moy n'i a ung seul nom de crime...

« Je suis accusé d'avoir gardé l'édict du roy de sa pacification. Le serment que faict le chancelier est de garder les édicts du roy et les faire garder aux aultres ; s'il faisait aultrement, il serait digne de grand blasme. L'eddict n'est pas le mien, mais de nostre roy et vous madame... Je confesse que j'ai désiré que l'édict eust lieu, craignant ce qui est advenu par la roture d'iceluy, la longue guerre et troubles qui sont à présent. Et la mesme crainte a esté en vous et a esté cause que VV. MM. ont longtemps différé la révocation d'iceluy... Je suis plus long en cest article que je ne deusse, mais il est bien griefz à un bon serviteur, après longs et grands services, se voir travailler en honneur et en la vie.

« Pour venir à la conclusion, Madame, ils n'auront peine à m'induire par crainte ou aultrement leur quitter la place, ne vous à me le persuader ; car tout ce que le roy et vous me commanderez, je le tiendrai pour bien faict et à mon prouffit, et y obéiray franchement et de bon cueur.

« Vous demandez que je vous rande ce que vous m'avez baillé. L'office n'est pas mien, il est vostre, lequel pour mon aage et maladies je ne puis plus tenir et déporter. Il n'est pas raisonnable que mes empeschements et impuissance portent incommodité à vostre service.....

« J'atans bien après cette deffance qu'on estimera m'avoir été faicte une infinité d'ennemis, qui ne sont exposés, apparus ne déclairez, et qui essaieront à me ruiner et

perdre du tout. Voire massacrer et moy et ma femme et enfants, estant icy en ung lieu ouvert et exposé aux injures, forces et violances d'ung chacun ; mais j'ay fiance en Dieu et en VV. MM. qui me conserveront, s'il leur plait, et ma famille..... » (1).

D'autre part il écrivit de Bélesbat au roi, le 12 janvier 1573 : « Sire, la reyne vostre mère, m'a faict entendre vostre volonté et la sienne par M. de Cheverny..... Doncq vous en disposerez et ordonnerez tout ainsy qu'il vous plairra, et je vous obéirai..... et croyez qu'en toutes voz affaires, j'ay plustost oublié mon proffit que vostre service..... Je laisse à M. de Cheverny à vous représanter ma volonté, visage et désir de vous obéir. Dieu vous donne la grâce de choisir de plus suffisans conseillers et servyteurs que moy, et d'aussi affectionnez et adonnez à vostre service que je suis. Je supplie à Dieu vous donner sa grâce, et conduire de sa main en toutes voz affaires et au gouvernement de ce beau et grand royaume qu'il a mis en voz mains, avecque toutte douceur et clémence envers voz bons subjectz, à l'imitation de luy qui est long et passient à porter noz affaires, et prompt à tout nous remettre et pardonner » (2).

Et en effet, L'Hôpital donna sa démission plus ou moins imposée, comme on vient de le voir, le 1er février 1573.

Il la donna cette fois sans aucune arrière-pensée de retour, sentant bien que son œuvre était finie. Tout l'avertissait que, ses forces diminuant à mesure que les années s'accumulaient sur sa tête, il devait employer à se recueillir, le temps relativement calme qui lui était encore accordé, après la terrible tempête qui venait de s'abattre sur la

(1) *Bibl. nat., fonds Dupuy,* vol. CXCIV, f° 11.
(2) *Bibl. nat., fonds Saint-Victor,* mss. 1103, f° 11.

France ; et il n'eut plus d'autre préoccupation que de se préparer à comparaître devant Dieu !

Rien ne peut mieux nous révéler son état d'âme et ses intimes pensées à la suite de cette démission, que ces quelques lignes empruntées à la dernière épître qu'il ait adressée à son ancienne amie et protectrice Marguerite, duchesse de Savoie : « Telle est ma position actuelle : les uns la plaignent, les autres l'envient ; moi j'y trouve presque le bonheur (si le bonheur est de ce monde). Je suis trop vieux maintenant pour être utile, et je ne puis servir ma patrie ni de mon énergie ni de mes conseils.

« Et puis la France avait assez de moi ; elle aimait mieux être gouvernée par de plus jeunes têtes. Quelle plus honorable retraite convenait à mon âge ?..... Je m'arrête, tu as sûrement appris tous les détails, soit par la rumeur publique, soit par les récits des témoins du massacre. Maintenant, laboureurs et citadins jouissent du repos le plus complet. Je suis aussi tranquille (si la tranquillité est permise aux mortels) sur le sort de ma femme, de mes enfants et de mes récoltes, qu'aux meilleurs jours de la paix. Ne te figure pas cependant que je profite de ce répit, pour mener une vie oisive et inutile. J'avise à escalader le ciel, non pas comme le géant de la fable, mais comme le Christ enseigna à ses disciples sur la terre. J'essaie, quoique vieux et retardé par l'âge, de suivre le sentier que mon Dieu m'a tracé : heureusement que les croyants qui touchent à leur dernière heure, sont récompensés sans distinction de temps et de travaux. O mortel jaloux ! n'en cherche point la raison, car il ne te sera fait aucun tort, et tu recevras la récompense promise, quels que soient les mérites plus ou moins grands de celui qui partage ta félicité !

« Nul n'arrive au ciel par sa propre vertu, malgré sa piété, malgré son innocence ; nul ne peut être son propre guide. C'est la grâce de Dieu qui nous appelle et qui nous conduit. Tout nous vient de Celui qui a choisi dès le commencement des siècles les élus qu'il veut associer à son Empire. Fasse le ciel que je sois comme mort pour le monde, que je ne vive et ne respire qu'en Dieu seul, qu'à l'ombre de cette vie, je médite sur ma fin dernière ; qu'oubliant ce qui me touche, j'étudie les lois divines, que je foule aux pieds les muses et la lyre des profanes, pour changer en joie la sombre affliction dans laquelle je suis plongé ! » (1).

Quelques jours après, le 13 mars 1573, « sentant approcher la mort à Bélesbat » il se fit relire le testament qu'il avait rédigé, le signa de sa propre main, et rendit son âme à Dieu, ayant, dit son gendre, Robert Hurault de Bélesbat, « conservé tout le calme, toute la force de sa raison et de son caractère ».

Voici le dernier paragraphe de ce testament auquel nous avons emprunté tant de citations.

« Quant à mes funérailles et sépulture, auxquelles les chrétiens n'attachent pas grande importance, j'en laisse à ma femme et à mes domestiques d'en décider comme ils voudront. Je veux également qu'on donne la récompense à mes serviteurs et autres, telle que ma femme advisera, laquelle je veux qu'on tienne pour dame et maîtresse de tous mes biens. Je vous recommande à tous également de vous honorer l'un l'autre, et entr'aimer. »

Cette suprême recommandation de *s'honorer l'un l'autre et entr'aimer*, révèle bien quelle a été la grande préoccupation qui l'a dirigé dans toute sa vie publique et privée.

(1) *Poésies* de L'Hôpital, liv. VI, ép. IX.

Nous pouvons donc dire qu'elle s'adresse non seulement à tous les membres de sa famille proprement dite, mais encore à tous les enfants de cette France qu'il a aimée d'un amour si profond !

Selon ses instructions, et peut-être aussi à cause de la prudence que commandaient ces temps de troubles, Michel de L'Hôpital fut enterré sans éclat et sans pompe. Son cercueil, suivi par ses enfants et petits-enfants, ses serviteurs et quelques amis, fut porté dans la modeste église de Champmotteux, la paroisse sur laquelle se trouvait le Vignay. Puis quelque temps après, on y éleva un mausolée.

Il est probable que ce furent ses deux fidèles protectrices et amies, Renée de France, ex-duchesse de Ferrare, et Marguerite de France, duchesse de Savoie, qui voulurent, par ce monument, honorer la mémoire du plus intègre des magistrats. Étienne Pasquier, un des plus célèbres jurisconsultes du temps, voulut y joindre son propre témoignage en composant cette épitaphe :

Hic cineres Michaelis habes, hic conditur ille
Gallus Aristides, nostri Cato temporis alter
Quique Sophis septem numero, super additus unus.

Ce tombeau, érigé à l'honneur de celui qui avait lutté toute sa vie contre les excès du fanatisme religieux, faillit, ô cruelle ironie du sort ! disparaître pour jamais sous les coups forcenés des fanatiques antireligieux de la Révolution. Heureusement que M. Alexandre Lenoir a pu arriver à temps pour en sauver, puis réunir les débris qu'il transporta au Musée des Petits-Augustins.

Grâce à lui, la statue funéraire est maintenant visible dans les galeries de Versailles ; elle nous représente

Michel de L'Hôpital à genoux devant un prie-Dieu, rappelant ainsi d'une façon touchante, que ce qui a fait du chancelier le type accompli du magistrat, c'est sa préoccupation constante de chercher, toujours et avant tout, en Dieu ses lumières et sa force.

Il n'en est pas moins vrai que lorsqu'on a suivi pas à pas L'Hôpital d'un bout à l'autre de sa carrière, et qu'on a constaté les efforts incessants qu'il a faits pour prévenir les conséquences du fanatisme, on ne peut se défendre au premier abord d'un profond sentiment de découragement et de scepticisme. Non seulement, en effet, il n'a pu parvenir à arrêter le mal qu'il avait prévu, mais c'est lui-même qui est tombé victime de sa fidélité à l'idéal le plus généreux !

C'est là une impression qu'on éprouve souvent en parcourant l'histoire de notre pays, mais contre laquelle il nous faut réagir, soit en tâchant de considérer de plus haut les événements d'ici-bas, soit en suspendant nos jugements afin de laisser aux principes en jeu, le temps de pénétrer dans les cœurs, et de produire leurs effets.

Au moment où sur Michel de L'Hôpital fut scellée la pierre de son tombeau, il sembla que la liberté religieuse y avait été enfermée avec lui, et que le nom du chancelier allait être promptement oublié, en même temps que les principes qui l'avaient dirigé.

Eh bien, non ! car si la vérité peut être momentanément entravée, elle-même ne saurait périr. On peut même dire que toutes les violences auxquelles on a recours pour l'emprisonner, lui ouvrent au contraire la porte des cœurs en y provoquant des révoltes intérieures, et en fournissant aux esprits droits l'occasion de se rendre compte de bien des questions qu'ils n'avaient point encore abordées.

Alors on peut s'attendre à voir ce travail, dont on ne se doute pas toujours à l'avance, arriver à certains moments à se faire jour au dehors, comme ces volcans depuis longtemps éteints, qui tout à coup lancent des flammes et des torrents de lave.

Somme toute, nous pouvons dire en terminant, que les efforts de Michel de L'Hôpital n'ont pas été inutiles, malgré les insuccès dont nous les avons vus suivis de son vivant. Son œuvre, qu'il a poursuivie en véritable apôtre, a consisté à semer certaines idées générales qui devaient conduire à la liberté religieuse. Or ces idées, quelles qu'aient été les résistances, une fois jetées dans l'air, ont peu à peu pénétré dans les esprits et germé dans les âmes. Voilà pourquoi, en dépit des massacres de la Saint-Barthélemy en 1572, et des abominables agissements de la Ligue qui suivit, l'Édit de Nantes, qui reconnaissait les droits de la conscience, a pu être signé quelques années seulement après, en 1598.

Il est vrai que cet Édit n'a pas régné longtemps, puisqu'il fut, pendant le XVII^e^ siècle, révoqué article par article, en attendant de l'être en bloc en 1685. N'importe, la vérité a si bien continué à faire son chemin dans les cœurs, que Louis XVI dut, en 1787, publier l'Édit de tolérance, et que l'opinion publique, gagnée à son tour, contraignit l'Assemblée nationale, en 1789, à formuler la Déclaration des droits de l'homme ; puis l'Assemblée constituante, en 1790, à proclamer définitivement la liberté, pour chacun, de célébrer son culte selon sa conscience.

Et ce triomphe des grands principes défendus au XVI^e^ siècle par Michel de L'Hôpital est si complet à cette heure, que c'est en vain qu'on chercherait de nos jours un écrivain, un orateur, et même un prédicateur qui refu-

sât de reconnaître que la Révocation de l'Édit de Nantes, pour laquelle le monde catholique adressa à Louis XIV tant de félicitations et de glorifications, marque après tout une des dates les plus néfastes de l'histoire de France. Qu'on ne dise donc pas que l'œuvre de Michel de L'Hôpital a péri avec lui. « Il a été un de ces génies », dont parlait naguère M. de Vogué, « qui viennent trop tôt et périssent inutiles par ce défaut de concordance avec le siècle ; prophètes mal écoutés, ils devancent douloureusement leur époque et n'auront d'audience que dans les âges à venir » (1).

Ainsi, le grand chancelier n'a pas été compris au XVI[e] siècle, parce qu'il avait devancé l'esprit de son époque.

Mais maintenant, sa voix a été entendue et le sera, nous n'en doutons pas, de jour en jour davantage. La France nouvelle reconnaissante, sous Louis XVIII et sur la proposition de M. Lainé, ministre de l'intérieur, a aidé le marquis de Bizemont, propriétaire du Vignay, à faire une première restauration du tombeau de L'Hôpital dans l'église de Champmotteux ; sous Louis-Philippe, en 1836, une souscription nationale vint aider à remettre en état plus digne encore le même tombeau. A Paris, enfin, la place d'honneur a été donnée à la statue de Michel de L'Hôpital, au pied de l'escalier de la Chambre des députés.

Puisse la voix de ce grand citoyen, être de plus en plus écoutée.

Actuellement, le respect des droits sacrés de la conscience est inscrit dans la constitution de la plupart des peuples chrétiens. C'est un immense progrès qu'on doit

(1) Discours prononcé le 18 novembre 1899, à l'inauguration de la statue de Ferdinand de Lesseps, à Port-Saïd.

attribuer en partie à Michel de L'Hôpital et dont il faut se réjouir.

Mais ce n'est pas tout. Souhaitons que ce principe soit proclamé également dans tous les pays, observé loyalement par tous les gouvernements, reconnu sincèrement par toutes les Églises, et pour cela, travaillons à le faire pénétrer dans tous les cœurs !

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION. — *Les droits de la conscience avant Michel de L'Hôpital* ..... 1-18

Les premiers chrétiens s'élevèrent contre les violences auxquelles ils furent exposés; sous leur influence Constantin adressa une admirable proclamation (323). Mais dès qu'il eut reconnu le christianisme pour la religion de l'Empire, il traita comme rebelles ceux qui ne se soumettaient pas à l'Église. Édit qui suivit le concile de Nicée (325). Décapitation de Priscillien en 385. Saint Augustin établit que la vérité a le droit de persécuter ceux qui lui résistent. Le pouvoir temporel sentant le besoin de s'appuyer sur l'Église se fit l'exécuteur des sentences ecclésiastiques. Hérétiques brûlés en France dès 1022. Prétentions de la papauté sous Innocent III. Le concile de Latran (1215) impose aux rois le serment d'exterminer les hérétiques. Thomas d'Aquin précise les droits souverains de l'Église. Croisades contre les Vaudois et les Albigeois. Ces principes sont si généralement admis au XVI^e^ siècle, que les Réformateurs eux-mêmes se sont parfois laissé entraîner à les mettre en pratique. Michel de L'Hôpital est le premier homme d'État qui ait cherché à faire reconnaître les droits imprescriptibles de la conscience.

LIVRE PREMIER

CIRCONSTANCES AU MILIEU DESQUELLES S'EST FORMÉ LE FUTUR CHANCELIER ..... 19-123

Pages

CHAPITRE Ier. — *Michel de L'Hôpital enfant et étudiant à Toulouse* ..... 19-32

Jean de L'Hôpital veille avec sollicitude sur l'éducation de son fils Michel. Celui-ci renonce à se vouer à la poésie par obéissance filiale et se rend à Toulouse pour étudier le droit. Il y noue de précieuses relations et y reçoit des impressions sérieuses. Jean de L'Hôpital conseiller du connétable de Bourbon. Quand celui-ci eut, à la suite de tracasseries suscitées par Louise de Savoie, trahi François Ier, Jean de L'Hôpital rejoignit le connétable en Italie. Consternation de Michel en l'apprenant. Il sut allier le respect pour son père avec son patriotisme. Dans quelle mesure Jean avait-il essayé de combattre la trahison du connétable? Tous les fugitifs sont condamnés. Michel à son tour est soupçonné, puis arrêté, mais, reconnu innocent, il est bientôt relâché.

CHAPITRE II. — *Michel de L'Hôpital à l'Université de Padoue.* 33-46

Michel rejoint son père à Milan, puis se rend à Padoue pour y poursuivre ses études. Il jouit de se trouver dans un milieu tout imprégné de l'esprit de la Renaissance. Il se lie intimement avec une élite de jeunes gens sérieux et s'intéresse avec eux au mouvement religieux qui agite l'Italie. Poète, il s'enthousiasme pour les appels des grands écrivains de ce pays. Il discute avec ses amis les questions religieuses en toute liberté, mais avec respect pour les opinions de chacun parce qu'ils se sentent tous animés de la même foi en l'Évangile. Il a toujours conservé un doux souvenir de ces six ans de séjour à Padoue.

CHAPITRE III. — *Michel de L'Hôpital au Barreau de Paris* .. 47-58

Michel est appelé par son père à Bologne. Il est nommé auditeur de la Rote à Rome, mais sur les conseils du cardinal de Grammont il se décide à rentrer en France. Il assiste à Marseille aux noces de Catherine de Médicis avec Henri II. Découragé par la mort subite de son protecteur, il se fait inscrire au barreau de Paris. Il y retrouve quelques précieux amis; mais ne prend pas goût à ses fonctions. Ses premières et sévères impressions sur l'état moral de la capitale. Les causes de cette dépravation. Manifestations de fanatisme à la suite de l'affaire des Placards. Plus que jamais il se convainc que le respect de la conscience peut seul ramener la paix.

Pages

CHAPITRE IV. — *Michel de L'Hôpital épouse Marie Morin*..... 59-71

Sans ressources suffisantes, il ne peut songer à se marier. Un vieil ami lui suggère de chercher à obtenir une charge de conseiller au Parlement. Pour se procurer de l'argent l'État se faisait alors payer une avance pour conférer ces charges ; on lui désigna une jeune fille à laquelle le roi avait offert un poste de conseiller pour lui servir de dot. Marie Morin était fille du lieutenant-criminel Jean Morin. Les qualités de la jeune fille le subjuguèrent. Les joies et les épreuves du nouveau ménage. La sympathie religieuse fait leur force et leur union. Marie Morin se rattache au protestantisme et y fait élever sa fille. Michel ne croit pas devoir suivre son exemple. Mais cette divergence ne nuisit pas à leur union. Ils ont le même respect pour la conscience l'un de l'autre.

CHAPITRE V. — *Michel de L'Hôpital conseiller au Parlement*.. 72-83

Quoique les occupations du magistrat fussent contraires aux goûts de L'Hôpital, il y apporte la plus scrupuleuse exactitude. Pour se distraire il fait des vers à ses moments de loisir. Quelques collègues jaloux de lui l'accusent de négliger ses devoirs. Il aime à chercher à la campagne le repos et l'oubli. Mais quand il rentre à Paris et malgré les postes d'honneur que lui confie le Parlement, le mécontentement le ressaisit. Aspirant à quitter la magistrature, il sollicite à plusieurs reprises un poste touchant aux affaires publiques. Le temps qu'il passa dans la magistrature ne lui a cependant pas été inutile pour son avenir.

CHAPITRE VI. — *Michel de L'Hôpital ambassadeur du roi auprès du concile à Bologne*..... 84-98

Envoyé à Bologne, il se réjouit de revoir l'Italie. Il est attristé de constater le peu d'empressement des évêques à se rendre au concile, et l'esprit qu'ils y apportent ; son découragement en apprenant que le concile était encore une fois ajourné. Ses relations amicales avec Flaminius, Bocchi et d'Espence. Ses visites à Ferrare. La duchesse Renée. Il signe comme tuteur d'Anne d'Este le contrat de mariage de cette jeune princesse avec François de Guise. Son retour en France. Ses sentiments de piété.

CHAPITRE VII. — *Michel de L'Hôpital chancelier de la duchesse de Berry*..... 99-110

Il est nommé chancelier de la sœur du roi. Le duché de Berry. La duchesse Marguerite. L'Hôpital s'intéresse à

Pages

l'Université de Bourges ; mais il ne reste pas étranger à ce qui se passe en France. Montmorency occupe militairement Metz. François de Guise défend cette ville contre Charles-Quint. Ode patriotique de L'Hôpital à l'honneur du duc de Guise. Déplorable influence de Diane de Poitiers sur Henri II. Renvoi du chancelier Olivier. L'Hôpital donne sa démission de conseiller au Parlement.

CHAPITRE VIII. — *Michel de L'Hôpital surintendant des finances est nommé chancelier de France*..... 111-123

Malgré sa démission, il est nommé maître des requêtes, puis surintendant des finances. Sa parfaite intégrité. Belle correspondance entre L'Hôpital et François Olivier. Il sollicite une récompense pour pouvoir marier sa fille. Une place de maître des requêtes est accordée pour le futur époux de Madeleine. Arrestation en plein Parlement de Dubourg et de Du Faur. L'Hôpital accepte d'accompagner à Nice la sœur du roi. Mort de Henri II. État des partis à l'avènement de François II. Mort du chancelier Olivier. Jamais L'Hôpital n'avait rêvé de lui succéder.

---

## LIVRE DEUXIÈME

EFFORTS DU CHANCELIER DE L'HOPITAL POUR FAIRE RECONNAITRE LES DROITS DE LA CONSCIENCE..... 125-244

CHAPITRE I. — *Le chancelier obtient du Parlement les édits de Romorantin*..... 125-145

Dès la mort de Henri II, L'Hôpital adresse à François II l'*Instruction sur l'art de gouverner*. L'influence des Guise continue à dominer. Les princes de Bourbon se concertent. Conjuration d'Amboise. Mort d'Olivier. La duchesse de Montpensier recommande L'Hôpital pour le remplacer. Ce choix imprévu est admis par tous. L'Hôpital quitte aussitôt Nice. Catherine inclinait alors, par crainte des Guise, du côté des modérés. L'Hôpital est heureux de la soutenir. Les édits de Romorantin. Le Parlement voulait les repousser. Le chancelier s'y présente pour en arracher l'enregistrement.

Pages

CHAPITRE II. — *L'Hôpital à l'assemblée des notables de Fontainebleau*..... 146-159

Catherine convoque une assemblée de notables. Les Bourbon ne veulent pas y venir. L'Hôpital s'y tient sur la réserve. Coligny remet au roi une requête au nom des protestants. Marillac et Montluc soutiennent le point de vue des modérés. On décida de réunir les États généraux ainsi qu'un concile *national* à défaut du *général*, enfin d'ajourner l'examen de la requête de Coligny après le concile national. — Les Guise irrités cherchent à se débarrasser des Bourbon. — Complots ourdis à cet effet, mais déjoués. Mort inopinée de François II.

CHAPITRE III. — *L'Hôpital aux États généraux d'Orléans, de Pontoise et de Saint-Germain*..... 160-184

Pacte de Catherine avec Antoine de Navarre. Elle ménage les différents partis. Les États d'Orléans. Discours d'ouverture par le chancelier. Le tiers-État et la noblesse se prononcent contre le clergé. Ordonnance d'Orléans. Les États sont ajournés. — Avances de Catherine au parti protestant. L'Hôpital fait rendre l'édit d'avril. Malheureusement les huguenots commirent quelques imprudences; sous la pression de la Sainte Ligue, le Parlement suspend l'édit d'avril. La requête de Coligny est représentée au roi, puis au Parlement qui la rejette et provoque l'édit de juillet. Les États généraux réunis de nouveau à Pontoise. Discours important de Bretagne, orateur du tiers; il obtient l'approbation de la majorité, ce qui entraîne l'abolition de l'édit de juillet.

CHAPITRE IV. — *L'Hôpital et le collogue de Poissy*..... 185-227

A qui peut-on attribuer l'idée de réunir le colloque? Discours d'ouverture par le roi et le chancelier. — Dissimulation du cardinal avant les séances. — Impression favorable produite par le début du discours de Bèze. Tumulte provoqué à la fin de la première séance. — La seconde séance eut lieu le 16. — Réponse habile du cardinal, nouveau tumulte et refus de continuer la discussion avec des hérétiques. Le cardinal avait fait venir des théologiens Luthériens pour les opposer aux Réformés. — Le chancelier engage Catherine à faire choix de dix théologiens pris par moitié dans les deux partis pour tenter d'arriver à une conciliation. Fanatisme des Guise qui invitent Philippe II à intervenir. Menées pour désagréger le parti protestant. Correspondance avec le

Pages

duc de Wurtemberg. Envoi du légat Hippolyte d'Este et de Lainez, général des Jésuites. Propositions de transaction par la commission des dix théologiens. — Elles sont repoussées par la Sorbonne et par les prélats. — Le colloque est fermé.

CHAPITRE V. — *L'Hôpital fait adopter l'édit de janvier*..... 228-244

Malgré l'insuccès du colloque et la situation la plus défavorable, L'Hôpital poursuit sa mission de modérateur. Pour tâcher de calmer l'irritation des esprits, il convoque pour le 3 janvier 1562 une assemblée de notables à Saint-Germain; il propose quelques amendements à l'édit de juillet. et fait adopter l'important édit de janvier, le plus libéral de tous ceux qu'avaient obtenus les protestants.

## LIVRE TROISIÈME

VIOLENTE OPPOSITION DU PARTI ULTRAMONTAIN. — LES GUERRES DE RELIGION..... 245-331

CHAPITRE I. — *Les protestants sont forcés de s'armer*..... 245-255

Les protestants acceptent l'édit de janvier, les Guise refusent de s'y soumettre et provoquent la résistance du peuple et des parlements. — Isolement du chancelier à la cour... Le massacre de Vassy. Les protestants viennent réclamer justice. Celle-ci ne leur ayant pas été rendue, ils s'organisent sous le commandement de Condé et de Coligny pour la défense de leur foi et de leurs vies. Les guerres de religion vont commencer.

CHAPITRE II. — *Disgrâce et retraite momentanée de L'Hôpital*. 256-270

Catherine effrayée ne sait à qui se confier. Tristesse du chancelier qui constate son impuissance. Il est menacé mais reste inébranlable, et préfère subir la disgrâce que lui inflige le roi circonvenu par les triumvirs... Il se retire pour quelque temps au Vignay, attendant qu'on le rappelle. Il ne donne pourtant pas sa démission de chancelier et se montre prêt à faire entendre ses avis pour peu qu'on les réclame. Ainsi, il se rend à Talcy pour prendre part à une entrevue de la reine avec Condé et l'amiral, mais l'entrevue reste sans résultats par suite des hésitations de Catherine de Médicis.

Pages

L'Hôpital écrit au pape pour expliquer sa conduite, puis au cardinal de Lorraine en faveur de la tolérance.

CHAPITRE III. — *Première guerre de religion. Édit d'Amboise*.. 271-283

Les hostilités commencent. Succès et revers de chacun des deux partis. Prise de Rouen, bataille de Dreux, meurtre du duc de Guise. Dissolution du triumvirat. Michel de L'Hôpital est rappelé à la cour. Il revient sans aucune récrimination toujours prêt à rendre hommage même à ses adversaires, au duc de Guise en particulier. Mais peut-être s'est-il tenu un peu trop sur la réserve. Catherine cherche à se concilier les deux partis, et prépare l'édit d'Amboise sans consulter ni L'Hôpital ni Coligny.

CHAPITRE IV. — *L'Hôpital fait de nouveaux efforts en faveur de la liberté de conscience*..... 284-308

Siège du Havre. Déclaration de la majorité de Charles IX. Duplicité de Catherine de Médicis. La ligue des catholiques. L'Hôpital rédige et fait adopter les 34 articles à présenter au concile de Trente au nom de la France. Brusque changement d'attitude du cardinal au concile. Noble résistance du chancelier aux provocations du pape et de Philippe II. L'Hôpital insiste auprès de Jeanne d'Albret pour qu'elle accorde aux catholiques dans le Béarn les mêmes droits que les protestants réclament en France. Les décrets du concile ne sont pas reçus dans le royaume malgré l'insistance de Philippe II et du cardinal.

CHAPITRE V. — *Voyage du roi, entrevue de Bayonne*..... 309-331

Catherine, débarrassée du triumvirat, mais craignant d'avoir à compter avec Condé, cherche à s'allier à Philippe II, et par ses actes à se le rendre favorable. Elle réussit dès le début du voyage à éloigner de la cour les Bourbon et les Châtillon. L'Hôpital, tenu à l'écart, se consacre surtout aux questions d'intérêt administratif. Il institue entre autres les tribunaux de commerce et prépare des lois somptuaires. Entrevue de Catherine avec l'envoyé du pape à Avignon. Entretien de la reine-mère avec Alava, le nouvel ambassadeur d'Espagne. Le chancelier à Toulouse et à Bordeaux. Il rentre à Paris pendant l'entrevue de Bayonne.

## LIVRE QUATRIÈME

Pages

CONSTANTES TENTATIVES POUR TROUVER UN TERRAIN DE TRANSACTION..... 333-389

CHAPITRE I. — *Assemblée de Moulins*..... 333-349

L'Hôpital est de moins en moins consulté à la cour, les deux partis du reste se défient de lui. Ce qui se passait à Paris pendant l'absence du roi. Tentative des Jésuites. Conflit entre le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency. Hésitation et faiblesse de Catherine ; plaintes des protestants. Esprit conciliant du chancelier. Arrivée de la cour à Moulins. Séances de l'assemblée des notables. Réconciliation apparente du cardinal et du maréchal, puis de Coligny avec les Guise. Prétentions intolérantes du cardinal de Lorraine vis-à-vis des malades protestants. Discussion à ce sujet entre le cardinal et le chancelier. Les ordonnances de Moulins rédigées par L'Hôpital.

CHAPITRE II. — *Rupture de l'édit d'Amboise. Bataille de Saint-Denis*..... 350-367

Retour de la cour à Paris. Élisabeth d'Angleterre ose réclamer Calais. Michel de L'Hôpital démontre que l'Angleterre n'y avait plus aucun droit. Tristesse du chancelier en présence de l'état des choses en France. Le duc d'Albe demande à traverser une partie du royaume pour aller combattre le soulèvement des gueux en Flandre. Les chefs protestants, inquiets à cette nouvelle, se concertent de nouveau. L'Hôpital dans le conseil privé conseille les mesures conciliantes. On appelle les Suisses à Meaux où la cour s'est réfugiée ; contre l'avis du chancelier, la cour se réfugie à Paris. L'Hôpital s'entremet entre les deux partis avec la plus noble franchise. La bataille de Saint-Denis donne la victoire aux troupes royales.

CHAPITRE. III. — *La paix de Longjumeau*..... 368-389

L'Hôpital saisit tous les prétextes pour faire ou inspirer de nouvelles tentatives de pacification. Il agit simultanément sur le roi, sur la reine, sur les chefs catholiques et protestants. Il les encourage à se faire toutes les concessions possibles. Tout ce qu'il put obtenir de Catherine ce fut la paix de Longjumeau qui ne pouvait qu'irriter les partis. Le conseil

délibère sur cette situation menaçante. La majorité se range à l'avis du chancelier, mais Catherine, jalouse de conserver son autorité, sollicite encore un secours financier du pape. L'Hôpital se refuse à sceller la Bulle pontificale. Catherine alors s'allie avec les ultra-catholiques. Les chefs protestants se concertent de nouveau, échappent au complot formé contre eux et se réfugient à La Rochelle. La reine-mère veut se débarrasser de L'Hôpital. Elle le calomnie auprès de Charles IX. Le chancelier comprend qu'il n'a plus qu'à s'éloigner de la cour.

---

## LIVRE CINQUIÈME

RETRAITE ET MORT DU CHANCELIER. LA SAINT-BARTHÉLEMY.. 391-43[illegible]

CHAPITRE I. — *Tristesse du chancelier après sa retraite*..... 391-403

Catherine n'osa pas laisser voir à L'Hôpital qu'elle voudrait se débarrasser de lui. Il ne put jouir de sa vie calme au Vignay. Il souffrait de voir avec quelle promptitude on oubliait ses services et même les promesses que la reine lui avait faites. Il souffrait aussi dans son patriotisme. Il continue à se préoccuper du bien public et écrit un discours en faveur de la paix. Il lutte encore indirectement contre les menées de Pie V et de Philippe II. Paix de Saint-Germain. Comprenant qu'il ne peut reprendre sa charge, il s'efface dans l'espoir de faire appeler Coligny à la cour.

CHAPITRE II. — *Préparatifs de la Saint-Barthélémy*..... 404-414

Incohérence de la conduite de Catherine de Médicis. Sa duplicité parvient à tromper tout le monde, sauf le chancelier. Elle réussit même à attirer l'amiral à la cour, avant de le frapper. L'Hôpital se défiait de tous ces étrangers qui entouraient la reine-mère et s'effrayait de certains symptômes sinistres. Mais sa foi en Dieu l'empêchait de prévoir ce qui se tramait dans l'ombre.

CHAPITRE III. — *Les derniers jours de L'Hôpital*..... 415-430

L'Hôpital était seul au Vignay avec sa femme lorsque lui arrivèrent les premières nouvelles des massacres de Paris. Sa noble sérénité en face du danger qui le menace. Il s'in-

Pages

quiète pour sa fille qui était à Paris. Marguerite de Savoie le protège de loin et la duchesse de Guise sauve la fille du chancelier. Jours sombres. Catherine finit par faire demander au chancelier sa démission afin de nommer à sa place une de ses créatures. L'Hôpital la lui donne sans résistance. Ses sentiments de piété. Sa mort pleine de calme. Son mausolée. Son influence n'a pas péri avec lui. Les principes pour lesquels il a lutté ont enfin réussi à triompher et triompheront bientôt dans tous les pays.

IMPRIMERIE A.-G. LEMALE, HAVRE

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01032 0564